

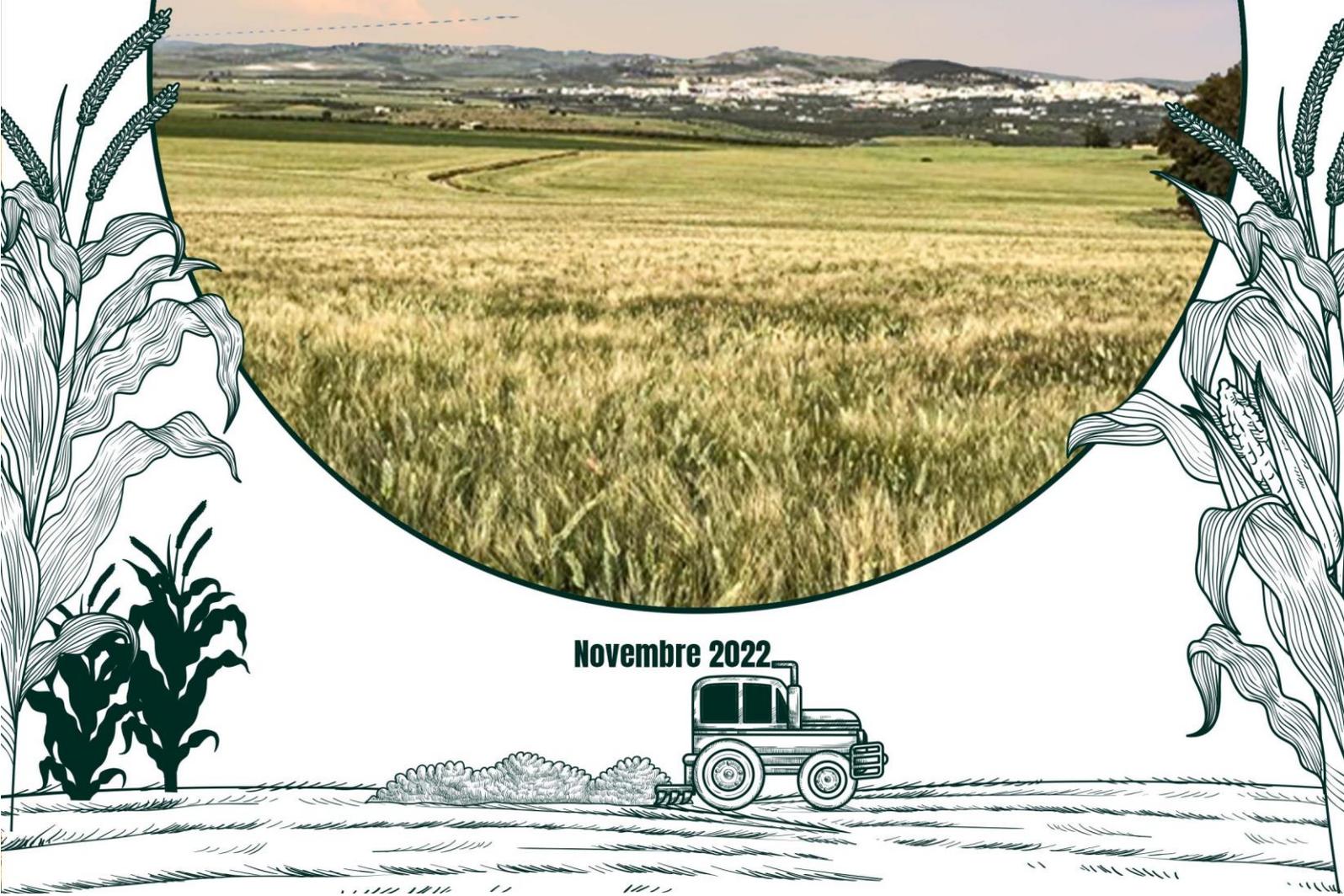


Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux



LA SECURITE ET LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRES ET LE DROIT A L'ALIMENTATION EN TUNISIE

Dr. Azzam MAHJOUB
M. Mohamed Mondher BELGHITH



Novembre 2022

Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

LA SECURITE ET LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRES ET LE DROIT A L'ALIMENTATION EN TUNISIE

**Dr. Azzam MAHJOUR
M. Mohamed Mondher BELGHITH**

Photo de couverture
Mounir OURABI

Novembre 2022

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	8
INTRODUCTION	10
CHAPITRE I : LE DROIT A L'ALIMENTATION SELON LES REFERENCES INTERNATIONALES ET NATIONALES	18
1. Le système universel des droits de l'homme	20
2. L'Agenda 2030 pour le développement durable	22
3. Les Constitutions nationales	29
CHAPITRE II : LE CONCEPT DE SECURITE ALIMENTAIRE	30
1. Le concept de sécurité alimentaire et son évolution	32
1.1. Définition, évolution et dimensions de la sécurité alimentaire	32
1.2. Autres concepts liés	35
1.2.1. La sous-alimentation :	35
1.2.2. La faim :	35
1.2.3. La malnutrition :	36
1.2.4. La pauvreté :	36
2. Mesures de la sécurité alimentaire	37
2.1. Les indicateurs de la sécurité alimentaire de la FAO	37
2.2. Nouvelle mesure de l'insécurité alimentaire vécue : le FIES :	39
CHAPITRE III : LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE	42
1. Le concept de souveraineté alimentaire	44
1.1. Les 7 principes de la souveraineté alimentaire selon Via Campesina :	45
1.2. Sécurité et souveraineté alimentaires : convergence et divergences	50
2. L'institutionnalisation de la souveraineté alimentaire : Un chemin qui reste encore long	51
2.1. Etude « Évaluation multi-indicateurs de la durabilité des systèmes alimentaires mondiaux »,.....	53
2.2. Indicateurs de mesure des systèmes alimentaires utilisant la souveraineté alimentaire comme cadre conceptuel	56
CHAPITRE IV : LA SITUATION ALIMENTAIRE DANS LE MONDE ET EN TUNISIE : LES PRINCIPAUX DEFIS	64
1. La faim a gagné du terrain dans le monde :	66
2. L'insécurité alimentaire grave est en augmentation partout :	67
3. L'utilisation de la nourriture : au niveau de l'enfance, des résultats en deçà des objectifs escomptés :	68
4. Les femmes plus exposées à l'insécurité alimentaire :	71
5. L'alimentation saine et les habitudes alimentaires : Des défis majeurs à relever	72
6. La réorientation du soutien public à l'alimentation et à l'agriculture est une nécessité	73
CHAPITRE V : LES FACTEURS DETERMINANTS DE LA SECURITE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRES EN TUNISIE	76
1. L'agriculture, un pilier fragilisé de la souveraineté alimentaire en Tunisie	78
1.1. Le poids de l'histoire contemporaine	78
1.2. Place de l'agriculture en Tunisie	80
1.3. Déficit de la balance alimentaire et dépendance aux importations des céréales	82
1.4. Politiques agricoles, soutien aux producteurs et désorganisation des filières	87
1.5. Structure agraire, accès à la propriété agricole et souveraineté alimentaire : des inégalités persistantes	94
1.6. Les terres domaniales, un atout ou un outil pour des fins politiques ?	97
1.7. L'accaparement des terres, une spoliation en règle	98
1.8. La question des semences, une autre forme de domination et de dépendance	100
2. La pêche et l'aquaculture	103

3. Les traités commerciaux et leurs effets sur la souveraineté alimentaire	107
4. Les facteurs environnementaux et leur impact sur le secteur agricole	115
5.4.1 Le changement climatique dans le monde et en Méditerranée	115
5.4.2 Tunisie : changement climatique et stress hydrique	118
5.4.3 La désertification	121
5. L'inflation des prix des denrées alimentaires et l'accroissement des vulnérabilités sociales.....	125
5.5.1. Inflation et baisse du pouvoir d'achat	125
5.5.2. La compensation des produits de base, un sujet de discordance	128
5.5.3. L'emploi informel, un facteur de précarité et de vulnérabilité	130
5.5.4. Le chômage, un facteur de vulnérabilité persistant	132
5.5.5. La pauvreté repart à la hausse après tant d'années de baisse.....	133
6. Les modes de production et les modes de consommation : la domination des multinationales alimentaires	135
CONCLUSION GENERALE.....	143
CHAPITRE VI : LE ROLE DES SOCIETES CIVILES ET LES RECOMMANDATIONS	148
1. La Société civile et la genèse du concept de souveraineté alimentaire	150
2. Les recommandations.....	152
2.1. Contrôle démocratique, responsabilisation et participation des paysans et petits producteurs.....	153
2.2.1. Au niveau de la représentation :.....	153
2.2.2. Au niveau de la participation	153
2.3. La satisfaction des besoins locaux d'abord	153
2.4. L'agroécologie et l'agriculture paysanne :	154
2.5. Le foncier et l'accès aux crédits et outils de production	156
2.6. L'accès aux marchés et les chaînes de valeur de circuits courts :.....	156
2.7. Les services publics et la protection sociale des ruraux et des travailleurs de l'agriculture et de la pêche.....	157
2.8. Les modes de consommation.....	157
2.9. Pour un cadre de référence statistique et de suivi pour la souveraineté alimentaire	157
RESUME ANALYTIQUE	159
ANNEXES	173
BIBLIOGRAPHIE	178

LISTE DES TABLEAUX

N°	Titre du tableau	Page
1	Récolte locale et importations de céréales - Tunisie en 2021	14
2	Répartition des entrées de ressources phylogéniques répertoriées dans la base de données de la BNG	23
3	Le cadre intégré de la sécurité alimentaire de la FAO	28
4	7 mesures des systèmes alimentaires, leurs indicateurs, et leurs sources de données.	41
5	Indicateurs de mesure des systèmes alimentaires utilisant la souveraineté alimentaire comme cadre conceptuel.	45
6	Niveau de l'insécurité alimentaire	53
7	Evolution de l'Approvisionnement énergétique alimentaire moyen (en kcal/hab/jour) et du Ratio de dépendance de l'importation des céréales	65
8	Quantification quinquennale du coût total du soutien aux différentes filières	71
9	Evolution de la structure des exploitations agricoles	75
10	Evolution des taux d'inflation des groupes de produits alimentaires et boissons en glissement annuel	103
11	Personnes occupant un emploi informel selon le statut – 4T 2019	105
12	Taux de pauvreté par milieu de résidence	109
13	Taux de pauvreté extrême par milieu de résidence	109
14	Principales firmes dominant la production agricole dans le monde	112

LISTE DES ENCADRES

N°	Titre	Page
1	ODD - L'objectif 2, ses cibles et indicateurs	21
2	L'échelle de mesure FIES	31
3	La souveraineté alimentaire telle que définie par la <i>Déclaration de Nyéléni</i>	33
4	L'agriculture paysanne et la petite agriculture peuvent-elles nourrir le monde ?	34
5	Quelques définitions simples du Dr. Habib Ayeb	35
6	Agrobusiness / agroécologie ?	37
7	Les systèmes alimentaires	45
7	Le Stress hydrique	96

LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES

N°	Titre	Page
1	Adéquation nutritionnelle et stabilité de l'écosystème	43
2	Prévalence de la sous-alimentation - PoU (%) dans le monde, en Afrique et en Tunisie	52
3	L'évolution de l'insécurité alimentaire en Tunisie	53
4	Prévalence du retard de croissance	54
5	Retard de croissance des enfants de moins de 5 ans par région - Tunisie	54
6	Retard de croissance des enfants de moins de 5 ans par quintile de bien-être - Tunisie	55
7	Evolution de la prévalence de l'excès pondéral chez les enfants de moins de cinq ans	55
8	Taux d'obésité chez les enfants de moins de 5 ans - par région - Tunisie	56
9	Prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer	57
10	Prévalence de l'obésité des adultes	58
11	Evolution de la valeur ajoutée de l'agriculture, et de sa part dans le PIB - 2000-2019	63
12	Cultures primaires par type - Tunisie 2019	64
13	Evolution de la participation des produits agricoles dans la valeur de la production agricole totale (hors secteur de la pêche)	64

14	Evolution du déficit de la balance alimentaire en Tunisie	65
15	Evolution des importations alimentaires en MDT	66
16	Evolution mensuelle des cours mondiaux des produits de base	67
17	Evolution des importations de céréales 2005-2020	68
18	Evolution de la production des céréales en Tunisie	68
19	Evolution des taux de couverture des ventes nationales des céréales par la production locale	69
20	Part du budget de l'Etat allouée à l'agriculture	70
21	Distribution du coût total du soutien au niveau des maillons de la filière céréales	71
22	SPM aux agriculteurs de blé et superficies emblavées en blé	72
23	Consommation de blé par jour et par tête et prix du pain -Pays Arabes et méditerranéens	72
24	Evolution des crédits de campagne à la céréaliculture	73
25	Evolution de la répartition du soutien à la filière Lait	74
26	Pourcentage des exploitations agricoles détenues par des femmes	77
27	Evolution du taux de couverture des importations par les exportations pour les produits de la pêche et l'aquaculture	85
28	Effets estimés de l'ALECA sur le PIB réel de la Tunisie	89
29	Le stress hydrique - Tunisie	96
30	La désertification dans le monde	98
31	Tunisie - Les étages bioclimatiques	99
32	Evolution du taux d'inflation des prix de la consommation familiale	101
33	Taux d'inflation base 100 en 2015	101
34	Taux d'inflation des prix à la consommation en glissement annuel - septembre 2022	102
35	Taux d'inflation des produits alimentaires et boissons en glissement annuel-sept 2022	102
36	Part des dépenses d'alimentation dans la dépense des ménages selon l'activité du chef de ménage	104
37	Evolution du taux de chômage par trimestre 2011-2022	107
38	Carte de la pauvreté de la Tunisie	108

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

Acronyme	Désignation
ALECA	Accord de libre-échange complet et approfondi
ANND	Arab non gouvernemental organisations network for development
ARP	Assemblée des représentants du peuple
BCT	Banque centrale de Tunisie
BM	Banque Mondiale
CGC	Caisse Générale de Compensation
CRES	Centre de recherche et d'études sociales
DFI	Development Finance International
DT	Dinar tunisien
ECSWA-CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
EHII	Estimated Household Income Inequality
ENBCNV	Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages
ERF	Forum de recherche économique
ESEA	Enquête sur la structure des exploitations agricoles
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FMI	Fonds monétaire international
FTDES	Forum Tunisien des droits économiques et sociaux
GCG	Global Gender Gap
HTA	Hypertension artérielle
IDH	Indice du développement humain

IDR	Indicateur de développement régional
INC	Institut National de la Consommation
INS	Institut National de la Statistique
IORT	Imprimerie Officielle de la République Tunisienne
ITCEQ	Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives
ITES	Institut Tunisien des Etudes Stratégiques
LF	Loi des finances
MARH	Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques
MAS	Ministère des affaires sociales
MENA	Middle East and North Africa
MICS	Enquête par grappes à indicateurs multiples
MO	Méditerranée Orientale
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OC	Office des Céréales
OCT	Office du Commerce de la Tunisie
ODD	Objectifs du Développement Durable
ONH	Office National de l'Huile
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAGRI	Observatoire National de l'Agriculture
OSC	Organisations de la Société Civile
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
RUB	Revenu universel de base
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SPM	Soutien aux Prix du Marché
THES	Tunisian Health Survey
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union Européenne
UNDROP	Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales
UNICEF	Fonds des nations unies pour l'enfance
WID	World inequality database

AVANT-PROPOS

Dans un contexte mondial caractérisé par la montée des tensions, l'élargissement des inégalités, l'augmentation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, et dans une économie globalisée de plus en plus dominée par les multinationales et les pouvoirs financiers, les questions de la sécurité et de la souveraineté alimentaires et du droit à l'alimentation se trouvent, aujourd'hui, propulsées au-devant de la scène politique, médiatique et sociale.

C'est dans le cadre de ce débat mondial sur les enjeux de la sécurité alimentaire qui foisonne dans les milieux intéressés par les problèmes de développement et de droits humains, que le FTDES a initié la présente étude. Elle vise à fournir aux OSC les éléments de connaissance nécessaires à l'intensification de leur action et l'argumentation de leur plaidoyer pour faire avancer la cause de la souveraineté alimentaire en Tunisie. Ce concept de souveraineté alimentaire, qui demeure encore, en réalité, peu ou mal connu, ou, souvent, confondu avec d'autres concepts, et notamment celui de celui de la sécurité ou de l'autosuffisance alimentaires, alors qu'il constitue, en fait, un cadre de pensée et d'action alternatif distinct. Il dépasse la simple recherche de garantie de l'effectivité du droit à l'alimentation pour tous, pour s'atteler à infléchir les politiques publiques et les orientations des pouvoirs publics vers un modèle de développement alternatif, plus juste, plus inclusif et plus durable.

Aussi, cette étude se propose-t-elle d'approfondir le cadre conceptuel relatif à ces questions, de broser succinctement un tableau de la situation de l'alimentation en Tunisie et des principaux déterminants de la souveraineté alimentaire. A travers cette analyse, elle essaye de proposer un ensemble de recommandations qui pourraient être soumises, par le FTDES, à un débat au niveau des composantes de la société civile tunisienne. Elles pourraient constituer, alors, une base de réflexion commune et de renforcement des capacités des OSC, en tant que véritables forces de proposition et d'action, capables d'amener les acteurs politiques et institutionnels à œuvrer davantage pour mieux asseoir les principes et consolider les fondements de la souveraineté alimentaire dans notre pays.

A cet effet, l'étude s'articule autour de **six chapitres** dont le premier est consacré au droit à l'alimentation et son institutionnalisation dans le cadre du système universel des droits de l'homme et des instruments juridiques internationaux et nationaux. Les ODD 2030 dédiés à la mise en œuvre de ce droit font l'objet d'une présentation spécifique avec une revue des réalisations de la Tunisie dans ce domaine à travers les données de son rapport volontaire de suivi de ces objectifs présenté en 2021.

Le deuxième chapitre traite du concept de sécurité alimentaire, de l'évolution de sa définition et de ses quatre dimensions, à savoir : la disponibilité, l'accessibilité physique et économique, la stabilité et l'utilisation. Il présente, également, certains autres concepts qui sont étroitement liés à la sécurité alimentaire avant d'exposer les principaux indicateurs de

mesure mis en place, par la FAO, pour suivre et comparer l'état de la situation alimentaire et nutritionnelle dans le monde et dans chaque pays ou région.

Le troisième chapitre est consacré à la présentation du concept de la souveraineté alimentaire, du processus de son institutionnalisation qui reste à développer et à parachever, ainsi que des tentatives de sa mesure avec un ensemble d'indicateurs proposés mais qui nécessitent encore de faire l'objet d'approfondissement et de discussions. Il essaye, en outre, d'analyser les principaux points de divergence entre ce concept et celui de la sécurité alimentaire.

Dans le quatrième chapitre, l'étude procède à une revue de la situation de la sécurité alimentaire dans le monde et en Tunisie au vu de certains indicateurs de la FAO sur la sécurité alimentaire. Il brosse un tableau de l'évolution de la faim et de l'insécurité alimentaire, des résultats sur le plan de l'utilisation de la nourriture, surtout, au niveau de la santé maternelle et infantile et de l'évolution des maladies en relation avec les comportements alimentaires et les carences nutritionnelles notamment chez les catégories vulnérables.

Consacré aux déterminants de la souveraineté alimentaire, le chapitre cinq met l'accent sur les principaux facteurs qui sont en relation étroite avec ce concept en Tunisie, en insistant, notamment, sur la place et les déficiences du secteur de l'agriculture et de la pêche et de la dépendance alimentaire notamment au niveau de la filière céréalière. Les traités commerciaux dans un contexte de rapports de forces déséquilibrés, les facteurs environnementaux en temps de changement climatique avec un stress hydrique sévère et une désertification rampante, l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat, les vulnérabilités sociales, l'évolution des modes de production et de consommation qui consacrent la domination des multinationales et du pouvoir néolibéral globalisé sur les systèmes alimentaires, sont présentés comme étant les déterminants les plus influents sur la souveraineté alimentaire.

Le dernier chapitre souligne le rôle éminemment important des organisations de la société civile dans la mise en œuvre des principes de la souveraineté alimentaire comme fondement d'un cadre de référence alternatif de développement inclusif, juste et durable en rupture avec le mode de développement injuste et générateur de déséquilibres et de désordres économiques et sociaux.

Aussi, est-il présenté, dans ce dernier chapitre, un ensemble de recommandations choisies, à travers la compulsion des différentes études, rapports ou déclarations utilisés dans le cadre de ce modeste travail, en vue de les soumettre à un débat participatif large sur la souveraineté alimentaire, qui grouperait toutes les parties prenantes, et qui pourrait contribuer à approfondir la réflexion commune dans l'objectif de faire avancer et consolider les fondements de la souveraineté alimentaire en Tunisie.

INTRODUCTION

La sécurité alimentaire représente l'un des défis immédiats les plus importants auxquels sont confrontés la Tunisie et nombre de pays arabes africains et qui va, sûrement, s'intensifier dans les années et décennies à venir. La crise de 2008, la pandémie de la Covid-19 et la guerre en Ukraine et leurs incidences sur les cours des denrées alimentaires et la situation des catégories vulnérables dans le monde, et notamment dans les pays pauvres, ont, encore une fois, montré l'importance de la sécurité et de la souveraineté alimentaires. Aussi, les structures de la société civile sont-elles appelées à intensifier leurs efforts et développer davantage leurs actions pour forcer les acteurs publics et privés du pays et de la région arabe à reconsidérer les choix et les politiques en relation avec ces notions de sécurité et de souveraineté alimentaires en vue de la mise en œuvre effective du droit fondamental à l'alimentation.

C'est dans cette optique que nous nous proposons dans cette étude de présenter les concepts de droit à l'alimentation, de sécurité et de souveraineté alimentaires et de leurs implications et des défis que la Tunisie se doit de relever dans ces domaines et particulièrement dans le contexte mondial actuel.

La sécurité alimentaire est intrinsèquement liée à la mise en œuvre du droit à l'alimentation ; ce droit qui est le premier des droits fondamentaux de l'homme, n'est plus garanti chaque fois que la sécurité alimentaire est menacée, que ce soit au niveau macro (à travers un certain nombre d'indicateurs macroéconomiques), ou au niveau micro (à travers des indicateurs relatifs à la situation des ménages ou des individus).

Atteindre une alimentation adéquate et saine pour tous est, en effet, l'un des principaux déterminants de la réalisation du développement humain souhaité car c'est une condition préalable pour jouir d'une bonne santé et assurer la réussite dans l'éducation, la formation et l'intégration dans la vie active. Par conséquent, l'objectif « d'éradiquer la faim, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir une agriculture durable » a été inclus comme deuxième objectif du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹.

D'autre part, la sécurité alimentaire est organiquement liée à la répartition équitable des fruits de la croissance entre les différentes couches de la société, car les politiques redistributives contribuent efficacement à assurer l'alimentation des couches les plus défavorisées. Cependant, plusieurs études récentes mettent en évidence l'approfondissement des inégalités et l'élargissement du cercle de la pauvreté et de la privation, dans leurs aspects monétaire ou multidimensionnel, dans de nombreux pays

¹ - <https://sdgs.un.org/fr/2030agenda>

comme la Tunisie, en particulier dans les zones rurales ou défavorisées. Ce processus s'est accentué récemment du fait de la pandémie du Covid 19².

Par ailleurs, la réalisation de la sécurité alimentaire est étroitement liée au degré de réussite dans la réalisation des stratégies agricoles qui devraient viser, en particulier, l'amélioration des conditions des ruraux et des petits agriculteurs et l'augmentation de la productivité du secteur agricole et la production alimentaire nationale. Ces stratégies devraient constituer, également, des leviers importants d'intégration progressive dans le secteur structuré et dans le cycle économique formel de nombreux petits agriculteurs et des travailleurs agricoles. Cependant, cela nécessite des politiques audacieuses et volontaristes pour mettre en œuvre des réformes permettant l'appropriation des terres (propriété ou usage à long terme garanti) et des moyens de production par les paysans et leur accès aux sources de financements et aux marchés. Il s'agit là d'objectifs qui dépassent la simple conception libérale de sécurité alimentaire pour atteindre un palier autrement plus juste, plus inclusif et plus durable, qui est en adéquation avec le concept de souveraineté alimentaire ; concept qui demeure encore, pour une majorité de parties prenantes, flou sinon confondu avec d'autres notions comme l'autosuffisance ou la sécurité alimentaires... (Des concepts qui seront plus précisément définis dans les chapitres suivants)

Ce dépassement exige que l'on ne se contente plus d'assurer l'approvisionnement et l'accès aux denrées alimentaires au niveau national et individuel, pour se pencher, également, sur les politiques agricoles et commerciales. En effet, l'adoption, jusqu'alors, de politiques qui encouragent la concentration et la domination des grands groupes dans la commercialisation des produits alimentaires et la pression sur les petits producteurs contribue, de fait, à réduire leurs revenus, et à limiter leur capacité à concurrencer les grandes entreprises. La remise en cause de ces politiques est absolument nécessaire dans l'optique de la souveraineté alimentaire qui constitue, en fait, une alternative au système néolibéral dominant.

De plus, les transnationales menacent la sécurité nutritionnelle des populations en général et celle des plus défavorisées en particulier, (la question cruciale des semences en est une claire illustration). Cela fait de la reconsidération, par les organisations de la société civile (OSC), de ces politiques et de ces choix une question cruciale pour préserver les intérêts nationaux et ceux des paysans en Tunisie et ailleurs.

² - Voir le rapport de la BM « pauvreté et de prospérité partagée 2022 », qui indique que « Les progrès dans la réduction de la pauvreté mondiale se sont pratiquement arrêtés : d'ici 2030, près de 7 % de la population mondiale, soit près de 600 millions de personnes, continueront de lutter dans l'extrême pauvreté. Les inégalités au sein des pays ont augmenté dans autant de pays qu'elles ont diminué, mais après des décennies de convergence, les inégalités mondiales ont augmenté. Les plus pauvres ont également subi des pertes disproportionnées en matière de santé et d'éducation, avec des conséquences dévastatrices. ». D'autres études spécifiques à la Tunisie estiment que la pauvreté aurait nettement augmenté des suites de la pandémie (études IZA, PNUD, BM...)

Le rôle des OSC pour infléchir les politiques dans ce sens est éminemment important. Mais, cela suppose, de leur part auparavant, une meilleure connaissance de ces questions et des implications des choix et des politiques économiques et sociales adoptées sur la souveraineté alimentaire et la réalisation du droit à l'alimentation.

En conséquence, il s'avère opportun de doter les structures de la société civile d'outils de connaissance et d'éléments de persuasion et de plaider pour influencer les acteurs et décideurs et pousser à orienter les politiques macroéconomiques et sectorielles dans le sens d'une plus grande justice, en tenant compte de tous les défis qui menacent plus que jamais la sécurité et l'intégrité de nos sociétés. C'est l'objectif ultime de ce modeste travail initié par le FTDES qui pourrait jouer un rôle crucial pour mobiliser la société civile autour de ces questions.

Contexte de l'étude

Après la pandémie du Covid19, qui a eu des répercussions économiques, financières et commerciales manifestes à l'échelle mondiale et sur la Tunisie, la guerre en Ukraine est venue aggraver ces conséquences, parfois désastreuses, particulièrement sur la situation des systèmes alimentaires des pays plus exposés à la dépendance alimentaire.

Les deux belligérants de cette guerre sont parmi les principaux producteurs et exportateurs de céréales. A eux deux, l'Ukraine et la Russie représentent 30% des exportations du blé dans le monde³. Et le conflit en cours dont la durée est inconnue, a entraîné des perturbations au niveau de la production et du commerce de ces denrées avec la baisse des quantités échangées et la hausse des prix.

L'Ukraine est en effet un géant des céréales. Avant la guerre, elle était le 5^e producteur mondial de maïs (2020)⁴, le 8^e producteur de blé (2020)⁵, le premier producteur de tournesol (2020)⁶, le troisième producteur de sarrasin (2021)⁷. Au niveau global, 12% des exportations mondiales de céréales sont originaires d'Ukraine⁸. Le pays est aussi le troisième producteur mondial de pommes de terre⁹.

La hausse des prix, combinée aux perturbations des exportations, menace les pays fortement dépendants des céréales et oléagineux, dont la Tunisie qui importe une bonne part de ses besoins en céréales pour l'alimentation humaine et animale.

3 - « L'importance de l'Ukraine et de la Russie sur les marchés mondiaux des produits agricoles et des intrants », OCDE, 8 août 2022, <https://www.oecd.org/ukraine-hub/policy-responses>

4 - Selon atlasocio.com

5 - Selon atlasocio.com

6 - Selon atlasbig.com

7 - Selon tridge.com

8 - « Céréales ; les exportations ukrainiennes et russes menacées, les prix au plus haut » Valentin Grille, le 24/02/2022, <https://www.bfmtv.com/economie/international>

9 - Selon atlasbig.com

En effet, selon le Programme Alimentaire Mondial (PAM), la guerre en Ukraine « *va amener la crise alimentaire mondiale à des niveaux jamais vus auparavant* ¹⁰ ». Dans certains pays, le stock de céréales ne tient que quelques mois en attendant les nouvelles récoltes locales. Le risque de crise alimentaire aigüe dans nombre de pays fortement importateurs n'est donc pas négligeable.

De nombreux analystes montrent qu'il y aura forcément des impacts sur les prix moyens parce qu'il n'y a pas beaucoup d'alternatives en termes d'origines. Le Centre National de Coopération au Développement qui regroupe 90 ONG belges indique que le cours du blé a considérablement augmenté et a atteint 422 Euros la tonne sur Euronext le 8 mars 2022, soit deux fois et demi le cours de 2020, avant de baisser relativement depuis. Le prix de la tonne de blé meunier s'est établi à 342 Euros la tonne le 21 octobre 2022¹¹. En outre, les problèmes de transport et de logistique, l'explosion des prix des intrants, notamment, ceux des engrais azotés dont les prix ont triplé depuis janvier 2022, vont entraîner, sans doute, un renchérissement très sensible des denrées alimentaires. « *Le pire est donc encore très probablement à venir.* »¹² annonçait Ghijsseling, au début de la guerre.

De plus, avec la guerre, des restrictions à l'exportation ont été prises par l'Ukraine (licence nécessaire pour exporter le blé, la viande de volaille, les œufs, l'huile de tournesol) ou d'autres pays producteurs. Et l'évolution de la situation sur le terrain, et notamment les opérations militaires en mer noire, ont fait que les exportations des céréales et la sécurité des bateaux de transport de ces denrées, soient l'objet de négociations entre les belligérants et constituent, désormais, une des armes de cette guerre.

L'accord sur les corridors du 24 juillet, conclu pour garantir l'approvisionnement en céréales, notamment des pays pauvres, et qui constitue selon les experts, la seule percée diplomatique concrète depuis le début du conflit est établi pour quatre mois. Il pourrait ne pas ne pas être prolongé. Pour les marchés céréaliers, l'incertitude géopolitique qui existe sur l'Ukraine et globalement sur la mer Noire, menace le transport des céréales, notamment en destination des pays africains. La volatilité des cours peut être significative et montre que les cours des produits céréaliers ne sont pas seulement liées aux statistiques de production et de consommation, mais de plus en plus liés à d'autres facteurs politiques, et sécuritaires.

Sur le plan des stocks mondiaux, celui du blé était estimé, au printemps 2022, à 270 millions de tonnes alors que la consommation mondiale est de 800 millions par an. La moitié de ces stocks sont en Chine, qui a un an de consommation en stock. A l'exception de ce dernier pays, tous les stocks de céréales sont au plus bas depuis 25 ans. Et, selon les experts, les

¹⁰ ' « Ukraine : il y a un risque de famine aggravée dans le monde prévient le PAM », le 4 mars 2022, <https://www.sudouest.fr/>

¹¹ - « PROPOSITION DE RÉSOLUTION relative à l'interdiction de la spéculation sur les denrées alimentaires », Chambre des représentants de Belgique, 4 juillet 2022, <https://www.dekamer.be/FLWB/PDF/55/2255/55K2255001.pdf>

¹² - Amaury Ghijsselings, « Guerre en Ukraine et menace de crise alimentaire mondiale », CNCD 11.11.11, le 17 mars 2022.

alternatives d'importation d'autres régions seraient relativement réduites et ne permettront pas de compenser la baisse des exportations ukrainiennes.

Par ailleurs, des quotas ont également été introduits pour l'exportation de bétail, de viande de bétail, de sel, de sucre, d'avoine, de sarrasin, de seigle, et de millet. Ils ont entraîné une envolée des prix des denrées agricoles et des frais de transport et d'assurance.

A ce sujet, Abis S. a déclaré que la guerre en Ukraine montre que l'agriculture, dans n'importe quelle filière ou région, peut être impactée par des événements n'ayant pas directement de lien avec le secteur. C'est ce qu'il appelle la "désagricolisation" croissante des affaires agricoles et alimentaires mondiales. *«Et dans ce registre, les variables géopolitiques, géoéconomiques ou technologiques peuvent, comme le climat, faire voler en éclats des situations, des projets et des orientations.»*¹³.

Dans un ouvrage paru en 2022, intitulé *« Géopolitique du blé : un produit vital pour la sécurité mondiale »*¹⁴, Abis S. montre que le *« blé est mondialisé »*. Il indique les régions les plus exposées au déficit de production de blé, et dont la demande d'importation de grains de blé est de plus en plus croissante, à savoir l'Amérique du Sud, l'Asie, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Ces régions sont considérées comme des zones de *« haute sismicité alimentaire »*, et par conséquent porteuses d'insécurité politique intérieure. Dans la région MENA, le blé est une denrée vitale, tant du point de vue alimentaire que social et politique. Aussi, est-il nécessaire de faire de l'agriculture, et du blé en particulier, l'une des dimensions stratégiques centrales de l'avenir du monde car l'insécurité qui menace l'humanité, et qui, en plus des inégalités économiques et sociales flagrantes, a trait, aujourd'hui, à l'alimentation.

En effet, On est, aujourd'hui, en présence d'un **contexte géopolitique instable**, *«un multilatéralisme en berne, auxquels s'ajoutent des épisodes climatiques préoccupants, avec des sécheresses fortes dans le sud du bassin méditerranéen, des inquiétudes aux Etats-Unis et en Europe »*, selon cet expert.

C'est pourquoi, Abis¹⁵ recommande la nécessité de *« maintenir des solidarités et des coopérations internationales. On ne peut pas laisser des pays se débrouiller seuls sur leur sécurité alimentaire et, en même temps, il ne faut pas s'étonner que des pays jouent avant tout leur sécurité nationale »*. Il recommande, également, de produire des céréales partout où on peut produire, notamment en Afrique. Mais pour cela il faut de la paix et de la sécurité. Mais, si la paix et la sécurité constituent, certes, une condition nécessaire pour consolider la souveraineté alimentaire, nous pensons qu'elles ne sont pas suffisantes en l'absence d'une volonté politique et d'un projet global de développement inclusif et durable qui soient à

¹³ - Abis Sébastien, «Marché mondial des céréales, le danger c'est l'interdépendance sans coopération ni solidarité», La dépêche, 22 septembre 2022, <https://www.reussir.fr/ladepeche/>

¹⁴ - Abis s., « Géopolitique du blé : un produit vital pour la sécurité mondiale », Institut de relations internationales et stratégiques, Paris / Armand Colin, coll. « Enjeux stratégiques », 2015, 270 p.

¹⁵ - Abis S., Le blé, une céréale irremplaçable au cœur du chaos mondial, Terre-net, 18 mai 2022.

même de limiter, autant que possible, la dépendance et les conséquences des grandes crises géopolitiques mondiales.

Cette guerre pose, donc, non seulement la question de comment continuer à assurer le droit à l'alimentation, mais aussi celle, non moins essentielle, de la sécurité et de la souveraineté alimentaire pour un pays comme la Tunisie qui dépend des importations, pour une large part de sa consommation de produits céréaliers.

En effet, la Tunisie ne produit qu'environ 50 % de ses besoins en blé. Le pays importe à hauteur de 60% de sa consommation en blé auprès de ces deux pays en guerre, et en particulier de l'Ukraine puisque 45 à 50 % de ses importations viennent de ce pays. Ces chiffres varient d'année en année selon les récoltes locales. Selon l'Office public des Céréales, sur 1 740 000 tonnes de blé importées, 984 016 tonnes venaient d'Ukraine. Les importations céréalières représentent à elles seules plus de 51% des importations alimentaires du pays, selon une analyse de la filière céréalière en Tunisie, effectuée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)¹⁶.

D'après cette même source (FAO), chaque année, un Tunisien consomme 74 kg de pain, alors que le pays, bien que producteur de céréales, "souffre d'un déficit chronique" de production. Bien que la céréaliculture occupe près de 33% de la superficie agricole utile (SAU) et mobilise 250 000 exploitations agricoles en Tunisie, la production demeure fluctuante et le pays souffre d'un déficit chronique de l'ordre de 50% en moyenne par rapport aux besoins d'une population en croissance continue (Khaldi)¹⁷.

En conséquence, la majorité des besoins annuels est assurée par les importations. Le taux de dépendance vis-à-vis des céréales importées est de 33% pour le blé dur, plus de 85,3% pour le blé tendre et 71,3% pour l'orge, soit un taux moyen de 63,33% pour le total des céréales. Le secteur céréalier demeure donc, en Tunisie, un secteur fragile et très dépendant du marché mondial.

Tableau – 1 - Récolte locale et importations de céréales - Tunisie en 2021

	2021	Blé dur	Blé tendre	Orge
Récolte locale	Quantité (T)	754 833	34 422	20 347
	Prix (DT/T)	870	670	560
Importations	Quantité (T)	489 878	1 137 449	1 005 102
	Prix (DT/T)	1217.61	867.19	799.91
	Prix (\$/T)	435.71	307.57	284.65
Part de la production locale par rapport au total des achats annuels	Quantité (T)	61%	3%	2%
Ecart entre le prix d'achat local et prix à l'importation (en DT)	Prix d'achat (DT)	71%	77%	70%

Source : Les auteurs selon les données de l'OC

¹⁶ - « Analyse de la filière céréalière en Tunisie et identification des principaux points de dysfonctionnement à l'origine des pertes », Khaldi R., SAAIDIA B., FAO, MARH

¹⁷ - op cité

Les données de l'Office des Céréales, pour l'année 2021, indiquent que la Tunisie a déboursé 849.6 millions de US\$ pour l'importation du blé (dur et tendre) et de l'orge, ce qui équivaut à près de 2392.3 millions de DT (contre 685.1 millions de US\$ et 1942.1 millions de DT en 2020), soit une augmentation de 23.2% (en DT).

Aussi faut-il signaler, à ce sujet, que, la politique d'achat des céréales de la part de l'Etat tunisien semble décourager les agriculteurs de grandes cultures tunisiens et les désavantager par rapports aux producteurs et courtiers étrangers puisque les prix administrés d'achats locaux étaient, de loin, en deçà des prix d'importation comme le montre si bien le tableau 1, ci-dessus.

La désorganisation des autres filières, du fait de l'inadaptation des politiques sectorielles, et la faiblesse de l'appui public, notamment en période de difficultés financières et budgétaires, constituent, en fait, des sources de pénuries, de spéculation dont la principale manifestation est l'envolée des prix des denrées alimentaires dont le taux d'inflation a atteint 13,3% en 2022¹⁸. Elles représentent, donc, un risque grave qui menace l'avenir du système alimentaire national.

Toutes ces données montrent que la question de la sécurité /souveraineté alimentaire de la Tunisie mérite d'être approfondie, notamment dans cette conjoncture mondiale et nationale caractérisée, en particulier par des pressions majeures sur les finances publiques et les prix, et des déséquilibres macroéconomiques qui menacent la cohésion sociale et la stabilité du pays.

La problématique :

C'est dans ce contexte que nous nous proposons, dans cette étude, d'approfondir les différents aspects de ces questions et d'expliquer l'importance de la sécurité et de la souveraineté alimentaire dans la réalisation du droit à l'alimentation pour tous. L'étude vise principalement à doter les structures de la société civile d'outils de connaissance nécessaires et des éléments de persuasion et de plaidoyer pour influencer les acteurs et décideurs et les pousser à orienter les politiques macroéconomiques et sectorielles dans le sens d'une plus grande justice, dans un cadre de référence qui se base sur la souveraineté alimentaire, en tenant compte de tous ces défis qui menacent, plus que jamais, la sécurité et la stabilité de notre société.

A cet effet, il convient de poser des questions essentielles qui structurent notre problématique et expliquent notre démarche et l'articulation de l'étude.

¹⁸ - En glissement annuel en août 2022 selon l'INS

Tout d'abord, il faudrait se demander : que recouvre le droit à l'alimentation ? Quel est son cadre de référence au niveau international et national ? Et quelles en sont les implications pour les pouvoirs publics ?

Ensuite, comment sont définis les concepts de « sécurité alimentaire » et de « souveraineté alimentaire » ? Comment ont-ils évolué ? Quelles sont les points de convergence et de divergence entre eux ? Où en sont les processus de leur institutionnalisation ? Quels en sont les indicateurs d'évaluation ?

Après l'étude de ces considérations d'ordre conceptuel, il convient de se demander quelle est la situation alimentaire de la Tunisie, particulièrement, dans cette conjoncture mondiale et nationale, en premier lieu dans l'optique et avec les principaux outils de la sécurité alimentaire ? Ensuite, quels sont facteurs qui pourraient être considérés comme les principaux déterminants de la souveraineté alimentaire en Tunisie ? Et quels sont les principaux défis auxquels il faudrait face dans ces différents domaines ?

A partir de cet essai de diagnostic, et en tenant compte du rôle que pourraient ou devraient jouer les OSC pour promouvoir la souveraineté alimentaire en Tunisie, quels seraient les propositions qu'elles pourraient avancer à cet effet et qui pourraient constituer une base pour une large réflexion commune sur le sujet ?

Pour tenter de répondre à ces questions, l'étude s'articulera, donc, autour de **six chapitres** dont les 3 premiers sont consacrés au cadre conceptuel pour lever les équivoques et les confusions autour des concepts de sécurité et de souveraineté alimentaires et qui sont en lien direct avec le droit à l'alimentation.

Attention, se répète dans les mêmes termes que dans l'avant propos

Dans le quatrième chapitre, l'étude procède à une revue de la situation de la sécurité alimentaire dans le monde et en Tunisie au vu de certains indicateurs de la FAO sur la sécurité alimentaire.

Consacré aux principaux déterminants de la souveraineté alimentaire, le chapitre cinq met l'accent sur les principaux facteurs qui sont en relation étroite avec ce concept en Tunisie, en insistant, notamment, sur la place et les déficiences du secteur de l'agriculture et de la pêche et leur incidence sur la dépendance alimentaire du pays vis-à-vis de l'étranger. Par ailleurs, les traités commerciaux dans un contexte de rapports de forces déséquilibrés, les facteurs environnementaux en temps de changement climatique, l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat, les vulnérabilités sociales, l'évolution des modes de production et de consommation qui consacrent la domination des multinationales et du pouvoir néolibéral globalisé, sont présentés comme étant les déterminants les plus influents sur la souveraineté alimentaire.

Enfin, tout en soulignant le rôle éminemment important des organisations de la société civile dans l'impulsion de la mise en œuvre des principes de la souveraineté alimentaire, le dernier chapitre propose un ensemble de recommandations qui pourraient être soumises à un **débat participatif large**, qui regrouperait toutes les parties prenantes, et qui pourrait contribuer à approfondir la réflexion commune en vue de faire avancer et consolider les fondements de la souveraineté alimentaire en Tunisie.



CHAPITRE I :

LE DROIT A L'ALIMENTATION SELON LES REFERENCES INTERNATIONALES ET NATIONALES

Etant intimement lié à la vie, **le droit à l'alimentation est considéré comme un droit fondamental de l'homme**. Les produits alimentaires n'étaient pas considérés, depuis l'apparition de la pensée économique, comme des biens marchands comme les autres. Toutefois, on assiste, de plus en plus, à une marchandisation et une spéculation sur ces produits, favorisées, notamment, par la mondialisation et la domination des marchés mondiaux par des multinationales de plus en plus voraces, qui constituent une menace grandissante sur l'exercice effectif de ce droit pour tous. Et cela se fait malgré la reconnaissance de ce droit inaliénable par les différentes instances internationales et les législations propres des Etats. Les effets de la crise du Covid 19 et de la guerre en Ukraine constituent, aussi, des menaces supplémentaires qui pèsent de tout leur poids sur l'effectivité de ce droit et, particulièrement, pour les pays et les catégories sociales les plus pauvres dans toute la planète.

1. Le système universel des droits de l'homme

Reconnu depuis le début de l'institutionnalisation des droits de l'homme, le droit à l'alimentation a été inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule dans son article 25 que :

*« 1. **Toute personne** a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'**alimentation**, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. 2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale. »*

Par ailleurs, le Pacte International pour les Droits Economiques, Sociaux et Culturels comporte des dispositions relatives aux obligations des Etats en matière de réalisation de ce droit. Ce pacte stipule, à cet effet, dans son article 11, que :

*« 1. Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit de **toute personne** à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris **une nourriture**, un vêtement et un logement **suffisants**, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Les Etats parties prendront **des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit** et ils reconnaissent à cet effet l'importance essentielle d'une coopération internationale librement consentie.*

*2. Les Etats parties au présent Pacte, reconnaissant le **droit fondamental** qu'a **toute personne d'être à l'abri de la faim**, adopteront, individuellement et au moyen de la coopération internationale, les **mesures nécessaires**, y compris des programmes concrets :*

*a) Pour améliorer les méthodes de **production, de conservation et de distribution des denrées alimentaires** par la pleine utilisation des connaissances techniques et scientifiques, par la diffusion de principes d'éducation nutritionnelle et par le développement ou la réforme des régimes agraires, de manière à assurer au mieux la mise en valeur et l'utilisation des ressources naturelles ;*

*b) Pour assurer une **répartition équitable des ressources alimentaires mondiales** par rapport aux besoins, compte tenu des problèmes qui se posent tant aux pays importateurs qu'aux pays exportateurs de denrées alimentaires. »*

Ces dispositions mettent en valeur les principes de base qui devraient régir ce droit et la responsabilité collective de la communauté internationale dans la mise en œuvre de ce droit.

Aussi, à partir de ces dispositions on pourrait tenter de définir ce qu'est le droit à l'alimentation comme l'a si bien fait le Rapporteur spécial des Nations Unies chargé de la sécurité alimentaire. Il a défini ce droit comme étant : « **le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit aux moyens d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne.** ». Cette définition est conforme aux éléments fondamentaux du droit à l'alimentation tels que définis par le Comité des libertés et des Droits Economiques, Sociaux et Culturels des Nations Unies, dans son Observation Générale n°12.¹⁹

Etant reconnu que le droit à l'alimentation est un droit fondamental, les Etats sont donc tenus, au vu des instruments internationaux, d'œuvrer à concrétiser leurs trois obligations :

- **de respect** de ce droit qui implique la prise de dispositions qui garantissent que nul ne peut entraver le bénéfice de ce droit pour qui que ce soit ;
- **de protection** qui exige la mise en place de législations et des mesures adéquates pour empêcher toute partie de violer ce droit ;
- **de réalisation de résultats** de manière à garantir et favoriser l'accès facile de toute la population aux denrées alimentaires et à en tirer les bénéfices pour une vie saine et active. Cette obligation, qui pourrait être mise en œuvre progressivement pour les autres droits, est considérée comme étant **primordiale pour le droit à l'alimentation** car il **y va de la vie de la personne humaine**. C'est pourquoi le Comité des libertés et des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies a insisté dans son observation n°12²⁰ que l'engagement des Etats pour la mise en œuvre de ce droit exige leur **implication effective** dans des actions tendant à accroître les opportunités d'accès de la population aux ressources et aux moyens qui puissent assurer une vie saine. A

¹⁹ - E/C.12/1999/5, para. 6.

²⁰ - lors de la vingtième session (1999).

cet effet l'Observation précise que « *le Pacte²¹ impose sans ambiguïté que chaque État partie prenne toutes mesures nécessaires pour faire en sorte que toute personne soit à l'abri de la faim et puisse jouir dès que possible du droit à une alimentation suffisante.* ». Elle ajoute, particulièrement, que pour cela, Il faut, entre autres dispositions, adopter « *une **stratégie nationale** visant à assurer la **sécurité alimentaire et nutritionnelle** pour tous, compte tenu des principes en matière de droits de l'homme qui définissent les objectifs, et formuler des politiques et des critères correspondants* ». La formulation et l'application de stratégies nationales concernant le droit à l'alimentation passent, aussi, par « *le respect intégral des principes de **responsabilité, de transparence, de participation** de la population, de **décentralisation, d'efficacité du pouvoir législatif et d'indépendance du pouvoir judiciaire.*** »

Ces principes sont primordiaux et exigent de faire participer toutes les parties prenantes, et donc les composantes de la société civile, dans la conception et la mise en œuvre des stratégies et des politiques tendant à la réalisation du droit à l'alimentation.

2. L'Agenda 2030 pour le développement durable

Adopté en septembre 2015, par l'Assemblée générale des Nations unies ce nouvel agenda d'action est basé sur les droits humains, sous la dénomination « Transformer notre monde : le programme de 2030 pour le développement durable ». Il comprend notamment 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) entrés en vigueur en 2016. Ces ODD se déclinent en 169 cibles et 244 indicateurs de suivi, couvrant 5 domaines clés ou les 5 P (Peuple, Planète, Prospérité, Paix et Partenariats) intégrant les trois dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale).

Cet agenda, qui a été adopté après une forte mobilisation des ONG pour y inscrire certains objectifs et cibles de nature à consolider les droits de l'homme, comporte un certain nombre de principes, d'objectifs et de cibles qui sont de nature à assurer un minimum de protection et d'obligations que les Etats et la communauté internationale se doivent de respecter et d'œuvrer à atteindre pour lutter contre la faim et la maladie.

En effet, dans son préambule l'Agenda affirme la détermination de toutes les parties prenantes à « ***éliminer la pauvreté et la faim, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions, et à faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité et d'égalité et dans un **environnement sain.***** »

Par ailleurs les chefs d'Etats ont réaffirmé dans leur déclaration, qui constitue une partie intégrante de l'Agenda, l'engagement des Etats d'œuvrer à la réalisation des objectifs et des cibles et notamment :

²¹ - Le pacte international pour les droits économiques, sociaux et culturels

- **l'alinéa 7** qui stipule que : « *Un monde où les engagements que nous avons pris concernant le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement soient tenus et où il y ait une meilleure hygiène. Un monde où il y ait **des aliments en quantité suffisante pour tous** et où chacun puisse se nourrir de manière **saine et nutritive** quels que soient ses moyens... Un monde où les engagements que nous avons pris concernant le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement soient tenus et où il y ait une meilleure hygiène. Un monde où il y ait des **aliments en quantité suffisante pour tous et où chacun puisse se nourrir de manière saine et nutritive** quels que soient ses moyens. »*
- **l'alinéa 24** où est affirmé l'engagement à : « *... **éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, et notamment à éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2030. Tout le monde doit pouvoir bénéficier d'un niveau de vie adéquat, y compris grâce à des systèmes de protection sociale. Nous sommes également résolus à éliminer la faim et à assurer la sécurité alimentaire à titre prioritaire, et à mettre fin à toutes les formes de malnutrition. À cet égard, nous réaffirmons le rôle important et la vocation inclusive du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et nous approuvons la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action. Nous consacrerons les ressources voulues au développement des zones rurales, d'une agriculture et d'une pêche durables, en vue d'aider les petits exploitants agricoles, en particulier les femmes parmi eux, les éleveurs et les pêcheurs des pays en développement, notamment des pays les moins avancés.** »*

Quant aux objectifs et cibles, plusieurs d'entre eux sont intimement liés à la réalisation du droit à l'alimentation, à la sécurité et à la souveraineté alimentaires. Nous en citons particulièrement :

- **L'objectif 2 « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable »** et ses différentes cibles à savoir :
 - **2.1** D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ;
 - **2.2** D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées ;
 - **2.3** D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles ;
 - **2.4** D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité

et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols ;

- **2.5** D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale ;
- **2.a** Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés ;
- **2.b** Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement ;
- **2.c** Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires.

Si l'objectif 2 est entièrement consacré à la lutte contre la faim et, par conséquent, directement lié à la mise en œuvre du droit à l'alimentation, il n'en demeure pas moins que d'autres cibles dans les différents autres objectifs sont, également, intimement liées à cette question. Nous en citons notamment les objectifs 1, relatif à « l'Élimination de la pauvreté sous toutes ses formes partout », puisque la pauvreté est la première cause de la sous-alimentation et de la faim ; les objectifs 3, 6, 12 ainsi que d'autres cibles des objectifs 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16. Ces objectifs visent à garantir une vie en bonne santé à tous, l'accès à une énergie propre et abordable, à un travail décent, à des infrastructures adéquates, à la réduction des inégalités et la durabilité de la vie sur terre et dans les eaux. Cela montre, également, que tous les objectifs l'Agenda sont interdépendants et que la question de **la sécurité et de la souveraineté alimentaires est au cœur du développement durable**.

A ces objectifs et cibles sous-jacentes, un certain nombre d'indicateurs ont été associés pour permettre le suivi de réalisation de ces objectifs et cibles. Les ONG, qui ont activement participé à la fixation des objectifs, ont un rôle clé à jouer pour veiller à la réalisation de ces cibles, notamment en portant haut et fort la voix des catégories intéressées pour amener les

pouvoirs publics à œuvrer fortement pour l'atteinte des objectifs et la mise en œuvre des engagements.

Ainsi, la mise en œuvre du droit à l'alimentation suppose l'avancement sur le chemin de la réalisation des objectifs de l'Agenda s'y rapportant. **L'appropriation** de ces objectifs par les composantes de la société civile revêt une importance capitale pour suivre et veiller à la réalisation de ces objectifs.

Encadré – 1 - ODD - L'objectif 2, ses cibles et indicateurs.

Objectif	Cible	Indicateurs
Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	2.1 : D'ici 2030, éliminer la faim et garantir l'accès de tous, en particulier des pauvres et des personnes en situation de vulnérabilité, y compris les nourrissons, à une alimentation saine, nutritive et suffisante toute l'année	2.1.1 : Prévalence de la sous-alimentation 2.1.2 : Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère dans la population, basée sur l'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire (FIES)
	2.2 : D'ici 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris atteindre, d'ici 2025, les objectifs convenus au niveau international sur le retard de croissance et l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes et allaitantes et des personnes âgées	2.2.1 : Prévalence du retard de croissance (taille pour l'âge <-2 écart type par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)) chez les enfants de moins de 5 ans 2.2.2 : Prévalence de la malnutrition (poids pour taille >+2 ou <-2 écart type par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant de l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans, par type (émaciation et surpoids) 2.2.3 : Prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, selon l'état de la grossesse
	2.3: D'ici 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les peuples autochtones, les agriculteurs familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, notamment grâce à un accès sûr et égal à la terre, aux autres ressources productives et aux intrants, aux connaissances, services financiers, marchés et opportunités de valeur ajoutée et d'emplois non agricoles	2.3.1 : Volume de production par unité de travail par classe de taille d'entreprise agricole/pastorale/forestière 2.3.2 : Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, par sexe et statut d'autochtone
	2.4: D'ici 2030, assurer des systèmes de production alimentaire durables et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui augmentent la productivité et la production, qui aident à maintenir les écosystèmes, qui renforcent la capacité d'adaptation au changement climatique, aux conditions météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et autres catastrophes et qui améliorent progressivement les terres et la qualité du sol	2.4.1 : Proportion de la superficie agricole sous agriculture productive et durable

	<p>2.5 : D'ici 2020, maintenir la diversité génétique des semences, des plantes cultivées et des animaux d'élevage et domestiques et de leurs espèces sauvages apparentées, notamment grâce à des banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et promouvoir l'accès et partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées, comme convenu au niveau international</p>	<p>2.5.1: Nombre de ressources génétiques (a) végétales et (b) animales pour l'alimentation et l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme</p> <p>Indicateur 2.5.2 : Proportion de races locales classées comme étant à risque d'extinction</p>
	<p>2.a: Accroître les investissements, y compris par le biais d'une coopération internationale renforcée, dans les infrastructures rurales, la recherche agricole et les services de vulgarisation, le développement technologique et les banques de gènes végétaux et animaux afin de renforcer la capacité de production agricole dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés</p>	<p>2.a.1 : L'indice d'orientation agricole des dépenses publique</p> <p>2.a.2 : Flux publics totaux (aide publique au développement plus autres flux publics) vers le secteur agricole</p>
	<p>2.b: Corriger et prévenir les restrictions et les distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, notamment par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions à l'exportation de produits agricoles et de toutes les mesures à l'exportation d'effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha</p>	<p>2.b.1 : Subventions aux exportations agricoles</p>
	<p>2.c: Adopter des mesures pour assurer le bon fonctionnement des marchés des produits alimentaires et de leurs dérivés et faciliter l'accès en temps opportun aux informations sur les marchés, y compris sur les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter la volatilité extrême des prix des denrées alimentaires</p>	<p>2.c.1 : Indicateur des anomalies des prix alimentaires</p>

La Tunisie s'est engagée dans la réalisation de ce programme en 2015 notamment à travers la signature du programme conjoint entre le Gouvernement Tunisien et le système des Nations Unies en Mai 2018 pour un « *Appui à l'intégration, la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation et de reporting des ODD en Tunisie* ». Elle a présenté le 18 juillet 2019, lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable à New York, un rapport national de revue nationale volontaire (RNV) sur le processus de mise en œuvre de ces Objectifs. Un deuxième rapport a été publié en 2021.

Il en ressort que pour l'objectif 2, la Tunisie présente :

- Pour ce qui est des cibles 2.1 et 2.2 :
 - Un faible taux de retard de croissance de (8,4 %) par rapport à la moyenne mondiale.
 - Un % de surcharge pondérale chez les enfants de moins de 5 ans de 13 % en 2012 à 17 % en 2018.
 - Le risque de surcharge pondérale, actuellement de 44 %, est préoccupant
 - Le taux d'allaitement au sein exclusivement des enfants de 0 à 6 mois (18 % en 1988 et 13,5 % en 2018).
 - Taux de croissance annuel moyen du secteur de l'agriculture et de la pêche 1,9% contre 3,6% prévu dans le Plan 2016-2020. Cependant, la production agricole a globalement permis un approvisionnement régulier du marché local en produits alimentaires même pendant la période de confinement.
 - Un intérêt particulier a été accordé pour la diversification des produits agricoles, le développement de modes de production durables tel que l'agriculture biologique et l'agriculture de préservation, l'encouragement de l'introduction des cultures enrichissantes du sol dans les assolements (féverole) ainsi que la promotion des produits valorisant les spécificités naturelles locales à travers la labellisation (avec 16 labels dont 11 AOC et IGP créés).
 - Cependant, le rapport met en exergue la fragilité de la sécurité alimentaire du pays face aux risques liés à la grande dépendance aux marchés extérieurs pour les denrées de base (céréales, fourrage et huiles végétales) et au phénomène de changement climatique sans cesse croissant dans la région.
- Au niveau de la cible 2.3 :
 - Une banque nationale de gènes (BNG) a été créée (inauguré en 2007) dont le mandat principal est la conservation et l'évaluation des ressources génétiques végétales, animales et micro-organismes ainsi que la coordination entre les différents opérateurs dans le domaine et la promotion des activités de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques. Sa base de données permet de dégager 24485 entrées relatives aux ressources phylogénétiques représentant un total de 667 taxons différents.

Tableau – 2 - Répartition des entrées de ressources phylogéniques répertoriées dans la base de données de la BNG

<i>Groupe thématique</i>	<i>Nombre d'entrées</i>	<i>Pourcent</i>	<i>Nombre de taxons</i>
Céréales et légumineuses alimentaires	10651	43.50%	11
Plantes maraichères, condimentaires et ornementales	899	3.67%	118
Arbres fruitiers	1032	4.21%	22
Plantes fourragères	8897	63.33%	209
Plantes aromatiques et médicinales	1539	6.28%	327
Plantes forestières et pastorales	1467	5.99%	328

Source : Rapport Volontaire National ODD – Tunisie 2021

Toutefois, le rapport déplore le Manque de moyens financiers pour l'exécution des programmes, l'absence de données pour l'indicateur ODD 2.5.1 ni de données démographiques pour calculer l'indicateur 2.5.2 pour ce qui est des races locales.

- Au niveau de la cible 2.3 :
 - Le Système de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles participe dans plus de 100 projets de coopération internationale permettant de drainer des fonds qui s'élevaient à 35million de DT.
 - Le taux d'encadrement des agriculteurs par les services de vulgarisation de l'Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole (AVFA) est passé de 32% en 2005 à 31.6% en 2019. Mais le taux d'adoption des techniques de production par les groupes cibles fournis a baissé en passant de 73% en 2005 à 54.8% en 2019.
 - Sur le plan de la prévention des restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, le rapport note la signature par la Tunisie en 2020 de l'Accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) et l'intégration du marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) afin de développer la coopération et le commerce dans l'espace Africain.
 - Cependant, certains domaines comme la vulnérabilité relative des différents systèmes de production et de distribution, l'impact de la crise sur les importations et les exportations de certains produits alimentaires, l'intégration des chaînes de valeur prioritaires en Tunisie dans les chaînes de valeur globales, révèlent des faiblesses et exigent, de la part des pouvoirs publics, une attention et un intérêt bien particuliers.

Mais en plus des défis qui se posent au pays sur le plan de l'objectif 2, il est primordial de souligner que les défis en matière de pauvreté et de difficultés d'accès aux soins qui se posent, actuellement, avec acuité, sont de nature à entraver le progrès de la Tunisie sur le chemin de la consolidation de sa sécurité/souveraineté alimentaire et de la réalisation de ses engagements relatifs à cette question dans l'Agenda de développement durable 2030.

En effet, le même rapport indique en ce sens que la pandémie du Covid 19 aurait des effets certains sur la pauvreté qui risquerait de remonter à ses niveaux équivalents à ceux de 2005. Selon l'Unicef, la pauvreté des enfants devrait passer de 19% à 25% ou même jusqu'à 29% en 2020 touchant jusqu'à 1 million d'enfants dans le pays. Selon l'INS, 95.37% des ménages les plus pauvres ont réduit la quantité et la qualité de la nourriture consommée durant le confinement.

Sur le plan de la santé, le rapport note que la Tunisie s'est dotée d'une Politique Nationale de la Santé (PNS) le 7 avril 2021. Parmi ses 5 piliers nous citons particulièrement l'Unification du régime de base afin qu'il fournisse une même protection financière équitable à toute la population et la nécessité de donner au secteur public les moyens pour assumer ses missions de service public. Ces défis sont d'une importance capitale afin de corriger les déséquilibres entre les systèmes public et privé de santé et les inégalités criardes de santé qui pèsent de plus en plus lourd sur la santé des catégories sociales les moins favorisées et des citoyens des régions intérieures et des zones rurales. Cependant, la situation des finances publiques constitue, à l'heure qu'il est, une entrave de taille pour la réforme du système public de santé.

Quant aux maladies liées aux modes de vie et aux comportements alimentaires, notons que les pourcentages de décès à cause du diabète, des maladies cérébrovasculaires, cardiopathies ischémiques, hypertensives ont atteint en 2020, respectivement, 7.6%, 6.8%, 4.3% et 3.2% de l'ensemble des décès, soit un total de 21.9%.²² Ces maladies qui dépendent pour une large mesure des modes de vie et de consommation sont au cœur de la question de la souveraineté alimentaire.

3. Les Constitutions nationales

Plusieurs pays ont adopté dans leurs Constitutions des dispositions qui font de la souveraineté alimentaire un cadre institutionnel de leurs politiques, stratégies et programmes agricoles et alimentaires. C'est l'équateur qui a été le pionnier dans ce domaine depuis 2008 suivi par un certain nombre de pays dont le Sénégal, le Mali, la Bolivie, le Népal...

S'agissant de la Constitution tunisienne de 2014, elle se borne dans son préambule à affirmer « *la nécessité de contribuer à la protection du milieu naturel et d'un environnement sain, propre à garantir la pérennité de nos ressources naturelles et la permanence d'une vie paisible aux générations futures...* », tandis que seules quelques dispositions sont directement en relation avec les principes de justice sociale, de droit à l'alimentation et de la souveraineté alimentaire. En effet l'article 12 stipule que « *L'État agit en vue d'assurer la justice sociale, le développement durable et l'équilibre entre les régions, en tenant compte des indicateurs de développement...* ». Dans son article 13, la Constitution précise que « Les ressources naturelles appartiennent au peuple tunisien. L'État y exerce sa souveraineté en son nom. ». Mais si les droits à la santé et à l'eau sont reconnus explicitement dans les articles 38 et 44, les autres droits liés à l'alimentation à la sécurité et à la souveraineté alimentaires ne figurent pas en des termes explicites.

La nouvelle Constitution promulguée le 17 août 2022 n'a pas apporté de nouvelles dispositions relatives au droit à l'alimentation ou à la souveraineté alimentaire. Si elle stipule, dans son préambule, qu'« *Il n'y a pas de fierté pour la nation sans une pleine souveraineté* » et que le droit à la propriété est garanti (article 29), seules quelques dispositions peuvent renvoyer à certains principes de la souveraineté alimentaire et ses implications. Elles se limitent à la garantie du droit à la santé (article 43), du droit à un « *environnement sain et équilibré et à la participation à la sécurité climatique...* (article 47), ainsi qu'au « *droit à l'eau potable pour tous sur le même pied d'égalité...* »

²² - NSP. Statistiques nationales sur les causes de décès en Tunisie, 2020. Avril 2021.



CHAPITRE II :

LE CONCEPT DE SECURITE ALIMENTAIRE

Le concept de sécurité alimentaire est apparu dans les années 1970, il a fortement évolué depuis. Il n'est, donc, ni unique ni universel. Plusieurs définitions ont pu être repérées entre 1975 et 1991 (MAXWELL et FRANKENBERGER, 1995). Cette diversité des définitions traduit la diversité des approches et des conceptions. Son évolution montre qu'on est passé des considérations très économiques et quantitatives vers des considérations plus humanistes et plus qualitatives.

1. Le concept de sécurité alimentaire et son évolution

1.1 Définition, évolution et dimensions de la sécurité alimentaire

Des premières définitions du concept de Sécurité alimentaire on retiendra que ce concept recouvre deux niveaux :

✳ Au niveau MICRO :

- La sécurité alimentaire consiste à assurer à toute personne et à tout moment un accès physique et économique aux denrées alimentaires dont elle a besoin (FAO, 1983)
- L'accès pour tous et en tout temps à une alimentation suffisante pour une vie active et en bonne santé (REUTLINGER, 1985)

On peut, à ce niveau, considérer la Sécurité alimentaire comme étant la matérialisation et la réalisation effective du Droit à l'alimentation.

Le déni de ce Droit se manifeste par la sous-nutrition et la mal nutrition. On s'appuiera sur quelques indicateurs pertinents pour les mesurer que nous présenterons infra.

✳ Au niveau MACRO, on retiendra la définition la plus utilisée

- Une certaine capacité de production nationale pour satisfaire la consommation alimentaire du pays. Le recours aux importations désigne l'incapacité de fait du pays d'assurer son autosuffisance et donc sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur, et, donc, des aléas du commerce mondial des denrées alimentaires.
- Elle peut aussi désigner chez certains experts la capacité de financer les besoins d'importations pour satisfaire la consommation nationale souhaitée. Cela signifie la capacité financière (ressources financières nationales suffisantes) ou physique (transport, approvisionnement...)

La sécurité alimentaire consiste donc à assurer au pays et à tout moment un accès physique et économique aux denrées alimentaires dont il a besoin.

Les deux niveaux macro et micro sont articulés. Si la sécurité alimentaire correspond à la capacité pour toute personne de posséder, à tout moment, un accès physique et économique aux besoins alimentaires de base, cela suppose l'existence d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire pour assurer la sécurité alimentaire au niveau du foyer familial. En effet la sécurité alimentaire n'est assurée que lorsque la viabilité du ménage, défini en tant qu'unité de production et de reproduction, n'est pas menacée par un déficit alimentaire.

Ainsi, il faut s'assurer que le système alimentaire fournit à toute la population un approvisionnement alimentaire nutritionnellement adéquat sur le long terme.

L'évolution des différentes définitions s'est faite dans quatre principales directions :

- D'une préoccupation macroéconomique vers une préoccupation micro qui fait que le concept est passé de l'évaluation des disponibilités alimentaires au niveau national, pour évoluer vers le **niveau familial** ;
- D'une préoccupation au niveau de l'offre, vers une préoccupation de la satisfaction de la demande. Les **conditions d'accès physiques et économiques** ont acquis une importance capitale ;
- Les inégalités de la consommation intra-ménages qui ont mis en exergue la vulnérabilité de certaines populations (enfants, personnes handicapées ou âgées, femmes...) ont fait que le concept a évolué pour prendre en compte la sécurité alimentaire au **niveau individuel** ;
- L'importance grandissant qu'a acquis le concept de durabilité en relation avec le respect de l'environnement a fait que d'une préoccupation de court terme on est passé à la recherche d'une sécurité alimentaire de **long terme**.

La plupart des définitions ont, ainsi, convergé pour prendre en considération un certain nombre de questions dont principalement : la satisfaction des besoins, l'accès, les risques, la durabilité...

Aussi, la sécurité alimentaire a-t-elle été définie lors du sommet mondial de l'alimentation de 1996 comme suit : « *La sécurité alimentaire existe lorsque **tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.***²³ »

La sécurité alimentaire revêt, ainsi, quatre dimensions principales, à savoir :

²³ - « Comité de la sécurité alimentaire mondiale », Rome (Italie), 15-20 octobre 2012, fao.org/3/MD776F/MD776F.pdf

- La disponibilité physique des aliments : (au niveau national, régional et/ou local) suppose que la nourriture est physiquement disponible parce qu'elle a été produite, traitée, importée ou transportée. Elle porte, donc, sur le « côté de l'offre » de la sécurité alimentaire et est déterminée par le niveau de production alimentaire, les niveaux de provisions, et le commerce net.
- L'accès économique et physique aux aliments : C'est la façon dont les gens peuvent obtenir la nourriture disponible. L'accessibilité de la nourriture est garantie lorsque les communautés et les ménages (avec la totalité des individus qui les composent), disposent des ressources adéquates pour se procurer les aliments **nécessaires à un régime équilibré**. Il dépend des revenus des ménages, de la répartition de ces revenus au sein de la famille et du prix des denrées. Il dépend également des droits et prestations sociaux, institutionnels et commerciaux des individus, (répartition des ressources et des systèmes de protection et d'aide sociale...).
L'accessibilité de la nourriture peut être restreinte par l'insécurité générée par une situation de conflit, ou autres crises ou calamités naturelles... L'existence de hauts niveaux de provisions alimentaires à l'échelon national ou international ne garantit pas, à elle seule, la sécurité alimentaire des ménages.
Les préoccupations relatives à l'accès insuffisant ou difficile aux aliments ont mené à accorder une importance particulière aux politiques se rattachant aux revenus, aux dépenses, aux marchés et aux prix des aliments pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire.
- L'utilisation des aliments : Elle porte sur la façon dont le corps optimise les différents nutriments présents dans les aliments. Un apport adéquat d'énergie et de nutriments et une bonne utilisation biologique des aliments consommés, déterminent l'état nutritionnel des individus. Ils dépendent et sont le résultat d'un ensemble de facteurs dont, notamment, les bonnes pratiques de soins et d'alimentation, de préparation des aliments, de diversité du régime alimentaire, et de distribution des aliments à l'intérieur du ménage. Elle consiste, donc, en la façon dont les gens utilisent la nourriture et dépend de la qualité des aliments, leur stockage et leur préparation, des principes nutritionnels de base ainsi que de l'état de santé des individus les consommant. L'utilisation de la nourriture est souvent réduite par des maladies endémiques, de mauvaises conditions d'hygiène, une méconnaissance des principes nutritionnels de base ou, encore, par des traditions limitant l'accès à certains aliments en fonction de l'âge ou du sexe.
- La stabilité des trois autres dimensions dans le temps : Même si l'apport alimentaire est adéquat à un certain moment, on risque toujours de souffrir d'insécurité alimentaire si, sur une base régulière, on a un accès inadéquat aux aliments, et on risque une détérioration de l'état nutritionnel. Cela peut être dû à des perturbations liées à des conditions climatiques défavorables, une instabilité politique, ou des facteurs économiques qui pourraient avoir un impact sur la sécurité alimentaire.

1.2 Autres concepts liés

Aussi, est-il important de comprendre un certain nombre de concepts qui sont liés à l'insécurité alimentaire, dont le guide pratique « *Sécurité alimentaire : l'information pour l'action* »²⁴ propose quelques définitions. Nous en citons notamment :

1.2.1 La sous-alimentation :

La sous-alimentation est une mesure de la faim issue des statistiques de la FAO et qui indique la proportion de la population ayant un apport énergétique alimentaire inférieur à un seuil prédéterminé. Ce seuil est spécifique au pays et mesuré en termes de kilocalories nécessaires pour mener une vie saine et pratiquer une activité physique modérée. Les sous-alimentés sont des personnes souffrant de privation alimentaire.

La mesure de la sévérité de la sous-alimentation permet d'indiquer de combien la consommation des personnes sous-alimentées tombe en dessous de leurs besoins énergétiques alimentaires.

A cet effet, le **Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire** (IPC) constitue un système de classement des crises humanitaires et de sécurité alimentaire, en se basant sur une variété de besoins des moyens d'existence.

Tableau – 3 – Le cadre intégré de la sécurité alimentaire de la FAO

Classement des phases	Indicateurs
Sécurité alimentaire généralement présente	- Taux de mortalité brut
Insécurité alimentaire chronique	- Prévalence de malnutrition
Crise alimentaire et des moyens d'existence aigüe	- Accès/disponibilité des aliments - Diversité du régime alimentaire
Urgence humanitaire	- Accès/disponibilité de l'eau
Famine / catastrophe humanitaire	- Stratégies pour faire face aux problèmes - Biens des moyens d'existence

Source : FAO

1.2.2 La faim :

Elle peut être décrite comme une sensation douloureuse causée par une consommation insuffisante d'énergie alimentaire, en d'autres termes, la faim est une privation alimentaire. Tout individu qui a faim souffre d'insécurité alimentaire, mais tous les individus qui souffrent d'insécurité alimentaire n'ont pas faim, car il existe d'autres causes d'insécurité alimentaire, dont celles liées à une consommation inadéquate de micronutriments.

1.2.3 Alimentation et nutrition

L'alimentation et la nutrition sont deux notions intimement liées mais bien distinctes.

²⁴ - FAO « Sécurité alimentaire l'information pour l'action », FAO 2008, site web: http://www.foodsec.org/index_fr.htm

D'après la Fondation Lamap²⁵, Le terme alimentation désigne aussi bien la manière de s'alimenter, c'est-à-dire la façon dont on assure la prise de la nourriture, que la nature de ce que l'on mange, c'est-à-dire son régime alimentaire.

En revanche, les fonctions de nutrition correspondent à l'ensemble des fonctions assurant l'approvisionnement en matière et en énergie d'un organisme ainsi que son entretien et son renouvellement et assurent, ainsi, la vie de l'individu. Ces fonctions comportent notamment l'alimentation, la digestion, la respiration, la circulation et l'excrétion.

Selon Nutritik²⁶, la nutrition se définit comme l'ensemble des processus d'assimilation et de dégradation des aliments dans l'organisme lui permettant croissance et bon fonctionnement. Elle a pour fonction de transformer l'aliment en nutriment énergétique et/ou non énergétique. L'apport inadapté physiologiquement, et d'une manière régulière, entraîne, à terme, des carences et un dysfonctionnement de la fonction cellulaire.

1.2.4 La malnutrition :

La malnutrition est le résultat de carences, d'excès, ou de déséquilibres d'énergie, de protéines et d'autres nutriments. La malnutrition pourrait être le résultat de l'insécurité alimentaire, ou bien, elle pourrait être liée à des facteurs non alimentaires, tels que :

- les pratiques inadéquates de soins aux enfants ;
- l'insuffisance des services sanitaires ; et
- un environnement malsain.

1.2.5 L'équilibre alimentaire

L'équilibre alimentaire ne signifie pas « manger de tout en quantités égales » mais « manger de tout en quantités adaptées », en privilégiant les aliments bénéfiques pour la santé (fruits, légumes, féculents, poissons...) et en limitant la consommation de produits sucrés (confiseries, boissons sucrées...), salés (gâteaux apéritifs, chips...) et gras (charcuterie, beurre, crème...). L'équilibre alimentaire ne se fait pas sur un seul repas ou une journée, mais sur plusieurs jours. (Selon le site <https://www.mgc-prevention.fr/lexique>).

1.2.6 La pauvreté :

Elle est, sans aucun doute, l'une des causes de la faim. Mais l'absence d'un bon état nutritionnel constitue, également, l'une des causes sous-jacentes de la pauvreté. Une des définitions de la pauvreté couramment utilisée par l'OCDE est la suivante : « *La pauvreté comprend différentes dimensions liées à l'incapacité de satisfaire des besoins humains tels que consommer et assurer sa sécurité alimentaire, être en bonne santé, pouvoir apprendre, pouvoir faire valoir ses droits et entendre sa voix, vivre en sécurité et dans la dignité, et exercer un*

²⁵ - <https://fondation-lamap.org/node/6397#>

²⁶ - <https://nutritik.com/>

travail décent. La pauvreté doit également être combattue en vertu de considérations liées à la protection de l'environnement et à l'instauration d'un développement durable²⁷ ».

Aussi, est-il est essentiel d'intégrer les stratégies de lutte contre la pauvreté aux politiques de sécurité alimentaire, afin de réduire la pauvreté et la faim qui sont étroitement liées. Ainsi, et étant entendu que la croissance économique ne peut à elle seule résoudre, automatiquement, le problème de sécurité alimentaire, la réalisation des objectifs dans ce domaine ne peuvent être atteints qu'à travers la combinaison de nombreuses politiques et facteurs visant notamment :

- l'augmentation du revenu ;
- les interventions directes pour soutenir l'alimentation et promouvoir la nutrition ;
- l'investissement en matière de promotion de la santé, de l'approvisionnement en eau et en éducation.

2. Mesures de la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire étant définie par les quatre facteurs essentiels cités supra qui sont la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation et la stabilité, et sachant que l'altération de n'importe lequel d'entre eux peut entraîner l'insécurité alimentaire, les indicateurs de mesure de la sécurité alimentaire utilisés ou recommandés par la FAO tentent de déterminer le degré de satisfaction de ces facteurs essentiels.

2.1 Les indicateurs de la sécurité alimentaire de la FAO

La FAO utilise un certain nombre d'indicateurs pour évaluer la sécurité alimentaire qui présentent l'avantage de permettre la comparabilité entre les différents pays et régions du monde. L'ensemble d'indicateurs de la sécurité alimentaire introduits en 2013 analyse plus en profondeur les quatre dimensions de la sécurité alimentaire – la disponibilité, l'accès, la stabilité et l'utilisation. En évaluant la sécurité alimentaire à travers ces dimensions, ces indicateurs donnent une image détaillée de la situation prévalente et des défis à relever dans un pays en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, ce qui est nécessaire pour la conception et l'efficacité d'interventions ciblées. Ces indicateurs se répartissent selon ces quatre dimensions comme suit :

- **La disponibilité** : Les disponibilités alimentaires ont un rôle prédominant dans la sécurité alimentaire. Elles sont généralement mesurées par les indicateurs suivants :
 - L'adéquation des disponibilités énergétiques alimentaires moyennes
 - La valeur moyenne de la production alimentaire

²⁷ - <https://www.oecd.org/fr/presse/archives/1918173.pdf>

- La part des disponibilités énergétiques alimentaires provenant des céréales, racines et tubercules
- Les disponibilités protéiques moyennes
- Les disponibilités protéiques moyennes d'origine animale.
- **L'accessibilité** : Elle repose sur deux piliers, à savoir : l'accès économique et l'accès matériel.
 - L'accès économique est déterminé par :
 - le revenu disponible
 - les prix des aliments, ainsi que
 - l'existence des programmes de protection et d'aide sociale et la possibilité d'accéder à ces dispositifs.

Les revenus tirés de l'agriculture, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture jouent un rôle primordial dans les résultats obtenus en matière de sécurité alimentaire.

- L'accès matériel dépend, quant à lui, de la présence d'infrastructures et de la qualité de celles-ci, notamment les voies et équipements de communication ainsi que les entrepôts de produits alimentaires et autres installations... Ces aspects peuvent être évalués à travers :
 - Le pourcentage des routes revêtues sur l'ensemble du réseau
 - La densité du réseau routier
 - La densité du réseau ferroviaire...

Mais les difficultés de l'accès peuvent apparaître à travers des indicateurs de résultat comme :

- La prévalence de la sous-alimentation
- La part des dépenses alimentaires chez les populations pauvres
- L'ampleur du déficit alimentaire
- La Prévalence de l'insuffisance alimentaire...
- **La stabilité** : l'exposition aux risques à court terme pourrait compromettre les progrès sur le long terme. Deux types d'indicateurs sont généralement retenus pour mesurer l'exposition aux risques et l'ampleur de ceux-ci. Deux aspects revêtent une importance capitale au niveau de cette dimension, à savoir la stabilité de l'offre de produits alimentaires et celle des prix des aliments. Aussi, a-t-on recours :
 - Pour évaluer le degré de vulnérabilité, à des indicateurs tels que :
 - Le taux de dépendance à l'égard des importations céréalières
 - Le pourcentage des terres arables équipées pour l'irrigation
 - La valeur des importations alimentaires par rapport aux exportations totales de marchandises...
 - Pour évaluer la résilience face aux chocs des indicateurs pouvant traduire :
 - La stabilité politique et l'absence de violence/terrorisme
 - L'instabilité des prix intérieurs des produits alimentaires

- La variabilité de la production alimentaire par habitant
 - La variabilité des disponibilités alimentaires par habitant...
- **L'Utilisation** : L'utilisation des aliments comprend deux dimensions distinctes.
- La première est mesurée par des indicateurs anthropométriques sur lesquels la dénutrition a une incidence et qui sont largement disponibles pour les enfants de moins de 5 ans. A cet effet on utilise des indicateurs comme :
- Le pourcentage des enfants de moins de 5 ans émaciés
 - Le pourcentage des enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance
 - Le pourcentage des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale
- La seconde dimension est appréhendée par divers facteurs de fond ou indicateurs de moyens qui rendent compte de la qualité des aliments, de la façon dont ceux-ci sont préparés, ainsi que des conditions de santé et d'hygiène. Elle pourrait être appréhendée à travers des indicateurs de résultat tels que :
- Le pourcentage des adultes présentant une insuffisance pondérale
 - La prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes
 - La prévalence de l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans
 - La prévalence de la carence en vitamine A
 - Prévalence de la carence en iode...

2.2 Nouvelle mesure de l'insécurité alimentaire vécue : le FIES :

La FAO a développé une nouvelle échelle de mesure de l'insécurité alimentaire, le FIES (Food Insecurity Experience Scale).

Cette échelle de mesure FIES diffère des approches traditionnelles, qui évaluent l'insécurité alimentaire de manière indirecte et mesurent des déterminants de la sécurité alimentaire et des résultats potentiels qui ne permettent pas de cerner de manière satisfaisante les nombreuses dimensions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'échelle de mesure FIES complète les indicateurs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui existent déjà. Utilisée avec d'autres systèmes de mesure, elle peut contribuer à une meilleure compréhension des causes et des conséquences de l'insécurité alimentaire et permet d'asseoir l'élaboration de politiques et des programmes de promotion de la sécurité alimentaires sur des bases plus solides.

Cette mesure se base sur des enquêtes dont le module comporte 8 questions clés :

« À un moment donné au cours des 12 derniers MOIS, vous êtes-vous trouvé(e) dans une situation où, faute d'argent ou d'autres moyens :

1. vous avez été inquiet(e) de ne pas avoir assez à manger ?
2. vous ne pouviez pas manger des aliments nourrissants et bons pour la santé ?
3. vous mangiez presque toujours la même chose ?
4. vous avez dû sauter un repas ?
5. vous n'avez pas mangé autant qu'il aurait fallu ?
6. il n'y avait plus rien à manger à la maison ?
7. vous aviez faim mais vous n'avez pas mangé ?
8. vous n'avez rien mangé de toute la journée ? »

Les résultats obtenus permettent de composer une échelle qui couvre plusieurs degrés d'insécurité alimentaire. Cette échelle se rapproche d'autres échelles utilisées pour mesurer des aspects qui ne sont pas objectivement observables comme les aptitudes/l'intelligence, la personnalité.... On peut comparer les résultats obtenus entre les pays au moyen de techniques statistiques empruntées à la théorie des réponses aux items (IRT), qui est communément utilisée dans le domaine des tests de connaissances et des tests psychologiques.





CHAPITRE III :

LA SOUVERAINETE
ALIMENTAIRE

1. Le concept de souveraineté alimentaire

La souveraineté alimentaire est un concept plus récent. Il a été développé et présenté pour la première fois par l'Organisation « Via Campesina » lors du Sommet de l'alimentation organisé par la FAO à Rome en 1996. Il a, depuis, été repris et précisé par divers courants altermondialistes lors de différents Forums Sociaux Mondiaux.

La souveraineté alimentaire est présentée comme un **droit international** qui laisse la possibilité aux populations, aux États ou aux groupes d'États de mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées à leurs populations sans qu'elles puissent avoir un effet négatif sur les populations d'autres pays. Elle se construit à l'origine dans l'objectif de permettre le respect des droits des paysans. La souveraineté alimentaire est donc une rupture par rapport à l'organisation actuelle des marchés agricoles mise en œuvre par l'OMC.

Encadré - 3 - La souveraineté alimentaire telle que définie par la *Déclaration de Nyéléni**

(lors du Forum pour la Souveraineté Alimentaire tenu à Sélingué, Mali 23 – 27 février 2007)

« La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement adaptée, produite par des méthodes écologiquement saines et durables, ainsi que leur droit à définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires. Elle place ceux qui produisent, distribuent et consomment la nourriture au cœur des systèmes et des politiques alimentaires, en lieu et place des exigences des marchés et des multinationales. Elle défend les intérêts et l'inclusion des générations futures. Elle propose une stratégie de résistance et de démantèlement du régime commercial et alimentaire actuel contrôlé par les grandes firmes. Elle fournit les instructions nécessaires à la mise en place de systèmes de production alimentaire, d'agriculture et de pêche définis et organisés, par les producteurs locaux, hommes et femmes.

La souveraineté alimentaire donne priorité aux économies et aux marchés locaux et nationaux, elle donne du pouvoir aux paysans, à l'agriculture familiale, à la pêche artisanale, aux petits éleveurs nomades ; Elle assure que la production, la distribution et la consommation d'aliments soient fondées sur la pérennité écologique, sociale et économique. La souveraineté alimentaire favorise un commerce transparent afin d'assurer un revenu équitable à tous et de garantir les droits des consommateurs à contrôler leur alimentation et leur nutrition. Elle garantit que les droits à utiliser et gérer nos terres, nos territoires, notre eau, nos semences, notre bétail et notre biodiversité soient entre les mains de ceux d'entre nous qui produisent la nourriture. La souveraineté alimentaire implique de nouvelles relations sociales sans oppression et sans inégalités entre les hommes et les femmes, les peuples, les groupes raciaux, les classes sociales et les générations. » **Nyéleni** est une paysanne malienne dont l'existence a été transmise par la tradition orale africaine. Elle a vécu à une date indéterminée. Fille unique, elle n'a eu de cesse que d'exceller dans tous les domaines afin d'être la fierté de ses parents. Elle devient ainsi une agricultrice hors pair. Elle est devenue le symbole de l'engagement des femmes dans la vie sociale malienne. Les organisateurs du forum mondial pour la souveraineté alimentaire qui s'est tenu du 23 au 27 février 2007 ont choisi de lui rendre hommage en baptisant cette rencontre "Nyéléni 2007.

Au niveau local, les défenseurs de la souveraineté alimentaire prônent le maintien d'une **agriculture de proximité** destinée en priorité à alimenter les marchés régionaux et nationaux. Les cultures vivrières et l'agriculture familiale de petite échelle sont présentées par les défenseurs de la souveraineté alimentaire comme étant d'une grande efficacité économique,

sociale et environnementale, comparée à l'agriculture industrielle et les plantations de grande échelle où travaillent de nombreux salariés. La place et le rôle des femmes sont privilégiés.

Encadré - 4 - L'agriculture paysanne et la petite agriculture peuvent-elles nourrir le monde ?

L'agriculture paysanne s'inscrit dans la durabilité, le respect de l'environnement par l'autonomie relative de l'exploitation, et la conservation du tissu social, notamment par son caractère familial. Elle est enracinée sur des territoires, destinée à des marchés relativement proches, et attachée à la valorisation des ressources naturelles par des techniques spécifiques. Elle « se caractérise par le lien organique entre l'unité de production et la famille exploitante, par opposition à l'agriculture entrepreneuriale dont le capital appartient à des acteurs déconnectés de l'activité productive ». Elle n'a pas seulement un rôle de production de denrées, mais a aussi un rôle social, environnemental et historique.

Les agricultures familiales sont de petites agricultures ; elles peuvent être caractérisées suivant la taille de l'exploitation. Ainsi, pour les 81 pays dont les données sont disponibles, 94% des exploitations familiales cultivent moins de 5 hectares, et la grande majorité cultive même moins d'un hectare. Mais la taille est un critère trop dépendant des contextes et des pays.

L'agriculture paysanne produit 70 % des aliments dans le monde et utilise 30% des ressources agricoles mondiales (terre, eau, outils). Elle occupe 40 % des actifs dans le monde, soit plus de 2,6 milliards d'agriculteurs familiaux. A l'opposé, l'agriculture industrielle produit 30 % de tous les aliments consommés dans le monde mais exploite 70 % des ressources agricoles mondiales.

Les Nations unies soulignent, dans le cadre de l'Objectif 2 des ODD, que : « 500 millions de petites exploitations agricoles fournissent jusqu'à 80 % de la nourriture consommée dans les pays en développement. Investir dans ces exploitations constitue donc un moyen considérable d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des plus pauvres, ainsi que d'accroître la production alimentaire pour les marchés locaux et mondiaux... »

D'après la « fiche thématique : Agriculture familiale », Alimententerre.

<https://www.alimenterre.org/system/files/inline-files/fiche-thematique-agriculture-familiale-201807.pdf>

La souveraineté alimentaire privilégie des techniques agricoles qui favorisent l'autonomie des paysans. Elle est donc favorable à l'agriculture biologique et à l'agriculture paysanne. Elle refuse l'utilisation des plantes transgéniques en agriculture. Elle se différencie des concepts de droit à l'alimentation et de sécurité alimentaire en ce qu'elle conteste la mainmise de l'agrobusiness sur l'alimentation.

1.1. Les 7 principes de la souveraineté alimentaire²⁸ selon Via Campesina :

- 1. La nourriture est un droit humain fondamental.** En conséquence chacun doit avoir accès à une alimentation sûre, nutritive et culturellement appropriée en quantité et qualité suffisantes pour mener une vie saine dans la pleine dignité humaine. Aussi,

²⁸ - Karlem, "Les Sept principes de la souveraineté alimentaire" de La Via Campesina, 29 juin 2011, Publié dans « Justice Alimentaire ». <http://www.groundswellcenter.org/category/food-justice/>

chaque nation devrait-elle déclarer que l'accès à l'alimentation est **un droit constitutionnel** et garantir le développement du secteur primaire pour assurer la réalisation concrète de ce droit fondamental.

2. **La Réforme agraire est nécessaire**, pour donner aux paysans et sans terre – en particulier aux femmes – la propriété et le contrôle de la terre qu'ils travaillent et restituer les territoires aux peuples autochtones. Le droit à la terre doit exclure toute forme de discrimination fondée sur le sexe, la religion, la race, la classe sociale ou l'idéologie ; la terre devrait appartenir à ceux qui la travaillent.
3. **La protection des ressources naturelles est une nécessité**. La souveraineté alimentaire implique le soin et l'utilisation durables des ressources naturelles, et particulièrement la terre, l'eau, les semences et les races de bétail. Les personnes qui travaillent la terre doivent avoir le droit de pratiquer une gestion durable des ressources naturelles et de conserver la biodiversité sans droits de propriété intellectuelle restrictifs. Cela ne peut se faire qu'à partir d'une base économique solide avec une sécurité d'occupation, des sols sains et une utilisation réduite de produits agrochimiques.
4. **La réorganisation du commerce alimentaire est une exigence**. Puisque la nourriture est d'abord et avant tout une source de nutrition et seulement secondairement un article d'échange, les politiques agricoles nationales se doivent d'être revues en vue d'accorder la priorité à la production destinée à la consommation intérieure et à l'autosuffisance alimentaire. Les importations alimentaires ne doivent pas déplacer la production locale ni faire baisser les prix.
5. **La mondialisation de la faim doit cesser**. La souveraineté alimentaire est minée par les institutions multilatérales et par le capital spéculatif. Le contrôle croissant des sociétés multinationales sur les politiques agricoles a été facilité par les politiques économiques d'organisations multilatérales telles que l'OMC, la Banque mondiale et le FMI. La réglementation et la taxation du capital spéculatif à-côté d'un code de conduite strictement appliqué pour les sociétés transnationales sont donc nécessaires.
6. **La paix Sociale est une exigence**. Tout le monde a le droit d'être à l'abri de la violence. La nourriture ne doit pas être utilisée comme une arme. Les niveaux croissants de pauvreté et de marginalisation dans les campagnes, ainsi que l'oppression croissante des minorités ethniques et des populations indigènes, aggravent les situations d'injustice et de désespoir. Le déplacement continu, l'urbanisation forcée, la répression et l'incidence croissante du racisme contre les petits exploitants agricoles ne peuvent être tolérés.

Encadré – 5 - Quelques définitions simples du Dr. Habib Ayeb, fondateur de l'Observatoire de la Souveraineté Alimentaire et de l'Environnement. (Facebook, 13 mai 2022) :

« Sécurité alimentaire :

L'Etat dispose d'un volume de produits alimentaire de base théoriquement suffisant pour nourrir la totalité de la population. Tous les moyens sont bons : la production locale, l'importation, l'aide internationale, occupation d'un territoire d'un pays voisin...

Autosuffisance alimentaire :

Produire dans le pays la totalité des besoins alimentaires de base. Tous les moyens sont bons : de la chimie, de la technologie, l'esclavage et autres travaux forcés, les semences génétiquement modifiées... Peu importent les risques sur la biodiversité, l'environnement, la santé publique, les ressources naturelles, les droits des générations futures.

Souveraineté alimentaire :

Produire tout ce qui est possible pour répondre aux besoins alimentaires de base dans le strict respect des droits des populations actuelles et futures, de l'environnement, des ressources naturelles (dont l'eau et la terre), de la biodiversité, du climat, de la vie et de la dignité des personnes.

Ceci suppose/exige une politique alimentaire basée sur l'agriculture paysanne et vivrière, sur la "sanctuarisation" du secteur agricole contre toute forme d'investissement capitaliste/capitaliste qui vise à produire des bénéfices et à accumuler du capital et, enfin, interdiction de toutes formes de privatisation et de monopolisation des ressources naturelles qui doivent rester des biens communs non inaliénables et indivisibles. »

7. **Le contrôle démocratique est une condition nécessaire.** Les petits exploitants agricoles doivent participer directement à la formulation des politiques agricoles à tous les niveaux. L'ONU et les organisations apparentées devront passer par un processus de démocratisation pour que cela devienne une réalité. Toute personne a droit à des informations honnêtes et exactes et à une prise de décision ouverte et démocratique. Ces droits constituent la base d'une bonne gouvernance, de la responsabilité et d'une participation égale à la vie économique, politique et sociale, exempte de toute forme de discrimination. Les femmes rurales, en particulier, doivent être autorisées à prendre des décisions directes et actives sur les questions alimentaires et rurales.

Les mouvements porteurs du concept de la souveraineté alimentaire s'accordent à considérer que la faim n'est pas la conséquence de la seule domination du système néolibéral mondial mais aussi des systèmes nationaux qui sont représentés et dominants dans le concert des nations. Aussi les objectifs de l'Agenda 2030 relatifs à l'élimination de la faim dans le monde ne sont pas suffisants pour la mise en œuvre du droit universel à l'alimentation et devraient être complétés par les implications qu'exige le concept de la souveraineté alimentaire qui doivent soustraire les échanges des denrées alimentaires à la domination d'une poignée de privilégiés et la mise en place de systèmes alimentaires (production, échange et consommation des denrées alimentaires) aux mains des populations.

Certains auteurs (Holt Giménez E, Shattuck A, 2011)²⁹ définissent la souveraineté alimentaire comme un modèle qui essaye de :

- démanteler le monopole des multinationales alimentaires,
- redistribuer les terres agricoles, à travers des réformes agraires redistributives,
- affirmer le droit des communautés à l'eau, aux semences, à des modes de vie durables et à mettre en place des systèmes alimentaires propres et les démocratiser,
- protéger du dumping et de la surproduction et organiser les marchés et l'offre.
- relancer l'agriculture paysanne gérée agro-écologiquement pour distribuer de la richesse et préserver la planète.

La souveraineté alimentaire repose donc sur les systèmes alimentaires locaux centrée sur l'agriculture locale, à petite échelle et durable, plutôt que sur les systèmes des marchés libres, ouverts et mondialisés. Elle peut être considérée comme une réaction à l'agro-industrie orientée vers la satisfaction des marchés extérieurs. Elle essaye de transformer les modes de production agricole pour les orienter vers l'agriculture durable à petite échelle permettant aux paysans d'être les véritables piliers du système alimentaire qui doit être en adéquation avec les préférences et les choix culturels des populations locales.

La souveraineté alimentaire constitue donc une rupture avec le mode néolibéral dominant aussi bien au niveau des modes de production, qu'à ceux des échanges ou de consommation. Elle est considérée comme radicale par rapport au mode réformiste du concept de sécurité alimentaire et constitue même un dépassement du concept de justice alimentaire.

En effet, pour Giménez et Shattuck, **la justice alimentaire**³⁰ est un concept prôné par les mouvements alimentaires qui pourrait être considéré progressif. Ses orientations et son discours reposent sur la nécessité de produire agro-écologiquement une alimentation locale, d'investir dans les communautés défavorisées, d'initier de nouveaux modèles économiques de production, de transformation et d'échanges au profit des communautés locales, de garantir de meilleurs salaires aux travailleurs agricoles, de promouvoir l'économie sociale et solidaire et l'accès aux terres agricoles, aux approvisionnements et aux marchés qui devraient être mieux règlementés.

²⁹ - Holt Gimenez E. & Shattuck A, « Food crises, food regimes and food movements: rumblings of reform or tides of transformation? », The Journal of Peasant Studies Vol. 38, No. 1, January 2011, 109-14

³⁰ - op cit.

Encadré - 6 - Agrobusiness / agroécologie ?

L'agrobusiness « est un terme relativement récent qui désigne l'ensemble des activités économiques relatives à la production, la transformation et la commercialisation des produits issus de l'agriculture.

Aux antipodes de l'agriculture classique qui était essentiellement vivrière, il se base sur l'énorme capacité de production de la mécanisation actuelle du processus de production et de transformation. À cheval entre les champs de production, le monde de la transformation et celui de la commercialisation, il englobe une multitude d'activités très diversifiées autour des produits issus de l'agriculture et de l'agro-industrie.

L'agrobusiness couvre intégralement les activités économiques liées à la filière agricole dans les secteurs financiers et commerciaux, allant des intrants à la commercialisation des produits agricoles en passant par la transformation industrielle, tout en s'intéressant également à la production et la vente des engrais, des semences, des machines agricoles et à l'agroalimentaire. Compte tenu des nouveaux enjeux de l'agriculture, comme l'intégration des nouvelles technologies, la mondialisation, la culture intensive, l'environnement, il s'agit du secteur qui cerne le plus les réalités actuelles de la filière agricole. »

L'industrialisation de l'agriculture et la mondialisation des marchés ont considérablement chamboulé les pratiques agricoles depuis plusieurs décennies. Un véritable secteur économique s'est, ainsi, constitué autour de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ses acteurs et ses principales activités visent à répondre à un besoin grandissant du secteur dans le monde des finances et de l'entreprise. D'après HIDREA, <https://www.ihedrea.org>

Selon « Géoconfluences », l'agrobusiness désigne **l'agriculture productiviste** et tout le **secteur économique** qui s'y rattache. S'inspirant de la description des systèmes agraires nord-américains, il insiste sur les liens étroits entre le secteur agricole et les **services amont** (crédit bancaire, assurance...) et en **aval** (transformation et commercialisation de la production...). L'agrobusiness est tourné vers les exportations.

Avec l'expansion de ce mode capitaliste, par essence, la subsistance et les propriétés socioculturelles, économiques et environnementales de l'agriculture ont progressivement été négligées, modifiées et reconfigurées par des conceptions marchandes des systèmes alimentaires impulsées par l'industrie agroalimentaire néolibérale.

L'agroécologie, est « une approche globale qui concilie agriculture, écologie, productivité, activité humaine et biodiversité. En replaçant l'humain au cœur des écosystèmes, l'agroécologie apporte un ensemble de clés pour réussir ensemble la transition. Son objet ne consiste pas uniquement à prendre soin du sol, de la plante, de l'animal ou de l'être humain, mais aussi à considérer l'ensemble des éléments de l'écosystème et des systèmes sociaux et à veiller à la qualité de leurs interrelations. Elle constitue un équilibre harmonieux mêlant agriculture et écologie, quantité et qualité, activités humaines et biodiversité, philosophie et techniques, écosystèmes et systèmes sociaux. », D'après Terre & Humanisme.

Pour la FAO, « L'agroécologie est une approche holistique et intégrée qui applique simultanément des concepts et des principes écologiques et sociaux à la conception et à la gestion de systèmes agricoles et alimentaires durables. Elle cherche à optimiser les interactions entre les plantes, les animaux, les hommes et l'environnement tout en répondant à la nécessité de systèmes alimentaires socialement équitables au sein desquels les gens peuvent choisir ce qu'ils mangent et comment et où il est produit. », FAO, Plateforme de connaissance sur l'agroécologie.

1.1.1. Sécurité et souveraineté alimentaires : convergence et divergences

Pour Mahjoub A. et Belghith M. M,³¹ au-delà des débats idéologiques, les concepts de sécurité et de souveraineté alimentaires, bien que se rejoignant sur certains points ou principes, présentent des divergences qui méritent d'être prises en compte dans les discours politiques, activistes ou académiques. Chaque concept renvoie à un modèle économique et social différent sinon antinomique de l'autre. Et même si on considérait la sécurité alimentaire dans sa conception la plus large et comme étant en relation avec le concept de la sécurité humaine, et combien même elle peut présenter certains points de convergence avec la notion de souveraineté alimentaire, ces deux concepts présentent de fortes divergences.

Les deux concepts se rejoignent, certes, pour ce qui est de :

- leur affirmation du droit à l'alimentation, chacun d'eux est censé viser à mettre en œuvre le droit à l'alimentation ;
- la nécessité de l'augmentation de la production alimentaire pour faire face aux besoins grandissants des populations mais avec des mécanismes et des moyens différents,
- la place qu'ils accordent à la question centrale de l'accès physique et économique de tous à une alimentation, suffisante, quantitativement et qualitativement, adéquate culturellement et saine, ce qui nécessite des stratégies et des politiques publiques de redistribution et de promotion des revenus ;
- la prise en considération de la relation étroite entre le système alimentaire et la nutrition ;
- la nécessité de la mise en place de systèmes de protection sociale pour protéger les populations notamment lors des crises ainsi que des politiques d'éradication de la pauvreté.

Cependant, les **principales divergences**, selon ces auteurs, se présentent comme suit :

1. Bien que les deux concepts reposent sur une référence commune qu'est le droit à l'alimentation, le concept de la souveraineté alimentaire dépasse le droit des personnes de l'accès à une alimentation saine et suffisante. Elle met l'accent et insiste sur **le droit des populations, des communautés, des minorités, des petits paysans et producteurs alimentaires et des ruraux** pour l'accès aux produits et aux marchés, leur contrôle et le choix des systèmes de production, d'échange et de consommation qui sont en adéquation avec leurs spécificités sociales et culturelles.
2. Si les deux concepts se rejoignent pour considérer **l'agroécologie durable** comme un des piliers de la mise en œuvre du droit à l'alimentation et à un environnement sain et durable, la souveraineté alimentaire prône un modèle où, en plus, **l'agriculture familiale**

³¹ - Mahjoub A. et Belghith M. M, « La souveraineté alimentaire dans les pays arabes à travers les données internationales », dans Rapport de l'observatoire des droits économiques et sociaux dans les pays arabes, ANND, Beyrouth, 2018.

et à petite échelle et la valorisation des connaissances locales constituent des piliers des systèmes alimentaires.

3. Le concept de sécurité alimentaire adopté par la FAO et les organismes internationaux relevant des Nations Unies peut être considéré comme un concept neutre au vu des relations de pouvoirs, du moment qu'il ignore la concentration des pouvoirs économiques dans les chaînes de valeurs alimentaires et dans la propriété des principaux moyens de production comme la terre, ou l'accès à l'information sur les marchés, en se bornant à prôner un commerce équitable. Le concept de souveraineté alimentaire insiste, quant à lui, sur l'asymétrie des marchés alimentaires et des centres de pouvoir et des rapports de force qui caractérisent les chaînes alimentaires et les négociations commerciales. Ses adeptes sont en **opposition radicale et totale** avec les principes qui guident le système mondial prévalent du commerce.
4. Le cadre économique qu'implique la souveraineté alimentaire est plus clair et se présente comme **une alternative au modèle néolibéral dominant**. Il accorde une importance capitale à la **participation** des petits producteurs et assimilés à la mise en place des politiques et aux choix des systèmes alimentaires. Il se positionne dans un processus de la ruralité et se présente comme un **modèle de développement rural**, alors que la sécurité alimentaire se limite à considérer les régimes démocratiques comme nécessaires pour assurer le développement intégral.

En somme ces divergences profondes renvoient, à une antinomie et à deux projets économiques, sociaux, politiques et environnementaux opposés plutôt qu'à une confusion ou un amalgame entre les deux concepts.

2. L'institutionnalisation de la souveraineté alimentaire : Un chemin qui reste encore long

Toutefois, malgré l'importance des luttes et de la mobilisation de la société civile pour faire avancer le concept de souveraineté alimentaire, le chemin reste encore long pour infléchir les choix, les stratégies et les politiques alimentaires dans une optique qui coïnciderait avec les objectifs et les principes sur lesquels repose ce concept.

Mais force est de reconnaître que, grâce à la mobilisation des sociétés civiles, l'adoption de la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, par l'assemblée générale des Nations Unies (UNDROP), le 17 décembre 2018, constitue un pas non négligeable sur le chemin de l'institutionnalisation des droits de ces catégories sociales et de certains des principes prônés par les porteurs du concept de souveraineté alimentaire. L'adoption de cette déclaration, qui n'est, certes, pas contraignante, ouvre la voie pour d'autres avancées sur le chemin des luttes populaires pour réaliser ces droits et agir en vue de consacrer les principes de la souveraineté alimentaire et d'en faire **un cadre de référence international pour évaluer la mise en œuvre du droit à l'alimentation et des autres droits** qui y sont attachés.

En effet, étant liée à la question des droits de l'homme dans sa globalité, son interdépendance et son indivisibilité, la souveraineté alimentaire devrait être placée au centre des luttes de la société civile pour la pleine réalisation du droit à l'alimentation. Dans cette optique, il est absolument nécessaire de doter l'ensemble des institutions et organismes militant pour ce droit des **grilles d'analyse et des outils statistiques** leur permettant de disposer des arguments objectifs et tangibles pour étayer leurs thèses et leurs revendications. Des efforts ont été entrepris dans cette direction puisque certains indicateurs ont été pris en considération et adoptés en tant qu'éléments de suivi de certaines cibles des ODD2030, ce qui constitue, certes, une avancée remarquable mais encore insuffisante pour cerner toutes les dimensions de la souveraineté alimentaire. Ainsi, d'autres travaux ont été entrepris par certains organismes pour doter les militants des OSC et les institutions nationales et internationales des indicateurs de suivi, dont nous citons, à titre indicatif, le guide proposé par la Plateforme Souveraineté Alimentaire (PSA) **dont le détail suivra dans l'annexe n°1.**

Ce guide se présente comme un outil permettant de :

- disposer d'indicateurs, à différents niveaux, du système alimentaire (du grain à l'assiette) ;
- ajuster les activités menées dans le cadre des projets de transformation agricole, de les améliorer et d'évaluer leur impact ;
- soutenir l'action de conscientisation et de plaidoyer nécessaires à l'exécution des projets de souveraineté alimentaire et de mise en œuvre des droits consacrés par la déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP).

Les indicateurs proposés (69 indicateurs) sont déclinés en sept grandes catégories selon les sept principes de la souveraineté alimentaire, à savoir :

- Priorité aux pratiques culturelles agroécologiques, à l'agriculture paysanne familiale et à la production agricole locale (agroécologie et durabilité) ;
- Droit d'accès aux ressources naturelles, en particulier à la terre, à l'eau et aux semences ;
- Des prix agricoles tenant compte des coûts de production et un commerce plus équitable ;
- L'accès universel à une alimentation saine et diversifiée ;
- Reconnaissance des droits des paysans, des paysannes et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (avec la cohérence des politiques publique) ;
- Participation des populations à la définition des politiques agricoles ;
- Incitation des gouvernements à intégrer des indicateurs communs de suivi de la Déclaration UNDROP. (voir détails en Annexes)

Dans cette même direction, plusieurs essais et études sont entrepris en vue de mettre en place un cadre de mesure des systèmes alimentaires dans une optique de la souveraineté

alimentaire. Bien que le chemin de l'institutionnalisation de ces tentatives en vue d'en adopter une comme cadre d'analyse d'évaluation et de comparaisons internationales, reste encore long, l'action des sociétés civiles revêt une importance capitale pour faire évoluer les choses dans cette direction. Parmi les études pertinentes dans ce domaine nous présentons succinctement deux paraissant plus ou moins complètes. La première est, à notre humble avis à mi-chemin entre l'optique de sécurité alimentaire et celle de la souveraineté alimentaire. La seconde répond, nous semble-t-il, beaucoup plus aux préoccupations et aux objectifs de la souveraineté alimentaire.

2.1. Etude « Évaluation multi-indicateurs de la durabilité des systèmes alimentaires mondiaux »,

Dans une étude intitulée « Évaluation multi-indicateurs de la durabilité des systèmes alimentaires mondiaux »³², les auteurs présentent une première analyse, à l'échelle mondiale, quantifiant l'état de la performance du système alimentaire national de 156 pays, en utilisant 25 indicateurs de durabilité (pour l'année 2011), dans les 7 domaines suivants :

- la nutrition,
- l'environnement,
- L'accessibilité et la disponibilité alimentaires,
- le bien-être socioculturel,
- la résilience, la sécurité alimentaire, et
- les gaspillages et déchets.

Les résultats montrent que différents pays ont des schémas de performance très variables avec des priorités d'amélioration uniques. Les pays à revenu élevé obtiennent de bons résultats sur la plupart des indicateurs, mais de mauvais résultats sur l'environnement, le gaspillage alimentaire et les indicateurs d'apport en nutriments sensibles à la santé. La transition des aliments d'origine animale vers les aliments d'origine végétale améliorerait les scores des indicateurs pour la plupart des pays.

Les résultats quantitatifs nationaux de cette étude peuvent aider les décideurs politiques à fixer des objectifs d'amélioration dans des domaines spécifiques et à adopter de nouvelles pratiques, tout en gardant une trace des autres aspects de la durabilité. Le tableau suivant récapitule les résultats obtenus à l'échelle mondiale avec la valeur médiane de chaque indicateur dans chacun de ces 7 domaines ainsi que les sources des données et le degré de leur corrélation avec le PIB.

³² - Chaudhary, A., Gustafson, D. & Mathys, A. Multi-indicator sustainability assessment of global food systems. *Nat Commun* 9, 848 (2018). <https://doi.org/10.1038/s41467-018-03308-7>

Tableau – 4 - Sept mesures des systèmes alimentaires, leurs indicateurs, et leurs sources de données.

D'après l'étude «Multi-indicator sustainability assessment of global food systems »

Mesure	Indicateur	Médian	Source	Corrélation PIB
<u>Adéquation des éléments nutritifs des aliments</u>		61		0.53
	Diversité de l'approvisionnement alimentaire de Shannon	74	Remans et al.	0.42
	Énergie alimentaire non de base	46	Remans et al.	0.72
	Diversité des attributs fonctionnels modifiés	77	Remans et al.	0.70
	Part de la population avec des nutriments adéquats	76	Cette étude	0.64
	Score d'équilibre nutritionnel	75	Cette étude	0.46
	Score nutritionnel disqualifiant	12	Cette étude	- 0.74
<u>Stabilité de l'écosystème</u>		47		- 0.36
	État de l'écosystème	43	Hsu et al.	0.51
	Émissions de GES par habitant	51	Cette étude	- 0.79
	Consommation d'eau bleue par habitant	50	Cette étude	- 0.75
	Utilisation des terres par habitant	50	Alexander et al	- 0.09
	Consommation d'énergie non renouvelable par habitant	28	BM	0.00
	Empreinte de biodiversité par hab	50	Chaudhary et al.	0.02
<u>Abordabilité et disponibilité</u>		63		0.83
	Accessibilité aux aliments	54	GFSI	0.85
	Score de disponibilité alimentaire GFSI	56	GFSI	0.80
	Indice de pauvreté	88	GFSI	0.82
	Égalité des revenus	62	BM	0.24
<u>Bien-être socioculturel</u>		60		0.71
	L'égalité des sexes	68	WEF	0.43
	Étendue du travail des enfants	50	ILO	0.59
	Respect des droits communautaires	60	WRI	0.63
	Santé et bien-être animal	60	API	0.70
<u>Résilience</u>		57		0.64
	Indice ND-GAIN par pays	52	Chen et al.	0.80
	Diversité de la production alimentaire	64	Remans et al.	-0.20
<u>La sécurité alimentaire</u>		71		0.76
	Fardeau mondial des maladies d'origine alimentaire	50	OMS	0.70
	Score de sécurité des aliments	88	GFSI	0.80
<u>Réduction des déchets et des pertes</u>	Gaspiillage et perte de nourriture avant et après consommation	68	FAO	-0.68

Source : Nature communications, <https://www.nature.com/articles/s41467-018-03308-7/>

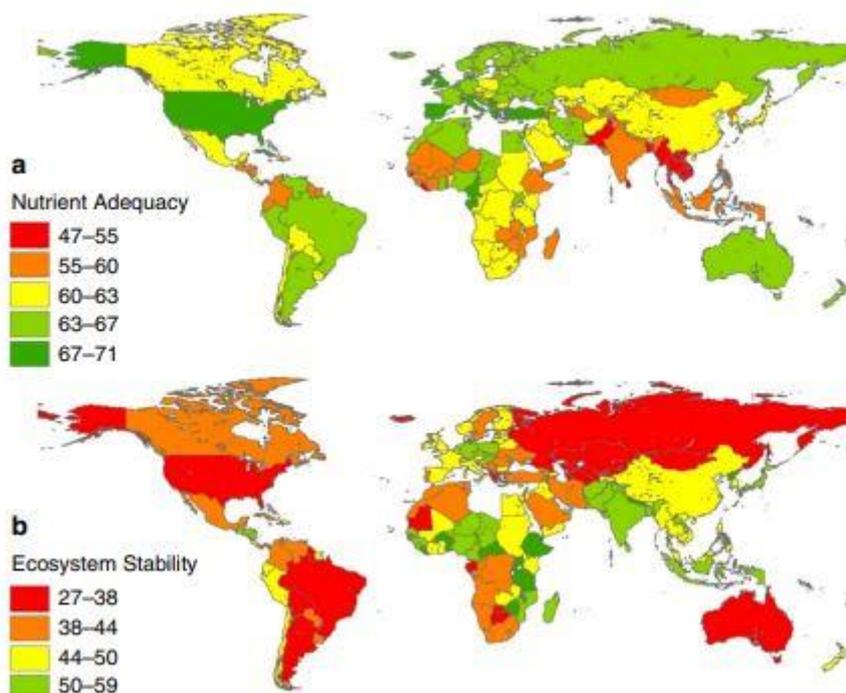
La valeur médiane mondiale de chaque indicateur est normalisée sur une échelle de 0 à 100 dans 156 pays. Le score de la mesure en gras est la moyenne arithmétique des scores de ses indicateurs sous-jacents. La corrélation de rang de Spearman (ρ) entre le PIB par habitant et les valeurs des indicateurs de différents pays est également indiquée dans la cinquième colonne.

Par ailleurs, l'étude illustre par des cartes mondiales qui représentent la situation mondiale au niveau de ces mesures.

Parmi ces cartes nous reproduisons, à titre d'exemple, celle qui indique que la plupart des pays ayant un niveau élevé d'adéquation des nutriments alimentaires obtiennent un faible score en matière de stabilité de l'écosystème, reflétant les impacts environnementaux élevés associés à leur alimentation. La Tunisie se place dans la carte « a » parmi les pays ayant un bon score au niveau de l'adéquation nutritionnelle, à l'instar de plusieurs pays avancés et émergents (tels que l'Allemagne, la France, l'Australie, les pays scandinaves, le Brésil, la Russie...) mais un assez mauvais score au niveau de la stabilité des écosystèmes (carte « b »), à l'instar des pays ayant une forte empreinte environnementale de l'alimentation, tels que le Canada, le Portugal, la Suède, l'Afrique du Sud...). Cela indique que l'impact environnemental associé à l'alimentation du pays est assez élevé.

Fig - 1 - Adéquation nutritionnelle et stabilité de l'écosystème

Source: Chaudhary, A., Gustafson, D. & Mathys, A. "Multi-indicator sustainability assessment of global food systems".



Les principaux enseignements à tirer de cette évaluation à l'échelle mondiale peuvent se résumer ainsi :

- Sur le plan de **l'adéquation nutritionnelle**, l'étude révèle une forte corrélation entre le niveau du PIB et les six indicateurs de cette rubrique (diversité de l'approvisionnement alimentaire, l'énergie alimentaire provenant d'aliments non de base, la diversité des attributs fonctionnels modifiés, la part de la population avec des nutriments adéquats, le score d'équilibre nutritionnel et le score nutritionnel disqualifiant) traduisant les effets positifs d'un revenu élevé sur l'adéquation et la diversité nutritionnelle.

- Au niveau de **la stabilité de l'écosystème**, appréhendée à travers des indicateurs relatifs aux émissions des gaz à effet de serre, à la consommation d'eau bleue, de terre et d'énergie non renouvelable par habitant et de l'empreinte de biodiversité, les pays qui enregistrent une qualité nutritionnelle élevée ont une empreinte environnementale élevée.
- Pour ce qui est de **l'accessibilité et la disponibilité**, les mesures montrent que le statut économique et le revenu disponible, qui s'améliorent avec une croissance économique élevée et une amélioration du pouvoir d'achat, contribuent à l'amélioration de la capacité des populations à s'offrir des aliments nutritifs.
- S'agissant du **bien être socio-culturel**, les résultats montrent que les facteurs sociaux sont corrélés entre eux et qu'ils sont corrélés avec le PIB, à l'exception du facteur « **Genre** » qui n'est que faiblement corrélé avec le PIB.
- Sur le plan de **la résilience**, l'indicateur de diversité révèle que les scores des pays ayant des revenus élevés ont des scores tout juste un peu plus élevés au niveau de la diversité, sans doute en raison, notamment, de la faiblesse de la diversité de leurs productions et des modes de monoculture qui y prévalent.
- Dans le domaine de la **sécurité des aliments**, les pays à faible revenu, les populations des zones tropicales, les pays ayant un accès limité à l'eau potable et les régions où les médicaments manquent ou sont difficilement accessibles enregistrent les plus faibles scores sur ce plan.
- Quant au dernier point relatif aux **pertes et gaspillage** des denrées alimentaires avant et après consommation, les données montrent que des pays comme le Canada, les Etats Unis, l'Australie et des pays de l'UE, enregistrent des scores, sur ce plan, plus faibles que certains pays à faible revenu comme la Mongolie, l'Inde, le Sri Lanka, l'Indonésie...

Globalement, l'analyse holistique présentée dans cette étude contribue ainsi, selon ses auteurs, à faire progresser le cadre d'évaluation de la durabilité, ainsi que de donner un aperçu de l'impact potentiel des interventions au niveau du système alimentaire qui sont destinées à améliorer la santé aussi bien des êtres humains que de la planète. Ces actions de transformation des systèmes alimentaires de chaque pays et de chaque région sont les clés pour atteindre les ODD adoptés à l'échelle mondiale.

2.1.1. Indicateurs de mesure des systèmes alimentaires utilisant la souveraineté alimentaire comme cadre conceptuel³³.

Dans leur étude intitulée "Internationally-based indicators to measure Agri-food systems sustainability using food sovereignty as a conceptual framework", (Ruiz-Almeida et Rivera-Ferre 2019), indiquent que « *Les systèmes agroalimentaires sont essentiels non seulement pour assurer la sécurité alimentaire, mais aussi pour parvenir à la durabilité sociale et environnementale. Bien que différents acteurs utilisent différents cadres pour définir et*

³³ - "Internationally-based indicators to measure Agri-food systems sustainability using food sovereignty as a conceptual framework", Ruiz-Almeida A. & Rivera-Ferre M G., Springer

évaluer la durabilité des systèmes alimentaires, il y a de plus en plus de consensus sur la nécessité de les aborder dans une perspective de systèmes socio-écologiques complexes. Cependant, les cadres existants manquent souvent de dimension politique dans l'analyse des résultats des systèmes alimentaires. La souveraineté alimentaire est apparue comme une proposition qui centre la discussion dans l'ensemble du système en mettant l'accent sur les aspects politiques de l'alimentation. ».

Elles essayent donc d'adopter, dans cette étude, la souveraineté alimentaire comme cadre conceptuel. Elles proposent, dans ce cadre, une méthodologie quantitative qui permet d'analyser le fonctionnement des systèmes alimentaires au niveau international et ont mis en place une base de données de 97 indicateurs répartis en six catégories :

- L'accès aux ressources ;
- Les modèles productifs ;
- La commercialisation ;
- La consommation alimentaire et le droit à l'alimentation ;
- Les politiques agraires et l'organisation de la société civile, et
- Le genre.

Encadré - 7 - Les systèmes alimentaires

*«Un **système alimentaire** est un ensemble de processus concernant la nutrition, l'alimentation, la santé, le développement communautaire et l'agriculture. Il comprend tous les processus et infrastructures urbaines impliqués dans l'alimentation d'une population : culture, récolte, transformation, emballage, transport, commercialisation, consommation, distribution alimentaire et élimination des aliments et des articles liés à l'alimentation. Il comprend également les entrées nécessaires et les sorties générées à chacune de ces étapes. Un système alimentaire fonctionne dans des contextes sociaux, politiques, économiques et environnementaux. Il nécessite également des ressources humaines pour fournir la main-d'œuvre, et assurer la recherche et l'éducation. Les systèmes alimentaires sont conventionnels ou alternatifs selon leur modèle de durée de conservation des aliments de la source à l'assiette » ; Wikipedia.*

« Un système alimentaire durable est un système qui assure la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous de manière à ne pas compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition des générations futures. Cela signifie qu'il est rentable tout au long du processus, qu'il assure la durabilité économique, qu'il présente des avantages à grande échelle pour la société, qu'il assure la durabilité sociale et qu'il a un impact positif ou neutre sur l'environnement des ressources naturelles, en protégeant la durabilité de l'environnement.», FAO, <https://www.fao.org/food-systems/fr/>

L'étude présente, également, une revue des limites rencontrées dans le développement de la base de données ainsi que ses applications potentielles pour les parties prenantes et les acteurs concernés.

Dans le tableau 5 suivant, qui reprend les 3 premières colonnes de l'étude en question, nous avons consacré la quatrième colonne à la présentation des données relatives à la Tunisie d'après les sources nationales et internationales disponibles car nous n'avons pas pu accéder à la base de données conçue par les auteurs.

Un travail de recherche statistique spécifique devrait être mené pour étudier la situation de la Tunisie dans une perspective dynamique et comparative avec les autres pays et notamment les pays de voisinage.

Tableau – 5 - Indicateurs de mesure des systèmes alimentaires utilisant la souveraineté alimentaire comme cadre conceptuel.

Selon l'étude "Internationally-based indicators to measure Agri-food systems sustainability using food sovereignty as a conceptual framework", Ruiz-Almeida A. & Rivera-Ferre M G., Springer.

Catégories		Indicateur	Tunisie selon les Sources disponibles
<u>I. Les ressources</u>	Infrastructure et services de base.	1. Indice d'accès rural (Pourcentage de la population rurale ayant accès aux routes en toute saison)	BM
		2. Accès à l'électricité, rural (% de la population rurale)	100% BM
		3. Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire, les deux sexes (%)	96.9% MICS 2018
		4. Proportion de la population rurale utilisant une installation sanitaire améliorée (%)	95.8% MICS 2018
		5. Proportion de la population rurale utilisant une source améliorée d'eau potable (%)	95.9% MICS 2018
	Terre, Forêt, et Ressources marines	6. Surface agricole (hectares par tête)	0.83 ha/hab
		7. Surface cultivée (hectares par tête – population agricole)	S Cultivée /pop rurale 4981000ha/3535116 = 1.4 ha / hab rural
		8. Indice de GINI Land (terre)	ND
		9. Total des accaparements de terres en pourcentage des terres arables	
	Animaux	10. Total des cultures pour la production de biodiesel et de bioéthanol en % des terres arables	
		11. Mammifères domestiques par habitant rural (hors bêtes de somme)	7064500/3557720= 1.99 (2018) INS
		12. Animaux de volaille par habitant rural	34.46% (2019) ONAGRI
	Eau	13. Bêtes de somme par km ² de surface agricole	
		14. Ressources internes, en eau douce, renouvelables totales par habitant (m3 par habitant par an)	363m3 en 2018 (BM)
	Machinerie industrielle	15. Tracteurs agricoles pour 1000 ha de superficie agricole	39069 en 2005/9731= 4.1 trac/ 1000 ha
		16. Moissonneuses-batteuses pour 1000 ha de superficie agricole	2754 en 2005/9731= 0.28 Mo-ba/1000 ha
		17. Machines à traire par tête de bétail	

	Stock de capital	18. Stock de capital (USD constants de 2005) par population agricole	FBCF (2020)14647.5 MDT/ pop rurale 3535116 = 4143 DT
	Services financiers	19. crédit à l'agriculture, sylviculture et pêche (% du crédit total)	3.2% en 2015 3.1% en 2020
	Accès aux semences	20. Biodiversité alimentaire et médicinale (nombre d'espèces) (Selon l'INSEE, Le taxon est une unité quelconque (genre, famille, espèce, sous-espèce, etc.) des classifications hiérarchiques des êtres vivants. Généralement le terme est employé aux rangs spécifique (l'espèce) et subséquentiel (la sous-espèce).	24425 entrées relatives aux ressources phylogéniques soit 667 taxons différents (BNG)
<u>II - Modèles productifs</u>	Population & Emploi	1. Population rurale (% de la population totale)	30% (BM)
		2. Population agricole (% de la population totale)	
		3. Population économiquement active dans l'agriculture (% de l'emploi total)	14.5% % de Pop OCCUPEE dans l'Agriculture et pêche (2020- INS)
	L'utilisation des terres	4. Cultures permanentes (% de la superficie agricole)	51.2% de SA (2019-FAO)
		5. Prairies et pâturages permanents (% de la surface agricole)	48.8% (2019-FAO)
		6. Superficie forestière (% de la superficie agricole)	4.4% de ST
		7. Superficie irriguée par inondation et des formes naturelles (% de la superficie agricole)	4.9% de la SA (ONAGRI pour S irriguées 2018)
		8. Cultures temporaires (% de la superficie agricole)	
		9. Prairies et pâturages temporaires (% de la surface agricole)	
	Production	10. Production de céréales par personne (kg/personne)	206.9 kg/hab (2019 ONAGRI)
		11. Production de viande par personne (kg/personne)	46.5 kg/hab (2019 ONAGRI)
		12. Production de fruits par personne - hors melons (kg/personne)	190.2 kg/hab (2019 ONAGRI)
		13. Production halieutique par personne (kg / personne)	
		14. Taux de récolte forestière (extraction en % du volume forestier)	380800 m3 bois 8800 tonnes d'alfa et liège (2019 ONAGRI)
	Intrants agricoles	15. Intensité de l'utilisation totale d'engrais (tonnes/ha de surface cultivée) de 1961 à 2003	0.0036 t/ha (1961) 0.0223 t/ha (2003) FAO
		16. Intensité de l'utilisation totale d'engrais (tonnes/ha de surface cultivée) après 2003	0.098 tonnes/ ha 2020 FAO

		17. Intensité de l'utilisation totale des pesticides (tonnes/ha de surface cultivée)	0.714 kg/ha de SU Min Agr (PGPP)
		18. Utilisation de substances pour le traitement des semences - fongicides et insecticides (tonnes/ha de surface cultivée)	
		19. Total des ressources en eau renouvelables réellement prélevées par l'agriculture (%)	79% selon l'ONAGRI (Rapport national du secteur de l'eau 2020)
	Émissions polluantes et dégradation des ressources naturelles dues à la production	20. Pollution de l'eau, industrie alimentaire (% des émissions totales de DBO)	
		21. Pollution de l'eau, industrie du papier et de la pâte à papier (% des émissions totales de DBO)	
		22. Dégradation des terres due aux activités agricoles (% de la superficie totale)	
		23. Pourcentage de la superficie équipée pour le contrôle total de l'irrigation salinisée (%)	
		24. Étendue de la forêt primaire (% de la superficie forestière)	Sup forêts totale = 4.4% de la superficie totale
		Caractéristiques économiques	25. Taux de pauvreté par habitant au seuil de pauvreté rurale (% de la population rurale)
	26. Valeur ajoutée dans l'agriculture (% du PIB)		10.6% (2019) ONAGRI
	Agroécologie Production durable	27. Superficie d'agriculture de conservation (% de la superficie cultivée)	
		28. Superficie agricole biologique (% de la superficie agricole totale)	376mha/SA = 3.9%
		29. Forêts certifiées FSC (% de la superficie forestière totale)	
<u>III - Commercialisation</u>	Commerce international	1. Exportations de matières premières agricoles (% des exportations de marchandises en dollars)	Exportations alimentaires : 1492 millions US\$ (2019 – FAO)
		2. Importations de matières premières agricoles (% des importations de marchandises en dollars)	Importations alimentaires : 2021 millions US\$ (2019 – FAO)
		3. Exportations alimentaires (% des exportations de marchandises en dollars)	9.7% (2019) ONAGRI (en TND)
		4. Importations alimentaires (% des importations de marchandises en dollars)	8.93% (2019) ONAGRI (en TDN)
		5. Importations de la pêche (% des importations, en dollars)	5.6% (2019 – FAO)

		6. Exportations de la pêche (% des exportations, en dollars)	12.6% (2019 – FAO)
		7. Importations de produits forestiers (% des importations, en dollars)	
		8. Exportations de produits forestiers (% des exportations, en dollars)	
	Production et manipulation industrielles	9. Produits alimentaires, boissons et tabac (% de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier)	
	Position dans la production mondiale de ressources alimentaires	10. Production céréalière (% de la production mondiale)	0.32% 2398200 tonnes sur 735 millions de t (2019 – ONAGRI - Statista)
		11. Production de viande (% de la production mondiale)	0.10% (2019 – FAO)
		12. Production halieutique (% de la production mondiale)	0.08% 130 700 T (2019- FAO)
<u>IV – Sécurité alimentaire et consommation</u>	Carence alimentaire	1. Prévalence de la sous-alimentation dans la population totale (%)	3% (2018-2020) FAO
		2. Enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale modérée ou sévère (%)	2.1% (2018) FAO
		3. Profondeur du déficit alimentaire (kilocalories par personne et par jour)	
		4. Coefficient GINI pour la consommation alimentaire (consommation énergétique alimentaire)	36.5 Pour l'ensemble des dépenses (2015 – INS)
	Consommation d'aliments et de nutriments	5. Adéquation moyenne de l'apport énergétique alimentaire (%) (moyenne sur 3 ans)	147% (2018-2020 – FAO)
		6. Apport moyen en protéines (g/habitant/jour) (moyenne sur 3 ans)	99.7 g/hab/jour (2016-2018- FAO)
	Effort d'achat	7. Part des dépenses alimentaires des pauvres (%)	39% chez le décile le plus pauvre contre 19.8% chez le décile le plus riche (INS – 2015)
	Dépendance alimentaire externe	8. Taux de dépendance aux importations céréalières (%) (moyenne sur 3 ans)	65.5% (2018-2020 – FAO)
	Vulnérabilité de la consommation alimentaire	9. Part de l'apport énergétique alimentaire provenant des céréales, des racines et des tubercules (%) (moyenne sur 3 ans)	52.14% (calcul selon données FAO- 2018)
<u>V - Politiques agraires et organisation de la société civile</u>	Dépenses gouvernementales	1. Pourcentage de l'agriculture dans les dépenses totales (%)	
		2. Pourcentage de l'agriculture dans les dépenses totales (% en monnaie nationale)	4.6% (2017 – MF)
		3. Dépenses publiques de R&D agricole (% du PIB agricole)	

	Répartition des dépenses publiques de soutien à l'agriculture	4. Estimation du soutien total (EST) (en millions d'euros)	2916 MDT (Moyenne 2013-2015 Chebbi)	
		5. Estimation du soutien aux producteurs (ESP) (% de la valeur de la production)	12.9% des recettes brutes (moyenne 2013-2015- Chebbi)	
		6. Estimation du soutien aux producteurs (ESP) (% de l'EST)	42.9% (moyenne 2013-2015- Chebbi)	
		7. Estimation du soutien aux consommateurs (ESC) (% de l'EST)	18.8% (moyenne 2013-2015- chebbi)	
		8. Estimation des services généraux d'appui à l'agriculture (ESSG) (% de l'EST)	12% (moyenne 2013-2015- Chebbi)	
	Aide publique au développement dédiée à l'agriculture	9. APD reçue ou versée à l'agriculture, à la foresterie et à la pêche (millions de dollars)		
		10. APD reçue ou contribué à l'aide alimentaire (millions \$)		
	Tarifs liés au commerce international des produits agricoles	11. Moyenne simple consolidée finale pour les produits agricoles		
		12. Tarif NPF (Nation la plus favorisée), moyenne simple des droits d'importation pour les produits agricoles		
		13. Tarifs moyens pondérés par les échanges pour les produits agricoles		
	Gouvernance locale et internationale	14. Voix et responsabilité	54.1 (2021-WGI)	
		15. Stabilité politique et absence de violence/terrorisme	22.2 (2021-WGI)	
		16. Efficacité du gouvernement	45.7 (2021-WGI)	
		17. Qualité réglementaire	38.5 (2021-WGI)	
		18. État de droit	54.8 (2021-WGI)	
		19. Lutte contre la corruption	49.5 (2021-WGI)	
		20. Indice KOF de la mondialisation	67.8 (70è –KOF21)	
	VI - Genre	Carence alimentaire (genre)	1. Population féminine (% de la population totale)	50.4% (2018-Statista.com)
			2. Salariés, agriculture, femmes (% de l'emploi féminin)	9% des femmes employées 2019-BM
			3. Population féminine économiquement active dans l'agriculture (% de l'emploi féminin)	
4. Travailleurs rémunérés et salariés, femmes (% de femmes employées)				
Infrastructures et services de base (genre)		5. Taux net total de scolarisation dans le primaire, filles (pourcentage)	97% (MICS 2018)	
		Population & Emploi (Genre)	6. Prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes (%)	31% (2019-BM)
7. Enfants âgés de < 5 ans présentant une insuffisance pondérale (%) - femmes			0.6% (MICS-2018)	

Source : "Internationally-based indicators to measure Agri-food systems sustainability using food sovereignty as a conceptual framework", Adriana Ruiz-Almeida & Marta G. Rivera-Ferre, Springer, publié

en ligne le 5 September 2019. Les données relatives à la Tunisie présentés dans la colonne 4 ont été ajoutés, à titre indicatifs, par les auteurs de la présente étude et collectées auprès de plusieurs sources qui ne sont pas nécessairement les mêmes sources utilisées et proposées par les concepteurs de ce cadre de mesure.

Ce tableau constitue, donc, une base de recherche pour établir une analyse détaillée de l'évolution du système alimentaire en Tunisie comparativement aux autres pays sur la base d'indicateurs standardisés.

Cependant, la disponibilité des statistiques aussi détaillées et aussi pertinentes, pour la majorité des pays en développement, constitue, à l'heure actuelle, un facteur de blocage qui limite fortement les possibilités d'action dans ce domaine. Aussi, faut-il que les organisations de la société civile poussent les pouvoirs publics et les organismes en charge des statistiques à la **mise en place de plans d'action pour développer la collecte, le traitement et la publication des données qu'exige le suivi des différents aspects de la souveraineté alimentaire.**



CHAPITRE IV :

LA SITUATION ALIMENTAIRE DANS LE MONDE ET EN TUNISIE : LES PRINCIPAUX DEFIS

A travers les principales données présentées par le rapport de la FAO de 2022³⁴ et les dernières statistiques relatives à la sécurité alimentaire figurant dans le dernier FAO Yearbook 2021, la situation dans le monde et en Tunisie se présente comme suit :

1. La faim a gagné du terrain dans le monde :

Sur le plan de la sous- alimentation, force est de constater que la faim a encore gagné du terrain dans le monde en 2021. Cela témoigne de l'accentuation des inégalités aussi bien entre, et dans, les pays, sous l'effet d'une reprise économique dont l'ampleur n'est pas la même partout et de pertes de revenus que les populations les plus touchées par la pandémie du Covid 21 n'ont pas réussi à compenser.

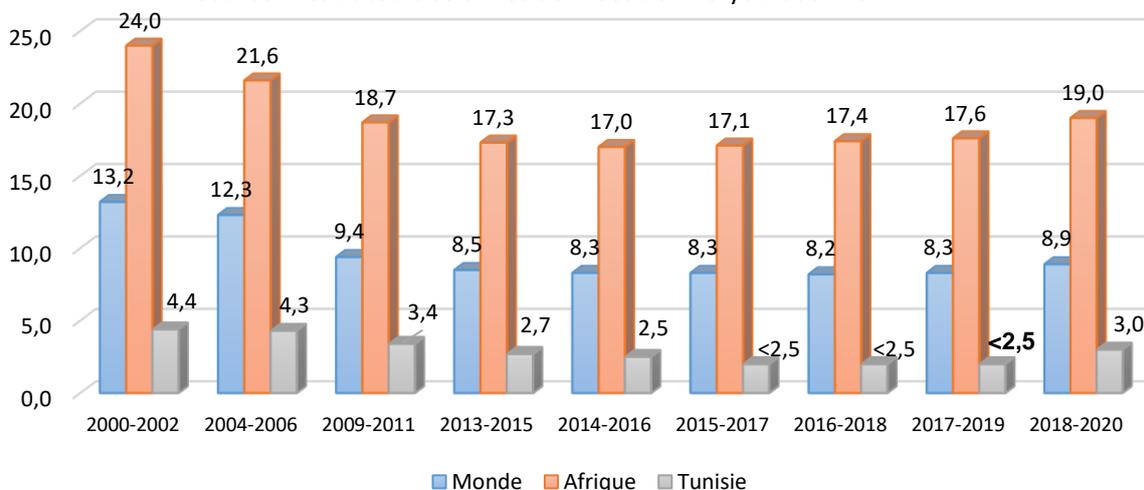
Par ailleurs, cette situation risque fort d'empirer davantage avec les effets de la guerre en Ukraine qui a perturbé les marchés de l'alimentation et de l'énergie aussi bien sur les plans des prix que la logistique et de l'approvisionnement.

La prévalence de la sous-alimentation (PoU) a bondi, passant de 8% à 9,3% entre 2019 et 2020, puis à 9,8 % en 2021. Entre 702 millions et 828 millions de personnes ont souffert de la faim en 2021. Ce chiffre a augmenté de quelque 150 millions depuis que la pandémie de covid-19 s'est déclarée (103 millions de personnes supplémentaires entre 2019 et 2020, et 46 millions de plus en 2021).

Pour ce qui est de la Tunisie, cet indicateur a connu une baisse constante depuis le début du troisième millénaire puisqu'il est passé de 4.4% en 2001 à moins de 2.5% entre 2015 et 2018. Toutefois il a augmenté à 3% en 2019 reflétant une augmentation des populations sous alimentées en Tunisie ces dernières années.

Fig - 2 - Prévalence de la sous-alimentation - PoU (%) - dans le monde, en Afrique et en Tunisie

Source: Les auteurs selon les données de FAO yearbook 2021



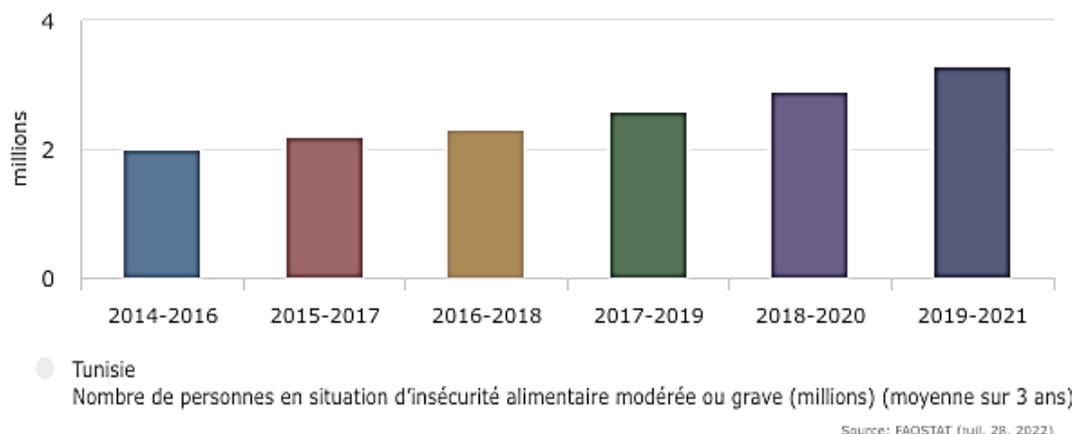
³⁴ - FAO, « L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde : Réorienter les politiques alimentaires et agricoles pour rendre l'alimentation saine plus abordable » Rome, 2022.

2. L'insécurité alimentaire grave est en augmentation partout :

Au niveau mondial, l'insécurité alimentaire grave a augmenté, ce qui témoigne de la dégradation de la situation des populations qui étaient déjà en proie à des difficultés majeures. 11,7% de la population mondiale faisait face, en 2021, à une insécurité alimentaire grave.

Fig – 3 - L'évolution de l'insécurité alimentaire en Tunisie (Source : FAOSTAT)

Nombre de personnes en insécurité alimentaire modérée et sévère (millions) (moyenne sur 3 ans)



En Tunisie, bien qu'étant de loin inférieure à la moyenne mondiale estimée à 30,4%, la prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle FIES citée supra, est passée de 18,1% en 2015 à 25,3% en 2019. Le nombre de personnes ayant vécu cette situation est passé de 2 031 000 en 2015 à 2 929 000 en 2019.

Quant aux populations en situation d'insécurité alimentaire grave, leur pourcentage a connu, en Tunisie, une augmentation continue entre 2015 et 2019 passant de 9,1% à 10,7%, soit, respectivement, 1 091 000 personnes et 1 248 000 personnes. Sachant que ce pourcentage est estimé, en 2021, à 23,4% en Afrique contre 1,5% en Europe et Amérique du nord, ce qui traduit les disparités mondiales entre les régions du monde sur le plan de la réalisation du droit à l'alimentation et de l'objectif de l'élimination de la faim dans le monde.

Tableau - 6 - Niveau de l'insécurité alimentaire (%)

Niveau de l'insécurité	Années	Monde	Afrique	Tunisie
Insécurité alimentaire sévère (moyenne sur 3 ans)	2014-2016	8,2	18,6	9,1
	2016-2018	8,9	20,3	9,1
	2017-2019	9,5	21,0	9,7
	2018-2020	10,5	22,8	10,7
Insécurité alimentaire modérée ou sévère (moyenne de 3 ans)	2014-2016	23,0	48,8	18,2
	2016-2018	24,8	52,0	20,0
	2017-2019	25,8	53,1	22,1
	2018-2020	27,6	55,5	25,1

Source : Les auteurs d'après les données de FAO Yearbook 2021

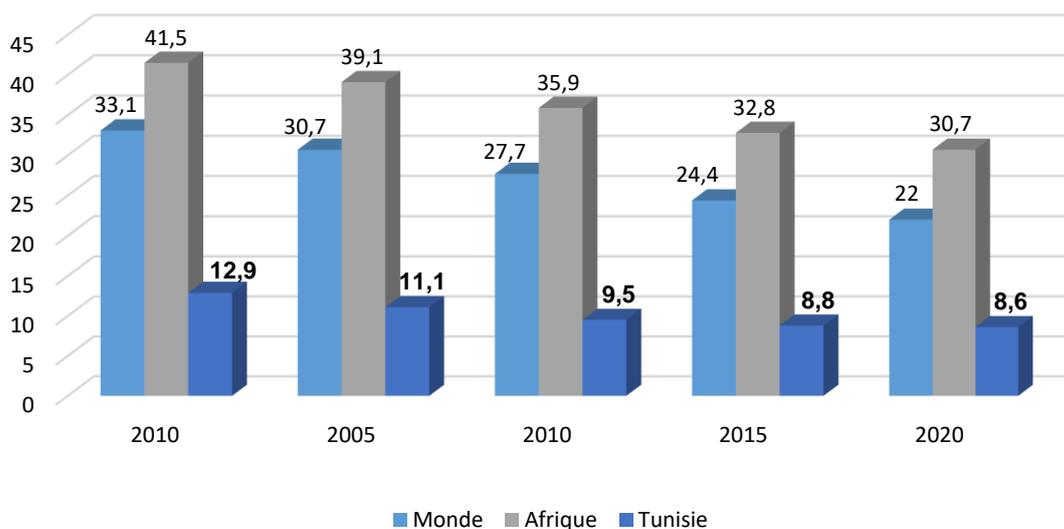
3. L'utilisation de la nourriture : au niveau de l'enfance, des résultats en deçà des objectifs escomptés :

Sur le plan de l'utilisation de la nourriture, les données de la FAO indiquent que 22% des enfants de moins de cinq ans, dans le monde, présentaient un retard de croissance, 6,7% étaient émaciés et 5,7% étaient en surpoids. Les enfants vivant en milieu rural et dans des ménages pauvres, et dont les mères n'ont pas bénéficié d'un enseignement scolaire, sont plus exposés au retard de croissance et à l'émaciation. Les enfants vivant dans des zones urbaines et des ménages plus aisés présentaient plus de risques d'être en surpoids. S'agissant de l'allaitement maternel exclusif : 43,8% des nourrissons de moins de 6 mois étaient exclusivement nourris au sein en 2020, contre 37,1 pour cent en 2012.

En Tunisie, le pourcentage des enfants souffrant de **retard de croissance** est en continuelle régression. Il est descendu sous la barre de 10% depuis 2009. Il se situait à 8.6% en 2020 bien de deçà de la moyenne mondiale. Quant aux enfants émaciés, leur taux est passé de 2.9% en 2000 à 2.1% en 2019.

Fig - 4 - Prévalence du retard de croissance (en%)

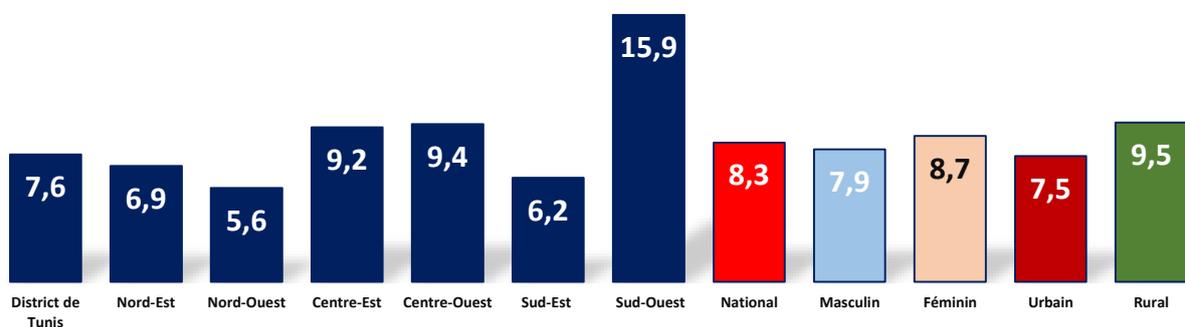
Source: Les auteurs selon les données de FAOSTAT



Aussi, faut-il signaler que les moyennes nationales de la prévalence du retard de croissance des enfants cachent, en Tunisie comme ailleurs, des déséquilibres et des inégalités sensibles entre les genres, les milieux, les régions et les classes de revenus des parents. En effet au niveau de cet indicateur, on enregistre, en Tunisie, deux points de différence entre le milieu urbain (7.5%) et le milieu rural (9.5%) reflétant les problèmes d'alimentation et de nutrition des populations rurales plus pauvres et moins éduquées. Les disparités entre les régions sont encore plus criardes avec une prévalence qui monte jusqu'à 15.9% dans le Sud-Ouest, soit 7.6 points de plus que la moyenne nationale et 10.3 points de plus que la région où ce taux est le plus faible (Nord-Ouest).

Fig - 5 - Retard de croissance des enfants de moins de 5 ans par région - Tunisie (en %)

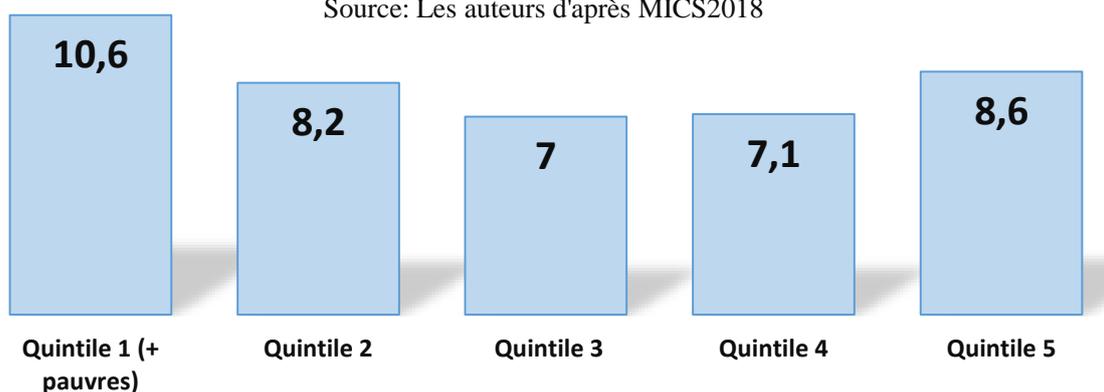
Source: Les auteurs d'après les données de MIC2018



La répartition par quintile de revenus indique, par ailleurs, des disparités sensibles entre les quintiles de revenus des parents avec une prévalence de 10.6% pour le quintile des plus pauvres, soit 2.3 points de plus que la moyenne nationale et 2 points de plus que chez le quintile des plus riches.

Fig - 6 - Retard de croissance des enfants de moins de 5 ans par quintile de bien-être - Tunisie (en %)

Source: Les auteurs d'après MICS2018



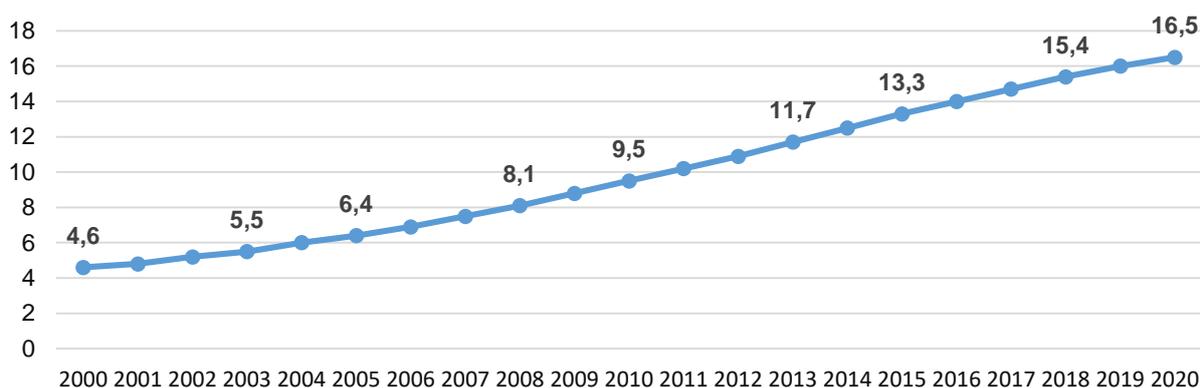
L'émaciation, qui correspond à un poids trop faible par rapport à la taille de la personne est la conséquence d'une mauvaise alimentation, d'une maladie ou d'une élévation des besoins de l'organisme. Elle est un signe d'une dénutrition aiguë. Elle constitue le trouble nutritionnel qui est associé au risque le plus élevé de morbidité et de mortalité. On dénombre, certes, moins de cas d'enfants émaciés dans le monde, mais ces derniers courent un plus grand risque de succomber aux maladies courantes de l'enfance. Les données de la FAO indiquent que 52 millions d'enfants de moins de cinq ans sont atteints d'émaciation dans le monde.

En Tunisie, le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans atteint d'émaciation était estimé à 2.1% en 2018 selon la FAO. Pour l'émaciation sévère, les données de la BM font état d'une augmentation de ce taux, entre 2006 et 2012, passant de 1.2% à 1.7% avant de baisser pour s'établir à 0.9% en 2018. Chez les filles ce taux est légèrement plus élevé en 2018 puisqu'il était estimé à 1%.

Sur un autre plan, pour ce qui est de l'**excès pondéral**, la Tunisie est en train d'enregistrer une évolution très rapide puisque le taux des enfants de moins de cinq ans se trouvant dans cette situation est passé de 4.6% en 2000 à 9.5% en 2010 et à 16.5% en 2020. Cela révèle un nouveau problème de santé publique lié au changement des modes de consommation et des habitudes alimentaires.

Fig - 7 - Evolution de la prévalence de l'excès pondéral chez les enfants de moins de cinq ans en Tunisie

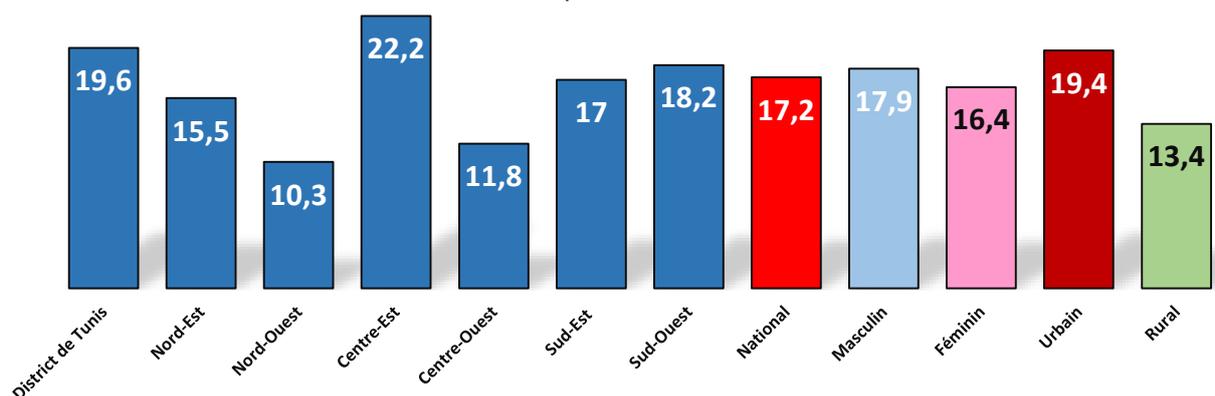
Source: Les auteurs d'après les données de la FAO (en %)



Les données de l'enquête MICS2018 de l'UNICEF indiquent des chiffres plus élevés de l'obésité infantile et des disparités sensibles entre les milieux, régions et les catégories sociales des parents qui montrent que cette affection semble toucher les catégories les plus aisées. En effet, la différence est de 6 points de pourcentage entre le taux de prévalence de l'obésité infantile entre le taux enregistré dans le milieu urbain (19.4%) et celui du milieu rural (13.4%).

Fig - 8 - Taux d'obésité chez les enfants de moins de 5 ans - par région - Tunisie (en %)

Source : Les auteurs d'après les données de MICS 2018



Entre les régions, la prévalence de l'obésité infantile présente, également, des disparités sensibles puisque le taux enregistré dans la région du Centre-Est, censée être la moins pauvre, est supérieur de 11.9 points à celui du Nord-Ouest.

Les carences en micronutriments constituent une autre forme de dénutrition. Elles désignent un apport insuffisant en vitamines et minéraux. Les carences les plus préoccupantes sont celles en **vitamine A, en fer et en iode**. Principale cause des cas de cécité infantile qu'il

est possible de prévenir, la carence en vitamine A augmente, en outre, le risque de maladie et de décès des suites d'une infection. L'anémie ferriprive constitue un problème de santé majeur pour un grand nombre de femmes dans le monde, qui peut entraîner un affaiblissement des facultés cognitives et une diminution de la productivité au travail. La carence en iode pendant la grossesse peut avoir des effets néfastes sur la santé mentale des enfants, voire mettre leur vie en danger. D'autres carences importantes concernent les vitamines D et B12, le folate, le calcium et le zinc.

Les carences en micronutriments, même légères à modérées, peuvent, donc, nuire à la santé, au bien-être et au développement de l'être humain. Les enfants de moins de 5 ans, les femmes en âge de procréer et les femmes enceintes sont particulièrement plus vulnérables. Plusieurs maladies chroniques sont fréquemment associées à l'anémie ferriprive, notamment l'insuffisance rénale chronique, l'insuffisance cardiaque chronique, le cancer et les maladies intestinales inflammatoires.

Selon les données de l'OMS, 2 milliards de personnes – soit plus de 30% de la population mondiale – souffrent d'anémie, principalement en raison d'une carence en fer, et, dans les régions défavorisées, cette situation est souvent aggravée par les maladies infectieuses. Dans les pays en développement, une femme enceinte sur deux et environ 40 % des enfants d'âge préscolaire seraient anémiques.

En Tunisie, la prévalence de **l'anémie chez les femmes enceintes** était estimée, selon la base de données de la BM, à environ 31% en 2019, contre 32% en 2009 et 34% en 2000, soit une régression très lente.

La prévalence des **carences en vitamines A** était estimée à 14.6% en Tunisie contre une moyenne de 3.9% dans les pays développés et 20.1% dans les pays arabes.³⁵ Quant à la prévalence de la **carence en iode** elle était estimée à 16.3% en Tunisie, contre 37.7% dans les pays développés et 35.9% dans les pays arabes.

4. Les femmes plus exposées à l'insécurité alimentaire :

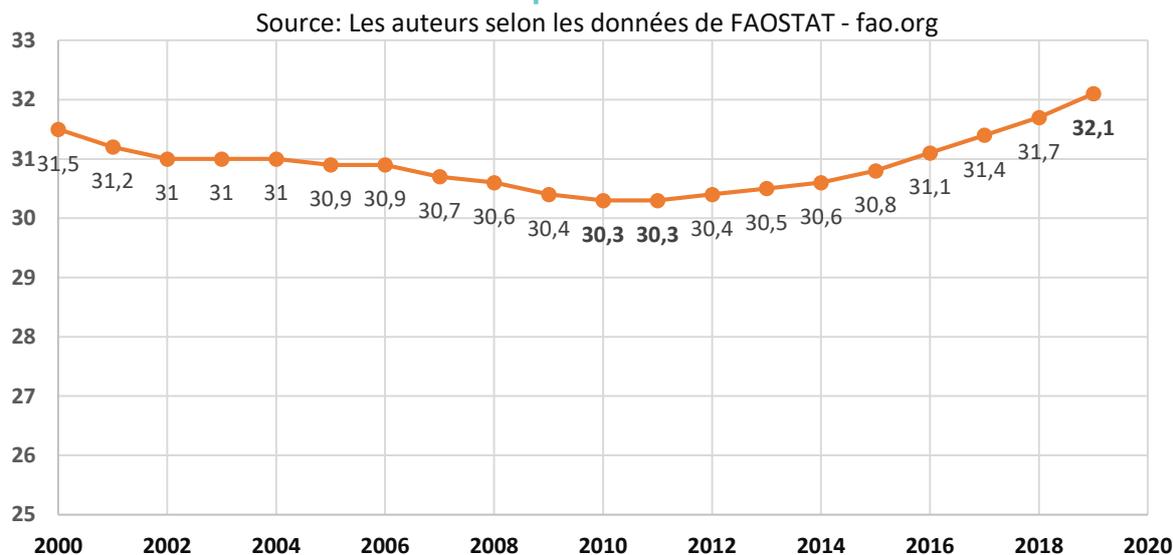
Selon le rapport de la FAO, les femmes souffrent beaucoup plus que les hommes de l'insécurité alimentaire dans toutes les régions du monde. L'écart de genres en matière d'insécurité alimentaire s'est creusé du fait de la pandémie de COVID-19 et était d'environ 2,5 fois plus élevé en 2021 qu'en 2019. En effet, en 2021, 31.9% des femmes étaient en situation d'insécurité alimentaire modérée ou sévère contre 27.6% pour les hommes.

Sur le plan de la santé des femmes en âge de procréer, près d'une femme sur trois âgée de 15 à 49 ans dans le monde (571 millions) souffrait d'anémie en 2019. Cette situation n'a connu aucune amélioration depuis 2012.

³⁵ - Selon le rapport « Arab horizon 2030 : prospects for enhancing food security in the Arab region », ESCWA 2017.

En Tunisie, ce pourcentage a connu une courbe décroissante entre 2000 et 2011, passant de 31.5% à 30.3%. Depuis, il connaît une recrudescence sensible puisqu'il est passé à 31.7% en 2018 et à 32.1% en 2019, soit des niveaux supérieurs à ceux enregistrés au début du millénaire. Cette situation traduit une détérioration de la santé des femmes et des carences nutritionnelles auxquelles il faut faire face pour préserver les acquis enregistrés au niveau de la santé maternelle et infantile.

Fig - 9 - Prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer



5. L'alimentation saine et les habitudes alimentaires : Des défis majeurs à relever

Près de 3,1 milliards de personnes, dans le monde, ne pouvaient pas se permettre une alimentation saine en 2020, soit 112 millions de plus qu'en 2019. Cela s'explique par l'inflation des prix à la consommation des produits alimentaires provoquée par les répercussions de la pandémie de covid-19 et des mesures mises en place pour l'endiguer. La guerre en Ukraine et ses incidences sur les prix des denrées alimentaires ne manquera pas d'aggraver cette situation.

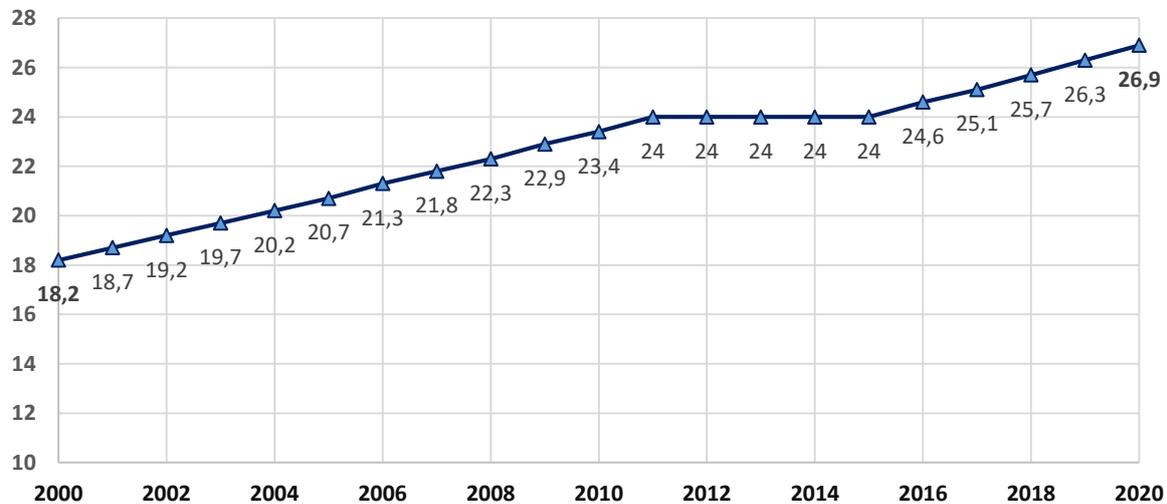
La prévalence de l'obésité chez les personnes adultes (18 ans et plus) est passée dans le monde de 8.7% en 2000 à 13.1% en 2016. Dans les pays d'Europe et d'Amérique du nord ce taux est passé de 19.1% en 2000 à 26.9% en 2016, contre, respectivement, 7.9% et 12.8% en Afrique.

L'évolution au niveau de cet indicateur pourrait être qualifiée de préoccupante pour la Tunisie où ce taux est passé de 18.2% en 2000 à 26.9% en 2016, soit un niveau comparable à celui des pays développés qui connaissent une abondance alimentaire, ce qui n'est pas le cas de la Tunisie. Cela montre que l'obésité est devenue un problème de santé publique dans ce

pays et révèle une situation de malnutrition qu'il convient de combattre avec plus d'efficacité grâce à une politique pluridisciplinaire et multiforme.

Fig - 10 - Prévalence de l'obésité des adultes (18 ans et +)

Source: Les auteurs d'après les données de FAOSTAT - fao.org



6. La réorientation du soutien public à l'alimentation et à l'agriculture est une nécessité.

Le rapport sur la situation de l'alimentation dans le monde en 2021 indique que le soutien public à l'alimentation et à l'agriculture, dans le monde, se chiffre à près de 630 milliards d'US\$ par an en moyenne sur la période 2013-2018. La plus grande part cible directement les agriculteurs au moyen de politiques visant les échanges et le marché, et au moyen de subventions liées en grande partie à la production ou à l'utilisation sans contraintes de facteurs variables de production. « *Ce soutien, outre qu'il est à l'origine de distorsions des marchés, ne bénéficie pas à beaucoup d'agriculteurs, est néfaste à l'environnement et n'encourage pas la production d'aliments nutritifs* », ajoute le rapport.

La réorientation du soutien public actuel peut concourir à accroître les disponibilités en aliments nutritifs proposées aux consommateurs. Elle peut contribuer à rendre l'alimentation saine moins coûteuse et plus abordable dans le monde entier, condition nécessaire mais non suffisante pour que les populations puissent avoir accès à une telle alimentation.

Dans les pays à faible revenu, et certains pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure où l'agriculture joue un rôle essentiel au regard de l'économie, de l'emploi et des moyens d'existence, « *les pouvoirs publics doivent accroître les dépenses publiques et les affecter en priorité à la fourniture de services qui soutiennent plus collectivement l'alimentation et l'agriculture.* »

Cette réorientation du soutien public ne sera pas suffisante. Il conviendra, au moyen de politiques complémentaires relatives aux systèmes agroalimentaires, de favoriser des environnements alimentaires sains et de donner les moyens aux consommateurs d'adopter

une alimentation saine. La protection sociale et les politiques relatives aux systèmes de santé devront atténuer les éventuelles conséquences indésirables de la réorientation du soutien public pour les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants. Des politiques en matière d'environnement, de transport et d'énergie et des politiques portant sur le système des services de santé seront aussi nécessaires pour renforcer les résultats positifs.

La réussite des initiatives de réorientation du soutien dépendra en outre du contexte politique et social, de la gouvernance, de l'équilibre ou du déséquilibre des pouvoirs et des intérêts, des idées et de l'influence des parties prenantes. Compte tenu de la diversité des contextes des différents pays, il sera essentiel, dans le cadre des initiatives de réorientation, de disposer d'institutions fortes aux niveaux local, national et mondial, mais aussi d'inciter les parties prenantes du secteur public, du secteur privé et des organisations internationales à adhérer à ces initiatives, et d'obtenir leur participation effective.

En guise de conclusion, Le rapport de la FAO de 2022 stipule que :

- Le monde perd du terrain dans sa lutte pour mettre un terme à la faim, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition sous toutes ses formes. Certes, des efforts sont faits pour progresser vers l'ODD 2, d'ici 2030, mais ils sont manifestement insuffisants compte tenu du contexte plus difficile et incertain.
- La conjoncture récessionniste actuelle fait qu'il est encore plus délicat pour de nombreux gouvernements d'accroître leur budget afin d'investir dans la transformation des systèmes agroalimentaires.
- Cependant, beaucoup de choses peuvent et doivent être faites avec les ressources existantes. L'une des recommandations primordiales de ce rapport invite les pouvoirs publics à **repenser la façon dont ils allouent leur budget actuel** et à voir comment ils pourraient réorienter ces fonds pour en optimiser l'efficacité et l'efficience en matière de **réduction du coût des aliments nutritifs et d'accroissement à la fois des disponibilités alimentaires** nécessaires à une alimentation saine et **de l'abordabilité de cette alimentation**, et ce de manière **durable et sans faire de laissés-pour-compte**.

Pour ce qui est de la Tunisie, signalons à ce sujet qu'une « étude prospective sur la sécurité alimentaire à l'horizon 2030 » a été pilotée par le ministère de l'agriculture et l'ONAGRI³⁶. En se référant au concept de sécurité alimentaire, elle a procédé à un diagnostic de la situation actuelle et a arrêté les orientations et les objectifs futurs dans ce domaine.

Dans ce diagnostic, l'étude a identifié les principaux points faibles, points forts et opportunités qui demandent à être valorisées. Elle indique que le secteur a réussi à réaliser, au cours des vingt dernières années, une croissance sensible dans plusieurs domaines qui a permis de couvrir les besoins de la consommation pour plusieurs denrées telles que les

³⁶ - « Etude prospective sur la sécurité alimentaire à l'horizon 2030 », ONAGRI, ministère de l'Agriculture et des ressources hydrauliques tunisien

viandes rouges, les volailles, le lait, les fruits et les légumes. Toutefois, la situation demeure très sensible dans plusieurs autres domaines caractérisés par l'insuffisance et la volatilité de la production ainsi que d'un ensemble de facteurs négatifs tels que :

- l'absence de transparence et la désorganisation des circuits de distribution ;
- l'augmentation des prix ;
- la spéculation ;
- les difficultés d'application de la loi et des peines ;
- le gaspillage et la consommation non rationalisée ;
- la fluctuation des cours mondiaux des denrées alimentaires...

Quatre scénarii ont été identifiés pour l'évolution et le développement futurs du système de sécurité alimentaire du pays. Quatre objectifs principaux ont été proposés pour être assignés à la politique agricole et alimentaire, à savoir :

- réaliser l'autosuffisance en denrées alimentaires de base et diminuer la dépendance dans le domaine des céréales ;
- améliorer la balance commerciale alimentaire ;
- améliorer la qualité de la vie (nourriture, sécurité, santé) en consolidant le pouvoir d'achat et en fournissant une alimentation saine sûre et équilibrée ;
- limiter le gaspillage et les pertes alimentaires.

Les principales orientations arrêtées, dans le cadre de ces objectifs, s'articulent autour des axes suivants :

- promouvoir les filières de production ;
- garantir la stabilité de l'approvisionnement ;
- assurer une bonne gouvernance et une meilleure organisation des structures de base ;
- révision du système de compensation des prix et rationalisation de la consommation et de l'importation des denrées stratégiques.



CHAPITRE V :

LES FACTEURS
DETERMINANTS DE LA
SECURITE ET DE LA
SOVERAINETE
ALIMENTAIRES EN TUNISIE

1. L'agriculture, un pilier fragilisé de la souveraineté alimentaire en Tunisie

L'agriculture, par sa place essentielle dans les systèmes alimentaires, constitue un des déterminants majeurs de la souveraineté alimentaire.

Si la Tunisie était qualifiée depuis l'antiquité de « *grenier de Rome* » et qu'elle a donné à l'humanité le célèbre Magon qui est considéré comme le père de l'agronomie et qui a élaboré le premier traité agronomique en 28 livres en langue punique, c'est qu'elle a, toujours, été un pays agricole. Toutefois, cette agriculture qui était la base de l'économie du pays a subi, au fil de l'histoire, une évolution qui n'était pas toujours favorable aux populations locales. D'ailleurs le qualificatif de grenier de Rome, qui est perçu par certains, comme une louange au vu des performances de la filière céréalière auparavant, renvoie, en fait, également, à une forme d'extraversion de ce secteur en direction de la satisfaction des besoins des pays dominants. Il en sera de même lors de la période coloniale et même après l'indépendance avec l'orientation de la libéralisation de l'économie, puisque des pans entiers de ce secteur sont, actuellement, orientés vers l'exportation au détriment des consommateurs locaux et de la satisfaction de leurs besoins essentiels.

1.1. Le poids de l'histoire contemporaine

Dans une étude sur les inégalités en Tunisie³⁷, les auteurs ont montré que la Tunisie a connu, au cours de l'ère contemporaine, du XIX^{ème} siècle et la première moitié du XX^{ème} siècle, trois **grandes ruptures historiques** qui étaient à l'origine d'un **profond processus de déstructuration économique, sociale et régionale**. Ces ruptures se sont manifestées par un processus « d'inégalisation » sociale à travers une paupérisation et un appauvrissement généralisés. Ceci s'est accompagné d'une forte différenciation sociale engendrant des inégalités sociales et régionales aiguës.

La première rupture se situe autour des années 1820-30. Elle a vu se coïncider la pénétration commerciale européenne et une crise économique majeure. Cette dernière s'est traduite par une chute du prix du blé, principal article d'exportation à l'époque. Ces deux phénomènes ont précipité le monde rural dans une crise profonde entraînant une forte paupérisation des paysans et des artisans. La deuxième rupture accentuera la déstructuration socio-économique déjà en cours pendant les années 80-90 du XIX^{ème} siècle et encore plus pendant la période coloniale du fait, principalement, des expropriations massives qui ont entraîné une dépossession et un appauvrissement importants des paysans (sédentaires ou nomades) et le déclasserement social du monde rural. La troisième rupture a coïncidé avec la grande crise des années 30 au XX^{ème} siècle et va, en fait, précipiter et accentuer encore ce processus de paupérisation de la paysannerie entraînant une régression socioéconomique de

³⁷ - « Les inégalités en Tunisie », voir Chapitre X, les déterminants des inégalités socioéconomiques, § 1, les inégalités dans un perspective historique, Mahjoub A & Belghith M. M., FTDES 2022 pp 267-272.

grande ampleur qui apparaît, notamment, à travers une baisse des ressources du pays comparativement à l'accroissement de la population (Mahjoub 1987, 2022).

A la veille de l'indépendance, le secteur agricole tunisien se trouvait, donc, dans une situation duale avec une agriculture coloniale disposant des meilleures terres et hautement capitalisée et mécanisée, et une agriculture paysanne autochtone n'assurant que de faibles revenus aux exploitants. Le revenu annuel par tête des exploitants de plus de 100 ha était 16.2 fois plus élevé que celui des paysans dont les exploitations ne dépassaient pas 10 ha³⁸.

Au lendemain de l'indépendance, la nationalisation des terres agricoles des colons, intervenue en 1964, à défaut de rendre les terres confisquées par le régime colonial à leurs anciens propriétaires, a permis à l'Etat de se doter d'un patrimoine foncier de plus de 800 000 ha qui a été utilisé comme un outil politique pour servir les choix économiques, et sociaux, parfois divergents des régimes en place (Elloumi 2013).

L'expérience collectiviste qui s'est étendue de 1964 à 1969, et qui a été avortée, a, en fait, traumatisé le monde paysan et fragilisé l'agriculture familiale paysanne et aggravé la dépendance (Ayeb 2019)³⁹, la dépossession et la paupérisation des petits agriculteurs.

La libéralisation économique large et accélérée, qui a été amorcée depuis le début des années soixante-dix, marquée par un changement de la stratégie alimentaire en passant de l'objectif de « l'autosuffisance alimentaire » à celui de « la sécurité alimentaire », a accéléré les dynamiques de marginalisation massive des populations rurales et agricoles et, partant, de l'exode rural. Les choix opérés en faveur d'une agriculture intensive et moderne orientée vers l'export, se sont traduits, en fait, par une intensification des processus de dépossession et de marginalisation des paysans, le développement de l'agrobusiness et l'exportation des produits agricoles au détriment des besoins essentiels de la population locale.

Aussi, toutes les politiques suivies ont-elles eu comme objectif principal de réduire, progressivement, le poids et le pouvoir des mains des familles paysannes, considérées comme une contrainte sociale et économique, et d'élargir la part de l'agrobusiness détenu par un nombre très réduit de grands propriétaires et investisseurs. Les anciens paysans se sont retrouvés dépossédés et appauvris et sont venus agrandir la masse des chômeurs et des travailleurs pauvres des zones urbaines et péri-urbaines. Ces politiques ont perpétué l'injustice foncière comme on le verra plus loin.

A la faveur de ces choix, l'agriculture tunisienne, dont une partie était tournée vers l'exportation, et utilisant à outrance les ressources naturelles, et notamment les ressources en eaux, et des intrants et semences hybrides importées, s'est trouvée connectée au système

³⁸ - « Les déterminants des inégalités socio-économiques en Tunisie », Mahjoub A. & Belghith M.M., in « Les inégalités en Tunisie », FTDES, mars 2022.

³⁹ - « De La Construction de La Dépendance Alimentaire en Tunisie », Ayeb H., OSAE – Thimar, Décembre 2019.

alimentaire mondial, dominé par les multinationales alimentaires, dans une relation de dépendance totale et organique.

Cette intégration dans le système alimentaire mondial est aux antipodes des principes et objectifs de la souveraineté alimentaire. Elle perpétue la dépendance alimentaire. En conséquence, la rupture avec ce modèle et la déconnexion totale de l'agriculture tunisienne avec le système néocolonial, constituent, donc, un prérequis pour briser le cercle de la dépendance et garantir la souveraineté alimentaire (Ayebe 2019).

1.2. Place de l'agriculture en Tunisie

En Tunisie, malgré tous les obstacles et toutes les vicissitudes, l'agriculture est un des secteurs clés de l'économie nationale et un des piliers du système alimentaire national.

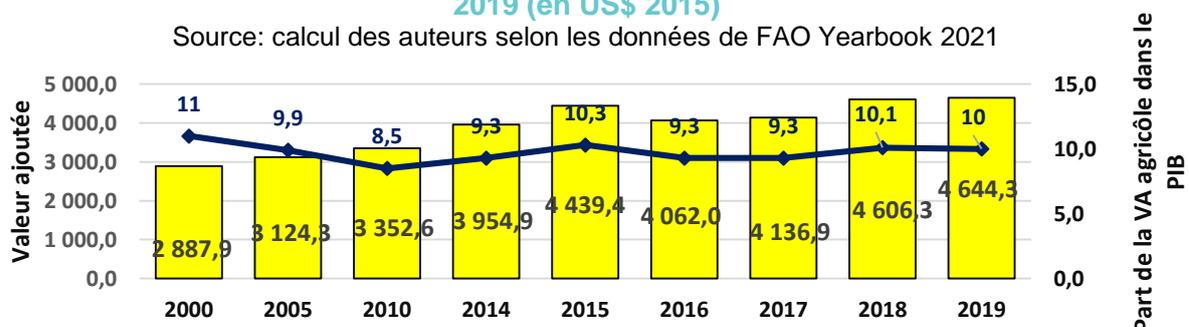
Bien qu'elle dépende encore, pour une large part, des conditions climatiques et des précipitations, la participation de la valeur ajoutée de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche tourne autour d'une moyenne de 10% du PIB, contre une moyenne mondiale de 4.2%. Mais vu la relative diversification de l'économie tunisienne cette moyenne est deçà de la moyenne de l'Afrique qui avoisine 15%.

Ne disposant que de 0.32% des terres cultivables et de 0.15% des prairies et pâturages permanents de l'ensemble de ces terres dans le monde, la valeur ajoutée de l'agriculture tunisienne ne dépasse guère 0.13% de la valeur ajoutée agricole mondiale (pour une population qui représente 0.15% de la population mondiale et 0.86% de la population africaine) et 1.3% de la valeur ajoutée de l'agriculture africaine. Cela révèle à priori des rendements inférieurs au potentiel productif que pourrait générer le secteur agricole tunisien.

Les données de la FAO révèlent qu'en 2019 la surface agricole tunisienne était de 9743000 hectares répartis en 4993000 ha de terres cultivées (51.2%) et 4750000 ha de prairies et pâturages permanents (48.8%). Les forêts couvrent 701000ha et les autres terres s'étendent sur 5092000 ha⁴⁰.

Fig - 11 - Evolution de la valeur ajoutée de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche et de leur part dans le PIB -Tunisie 2000-2019 (en US\$ 2015)

Source: calcul des auteurs selon les données de FAO Yearbook 2021



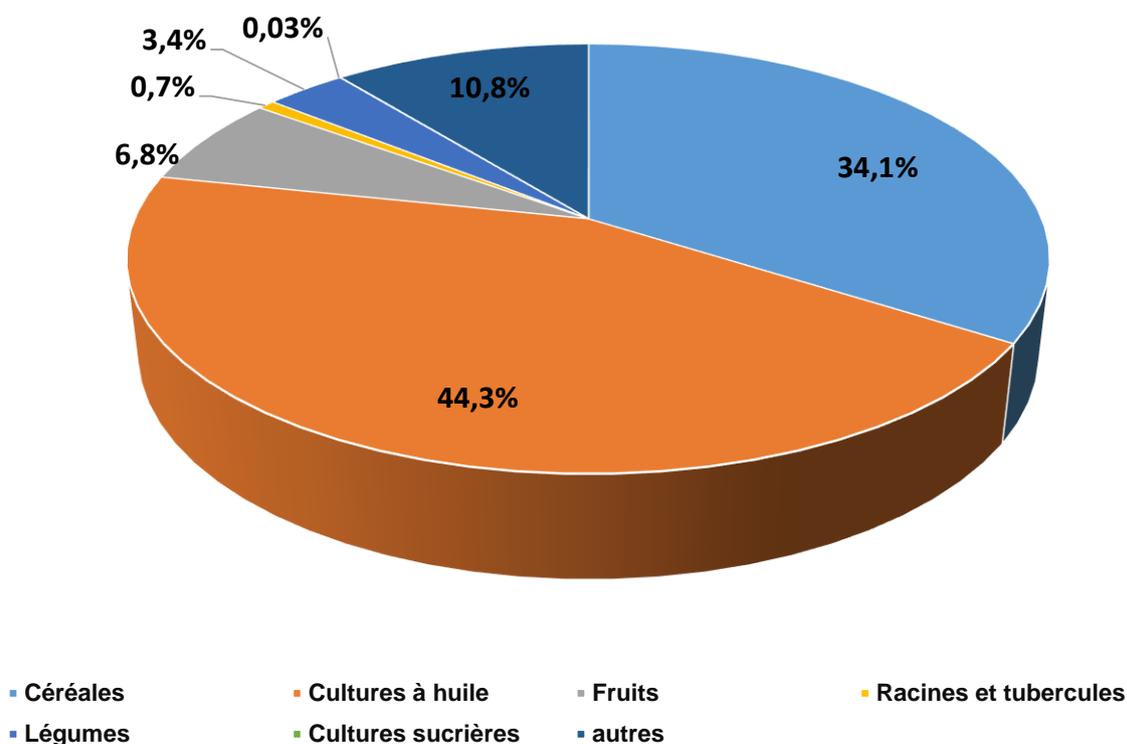
⁴⁰ - FAOSTAT

Globalement, l'agriculture tunisienne contribue pour près de 10% au PIB et pour plus de 14% à l'exportation (pour la décennie 2000-2010) et occupe encore près du quart de la population active, (Ben Becher, 2016)⁴¹. Les statistiques de l'INS indiquent, cependant, que le nombre de travailleurs occupés par le secteur de l'agriculture et la pêche est estimé, au 3^e trimestre 2020 à 510 400 personnes sur une population occupée globale de 3 511 600 personnes, soit 14.5%⁴².

La répartition des cultures primaires selon les surfaces cultivées en Tunisie en 2019 montre que 44.3% des terres cultivées sont réservées aux cultures à huile, c'est-à-dire essentiellement à l'olivier. La céréaliculture occupait 34.1% de ces terres alors que les cultures de fruits, légumes et tubercules en occupaient 10.9%.

Fig - 12 - Cultures primaires par type - Tunisie 2019

Source : Calcul des auteurs selon les données de FAO yearbook 2021



L'évolution de la participation des principaux produits dans la valeur de de la production agricole totale, montre que l'élevage constitue la principale activité agricole dont la participation moyenne, au cours de la période 2010-2015, s'élève à 37.1% de la valeur de la production agricole, suivie de l'arboriculture avec une participation de 22.4% et des cultures maraichères avec 12.6 %. La céréaliculture n'arrive qu'en 4^{ème} position avec une moyenne

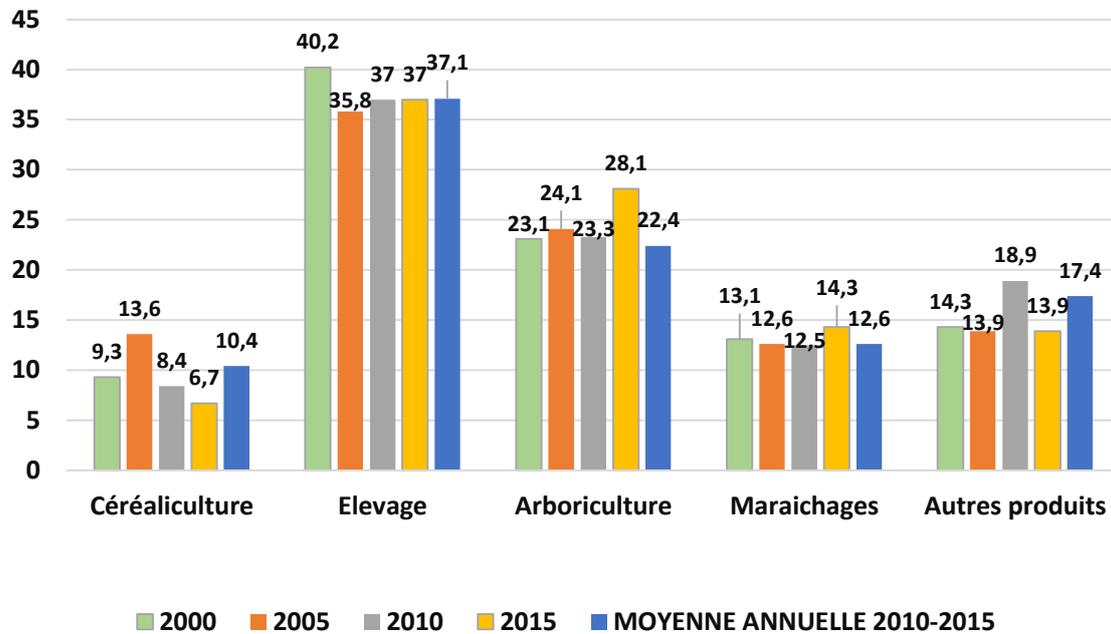
⁴¹ - Ben b Becher L, "Tunisie : une nouvelle politique agricole pour relever les défis de la durabilité », CIHEAM, Watch Letter n°37 - Septembre 2016

⁴² - INS, <http://www.ins.tn/statistiques/152>

annuelle sur la période 2010-2015 de 10.4%. Cette moyenne variant entre 6.7% en 2010 et 13.6% en 2005.

Fig - 13 - Evolution de la participation des produits agricoles dans la valeur de la production agricole totale (hors secteur de la pêche)

Source: Les auteurs d'après Chebbi H. "Evaluation du soutien au secteur agricole en Tunisie", 2018



1.3. Déficit de la balance alimentaire et dépendance aux importations des céréales

Malgré l'importance des surfaces réservées à la céréaliculture qui faisait de la Tunisie, auparavant, « le grenier de Rome », le pays n'était plus en mesure depuis des décennies d'atteindre l'autosuffisance nationale sur le plan des céréales qui constituent la source principale des apports énergétiques alimentaires de la population tunisienne. En effet, l'apport énergétique en céréales par personne en Tunisie est plus élevé que la moyenne mondiale et de la moyenne africaine avec 1676 kcal par jour et par habitant, contre 1307 kcal pour la moyenne mondiale et 1298 kcal pour la moyenne africaine.

On assiste dès lors à une dépendance du pays à l'importation des céréales qui grève les finances publiques et mettent en péril sa souveraineté alimentaire notamment en cas de crises économiques, climatiques ou sécuritaires. Le taux de dépendance de l'importation des céréales évolue au gré des récoltes annuelles qui, elles, dépendent pour une large part des conditions climatiques. Entre 2000 et 2020, il a varié dans un intervalle allant de 55.8% durant la période 2004-2006 à 71.5% au cours de la période 2017-2019.

Tableau - 7 - Evolution de l'Approvisionnement énergétique alimentaire moyen (en kcal/hab/jour) et du Ratio de dépendance de l'importation des céréales (%)

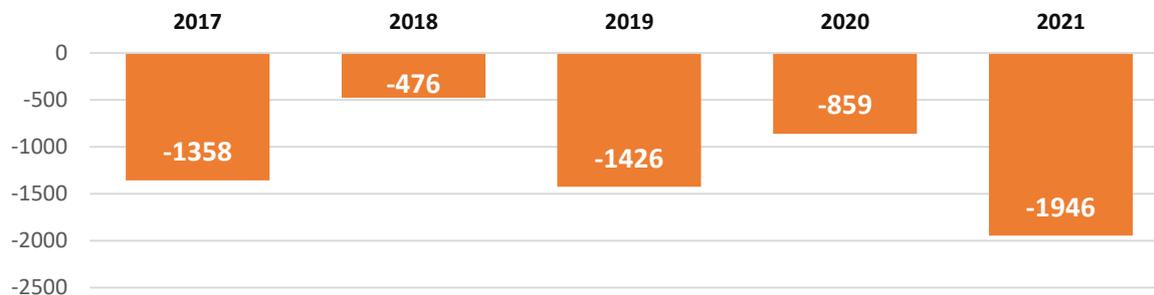
Années	Approvisionnement énergétique alimentaire moyen (en Kcal /habitant/ jour)			Ratio de dépendance de l'importation des céréales (%)		
	Monde	Afrique	Tunisie	Monde	Afrique	Tunisie
2000-2002	2711	5406	3186	-0,5	28,2	70,1
2004-2006	2742	2465	3228	-0,6	26,4	55,8
2009-2011	2831	2531	3339	-0,8	29,0	57,5
2013-2015	2894	2572	3417	-1,0	28,9	59,7
2014-2016	2911	2582	3446	-1,5	29,1	58,9
2015-2017	2923	2578	3454	-1,5	29,7	64,2
2016-2018	2934	2573	3452	-2,0	31,6	66,8
2017-2019	2945	2572	3450	-2,0	31,4	71,5
2018-2020	2950	2566	3439	-2,0	31,1	65,5

Source: Les auteurs d'après les données de FAO Yearbook 2021

Cette dépendance des importations n'a pas manqué d'affecter balance alimentaire qui enregistre un déficit devenu chronique qui grève les finances publiques et alourdit les déficits de la balance commerciale et la balance des paiements.

Fig - 14 - Evolution du déficit de la balance alimentaire en Tunisie

Source: BCT- Périodique de conjoncture n°134 - janvier 2022,



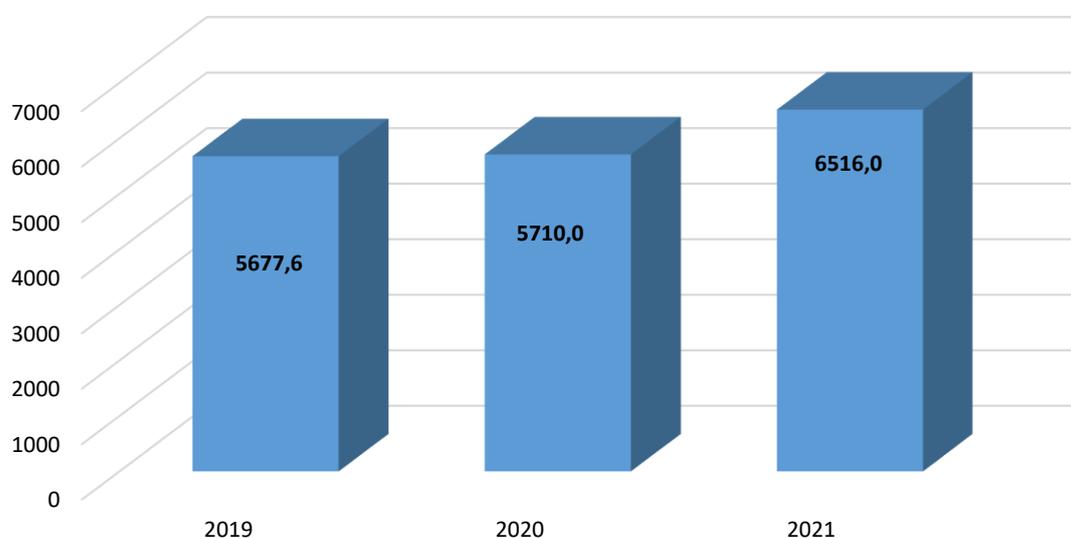
Les données de la BCT indiquent que le déficit de la balance alimentaire a atteint 1946 millions de DT en 2021 contre 859 millions de DT en 2020 et 1426 millions de DT en 2019.

Ces déséquilibres proviennent de l'augmentation des importations alimentaires et du renchérissement de ces produits sur le marché mondial ainsi que de la tendance à la baisse du cours du dinar par rapport au Dollar et à l'Euro. Le montant des importations alimentaires en valeurs est passé de 5677.6 millions de DT en 2019 à 6516 millions DT en 2021⁴³.

⁴³ - BCT - Périodique conjoncture n° 134 - janvier 2022

Fig - 15 - Evolution des importations alimentaires en MDT

Source: BCT - Périodique conjoncture n° 134 - janvier 2022



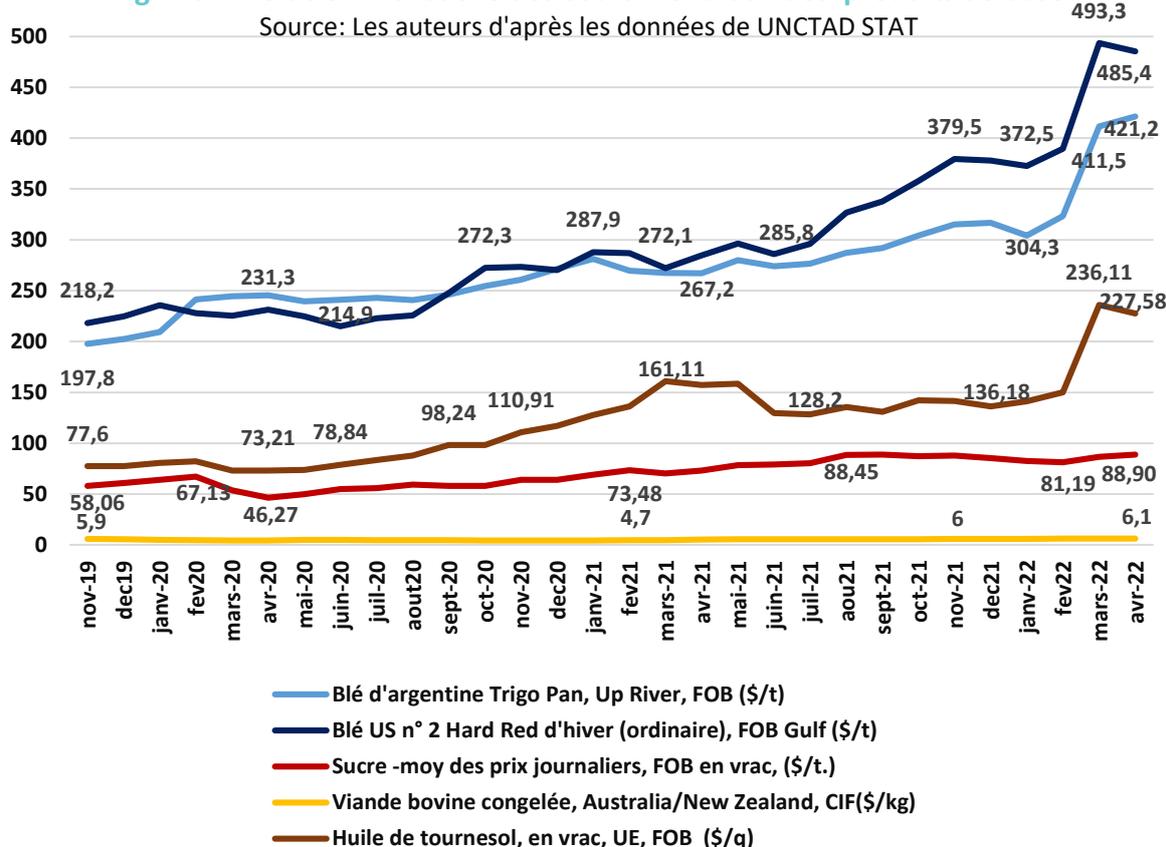
Les données de l'observatoire national de l'agriculture (ONAGRI) indiquent que la balance commerciale alimentaire a enregistré à fin juillet de l'année 2022 un déficit de 1793,7 MD contre un déficit de 1081,0 MD durant la même période de l'année précédente ; enregistrant ainsi, un taux de couverture de 66,0% en 2022 contre 71,4% en 2021. La part du déficit de la balance alimentaire, dans le déficit de la balance commerciale globale (-13.708,3 MD, au cours des 7 mois 2022), a augmenté de 0,7 point de pourcentage, par rapport à la même période de l'année dernière, passant à 13,1%.

Le déficit enregistré est essentiellement le résultat de l'accroissement du rythme des importations des céréales (+48,7%), des huiles végétales (+73,2%) et du sucre (+41,5%) et ceci malgré la hausse des exportations de l'huile d'olive (+33,2%). En effet, Le prix du blé dur a enregistré une hausse de 89,7% par rapport à l'année dernière. Les prix des autres produits céréaliers (blé tendre, orge et maïs) ont enregistré une hausse variant entre 44% et 60%, cette hausse est principalement liée aux répercussions de la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

L'évolution des cours mondiaux des principales denrées alimentaires entre 2022 et 2021 (7 premiers mois) révèle des augmentations de 90% pour la viande, 89.7% pour le blé dur, 60.8% pour les huiles végétales, 60.1% pour l'orge et 59.4% pour le blé tendre.

La figure suivante montre l'évolution mensuelle des principaux produits agricoles, telles qu'elles ressortent des statistiques de la CNUCED. Le renchérissement des produits céréaliers et de l'huile végétale apparaissent clairement et expliquent dans une large mesure l'aggravation du déséquilibre de la balance commerciale alimentaire, surtout au vu de l'insuffisance de la production nationale des céréales à satisfaire les besoins grandissant de la consommation locale aussi bien humaine qu'animale.

Fig - 16 - Evolution mensuelle des cours mondiaux des produits de base



Dans un rapport publié par la FAO sur les répercussions de la guerre en Ukraine sur l'alimentation agricole et la sécurité alimentaire dans les pays du sud de la méditerranée (Liban, Jordanie, Egypte, Tunisie et Maroc)⁴⁴, il est indiqué que suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, les prix mondiaux des denrées alimentaires ont encore augmenté par rapport aux niveaux déjà élevés de 2021, atteignant des sommets records en mars 2022. L'indice FAO des prix des denrées alimentaires s'établissait en moyenne à 159,3 points en mars 2022, bondissant de 17,9 points (12,6 %) par rapport à février 2022 et atteignant sa valeur la plus élevée depuis la création de l'indice en 1990.

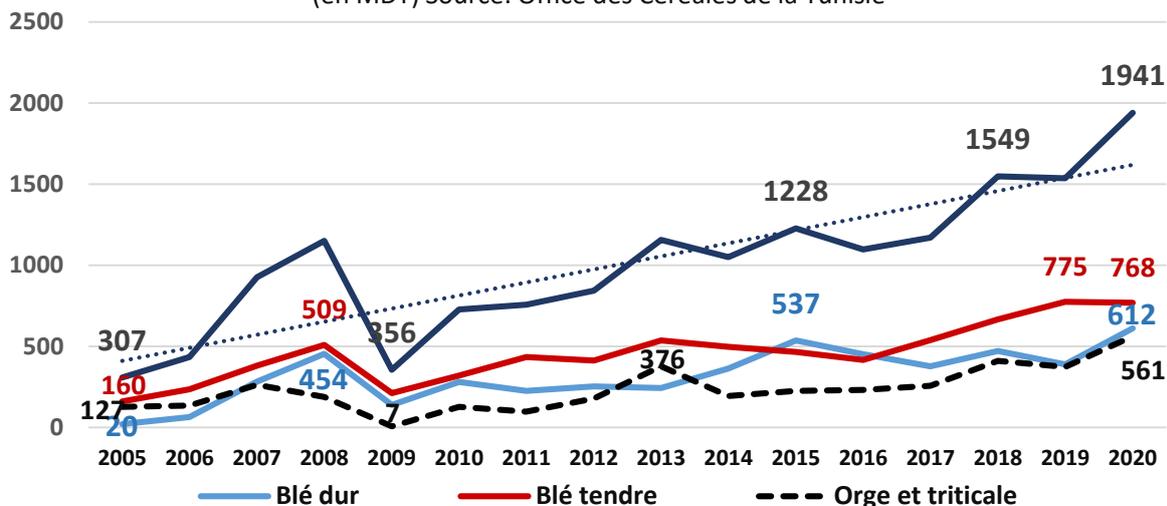
Or, les importations des produits céréaliers constituent, en Tunisie, la part prépondérante des importations alimentaires. Cela comporte des risques énormes sur la sécurité et la souveraineté alimentaires du pays, notamment au vu des difficultés financières que vit le pays depuis quelques années. En effet, les données de l'Office du Commerce Tunisien indiquent que les importations des céréales ont atteint 1941 MDT en 2020, soit 40 % des importations alimentaires telles qu'estimées par la BCT et 3.8 % de l'ensemble des importations (estimées à 51463.7 MDT par INS). Pour les 7 premiers mois de 2022, les importations de blé et d'orge ont coûté 2308.2 millions de DT contre 1452.1 millions de DT au cours de la même période 2012, soit une augmentation de 58.9%⁴⁵.

⁴⁴ - FAO investment Center, « Implications of the war in Ukraine for agrifood trade and food security in the southern and eastern mediterranean Egypt, Jordan, Lebanon, Morocco and Tunisia », Rome 2022;

⁴⁵ - OC, <https://www.oc.com.tn>

Fig - 17 - Evolution des importations de céréales 2005-2020

(en MDT) Source: Office des Céréales de la Tunisie



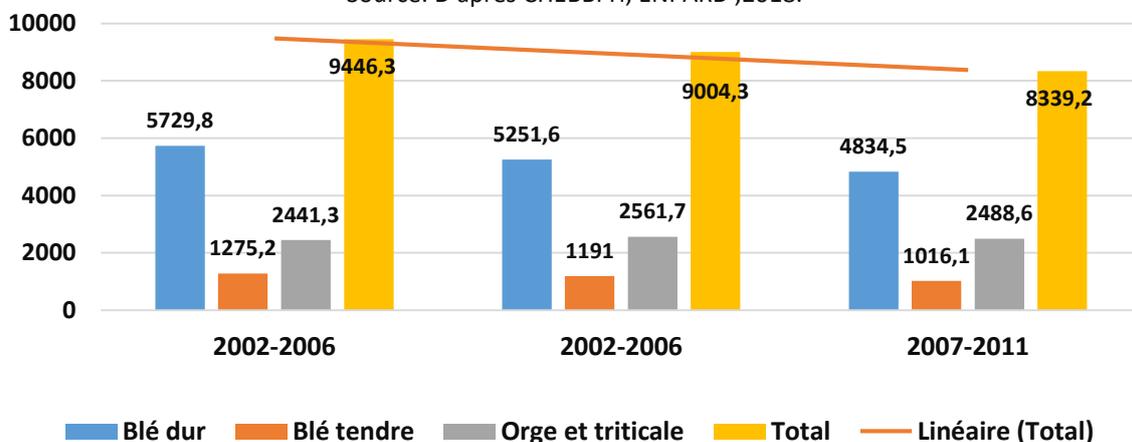
En plus de l'augmentation de la consommation des produits céréaliers et de l'aléa des conditions climatiques qui influent sur la production nationale qui évolue en dents de scie, l'envolée des cours des céréales et des frais de transport et d'assurance a lourdement impacté la valeur des importations de ces produits.

Par ailleurs, faut-il remarquer, également, que la production des céréales a connu, au cours des deux dernières décennies, une tendance à la baisse, notamment pour le blé dur et le blé tendre. La production quinquennale de blé dur est passée de 5729.8 milliers de tonnes durant la période 2002-2006 (soit une moyenne annuelle de 1146000 tonnes) à 5251.6 milliers de tonnes au cours de 2007-2011 pour s'établir à 4834.5 milliers de tonnes durant la période 2012-2016, (avec une moyenne annuelle de 9666900 tonnes).

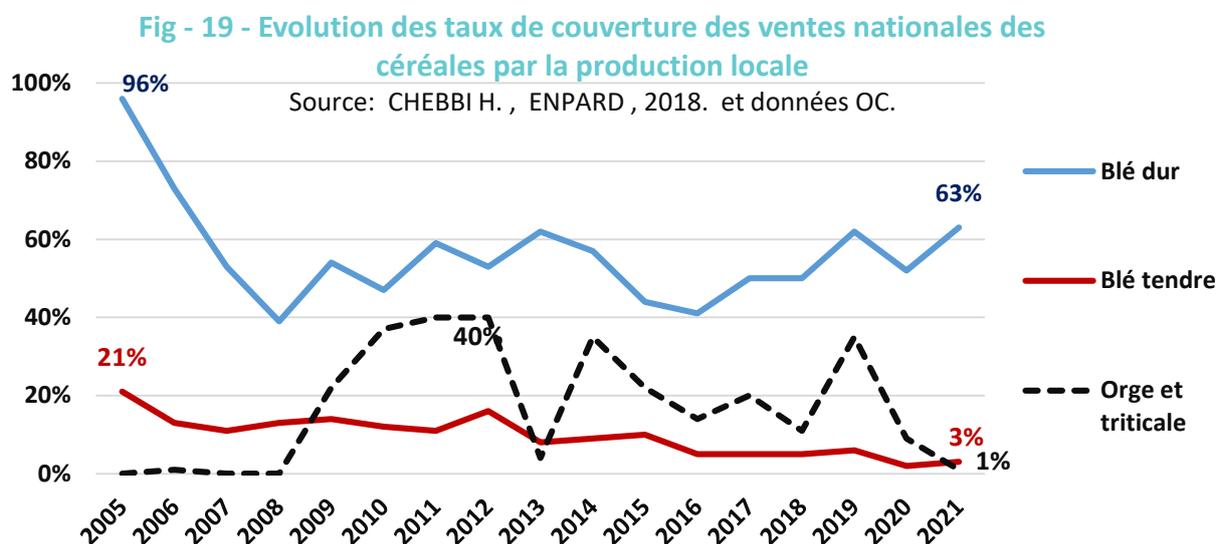
Pour le blé tendre, la production est passée durant les mêmes périodes de 1275200 tonnes à 1191000 tonnes puis à 1016100 tonnes.

Fig - 18 - Evolution de la production des céréales en Tunisie (en volume en 1000 tonnes)

Source: D'après CHEBBI H, ENPARD ,2018.



Ainsi, le taux de couverture de la consommation nationale de blé dur par la production nationale est passé de 96% en 2005 à 63% en 2021. Celui du blé tendre est passé, durant la même période de 21% à 3%. Pour l'orge et le triticale, après un maximum de 40% en 2012, le taux de couverture a connu une évolution en dents de scie pour s'établir à 1% en 2021, affectant, par là même, les revenus des éleveurs de bétail et des producteurs de lait.



Le rapport de S&Poors Global Ratings sur certains pays de la région MENA⁴⁶, indique, par ailleurs, qu'au vu de la moyenne de la production tunisienne de blé, de la production prévisionnelle de 2022-2023, et de la moyenne des importations durant la période 2016/2017-2020/2012, les prévisions des importations de blé pour l'année 2022-2023 sont estimées à près de 2000 milliers de tonnes. Le stock de clôture⁴⁷ de 2021-2022 est estimé à 707 milliers de tonnes de blé, soit 23.2% de la consommation nationale contre 33.1% en Jordanie et 26.7% au Maroc.

Toutes ces données montrent clairement les risques encourus par la Tunisie sur le plan de sa **souveraineté alimentaire et l'état de ses finances publiques** et ses équilibres macroéconomiques. Les politiques économiques et sectorielles appliquées jusque-là et la gestion erratique des affaires de l'Etat au cours de la dernière décennie ont **aggravé la dépendance alimentaire vis-à-vis de l'étranger et contribué à détruire les bases des filières agricoles** que le pays avait, malgré les échecs et les déboires, mis des décennies à construire.

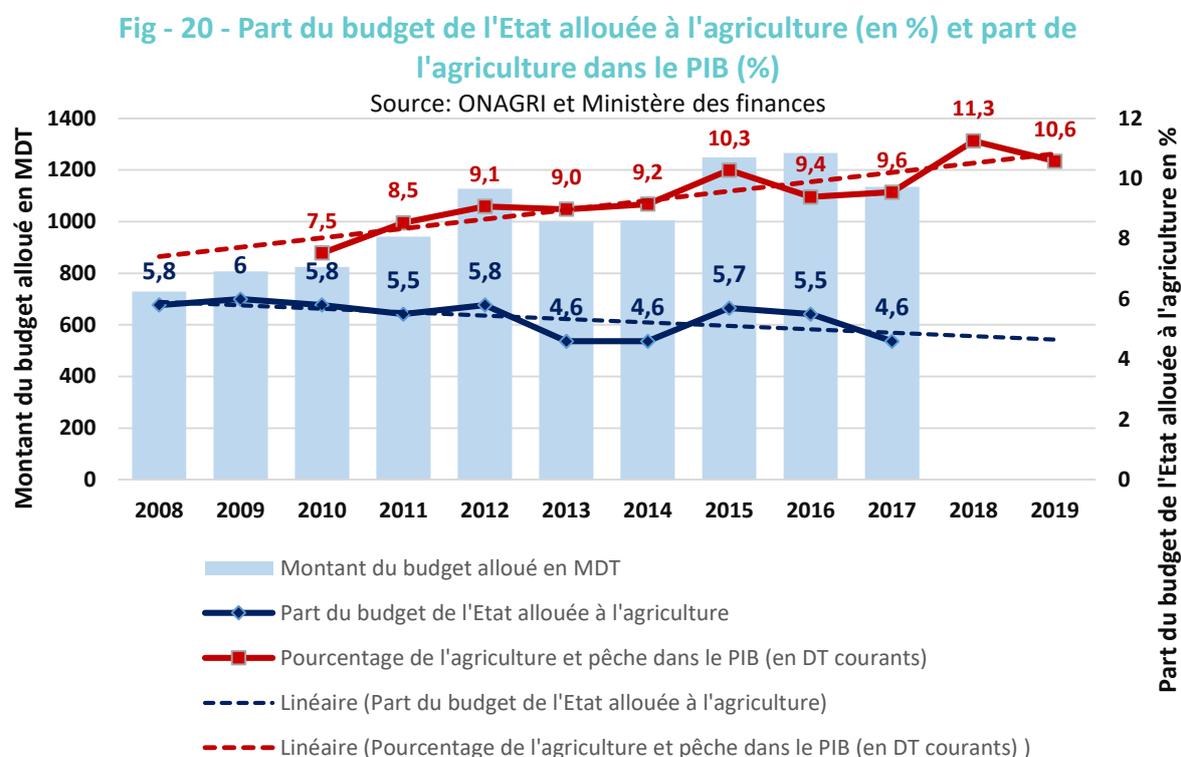
1.4. Politiques agricoles, soutien aux producteurs et désorganisation des filières

La place de l'agriculture et de la pêche perçue à travers la participation du secteur dans le PIB à prix courants semble, selon les données de l'ONAGRI, avoir connu une légère tendance

⁴⁶ - Standard & Poors Global, « Food prices stock reverbrates through Eastern and North African economies », 2022.

⁴⁷ - Le stock de clôture représente la quantité de grains non transformés détenues dans toutes les installations de stockage connues ou en transit vers ces installations à la fin de la campagne de commercialisation.

à la hausse entre 2010 et 2019, alors que les données disponibles sur la part du budget de l'Etat allouée à ce secteur montrent une tendance à la baisse durant la période 2008-2017 traduisant l'amenuisement de l'intervention de l'Etat pour soutenir ce pan vital de l'économie. Le graphique suivant montre bien la divergence des deux courbes de tendance relatives à ces deux parts.



Par ailleurs, force est de constater que la part des investissements de l'agriculture et de la pêche dans l'ensemble des investissements a enregistré, également, une tendance à la baisse depuis 2011 avec une courbe de même allure que celle de la part du budget. La part des investissements agricoles, qui n'a pas dépassé 7.7% du total des investissements en 2012, a enregistré un minimum de 5.6% en 2019 reflétant la faiblesse relative de l'investissement dans ce secteur au vu de sa place dans l'économie nationale.

L'analyse des politiques agricoles et le soutien des pouvoirs publics aux producteurs agricoles ont fait l'objet de plusieurs études.

Dans une étude intitulée « Evaluation du système de soutien au secteur agricole en Tunisie, » (2018), CHEBBI H E, montre que « Sur la période 2012/16, seuls les producteurs de blé tendre ont pu bénéficier d'un soutien aux prix du marché global positif équivalent à 1 million de dinars, alors que les soutiens aux prix du marché ont été négatifs pour le blé dur et l'orge et le triticale (respectivement, -13,3 et -3,3 MDT pour toute la période 2012/16). Cela signifie dans les faits une taxation des producteurs. L'existence de soutien aux prix du marché négatifs pour la filière céréalière tunisienne durant les dernières années reflète la vulnérabilité du système de soutien à la production actuelle, notamment avec la forte dépréciation du dinar.

Dans ce contexte, la fixation administrée du prix au producteur permet difficilement de s'adapter aux évolutions des marchés internationaux et aux hausses des coûts de production induites par les effets de la dépréciation du dinar. En conséquence, **la juste rémunération des producteurs n'est pas assurée et souvent les prix de soutien ne permettent pas de couvrir des coûts de production croissants** »

La même étude montre que le coût total du soutien à la filière céréalière en Tunisie sur toute la période 2012/16 est estimé à 7 086 millions de dinars. Le niveau de soutien à la filière dans son ensemble (producteurs, collecteurs et stockeurs, unités de transformation de céréales et autres) a été multiplié par presque 6 entre 2002-2006 et 2012-2016.

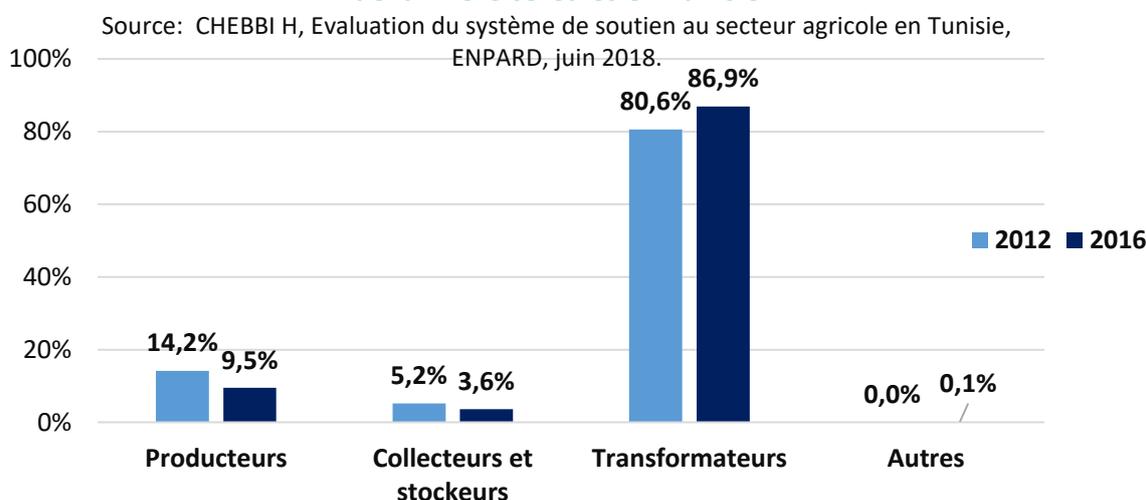
Tableau - 8 - Quantification quinquennale du coût total du soutien aux différentes filières

	2002-2006		2007-2011		2012-2016	
	Moyenne annuelle	Total	Moyenne annuelle	Total	Moyenne annuelle	Total
Coût total du soutien à la filière céréales	250	1251	866	4332	1417	7086
Coût total du soutien à la filière lait	94	471	91	456	164	819
Coût total du soutien à la filière huile d'olive			126	631	97	485

Source: CHEBBI H E. Evaluation du système de soutien au secteur agricole en Tunisie, ENPARD, 2018.

Toutefois, l'analyse de la distribution de ce soutien montre une répartition inégale entre les différents maillons de la filière. En effet, les résultats de l'étude révèlent que le maillon de la transformation des céréales accapare 86,9 % des transferts bruts en 2016, alors que les producteurs ne perçoivent que 9,5 % (contre 14,2 % en 2012) et les collecteurs que 3,6 % de ces transferts. La part des producteurs a donc sensiblement diminué (tendance également observée au niveau du maillon collecte) au profit du maillon de la transformation.

Fig - 21 - Distribution du coût total du soutien au niveau des maillons de la filière céréales en Tunisie

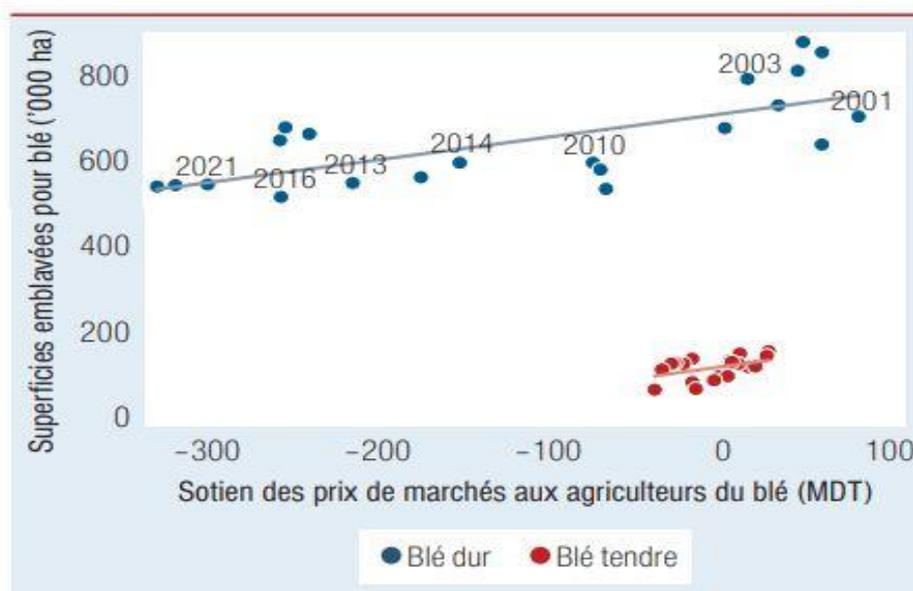


L'étude conclut que « L'évolution comparée de la production nationale de céréales et de l'ensemble des soutiens au stade de la production montre que la politique de soutien par les prix a cessé d'être efficace depuis 2011, et que les soutiens pour les petits producteurs de céréales restent faibles et la politique de soutien par le soutien aux prix du marché (SPM) n'est pas favorable aux petites exploitations céréalières.

Aussi, le renforcement des soutiens par « des aides aux intrants pour diminuer les coûts de production (semences, matériel agricole, ...) et l'instauration d'un système de paiements directs qui sont indépendants des variations des prix internationaux et qui ciblent des objectifs ou des types d'agriculteurs spécifiques, est-elle une politique alternative qui peut jouer un rôle positif sur le plan économique et social. »

Dans le même sens, le bulletin de Conjoncture de l'économie tunisienne publié par la Banque Mondiale cet été (2022) intitulé « Gérer la crise en temps d'incertitudes », a mis en relief les errements de la politique du pays dans ce domaine, notamment **l'achat des céréales des producteurs tunisiens à des prix inférieurs aux cours internationaux**, et que « la structure des subventions a permis de maintenir des prix bas et stables pour les consommateurs finaux. Mais, en même temps, elle a entraîné des résultats négatifs pour le budget de l'Etat, pour l'ensemble de la filière céréalière et pour la sécurité alimentaire des Tunisiens. Les faibles prix payés aux agriculteurs les ont amenés à **abandonner la production de blé**. Le système de contrôle des prix a réduit les incitations à l'investissement et à la concurrence pour les transformateurs de céréales, qui affichent un dynamisme et une productivité inférieurs à ceux de tous les autres transformateurs alimentaires. ».

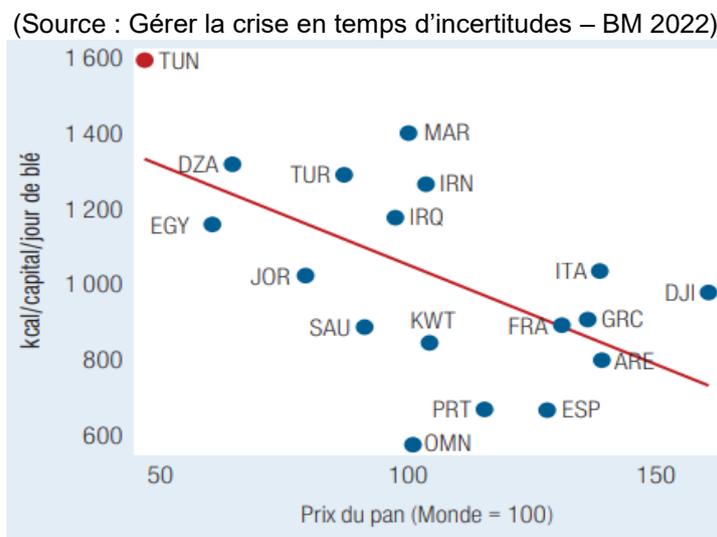
Fig – 22 - SPM aux agriculteurs de blé et superficies emblavées en blé l'année suivante
(Source : Gérer la crise en temps d'incertitudes – BM 2022)



Source: élaborations Banque Mondiale sur la base de données du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche.

Le graphique, publié dans cette étude, suivant montre aisément la relation entre le soutien des prix de marché aux agriculteurs de blé (la différence entre le prix d'achat payé par l'Office des Céréales aux agriculteurs et le prix international en MDT) et les superficies emblavées pour le blé l'année suivante (en milliers d'ha).

Fig – 23 - Consommation de blé par jour et par tête et prix du pain -Pays Arabes et méditerranéens



Source: FAO et International Comparison Programme.

Ce système a, en outre et selon cette étude, encouragé la surproduction (au niveau des transformateurs) et la surconsommation (au niveau des ménages) de céréales, avec des fuites en dehors de la consommation des ménages et des **gaspillages importants** qui font du Tunisien un des plus gros consommateurs de céréales dans les pays arabes et méditerranéens. Le graphique suivant publié dans le même bulletin montre que les prix artificiellement bas incitent à une surconsommation de de blé (kcal/tête/ jour) et prix du pain.

A ce sujet, force est de constater que le **gaspillage des denrées alimentaires**, et notamment celui du pain, provoque selon le Ministre tunisien du Commerce qui a indiqué, lors de la conférence régionale organisée par la FAO et l'INC le 22 Novembre 2018 sur «*le gaspillage alimentaire en Tunisie : enjeux et voies de réduction*», des pertes annuelles estimées à plus de 570 Millions de Dinars, soit plus du quart (25.9%) des dépenses de compensation des produits de base de 2021⁴⁸. Ce montant correspond à 66.4% au déficit de la balance alimentaire de 2020 et 29.3% de celui de 2021⁴⁹.

Une étude, réalisée en 2017 par la FAO, le Ministère de l'Agriculture et les Ressources Hydrauliques et l'INC, et présentée lors de la même conférence, a estimé le gaspillage alimentaire au niveau des restaurants universitaires, où une moyenne de 6% des plats sont jetés. Les étudiants gaspillent en moyenne 93% du pain et 70% déclarent consommer plus que leurs besoins. Les taux de pertes post-récolte des céréales varient en moyenne de 3,6% dans

⁴⁸ - Selon le calcul des auteurs sur la base d'un montant de 2200 MDT en 2021 consacrés par la CGC à la compensation des produits de base, d'après les données du ministère des finances.

⁴⁹ - Calcul des auteurs en rapportant le montant des pertes estimées annuellement aux montants du déficit de la balance alimentaire selon la BCT (voir fig 14)

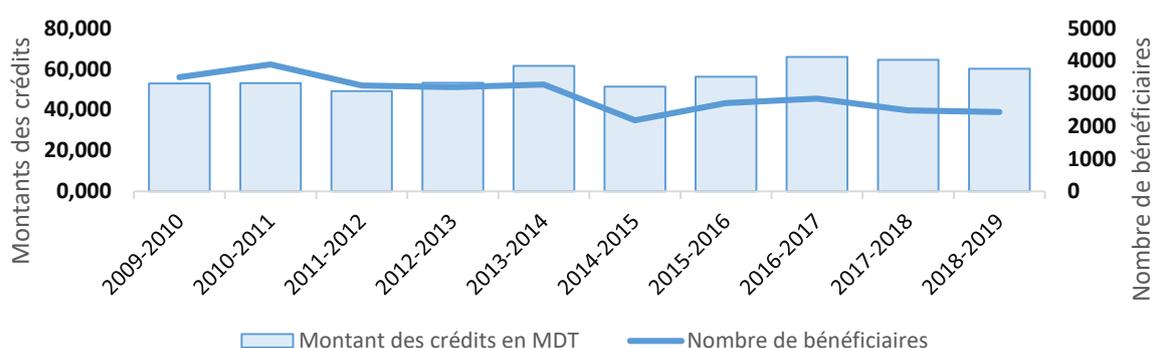
la région de Bizerte à 5,4% au niveau de Siliana. Pour la chaîne de valeur lait, les taux de perte sont en moyenne de 9% à Bizerte et 6.5% à Mahdia⁵⁰.

Ce gaspillage est de nature, sans aucun doute, à aggraver le déficit de la balance alimentaire et nécessite, en conséquence, un plan d'action pour limiter autant que possible les pertes de récolte avant consommation, et des campagnes de sensibilisation auprès du public pour limiter les gaspillages des consommateurs.

Sur un autre plan, l'évolution des **crédits à la filière des céréales** de 2010 à 2019 montre que le nombre des bénéficiaires des crédits de campagne a enregistré une tendance à la baisse, alors que le montant en monnaie courante a connu une évolution en dents de scie malgré l'importance du taux de l'inflation et l'envolée des prix des intrants. Cela reflète les difficultés rencontrées par les agriculteurs à financer leur activité et probablement une tendance à la concentration dans ce secteur.

Fig - 24 - Evolution des crédits de campagne à la céréaliculture

Source: d'après les données de l'ONAGRI, annuaire statistique 2019



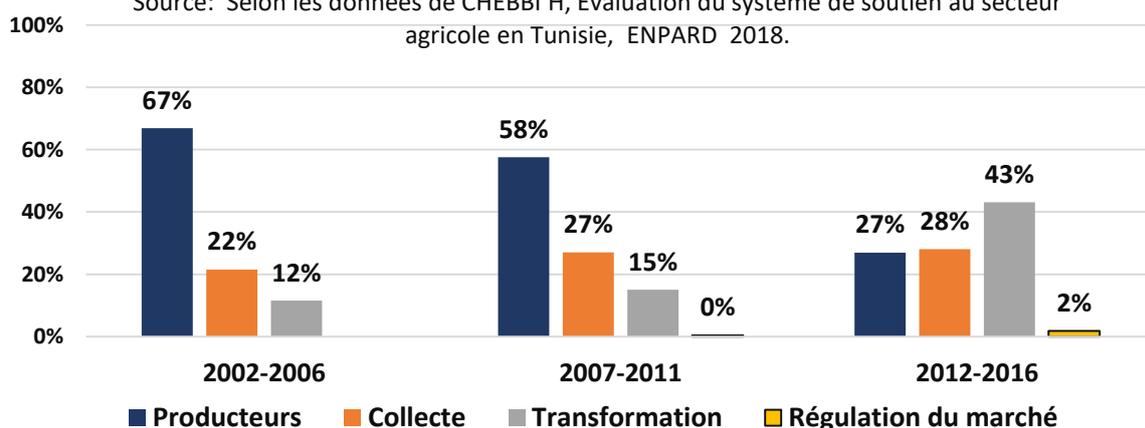
Ces tendances qui font que le soutien public soit orienté de plus en plus vers les transformateurs et les consommateurs plutôt que vers les producteurs primaires, sont également observables, pour ce qui est des soutiens à **la filière laitière** où l'éleveur se trouve confronté à des difficultés majeures, notamment au moment de l'envolée des cours de l'alimentation animale. En effet, les différentes primes aux maillons de la collecte et de la transformation sont en fait des compensations de la hausse des prix de soutiens aux producteurs afin de maintenir un prix bas aux consommateurs (Chebbi, 2018).

La part des producteurs primaires du soutien public est passée de 67% du soutien total en 2002-2006 à 58% en 2007-2011 pour chuter à 27% en 2012-2016. En revanche, la part des transformateurs est passée, respectivement, de 12% à 15% puis à 43% au cours des mêmes périodes. Les différentes manifestations de colère des producteurs témoignent de l'injustice qui caractérise les politiques publiques dans ce domaine et la détérioration de la situation des éleveurs qui menace la pérennité de la filière.

⁵⁰ - <https://www.fao.org/neareast/news/view/fr/c/1177555/>

Fig - 25 - Evolution de la répartition du soutien à la filière Lait

Source: Selon les données de CHEBBI H, Evaluation du système de soutien au secteur agricole en Tunisie, ENPARD 2018.



La **filière de l'huile d'olive**, constitue avec les céréales une des principales activités agricoles de la Tunisie, et dont le rôle socio-économique revêt une importance de premier ordre. En effet, elle fait vivre près d'un million de personnes dont 309 000 oléiculteurs, soit 60 % de l'ensemble des exploitants agricoles, qui exploitent près de 82 millions d'oliviers sur une superficie de 1,7 millions d'ha. (Chebbi, selon API2016).

Les données révèlent que le soutien à la filière est passé de 631 Millions de DT au cours de la période 2007-2011 à 485 Millions de DT en 2012-2016.

Toutefois, et bien que la production nationale ait sensiblement augmenté, la consommation tunisienne d'huile d'olive n'a pas progressé depuis le début des années 2000. La Tunisie n'a mis en place **aucune politique pour promouvoir le marché national et a continué, en revanche, à axer les interventions publiques sur la promotion des exportations et à subventionner la consommation des autres huiles végétales importées.**

Les dépenses de compensation de ces huiles ont représenté plus de 200 millions de dinars en 2016. Elles ont atteint 619.3 MDT au cours des 7 premiers mois de 2022 contre 357.5 MDT au cours de la même période 2021, suite à l'explosion des cours consécutifs à la guerre en Ukraine. Ces dépenses, comme pour les céréales, commencent à peser lourd sur le budget de l'Etat et à grever davantage le déséquilibre de la balance Commerciale.

Pour le consommateur tunisien, le constat est qu'il est en train d'acheter souvent ses besoins annuels directement auprès des producteurs d'huiles d'olive à un prix négocié, considéré comme étant un prix à la production en Tunisie, ce qui se traduit par **un prix supporté par le consommateur sur le marché local supérieur au prix à l'exportation.**

Alors que la Tunisie subventionne la consommation des huiles importées, il existe un réel potentiel sur le marché local pour l'huile d'olive tunisienne. L'Etat tunisien pourrait élaborer une stratégie forte de promotion de l'huile d'olive sur le marché local. Pour ce faire, elle devrait réorienter progressivement les subventions à la consommation des huiles

importées pour relancer la consommation d'huile d'olive locale. Il s'agit, en fait, « *d'élaborer une nouvelle vision stratégique pour le développement de la filière oléicole, comme pour d'autres filières agricoles phares.* » (Chebbi, 2018).

Globalement, L'étude (Chebbi, 2018) montre que le soutien au secteur agricole **bénéficie de plus en plus aux consommateurs et de moins en moins aux producteurs tunisiens**. Elle corrobore la déduction de plusieurs économistes et analystes que les pouvoirs publics tunisiens, à l'instar d'autres pays de par le monde, n'ont cessé de comprimer les prix des produits agricoles pour faire taire les populations urbaines plus revendicatrices et plus rebelles que les populations rurales.

Les effets pervers de cette politique, notamment lorsque les finances publiques n'ont plus l'aisance nécessaire pour continuer ce genre de soutien, se manifestent surtout par la **désorganisation et la destruction des filières agricoles**, que personne n'ose nier aujourd'hui, ainsi que **la paupérisation et la précarisation de la situation des paysans** et des travailleurs agricoles. En effet, la crise des finances publiques, que vit la Tunisie ces dernières années, est de nature à contribuer à aggraver davantage, cette situation et à **accroître dangereusement les vulnérabilités du pays sur les plans de la sécurité et de la souveraineté alimentaire**.

1.5. Structure agraire, accès à la propriété agricole et souveraineté alimentaire : des inégalités persistantes

La Tunisie disposait en 2019, selon les données de la FAO, de 9 743 000 ha de terres agricoles, de 701 000 ha de forêts et de 5 092 000 ha d'autres terres non cultivables⁵¹.

Les dernières données statistiques tunisiennes relatives aux exploitations agricoles indiquent que le nombre de ces exploitations est passé de 326000 en 1962 à 471000 en 1995 et à 516000 en 2005. La taille moyenne des exploitations est donc passée de 16 ha en 1962 à 11.2 ha en 1995 et à 10.2 ha en 2005. Le pourcentage des exploitations de moins de 5 ha est passé de 41% à 54%⁵².

Tableau - 9 - Evolution de la structure des exploitations agricoles

Superficie des exploitations	Enquête 1961-1962		Enquête 2004-2005	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 5 ha	133000	41%	281000	55%
de 5 ha à 10 ha	73000	22%	109000	21%
de 10 ha à 50 ha	106000	33%	112000	22%
de 50 à 100 ha	9000	3%	10000	2%
100 ha et plus	5000	2%	4000	1%
Total	326000	100%	516000	100%

Source: Selon les données de l'ESEA 2004-2005, INS.

En superficie, les exploitations de moins de 5 ha totalisaient environ 470 000 ha en 2005 soit moins de 10% de la superficie globale des exploitations. Les exploitations de moins de 10

⁵¹ - FAOSTAT

⁵² - « Enquête sur la Structure des Exploitations Agricoles » (ESEA), INS, 2004-2005

ha s'étendaient sur près du cinquième des superficies agricoles tunisiennes. Quant aux exploitations de plus 100 ha, elles accaparaient le quart de la superficie agricole. Les exploitations de 10 à 100 ha occupaient 54% des superficies agricoles.

Les inégalités foncières apparaissent clairement quand on remarque que les exploitations de moins de 5 hectares représentaient 55 % des exploitants et producteurs, en 2004-2005, alors qu'elles ne disposaient que de 11 % de la terre agricole totale. A l'opposé, celles disposant de plus de 100 hectares et plus et qui ne constituaient que 1 % du nombre total des exploitations disposaient de 22 % de la surface agricole totale.

La même enquête indique que le nombre de personnes vivant entièrement de l'exploitation est estimé à 1.580 000 de personnes et que près de 65% des familles vivant entièrement des exploitations occupaient des exploitations de moins de 10 ha (43% moins 5 ha, et 21% des exploitations de 5 à 10 ha). En ce qui concerne la diversification des sources de revenu des exploitants agricoles, on note que plus de 45% des exploitants qui avaient des exploitations de moins de 5 ha exerçaient une activité principale en dehors de l'exploitation, soit la même proportion que ceux qui exerçaient exclusivement une activité agricole au sein de l'exploitation. Cela reflète **l'insuffisance des revenus des petits paysans** qui se trouvent obligés à chercher des compléments de revenus en dehors de leur exploitation.

Notons également les difficultés d'accès de ces paysans aux crédits bancaires puisque la proportion des exploitants ayant demandé un crédit de campagne ou un crédit d'investissement est estimé, respectivement, à 3,7% et 5,2% pour les exploitations de moins de 5 ha. Ces pourcentages sont d'environ 30% et 18,5% pour les exploitations de 100 ha et plus, avec des taux respectifs de 42% et 68%. Cela pousse ces paysans à emprunter auprès des institutions de micro-crédits à des taux très élevés ou des intermédiaires qui leur achètent leurs productions à des tarifs plus bas, ce qui les prive, en aval, d'accéder plus librement au marché.

Il importe de relever, par ailleurs, que plusieurs propriétaires de petites superficies et incapables de les exploiter subissent la loi des grands exploitants en leur louant leurs terres à des tarifs plus avantageux pour ces derniers. Même s'ils se réfèrent, en général, aux prix de cession pour les céréales, pour fixer les loyers annuels, les exploitants privent les propriétaires des primes de prompt livraison, qui représente, en 2022, 50 % du prix de base du blé dur à l'OC⁵³. Cela constitue une autre forme d'exploitation des catégories vulnérables

Le morcellement des exploitations, du fait du système de l'héritage et de l'absence de titres de propriété clairs et reconnus constituent, en outre, un autre handicap qui limite l'inclusion financière des petits paysans et leur accès au crédit et leur capacité d'investissement et de développement de leurs exploitations. La lenteur de l'opération

⁵³ - Voir décret présidentiel n° 2022-581 du 4 juillet 2022.

d'immatriculation obligatoire et l'absence d'une véritable réforme agraire ont fait que cette situation perdure depuis des décennies.

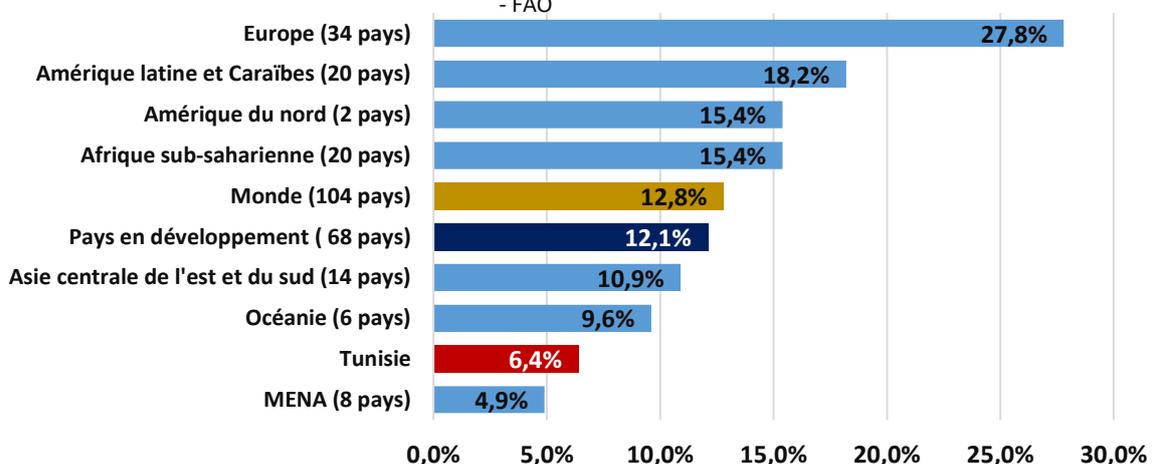
S'agissant des inégalités foncières, on ne peut passer sous silence les inégalités de genre constatées dans ce domaine puisque les statistiques de la FAO montrent clairement qu'en Tunisie le pourcentage des exploitations agricoles détenues par les femmes était estimé à 6.4% en 2015, contre 12.1% dans les pays en développement, 12.8% dans le monde et 15.4% dans les pays d'Afrique sub-saharienne. Cela révèle les inégalités criardes auxquelles sont soumises les femmes rurales et le déficit d'autonomisation dont elles souffrent, alors qu'elles constituent, sans doute, la majeure partie de la main d'œuvre agricole, mais qui n'ont que peu d'opportunités pour diriger elles-mêmes les exploitations qu'elles font, réellement, vivre.

Cette situation est en complète contradiction avec le deuxième principe de la souveraineté alimentaire qui revendique de « donner aux paysans et sans terre – en particulier aux femmes – la propriété et le contrôle de la terre qu'ils travaillent... ». Ce **défaut d'autonomie et les inégalités de genre** trouvent leur origine dans le poids des traditions d'une part et le développement de l'agriculture capitalistique exploitant à outrance les catégories sociales les plus vulnérables.

Notons à ce sujet que selon les données du rapport « Global Gender Gap 2021 » publié par le Forum Economique Mondial, la Tunisie occupe le 144^e rang mondial au niveau de la Participation et des Opportunités Economiques, une position qui ne sied guère au statut avant-gardiste de la femme tunisienne dans sa sphère géographique. Et c'est justement au niveau de l'accès à la propriété, que la Tunisie enregistre le plus mauvais score en raison des discriminations à l'encontre des femmes sur le plan de **l'héritage** qui sont **contraires au principe de l'égalité des droits**. Cette question demeure encore une des revendications majeures des organisations progressistes et celles revendiquant les droits des femmes pour introduire dans la législation nationale des dispositions garantissant l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de droit d'héritage.

Fig - 26 - Pourcentage des exploitations agricoles détenues par des femmes

Source: Les auteurs selon les données de "Recent developments in FAO's Gender and Land Rights Database" - FAO



1.6. Les terres domaniales, un atout ou un outil pour des fins politiques ?

La Tunisie, disposait, après la nationalisation des terres agricoles des anciens colons en 1964 et leur appropriation par l'Etat d'un patrimoine foncier public important en superficie (plus de 800 mille ha)⁵⁴ et en qualité des sols. La situation de ces terres mérite aussi un réexamen approfondi pour en faire un levier puissant de consolidation de la souveraineté alimentaire et de développement du secteur agricole et de sa contribution à la production, à l'emploi et à l'accroissement des revenus.

Après avoir cédé 329 249 ha, depuis 1964, la Tunisie disposait, en 1995, à la veille de l'interdiction de toute vente des terres appartenant au domaine privé de l'Etat de près d'un demi-million d'ha (499 321 ha). Elles se répartissaient comme suit :

- 185 700 ha gérés par l'OTD ;
- 148 452 ha gérés par les Unités coopératives de production (UCP)
- 87 394 ha exploités par les SMVDA ;
- 40 037 ha à la disposition d'entreprises publiques et semi-publiques ;
- 37 783 ha loués à des privés.

Depuis, 53 753 ha ont été mis à la disposition des techniciens agricoles et 32 969 ha à des jeunes agriculteurs.

Dans son étude sur « Les terres domaniales en Tunisie, histoire d'une appropriation par les pouvoirs publics »⁵⁵, Elloumi M, essaye de montrer que la mobilisation de ces terres à des fins politiques a été monnaie courante depuis l'Indépendance. La « *domanialisation des terres agricoles a été une sorte de relais, permettant de justifier la confiscation de la terre avant de la concéder à des intérêts privés* ».

Ce patrimoine a été, en effet, utilisé pour remodeler les structures agraires à travers, tout d'abord, la politique de collectivisation et la volonté de garantir les prix des produits de première nécessité. Plus tard, avec l'adoption du programme d'ajustement structurel, les terres domaniales ont été utilisées en vue d'attirer les investissements étrangers, notamment ceux des pays du Golfe. Dans les années précédant la révolution de 2011, certaines de ces terres ont été concédées à des proches du pouvoir. Après la révolution qui aurait dû ouvrir une ère nouvelle en remettant en cause le rôle de ces terres dans la politique agricole, aucune stratégie n'a été mise en place, d'une manière concertée pour faire de ce patrimoine extrêmement précieux, mais qui est en train de périr en termes de rendement et d'efficacité, une base pour une nouvelle politique pouvant consolider la souveraineté alimentaire.

⁵⁴ - - Elloumi M. « Les terres domaniales en Tunisie, histoire d'une appropriation par les pouvoirs publics », 2013, Etudes rurales, Openedition journals ;

⁵⁵ op cité

Depuis l'avènement de la révolution, certaines tendances vont même jusqu'à remettre en cause la légitimité que l'Etat à disposer de ces terres dont la propriété et l'usufruit devraient revenir aux communautés locales spoliées par le pouvoir colonial. L'expérience de Jemna constitue un exemple édifiant et un mode de gestion qui pourrait servir de base pour une réforme, concertée et participative, du système de gestion de ce patrimoine.

La nouvelle forme des sociétés citoyennes, lancées par le nouveau pouvoir, en place depuis le 25 juillet 2021, pourrait devenir un nouveau cadre pour l'exploitation d'une partie de ce patrimoine foncier pour le développement communautaire dans une optique qui réponde aux objectifs politiques de ce nouveau pouvoir. Pour certains, cette nouvelle forme de société est venue s'établir sur les ruines du système coopératif et de l'économie sociale et solidaire dont le statut a été promulgué le 30 juin 2020 et qui est, déjà, tombé en désuétude.⁵⁶

1.7. L'accaparement des terres, une spoliation en règle

Depuis la fin du XXe et le début du XXIe siècle, le monde assiste au resurgissement du phénomène d'accaparement des terres agricoles dans les pays pauvres, par les capitaux étrangers de certaines firmes multinationales ou certains riches Etats, pour assurer leur sécurité alimentaire au dépend d'autres pays.

Si les investissements, privés ou publics, vers les terres agricoles des pays du Sud, ne sont pas nouveaux (héritées du temps de la colonisation ou de l'hégémonie nord-américaine en Amérique centrale et du sud)⁵⁷, ce sont l'ampleur et la croissance rapide de ces investissements, surtout depuis la crise alimentaire de 2008, et la participation des États qui constituent une nouveauté. Toutefois, les données statistiques sur les transactions, dans ce domaine, ne sont pas facilement disponibles en raison de l'opacité et du caractère secret des contrats signés par les investisseurs.

Selon Géoconfluences⁵⁸, la moitié des terres accaparées se trouveraient en Afrique, plus de 20% dans la région Pacifique-Asie de l'Est, moins du quart dans la zone Europe-Asie centrale, et environ 10 % en Amérique latine. Les pays d'origine des acteurs publics ou privés appartiennent aux pays qui disposent de ressources agricoles insuffisantes mais de capitaux disponibles (Japon, Corée du Sud, Arabie saoudite, Qatar, Koweït, Émirats arabes unis, Chine, etc.). A la différence de ces États qui sont mus par le souci de répondre aux futurs besoins alimentaires de leur population, les multinationales alimentaires sont davantage portées par la volonté de se développer à l'international et d'investir dans une agriculture tournée vers les exportations.

⁵⁶ - Trabelsi Badr Essalem, « Les sociétés citoyennes : sur les ruines des coopératives et de l'économie sociale et solidaire », <https://nawaat.org>, 25-04-2022

⁵⁷ - Au début du XXe siècle, la société américaine *United Fruit Company* possédait près du quart des terres cultivables du Honduras.

⁵⁸ - Géoconfluences, septembre 2014. Dernière modification : septembre 2020.

Aussi, l'accaparement des terres est-il dénoncé comme une forme nouvelle d'agro-colonialisme par les ONG et les organisations paysannes.

Florence Blondeau⁵⁹, explique que les gouvernements des pays en développement, après leur indépendance, qu'ils aient été d'obédience socialiste ou reconvertis au libéralisme, ont toujours sacrifié le secteur agricole et la paysannerie au profit de l'approvisionnement à bas coût des populations urbaines dont les besoins étaient en continuelle croissance. Mais en raison des errements des politiques agricoles, les paysanneries locales sont restées incapables d'investir et moderniser leurs exploitations, et de répondre à ces besoins.

A court de disponibilités financières leur permettant d'opérer des investissements de grande ampleur dans l'agriculture locale et d'assurer la sécurisation des approvisionnements alimentaires, les gouvernements, sous la double pression des populations et de leurs partenaires financiers, sont acculés à encourager les gros investissements étrangers et ouvrir l'accès des IDE au foncier. Cela semble bien une des conséquences directes des échecs des politiques de développement agricole précédentes. Elle s'inscrit dans « *une tendance nette à la remise en question du modèle de développement agricole basé sur les exploitations familiales au profit d'un modèle basé sur l'agrobusiness. Cela implique une politique d'attribution foncière conditionnée par les capacités d'investissements des exploitants, qu'ils soient nationaux ou étrangers. Les IDE ne constituent donc qu'un aspect de ce processus d'appropriation foncière à grande échelle.* » (Brondeau F)⁶⁰.

En Tunisie, si la cession des terres agricoles aux étrangers n'est pas permise, il n'en demeure pas moins que des voix s'élèvent aujourd'hui pour dire que si le processus d'appropriation est rarement évoqué en utilisant le terme d'accaparement, peut-être parce que les acteurs sont des nationaux et non pas une société étrangère ou mixte, ce phénomène existe et qu'il n'est pas nouveau. Le premier acteur cité est, d'abord, l'État qui a acquis des terres agricoles, souvent pour créer de grands projets (barrages, routes, zones industrielles ou touristiques, etc.) ou les terres agricoles spoliées par les colons et nationalisées en 1964 et qui ont été intégrées dans son domaine privé et dont l'exploitation, d'une manière générale, n'a été profitable ni aux communautés locales ni au développement du secteur agricole.

Dans un article, publié par Siyeda⁶¹, l'auteur affirme que le terme d'appropriation peut, aussi, se justifier en Tunisie, particulièrement pour les terres où l'agriculture commerciale s'est développée. S'il s'était initialement concentré dans le nord du pays, principalement pour les cultures fruitières où les vergers étaient irrigués avec les eaux des barrages et des zones appropriées par l'État, le phénomène s'est ensuite étendu dans les régions du centre. Dans ces régions, des « investisseurs », sans activité agricole antérieure connue (médecins, avocats, universitaires...), ont acheté, à travers des sociétés créées à cet effet, les terres de petits

⁵⁹ - Brondeau F, «Les investisseurs étrangers à l'assaut des terres agricoles africaines », EchoGéo, Openedition Journals.
⁶⁰ - op. cit.

⁶¹ - « L'accaparement des terres en Tunisie, un phénomène réversible ? », Réseau nord-africain pour la souveraineté alimentaire, Siyeda.org, 27 Août, 2022.

paysans, développé des cultures à haute densité en exploitant l'eau des nappes souterraine profonde. Ils ont introduit des variétés étrangères connues pour leurs périodes de production avancées et leur production abondante (prunes, pommes, agrumes, vignes sans pépins, etc.), ainsi que divers types d'oliviers d'origine italienne, espagnole ou grecque. L'auteur cite à titre d'exemple un certain nombre de cas pour étayer cette thèse.

Ce modèle de culture, qualifié d'**agriculture extractive**, se caractérise, généralement, par une monoculture (plus vulnérables aux attaques d'insectes) avec une forte densité d'arbres à l'hectare, une surexploitation des ressources en eaux souterraines, l'introduction de plants et de semences étrangers, ainsi qu'une utilisation illimitée d'intrants (pesticides et engrais minéraux). De plus, il a entraîné une paupérisation et une précarisation des anciens propriétaires dont certains sont devenus de simples salariés, parfois occasionnels, et une féminisation du salariat agricole sans aucune protection sociale ou contre la manipulation des substances dangereuses. Les autres paysans dépossédés ont migré vers d'autres villages ou régions pour aller grossir les rangs des travailleurs précaires et des chômeurs urbains. De plus, ces « investisseurs » ont de surcroît installé des chambres frigorifiques qui leur permettent de jouer sur les prix et de contrôler, dans une certaine mesure, les marchés ce qui n'est pas toujours dans l'intérêt des consommateurs. **Ce sont, donc, là, tous les ingrédients d'un modèle anti-écologique et contraire à tous les principes de la souveraineté alimentaire.**

1.8. La question des semences, une autre forme de domination et de dépendance

Se basant sur la déclaration de Nyéléni, du 27 février 2007⁶², comme texte fondateur du concept de souveraineté alimentaire, on ne peut que souligner l'importance du respect des droits des populations locales et de « *garantir que les droits d'utiliser et de gérer les terres, territoires, eaux, **semences**, bétail et biodiversité soient aux mains de ceux et celles qui produisent les aliments* ». Le droit d'utiliser les semences locales constitue, donc, un des principes fondamentaux de la souveraineté alimentaire. Ce principe se trouve, aujourd'hui, en opposition totale avec le modèle dominant de l'agriculture industrielle et de l'agro-business, fondés sur la spécialisation variétale et économique et l'intensification à base d'intrants externes.

⁶² - En février 2007, le Forum International pour la Souveraineté Alimentaire s'est tenu à Sélingué au Mali. Il rassemblait bon nombre des principaux mouvements et organisations du monde entier qui travaillent sur la souveraineté alimentaire. Le Forum de Nyéléni a contribué à élaborer un programme d'action international commun et a décrit très clairement comment ces organisations veulent réaliser la souveraineté alimentaire et ceux à qui elles doivent résister. **Nyéleni** est une paysanne malienne dont l'existence a été transmise par la tradition orale africaine. Originnaire de la région de Ségou elle a vécu à une date indéterminée. Fille unique, elle a excellé dans tous les domaines afin d'être la fierté de ses parents. Elle devient ainsi une agricultrice hors pair. Nyéléni est, ainsi, devenue le symbole de l'engagement des femmes dans la vie sociale malienne.

Les organisateurs du forum mondial pour la souveraineté alimentaire qui s'est tenu à Sélingué au Mali du 23 au 27 février 2007 lui ont rendu hommage en dédiant le forum de 2007 à « Nyéléni »

En effet, les semences hybrides, produites par des multinationales, sont présentées comme une innovation, résultant de recherches scientifiques qui sont de nature à améliorer les rendements, augmenter la production et assurer une meilleure rentabilité économique. Toutefois, si ces semences possèdent, en fait, des propriétés importantes et peuvent améliorer les rendements dans le cadre d'une exploitation intensive elles demeurent, malgré tout, non reproductibles et imposent aux agriculteurs et petits producteurs une dépendance totale vis-à-vis des producteurs de semences qui dominent le marché mondial.

Cette dépendance, créée, par ailleurs une autre dépendance vis-à-vis des producteurs d'intrants puisque les agriculteurs qui ont recours à ces semences sont obligés d'acheter d'autres intrants à chaque campagne agricole pour garantir de hauts rendements tel qu'il est recommandé par les multinationales productrices des semences. En effet, des traitements chimiques et phytosanitaires pour la protection des plantes contre les ravageurs et les insectes et l'utilisation d'engrais chimiques sont rendues nécessaires pour que ces semences puissent s'adapter aux conditions climatiques et environnementales des régions où elles sont semées. Cette double dépendance est source de grande vulnérabilité des petits agriculteurs et des paysans et les assujettit à la fluctuation des cours mondiaux de ces semences et intrants. Elle les oblige même à choisir la variété à semer en fonction des disponibilités offertes par les multinationales semencières.

Si le mouvement de souveraineté alimentaire s'oppose à cette double dépendance pour garantir l'indépendance et la liberté des petits producteurs d'aliments, il le fait, aussi, pour défendre la biodiversité, très fortement menacée par cette agriculture industrielle. En effet, les communautés locales et paysannes ont souvent l'habitude de maintenir et de reproduire des variétés traditionnelles, adaptées au climat et au sol, avec des méthodes non moins traditionnelles qui contribuent à la conservation, in situ, des semences, et à la biodiversité. C'est à ce titre et pour garantir les droits des petits producteurs que le mouvement de la souveraineté alimentaire revendique l'abolition des droits de propriété intellectuelle sur les semences, dont 82 %, qui sont écoulées sur le marché mondial, selon certaines études, sont « brevetées ». Aussi, faut-il noter, par ailleurs, pour montrer l'ampleur de cette domination des multinationales, que les six plus grandes sociétés du secteur se partagent, à elles seules, les trois quarts du marché mondial (Brenni, 2019).

De plus, dans beaucoup de pays, le commerce et l'utilisation des semences et des plants sont conditionnés par leur inscription dans des catalogues officiels. Ces catalogues distinguent des variétés recommandées, autorisées et interdites. Ces mesures qui étaient, au départ, justifiées par des considérations sanitaires, sont, aujourd'hui, soutenues pour des objectifs productivistes favorisant la généralisation de variétés rentables pour atteindre une meilleure sécurité alimentaire.

Pour montrer la domination et la concentration des pouvoirs dans ce domaine, il convient de constater qu'en 1996, les dix plus gros semenciers contrôlaient moins de 30% du

marché. En 2014, les trois plus grandes multinationales se partageaient plus de la moitié du marché, et en 2020 ; les deux premières firmes accaparaient 40% (contre 10 firmes il y a 25 ans) des parts du marché mondial dont 23% sont contrôlés par BAYER⁶³. Cela s'est traduit, le plus souvent, par une augmentation des prix des semences. Mais faut-il remarquer encore que les trois leaders mondiaux sont aussi les plus importants vendeurs de pesticides⁶⁴. Les deux principaux facteurs qui expliquent la croissance massive du marché mondial des semences commerciales sont le développement des semences hybrides, qui empêche les agriculteurs de conserver les semences issues de la récolte pour les réensemencer plus tard, et la propriété intellectuelle sur les semences, qui interdit la multiplication et l'échange entre paysans.

La Tunisie, depuis la libéralisation de l'économie et même depuis le recours aux aides « alimentaires » consistant en des dons de semences durant les années soixante, n'a pas échappé à cette évolution avec une utilisation très importante de ces semences et ces intrants importés qui accentuent fortement sa dépendance alimentaire.

Si plusieurs mouvements s'opposent à cette évolution et luttent pour les droits des paysans, ils rencontrent, à ce sujet, un obstacle majeur sur le plan législatif à savoir loi n°99-42 du 10 mai 1999. En effet, cette loi rend très difficile, sinon impossible l'utilisation des semences locales puisqu'elle stipule que les semences commercialisées et utilisées en Tunisie doivent impérativement être inscrites dans un catalogue de semences, et que les semences inscrites aux catalogues doivent obéir à la norme DHS (Distincte, Stable et Homogène) et donne, de ce fait, l'exclusivité d'inscription aux semences hybrides. La vente et la commercialisation des semences locales étant interdites, puisque seules les semences inscrites dans le catalogue peuvent être vendues, elles ont été progressivement perdues au profit des semences hybrides importées.

Des mouvements alternatifs militent aujourd'hui pour faire revivre les semences et plants locaux sans se suffire de leur conservation à la banque des gènes. Ils multiplient les manifestations pour ce retour vers ces semences locales qui constituent pour eux le fondement de la souveraineté alimentaire et ce malgré les difficultés et les obstructions qu'ils rencontrent pour développer et étendre leur action.



⁶³ - Selon « FOODBARONS2022 Crisis Profiteering, Digitalization and Shifting Power », Mapping corporate power in Big Food, septembre 2022.

⁶⁴ - « Ces quelques multinationales qui contrôlent notre alimentation », Vers un développement Solidaire n° 216 numéro spécial – 2e édition, juin 2014, AGROPOLY.

A titre d'exemple nous citons le festival des produits et semences organisé annuellement par un ensemble de producteurs de semences locales en collaboration avec l'Association Tunisienne de l'Information scientifique.

2. La pêche et l'aquaculture

La pêche constitue, dans le monde, une composante centrale de la production alimentaire. En effet, près de 65% du poisson directement destinés à la consommation humaine proviennent des communautés de pêche artisanale, et des pêcheurs artisans professionnels en particulier. Plus de 90% des pêcheurs et des travailleurs de la pêche sont employés dans des entreprises de pêche artisanale. Cependant, ce secteur souffre de plusieurs injustices dont, notamment, l'hégémonie de la pêche industrielle puisque les plus gros bateaux de pêche industrielle s'accaparent 65% des prises au niveau mondial. Cette pêche conduit souvent à des situations de surpêche et d'effondrement de stocks de poissons. En outre, les engins de pêche destructeurs utilisés sur ces bateaux, ainsi que l'utilisation de combustibles fossiles, contribuent au changement climatique. Elle reproduit, donc, les logiques qui guident les modes dominants du secteur agro-industriel de monoculture et de marchandisation des récoltes, avec, notamment, la concentration des quotas et des droits d'accès aux zones de pêche entre les mains de quelques grands armateurs. Ces modes de pêche sont à l'origine des dommages sociaux et écologiques importants qui nuisent aux communautés côtières et à leurs modes de vie.⁶⁵

Si les porteurs de la souveraineté alimentaire et l'agroécologie ont apporté des solutions et des propositions importantes pour transformer le système alimentaire, il n'en demeure pas moins que ces mouvements ont, au début de leur genèse, négligé le rôle de la pêche artisanale. Actuellement, des organisations de pêcheurs se sont ralliées à la mouvance de souveraineté alimentaire et d'agroécologie.

« Écouter les voix des pêcheurs et inclure les questions qu'elles soulèvent dans les débats sur l'agroécologie et la souveraineté alimentaire contribue à construire une société plus juste et durable pour tou-te-s dans laquelle :

- *la production alimentaire se concentre sur l'humain et se fait dans le respect de la nature,*
- *les producteur-riche-s sont valorisé-e-s,*
- *la production et le pouvoir sont localisés, et les savoirs et compétences sont co-construits avec les communautés (de pêcheur-se-s). ».*

⁶⁵ - « La place de la pêche artisanale dans la lutte mondiale pour l'agroécologie et la souveraineté alimentaire », Irmak Ertör, Zoe W. Brent, David Gallar et Thibault Josse, Transnational Institute ; Association Pleine Mer ; et Solidaritas Perempuan, Amsterdam, Novembre 2020. www.tni.org/files/publication-downloads/web_french_foodfish_final.pdf.

C'est la conclusion d'un rapport publié par le Transnational Institute, sur la place de la pêche artisanale dans la lutte mondiale pour l'agroécologie et la souveraineté alimentaire en 2020.⁶⁶

S'agissant de la Tunisie, le pays dispose d'un littoral de 1350 km et possède un domaine maritime national de 80 000 km² et 105 200 hectares de lagunes. Aussi, la pêche constitue-t-elle une activité d'une importance capitale. Ce secteur génère environ 4 % de la valeur de la production agricole, et occupe environ 53.000 emplois directs répartis en :

- 73% dans la pêche côtière, qui ne contribue que de 36.2% du volume de la production du secteur en 2019 ;
- 11% dans la pêche au feu ;
- 11% dans le chalutage, avec 14.4% de la production de 2019 ;
- 3% dans la pêche à pied
- 2% dans l'aquaculture dont la contribution à la production s'est établie à 15.9% en 2019.

La flottille de pêche est estimée à 13500 unités dont 93% sont des barques côtières.

En outre, la Tunisie a développé, depuis les années 1960, l'activité de pisciculture. Cette filière aquacole a connu un développement perceptible au cours des dernières années et a vu, de surcroît, se développer des activités de pisciculture continentale grâce à l'exploitation des retenues de barrages pour la pêche en eaux douces. Le nombre de barques dédiées à ces activités est estimé à 232, offrant un emploi et des revenus supplémentaires à près de 450 pêcheurs qui étaient des paysans des régions intérieures. Bien que peu capitalisée, vu les conditions modestes des paysans pêcheurs, cette pisciculture extensive offre, à ces derniers, la possibilité de produire de façon rentable un poisson pas cher, pour leur consommation propre ou celle des communautés locales.

La production annuelle moyenne, du secteur de la pêche et de l'aquaculture, durant les dix dernières années est de 122 100 tonnes. En 2020 la production a été de 114 200 tonnes. La valeur de la production du secteur était de 1 387.043 MDT. Elle est composée principalement de poissons bleus, de poissons blancs, de crustacés et de mollusques... La production tunisienne a enregistré, selon le tableau de bord de l'ONAGRI, un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2.5% au cours de la période 2009- 2020. Cette moyenne a été de 14,3% pour la filière aquacole.

En valeur, une tendance à la hausse a été enregistrée, au cours de la période 2001-2017 avec un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 6,8% (à prix courants).

⁶⁶ - op cité

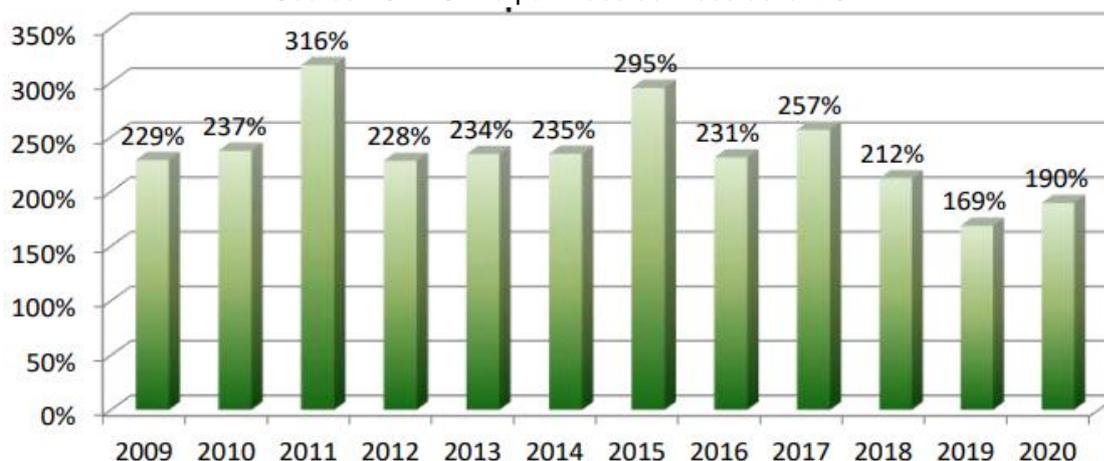
Le volume des exportations des produits de la mer de la Tunisie est estimé à près 26.000 tonnes par an. Il a été de 23700 tonnes en 2020, soit une valeur de près de 486.2 millions de DT en 2020, ce qui place ce secteur au deuxième rang des exportations des produits agricoles et agro-alimentaires après l'huile d'olive. Les exportations constituent 21% de la production en 2020.

Près des trois quarts de ces exportations se font vers l'UE. Les principaux produits exportés sont les céphalopodes (poulpes et seiches), les crustacés (crevettes et chevrettes), les coquillages et les poissons frais (thon rouge) et les produits d'aquaculture. Ces exportations ont réalisé, entre 2001 et 2017 une croissance annuelle moyenne de 2,1% en termes de quantité et de 6,5% en termes de valeur. Toutefois, la part des exportations des produits de la pêche dans la valeur des exportations agricoles et agroalimentaires a enregistré une tendance à la baisse, passant de 16,2% en 2001 à 11% en 2017. Une baisse progressive de la part du marché mondial à l'export a, également été enregistrée, cette part étant passée de 0,21 % en 2001 à 0,14% en 2017 avant de remonter à 0.25% en 2020.

Quant aux importations en produits de la pêche, elles consistent essentiellement en poissons frais ou congelés. Elles se sont élevées à 58 600 tonnes en 2020, pour une valeur de 256.4 MDT, ce qui représente 4.5% de la valeur des importations agricoles et agro-alimentaires. Mais même si la valeur des importations s'est accrue avec un TCAM de 22% durant la période 2001-2017, le solde des échanges extérieurs de ce secteur est demeuré positif avec une moyenne de 160,2 MD de 2001 à 2017 ; ce solde s'est élevé, en 2020, à 229.8 MDT.⁶⁷

Fig – 27 - Evolution du taux de couverture des importations par les exportations pour les produits de la pêche et l'aquaculture

Source : ONAGRI à partir des données de la DGP



⁶⁷ - « Tableau de bord produits de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie », ONAGRI, février 2019 et « Filière pêche et aquaculture » du même observatoire.

Le taux de la couverture des importations de ces produits a été de 190% en 2020, en baisse continue depuis 2017. Ce taux avait même enregistré des pics atteignant 316% en 2011 et 295% en 2015 sans tomber sous la barre de 200% entre 2009 et 2018.

Sur le plan de la **consommation moyenne par habitant**, force est de constater que la consommation moyenne a été de 11,1 kg /habitant/an, contre une moyenne mondiale de 20.2 kg/habitant/an, soit **une consommation plutôt faible pour un pays exportateur de produits de la pêche**. Le renchérissement des prix de ces produits explique dans une large mesure cette faible moyenne. Le prix moyen de la tonne à la production s'est élevé en 2019 à 9.192 dinars/kg. L'insuffisance de la production par rapport à la demande intérieure (Production+ (importation-exportation)) explique, également, cette situation puisqu'une **bonne partie de la production nationale est écoulee à l'étranger**. Mais il convient, tout de même, de reconnaître que si la partie de la production nationale écoulee sur le marché interne ne couvre que 69% de cette demande intérieure, il n'en demeure pas moins que le taux de couverture de la demande intérieure par la production ne dépasse pas 88%.

Les obstacles majeurs qui handicapent le développement de la pêche côtière et artisanale, ont fait l'objet de plusieurs études. Une enquête effectuée par Emna Ben Kahla auprès de 450 petits pêcheurs (250 à Kerkennah, 150 à Zarzis et 50 à Teboulba)⁶⁸, a permis de mettre l'accent sur les principales difficultés qui hantent le secteur de la pêche artisanale. Il s'agit essentiellement, de :

- la diminution progressive des ressources halieutiques,
- le faible rendement des pêcheurs (manque d'encadrement),
- la défaillance de l'infrastructure de base,
- l'absence de sécurité en mer,
- les conflits avec les autres activités, notamment la pêche au chalut, l'incursion illégale de certaines unités de la pêche hauturière dans des zones de faibles profondeurs et le non-respect du calendrier.

Un article du journal « La presse »⁶⁹ indique que la pêche côtière en Tunisie, est « un secteur qui bat de l'aile » et que Les réserves halieutiques diminuent également en raison de la pêche intensive et du raclage des fonds marins. « *Le fond de la mer subit un changement aigu et les espèces marines, qui ne vivent plus dans des conditions favorables, risquent de disparaître. Leur calibre change également à cause de la surexploitation et de l'absence de repos biologique* », selon un spécialiste cité par middleeasteye.net

L'article déplore, par ailleurs, la diminution accrue du taux d'occupation des jeunes de moins de 30 ans dans le secteur de la pêche d'une année à l'autre, ce qui reflète **une**

⁶⁸ - « La pêche artisanale, un sous-secteur menacé et de plus en plus boudé par les jeunes », African Manager, 8 novembre 2021.

⁶⁹ - La Presse, 11 décembre 2017.

désaffection de ce secteur, entraînant le vieillissement de la population des pêcheurs dans les régions enquêtées. La faiblesse ou l'inadaptation, pour ne pas dire l'absence, de protection sociale constitue par ailleurs un des motifs majeurs de cette désaffection.

Malgré les atouts dont elle dispose dans ce domaine, **la pêche tunisienne ne parvient pas à satisfaire la demande intérieure et à permettre le développement de la consommation**, par le Tunisien, de poissons et produits de la mer qui demeure en deçà de la moyenne mondiale. La filière de la pêche côtière et artisanale, devrait, donc, être placée au cœur des préoccupations des politiques agricole et alimentaire, conformément aux principes de la souveraineté alimentaire, sachant que cette filière emploie les trois quarts des travailleurs du secteur et produit un peu plus du tiers de la production nationale. Il doit, donc, requérir **une attention particulière** qui permettrait de promouvoir sa participation à la production nationale, et aux revenus des petits artisans pêcheurs tout en garantissant une meilleure protection sociale et la sécurité en mer ainsi que la préservation des ressources halieutiques dans le respect de l'environnement et de l'exigence de la durabilité.

3. Les traités commerciaux et leurs effets sur la souveraineté alimentaire

Pour les organisations revendiquant la souveraineté alimentaire, les accords de libre-échange (ALE), vont à l'encontre de l'agriculture paysanne. Elles pensent que les paysans disparaîtront face à l'exigence de compétitivité généralisée qu'impliquent ces accords pour laisser la place à des agri-managers. En effet, les ALE sont, généralement, négociés sous l'influence et dans l'intérêt de quelques multinationales et en faisant fi des aspirations et des espaces démocratiques populaires.

Les ALE auront, selon les tenants de la souveraineté alimentaire, des conséquences parfois, désastreuses sur l'agriculture. En tendant à réduire l'agriculture à une simple machine à produire pour conquérir les marchés étrangers, et non plus pour nourrir la population locale, le libre-échange productiviste détruit le tissu social et le patrimoine environnemental d'un pays. A ce titre les plus importantes conséquences s'articulent principalement autour des axes suivants :

- la destruction de l'emploi salarié et paysan du fait de l'impossibilité de faire face à la concurrence internationale dans un marché ouvert sans régulation ni protection ;
- la suppression des protections douanières qui permettent de protéger les agricultures de la concurrence mondiale, alors qu'ils sont l'un des piliers des systèmes alimentaires et les garants de la souveraineté alimentaire des Etats ;
- la mise en place de normes qui constituent un outil au service des multinationales et qui constituent des barrières non tarifaires aux produits des pays du sud. En effet, si certaines normes sont conçues pour protéger réellement la santé, l'environnement ou

les consommateurs, d'autres ne sont que des prétextes pour garantir le monopole de produits industriels et l'interdiction de produits paysans ou artisanaux. Elles sont liées au modèle de production et de consommation dominant ;

- le renforcement des droits de propriété intellectuelle qui mettent en péril le droit des paysans et les pays du sud à utiliser leurs propres semences et renforcent la mainmise des multinationales sur le marché des semences ; En effet, ces accord impliquent que pour échanger ou commercialiser des semences et plants destinés à une exploitation commerciale, il faut que les variétés soient inscrites au catalogue officiel des espèces et variétés ;
- la fin des politiques publiques, notamment agricoles puisque les interventions des pouvoirs publics et leur soutien pour certaines filières ou producteurs seraient considérés comme des actions anticoncurrentielles ou de concurrence déloyale ;
- la mise en péril des appellations d'origine et des signes de qualité que certains pays dominants ne reconnaissent pas ;
- la déstructuration des filières agricoles qui seront fragilisées par les modèles productivistes des pays avancés...

Aussi, assiste-t-on à une mobilisation de plus en plus ferme à la libéralisation des échanges, notamment, celle des denrées agricoles et alimentaires pour préserver l'agriculture locale, les territoires et les habitudes alimentaires de la domination destructrice des multinationales et des forces dominantes.

Dans une déclaration à Genève, publiée le 15 juin 2022, la Via Campesina, a signalé que le mouvement paysan mondial représentant les voix de plus de 200 millions de petits paysans d'Asie, d'Afrique, d'Europe et des Amériques, a été mobilisé contre l'OMC. La crise alimentaire qui frappe le monde aujourd'hui est une preuve supplémentaire que le libre-échange, loin d'apporter la sécurité alimentaire, affame les peuples. Cette Organisation a, une fois de plus, échoué à proposer une solution permanente quant aux stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. Depuis plus de huit ans, les pays riches bloquent les propositions concrètes des membres africains et asiatiques du G33 à cet égard.

Jeongyeol Kim, de l'Association Coréenne des Femmes Paysannes et membre du Comité de coordination international (CCI) de La Via Campesina, remarque que : « *Le libre-échange affame. Après 27 ans sous le règne de l'OMC, cette conclusion est sans appel. Il est temps de sortir l'agriculture de tous les accords de libre-échange. La pandémie, ainsi que l'impact et les perturbations induites par la guerre ont montré clairement que nous avons besoin d'un système de gouvernance alimentaire local et national basé sur les personnes, et non sur les agro-industries. Un système qui soit construit sur des principes de solidarité et de coopération plutôt que sur la concurrence, la coercition et les agendas géopolitiques.* »⁷⁰

⁷⁰ - Communiqué de presse « La Via Campesina appelle les États à sortir de l'OMC et à créer un nouveau cadre basé sur la souveraineté alimentaire, 15 JUIN 2022, <https://viacampesina.org/f>

La Via Campesina a, donc, demandé une suspension immédiate de toutes les règles existantes de l'OMC qui empêchent les pays de développer des stocks publics alimentaires et de réguler le marché et les prix. Les gouvernements doivent avoir le droit d'utiliser des critères, **choisis par eux-mêmes**, pour protéger et promouvoir leur souveraineté alimentaire. Chaque pays doit pouvoir développer sa propre politique agricole et alimentaire et protéger les intérêts de ses paysans, **sans nuire aux autres pays**. L'utilisation de produits agricoles pour les agro-carburants doit être interdite. La Via Campesina a également appelé à stopper la spéculation.

La déclaration conclut que « *L'Organisation mondiale du commerce est un projet qui a échoué. Notre mouvement paysan mondial appelle tous les États, en particulier ceux du Sud, à **quitter l'OMC immédiatement**. Il faut créer un **nouveau cadre international pour l'agriculture et le commerce fondé sur la souveraineté alimentaire**. C'est seulement ainsi que nous pourrions défendre les intérêts des petits producteurs alimentaires.* »⁷¹

Pour ce qui est de la Tunisie, il convient de rappeler que si le pays a conclu plusieurs accords bilatéraux ou multilatéraux de libre-échange, l'UE constitue le partenaire économique et commercial principal du pays. Les deux partenaires entretiennent des relations bilatérales étroites et de longue date puisqu'elles ont été institutionnalisées par un Accord de Coopération en 1976 au titre duquel l'UE avait accordé un système de préférences tarifaires pour la plupart des produits industriels tunisiens. En 1995 les deux partenaires ont développé leurs relations par la conclusion d'un Accord d'Association qu'elles ont assis principalement sur trois piliers, à savoir :

- La réduction réciproque mais asymétrique des droits de douane et des quotas dans le commerce de marchandises, notamment les produits industriels,
- l'harmonisation du cadre réglementaire tunisien, y-compris les normes et standards, l'adaptation des politiques liées au commerce, les règles de concurrence et les droits de la propriété intellectuelle, et
- un renforcement de la coopération sur les questions économiques, sociales et écologiques.

Les conséquences de cet accord sont sujet à discussions que l'on n'évoquera pas ici, sinon pour nous limiter à remarquer que certaines évaluations indiquent qu'il a entraîné la perte de près de 300000 emplois et la disparition de 3200 petites et moyennes entreprises⁷². Nous nous bornerons, dans ce qui suit, à nous focaliser sur les risques futurs qui sont liés à la

71 - op. cit.

72 - Dans un article intitulé « La Tunisie met un frein à un accord de libre-échange approfondi avec l'UE », publié sur le site Equaltimes.org, le 4-10-2021, Gonzalez R indique que l'État tunisien n'a pas entrepris d'étude détaillée des effets de l'accord d'association mais que « Plusieurs acteurs sociaux ont procédé à leurs propres évaluations, comme le collectif Block ALECA, qui affirme que le traité de 1995 a entraîné la perte de 300.000 emplois et la fermeture de 3.200 petites et moyennes entreprises. »

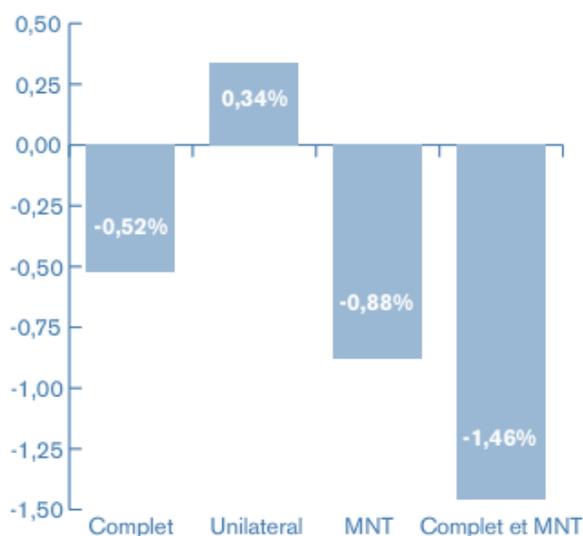
conclusion d'un nouvel accord proposé par l'UE, Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi (ALECA). A travers ce nouvel accord, l'UE vise une libéralisation exhaustive qui se matérialise par l'élimination mutuelle des droits de douane et des quotas, la libéralisation du commerce des services, l'alignement des lois et des réglementations ainsi que la réduction des barrières non tarifaires au commerce et aux investissements. Ce projet d'accord suscite des craintes, de certaines parties prenantes tunisiennes, depuis le début des négociations bilatérales engagées pour sa conclusion et qui n'ont pas encore abouti.

En effet, nombre d'études ont montré que les accords d'association avec l'UE et surtout le projet d'Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi (ALECA), qui a failli être conclu avec cette Union n'eut été la mobilisation de la société civile tunisienne, sont néfastes pour l'agriculture tunisienne et à la souveraineté alimentaire, pour les finances publiques et pour la situation des droits économiques et sociaux. Ils consacrent le déséquilibre des relations entre les deux entités et la dépendance de la Tunisie.

Dans une note politique publiée en 2018 par l'OFSE sous le titre « ALECA UE-Tunisie : Impacts macroéconomiques et réponses politiques favorables au développement »⁷³, il est montré que dans le scénario relatif à « *la libéralisation tarifaire totale de l'UE et de la Tunisie les secteurs tunisiens des céréales, des aliments et des boissons subiraient la concurrence accrue des importations de produits de l'UE, et seraient négativement touchés. Par ailleurs, cette libéralisation ne bénéficierait et légèrement qu'à certains secteurs d'activité en Tunisie (huiles végétales et légumes/fruits). De façon générale, le PIB réel en Tunisie connaîtra une baisse de 0,52% dans le cas d'une libéralisation complète des droits de douane simultanée chez les deux partenaires.* ». Des 4 scénarii étudiés, seul un scénario se basant sur un démantèlement unilatéral des barrières tarifaires de l'UE présente un possible effet positif sur le PIB tunisien avec une augmentation de 0.34%. Les trois autres entraîneraient des baisses du PIB de 0.52%, dans l'hypothèse d'un démantèlement tarifaire bilatéral complet, de 0.88% dans le cas d'un démantèlement des barrières non tarifaires et de 1.46% dans l'hypothèse d'un démantèlement complet des barrières tarifaires et non tarifaires.

⁷³ - OFSE « ALECA UE-Tunisie : Impacts macroéconomiques et réponses politiques favorables au développement », Tröster B, Raza W, Grohs H, Grumiller J, Staritz C, Von Arnim R. Les auteurs de cette note de politique indiquent qu'elle s'appuie sur les résultats d'une étude exhaustive (Grumiller et al. 2018a) réalisée par la Fondation autrichienne pour la recherche en développement (ÖFSE). L'évaluation économique est fondée sur des simulations du Modèle de commerce mondial de ÖFSE, un modèle structuraliste d'équilibre général calculable (CGE). L'analyse qualitative sur le processus de négociation et le contexte actuel en Tunisie se fondent sur une analyse de textes et de données, une revue de la littérature et des entretiens organisés en Tunisie. Les analyses du secteur de l'huile d'olive ainsi que du secteur du textile et du vêtement en Tunisie sont résumées dans les notes de politiques de l'ÖFSE, voir : <https://www.oefse.at/en/publications/policy-notes>.

Fig – 28 - Effets estimés de l’ALECA sur le PIB réel de la Tunisie, selon les 4 hypothèses



Source : OFSE « ALECA UE-Tunisie : Impacts macroéconomiques et réponses politiques favorables au développement »

En fait, quels que soient les autres aspects des retombées macroéconomiques ou sectorielles de ce projet d'accord, l'agriculture tunisienne et la souveraineté alimentaire du pays risquent d'être fort négativement affectées.

Un article publié par la CCFD Terre Solidaire (ccfd-terresolidaire.org) intitulé «ALECA : 9 risques identifiés par la société civile tunisienne »⁷⁴, synthétise les principaux griefs qui expliquent l'opposition d'une majorité des composantes de la société civile tunisienne à la signature du projet d'accord dans sa forme proposée par la partie européenne. Les principaux risques identifiés sont :

1. Le risque certain d'une concurrence inégale pour les produits agricoles et de pêche tunisiens notamment au vu de la politique de subventions de l'UE qui lui permet de baisser artificiellement ses prix sur certaines productions agricoles. En outre, L'effet du démantèlement tarifaire sera donc moins lourd pour l'Union Européenne et aura des conséquences plus faibles sur son marché interne car elle protège son secteur agricole avec d'autres outils. De plus, l'accord comporte des barrières non tarifaires qui imposeraient aux agriculteurs tunisiens une mise aux normes sanitaires et phytosanitaires européennes, alors que le marché agricole et alimentaire tunisien serait totalement ouvert aux producteurs et distributeurs européens.

2. La fragilisation et la marginalisation de l'agriculture familiale et paysanne surtout quand on sait que trois quarts des agriculteurs tunisiens possèdent moins de 10 hectares, n'occupent

⁷⁴ - « ALECA : 9 risques identifiés par la société civile tunisienne », CCFD Terre Solidaire, ccfd-terresolidaire.org, 15-5-2019 actualisé le 2-1-2022.

collectivement que le quart de la superficie agricole totale et qu'ils ne produisent qu'exclusivement pour le marché local et national.

3. Le risque d'accaparement des terres puisque les investisseurs européens auraient la possibilité d'acquérir les terres les plus fertiles, et d'y déployer des moyens de production importants. Cela risque d'accélérer la dynamique de concentration des terres et l'intensification de l'agriculture intensive capitaliste au détriment de la paysannerie garante de la souveraineté alimentaire.

4. La crainte d'une perte de souveraineté alimentaire pour la Tunisie, dont la dépendance alimentaire dépasse déjà les 55 % et une grande partie de la terre agricole produit essentiellement pour l'exportation. Les secteurs des céréales et de l'élevage tunisiens, produisant des « denrées alimentaires stratégiques », seraient menacés de disparition. La Tunisie serait amenée à se **spécialiser dans des productions moins essentielles au détriment de l'agriculture nourricière**.

En plus, le pays serait alors exposé **aux fluctuations des prix agricoles**. L'explosion des cours des produits de base intervenue suite à la guerre en Ukraine illustre à merveille les risques encourus en raison de la **dépendance alimentaire** et ses effets sur le coût de l'alimentation et sur les finances publiques. Le pays aurait encore moins de liberté pour choisir son modèle agricole et alimentaire en fonction des besoins de sa population.

5. Le risque d'une pression accrue sur les ressources naturelles due aux exigences d'un **modèle agricole productiviste extraverti** qui entraînerait une surexploitation des ressources naturelles, notamment l'eau, alors que la Tunisie est sujette au stress hydrique (158e sur 180 pays pour la disponibilité des ressources en eau douce par habitant) et est exposée aux effets du changement climatique. Cette surexploitation se fera, sans doute, au **détriment des besoins de l'agriculture vivrière** et est donc contraire aux principes de la souveraineté alimentaire et du droit à l'environnement et constitue, de surcroît, une atteinte aux droits des générations futures.

6. Le risque pour l'agriculture tunisienne de ne pas pouvoir atteindre les normes sanitaires et phytosanitaires européennes (SPS) en raison du faible accès à l'information sur les exigences SPS, de l'insuffisance des délais accordés pour la mise en conformité, de la faiblesse de l'accès aux financements, de l'incompatibilité des exigences SPS avec les méthodes de production et de marketing au niveau national, de l'accès insuffisant à l'expertise technique et scientifique.

7. Le risque de fragiliser davantage l'accès à la santé qui souffrirait aussi de l'application de cet accord puisque les grands prestataires de services de santé européens pourraient s'installer et exercer en Tunisie. Cela pourrait accroître les déséquilibres et les différences entre un **secteur public tunisien**, dont les services se dégradent, alors qu'il est le **seul à pouvoir répondre aux besoins des populations rurales et défavorisées**, et un secteur privé qui n'est accessible qu'aux catégories aisées.

De plus, l'ALECA permettrait d'allonger au-delà de 20 ans la protection des brevets de l'industrie pharmaceutique et interdirait, en conséquence, la commercialisation de nombreux médicaments génériques, entraînant une forte augmentation des prix de ces médicaments. Quant aux laboratoires tunisiens, il leur sera, vraisemblablement, très difficile d'accéder au marché européen.

8. Le mécanisme d'arbitrage prévu qui permet aux entreprises de poursuivre les Etats, mais pas l'inverse est de nature à porter atteinte à la souveraineté du pays. En effet, s'il est permis à l'investisseur étranger d'attaquer l'Etat tunisien devant une cour d'arbitrage privée, il est très difficile si ce n'est impossible de faire reconnaître la responsabilité des multinationales en cas de violation des droits humains ou de catastrophe environnementale. Cette **asymétrie** est en contradiction totale avec les principes de souveraineté.

9. Enfin faut-il souligner que La Tunisie est appelée à **négoier ce projet d'accord dans une position inégale** dans la mesure où de nombreux financements européens sont tributaires de la mise en application de l'ALECA et de l'exigence de jouer le rôle de garde-côtes pour restreindre les flux de migration clandestine. Cette situation de négociation sous contrainte amoindrit sa capacité de négociation et ses marges de manœuvre devant un partenaire dominant. Pour Bedoui A, « *les conditions ne sont pas réunies pour pouvoir négocier un accord tel que l'ALECA, dont les premiers cycles ont exclu les organisations de la société civile qui y étaient opposées* ». Il pense que « *Le résultat d'une libre concurrence entre les secteurs de deux économies qui ne se battent pas à armes égales serait désastreux pour la Tunisie.* »⁷⁵. Il a attiré l'attention sur les retombées négatives que cet accord pourrait avoir sur le secteur agricole, où trois quarts des exploitations sont de petite taille et font moins de 10 hectares et ne bénéficient pratiquement d'aucune subvention publique, contrairement à ce qui se passe dans l'UE en vertu de la dénommée politique agricole commune (PAC). D'où la crainte que l'ALECA ne porte atteinte à la souveraineté alimentaire du pays.

Sur le plan des **effets éventuels de l'accord sur les droits économiques et sociaux**, Mahjoub et Saadaoui ont montré dans une étude sur « l'impact de l'ALECA sur les droits économiques et sociaux en Tunisie »⁷⁶, et en se basant sur plusieurs études d'impact, que pour ce qui est de l'agriculture, cet accord pourrait affecter les droits en question, au vu de ses implications macroéconomiques attendues, à travers, notamment :

- L'éventualité d'un démantèlement tarifaire qui ne peut qu'entraîner une baisse des recettes douanières et budgétaires qui restreindrait l'espace financier de l'Etat et, donc, sa capacité à financer les mesures tendant à réaliser les objectifs de développement durable et de soutien aux DES.

⁷⁵ - Voir « La Tunisie met un frein à un accord de libre-échange approfondi avec l'UE », publié sur le site Equaltimes.org, le 4-10-2021, Gonzalez R.

⁷⁶ - Mahjoub A. & Saadaoui Z. « l'impact de l'ALECA sur les droits économiques et sociaux en Tunisie », ResearchGate, mai 2015.

- La baisse éventuelle des prix à l'importation entraînerait une baisse du niveau général des prix des produits agricoles. Si cela pourrait profiter aux consommateurs, elle pourrait affecter les revenus des petits paysans et des travailleurs agricoles et compromettre leur droit à un emploi décent et à des conditions de travail justes et favorables.
- Une forte augmentation de la production et de l'exportation de l'huile d'olive et des fruits et légumes qui pourrait, certes, entraîner l'amélioration de la balance commerciale et une croissance de l'emploi, mais cette amélioration concernerait surtout l'emploi non qualifié et précaire, ce qui ne pourrait guère renforcer le droit au travail décent.
- En revanche, la forte dégradation attendue de la balance commerciale des céréales aggraverait le déficit de la balance alimentaire et la dépendance accrue vis-à-vis des importations des produits alimentaires de première nécessité. Cela est de nature à affecter le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire.
- La concurrence étrangère très forte qui entraînerait cette baisse de la production locale des céréales, et l'augmentation de celle des fruits et légumes, grandes consommatrices d'eaux impliquerait, nécessairement, une forte pression sur les ressources en eau qui ne peut qu'affecter le droit à l'environnement.
- Le renforcement éventuel des IDE dans les secteurs stratégiques comporte un risque de renforcement du pouvoir des investisseurs étrangers au détriment de la souveraineté de l'État et de la perte de sa capacité de régulation économique et sociale au plan national et, par conséquent, une atteinte au droit à la souveraineté nationale, notamment, dans le domaine de l'alimentation.

Quant à la **perception de cet accord** par la majorité des parties prenantes, une étude du FTDES publiée en octobre 2018⁷⁷, sur la question corrobore ces craintes, notamment dans les milieux agricoles, et indique que les craintes sur la perte de souveraineté alimentaire sont rappelées plusieurs fois. En effet, le marché des céréales pourrait se retrouver ouvert, mais cette production n'est pas du tout compétitive par rapport aux produits européens. A cet égard, l'un des représentants de l'UTAP a déclaré que « *On a 120 000 céréaliculteurs et un prix administré pour sauvegarder l'activité. On n'est pas compétitifs par rapport aux autres, notamment européens. S'il y a libre-échange dans ce secteur je peux garantir que les 120 000 vont disparaître.* ». Avec l'envolée des cours mondiaux des produits céréaliers et de la logistique, qui sont intervenus bien après la publication de cette étude, on pourrait imaginer l'ampleur des craintes sur l'avenir des équilibres macroéconomiques avec une désintégration de la filière des céréales et ses conséquences sur la souveraineté alimentaire en Tunisie et sur les conséquences d'un tel accord, dans les formes où il a été proposé, et dans l'actuel déséquilibre du rapport des forces qui prévaut entre les parties.

⁷⁷ - FTDES, « Perceptions de l'ALECA, Etude des attentes et conséquences économiques et sociales en Tunisie », Jonville M, octobre 2018.

L'étude indique qu'en définitive, une certaine appréhension par rapport à la négociation de cet accord fait surface à travers ces entretiens. De manière plus précise, entre autres aspirations, on peut dire qu'il est attendu, de la part des acteurs interrogés :

- Une protection de la souveraineté alimentaire et des petits agriculteurs : la concurrence européenne fait craindre à beaucoup à la fois la perte de souveraineté alimentaire avec la disparition de production céréalière, et la perte de revenus qui mènerait à la disparition d'un grand nombre d'agriculteurs venant accroître le chômage.
- Une protection des citoyens et des intérêts de l'Etat, notamment en matière de renforcement de la propriété intellectuelle, tellement importante pour la partie européenne. Il est attendu que les négociateurs n'acceptent pas de propositions qui soient contraires à la souveraineté de la Tunisie, à sa capacité à légiférer, et à assurer les droits essentiels des citoyens, notamment les agriculteurs et les petits paysans, comme le droit à l'alimentation, à la santé ou à un environnement sain.

L'étude conclut que si le gouvernement tunisien ratifiait le projet d'ALECA dans sa forme actuelle, « *il ferait le choix **d'accroître la pression libérale** sur l'économie du pays. C'est un vrai choix de modèle économique et même de modèle de société qui serait fait. Un **tel modèle risque d'accentuer les inégalités sociales, alors même que les dernières années ont vu la population tunisienne se paupériser.** ».*

Il va sans dire que ce choix qui consacre la domination des multinationales et qui est de nature à porter atteinte aux droits et à la situation des paysans et des petits producteurs et des travailleurs agricoles ne peut être qu'en contradiction totale avec les principes et les valeurs de la souveraineté alimentaire.

4. Les facteurs environnementaux et leur impact sur le secteur agricole

4.1. Le changement climatique dans le monde et en Méditerranée

Si la production agricole et alimentaire est, certes déterminée, dans une large mesure, par les ressources naturelles dont dispose un pays ou une communauté, l'exploitation durable de ces ressources et le respect de l'environnement constituent un des principes fondamentaux de la souveraineté alimentaire. Cette exigence devient encore plus pressante en situation de changement climatique, particulièrement dans les pays et les régions exposées à des aléas climatiques et physiques et une rareté des ressources.

Le GIEC, a publié en 2022 son sixième rapport d'évaluation concernant le réchauffement climatique dans lequel il a analysé les conséquences – présentes et futures – du changement climatique sur la Terre, les points de vulnérabilité et les moyens d'adaptation à disposition. «

Ce rapport lance un avertissement très sérieux sur les conséquences de l'inaction ». Il fournit, également, une évaluation mondiale et actualisée des émissions passées et présentes du gaz à effet de serre, et souligne l'impact, déjà tangible, du changement climatique sur les systèmes agroalimentaires mondiaux, plongeant des centaines de millions de personnes dans l'insécurité alimentaire. En effet, l'agriculture, la sylviculture et les autres usages des terres ont représenté, selon les experts du GIEC, entre 13 et 21 % des émissions humaines de gaz à effet de serre entre 2010 et 2019, mais le système alimentaire global échoue actuellement à aborder les problématiques d'insécurité alimentaire et de malnutrition d'une manière respectueuse de l'environnement. De manière directe ou non, le dérèglement climatique affecte les cultures mondiales et les quatre piliers de la sécurité alimentaire, cités supra, à savoir l'accessibilité, la disponibilité, l'utilisation des aliments et la stabilité de l'approvisionnement.

Le même rapport énumère une liste des principales conséquences qu'engendre le réchauffement climatique sur l'agriculture mondiale. « *L'alimentation et la nature interagissent de manière complexe via des facteurs politiques, économiques, sociaux, culturels et démographiques, conduisant à des problématiques en matière de sécurité alimentaire et de durabilité* », indique le rapport. En conséquence, la réponse à ces questions devra, donc, être globale pour pouvoir lutter efficacement contre ces transformations qui mènent aujourd'hui des centaines de millions d'êtres humains vers l'insécurité alimentaire. Comme le démontrent le GIEC ou la FAO, si rien n'est fait pour s'y adapter, le réchauffement climatique aggravera la situation d'insécurité alimentaire mondiale qui touche, aujourd'hui, plus de 800 millions de personnes. Et s'il est actuellement impossible d'empêcher le réchauffement climatique, il faut donc tout faire pour s'adapter à ses conséquences sur la planète et sur les modes de vie.

Pour ce qui est de notre région méditerranéenne, il importe de signaler, qu'en novembre 2020, le premier rapport d'évaluation de la Méditerranée sur le changement climatique et environnemental⁷⁸ (MAR1) a été publié par le réseau indépendant d'experts méditerranéens (MedECC). Il évalue les meilleures connaissances scientifiques disponibles sur le changement climatique et environnemental et les risques y associés dans le bassin méditerranéen.

Il indique que les principaux facteurs de changement incluent le climat (température, précipitations, courants atmosphériques, événements extrêmes, hausse du niveau de la mer, température, salinité et acidification de l'eau de mer), la croissance démographique, la pollution, les pratiques non durables d'utilisation des sols et de la mer, et les espèces non-indigènes. Dans la plupart des régions, les écosystèmes naturels et les moyens de subsistance des humains sont affectés.

⁷⁸ - « Changement climatique et environnemental dans le bassin méditerranéen : Situation actuelle et risques pour le futur », Premier rapport d'évaluation sur la Méditerranée (MAR1) par MedECC (Mediterranean Experts on Climate and environmental Change), novembre 2020.

Les impacts de ces phénomènes s'aggraveront dans les décennies à venir, en particulier si le réchauffement climatique dépasse le niveau préindustriel de 1,5 à 2 °C. En conséquence, il faudrait multiplier les efforts pour pouvoir s'adapter aux **changements inévitables**, atténuer leurs effets ainsi que les facteurs de changement tout en œuvrant pour **renforcer la résilience**.

Le changement climatique, les événements extrêmes plus fréquents et intenses ainsi que l'augmentation de la salinisation des sols, de l'acidification des océans et de la dégradation des terres impactent fortement les activités de production terrestres et de produits de la mer. En conséquence, le rapport prévoit que le rendement des récoltes devrait baisser dans les décennies à venir dans la plupart des zones actuelles de production et pour la plupart des cultures agricoles. Cette situation sera potentiellement aggravée par les nuisibles et les pathogènes émergents. En outre, les pratiques de pêche non-durables, les espèces non-indigènes, le réchauffement, l'acidification et la pollution de l'eau menacent la production alimentaire marine et peuvent affecter la répartition des espèces et engendrer, d'ici à 2050, une extinction locale de plus de 20 % des poissons et invertébrés marins exploités.

Outre les effets sur la production alimentaire, ces phénomènes, notamment ceux à évolution rapides qui rendent plus difficile l'adaptation, ne manqueront pas d'entraîner des migrations de populations de certaines zones qui seraient affectées par la montée des eaux, la désertification et la disparition ou la perte de leurs revenus. Ces chocs pourraient entraîner, également, l'intensité ou la durée des conflits civils, en particulier dans les communautés dépendantes au plan agricole et exclues du champ de la participation politique.

En effet, le changement des paysages et leur utilisation dans le pourtour méditerranéen s'est considérablement accéléré depuis la seconde moitié du XXe siècle. On assiste à un développement rapide des zones urbaines et péri-urbaines, notamment sur le littoral, entraînant une perte de la biodiversité. En outre, La désaffectation du monde rural dû, le plus souvent, au manque d'opportunités d'emploi et de services publics dans les zones rurales et défavorisées, entrainera la diminution des prairies et des pâtures. La surexploitation des ressources marines et les pratiques de pêche non-durables, avec l'accroissement des activités de pêche et l'utilisation des nouvelles technologies et des navires de plus gros tonnage, sont les principaux facteurs du déclin de la population des espèces marines.

Sur un autre plan, les ressources en eau constituent une des ressources limitées voire rares dans les rives sud et orientales de la Méditerranée. Elles sont même inaccessibles dans certaines régions. Le rapport indique que 180 millions de personnes dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée sont confrontées à un manque d'eau. Cette situation est à l'origine des conflits dans différents secteurs d'utilisation de l'eau (agriculture, tourisme, industrie, domestique et conservation de la biodiversité). Dans les pays du sud et de l'est, la consommation dans le milieu agricole atteint 76 à 79 %. La tendance vers des systèmes d'irrigation plus efficaces n'engendre pas toujours des économies d'eau absolues du fait de l'introduction de cultures demandant plus d'eau comme les cultures maraichères. Le

changement climatique, en interaction avec d'autres facteurs (principalement les développements démographiques et socioéconomiques, y compris les pratiques agricoles non-durables), impactera, vraisemblablement, la majeure partie du bassin méditerranéen à travers la diminution des ruissellements et des recharges des eaux souterraines, l'augmentation des besoins en eau des cultures, l'augmentation des conflits entre usagers et le risque accru de surexploitation et de dégradation.

Les rendements des cultures dans les pays d'Afrique du Nord devraient baisser d'environ 30% avec un réchauffement de 1,5-2°C (Drine 2011)⁷⁹ et jusqu'à 60% avec un réchauffement de 3° à 4°C (Schilling et al. 2012)⁸⁰.

Le dernier rapport de Greenpeace, publié à l'occasion de la COP27, début novembre 2022⁸¹, indique que la Tunisie devrait également se réchauffer davantage. Et malgré l'incertitude des modèles en termes de précipitations futures, la forte dépendance de l'agriculture tunisienne de la pluviométrie, une perturbation future des régimes de précipitations est de nature à accroître les pressions sur la production nationale et entraîner une dépendance encore plus grande vis-à-vis des importations alimentaires.

4.2. Tunisie : changement climatique et stress hydrique

Pour la Tunisie, souffrant déjà d'un stress hydrique sévère et qui risque de s'amplifier davantage, le rapport indique, sur la base de plusieurs études, qu'une forte dépendance à la disponibilité de l'eau est constatée pour le rendement de la tomate en Tunisie, d'où une réduction de 10 % de l'eau pour l'irrigation pourrait rendre certaines productions irréalisables (Bird et al. 2016)⁸². Par contre, les rendements de blé pourraient augmenter dans certaines zones de production (Annabi et al. 2018)⁸³. Cependant, des épisodes récurrents de sécheresse pourraient induire des pertes d'environ -50 % de la production d'olives, et l'augmentation des

⁷⁹ - Drine I 2011 "Climate Change Compounding Risks in North Africa".

⁸⁰ - Schilling J, Freier KP, Hertig E, Scheffran J 2012 "Climate change, vulnerability and adaptation in North Africa with focus on Morocco". *Agric. Ecosyst. Environ.* 156, 12–26.

⁸¹ - Green peace MENA, "Living on the edge", 2 novembre 2022, https://www.greenpeace.org/mena/en/the-implications-of-climate-change/?_ga=2.201940114.225744988.1668527757-1232313084.1668527757

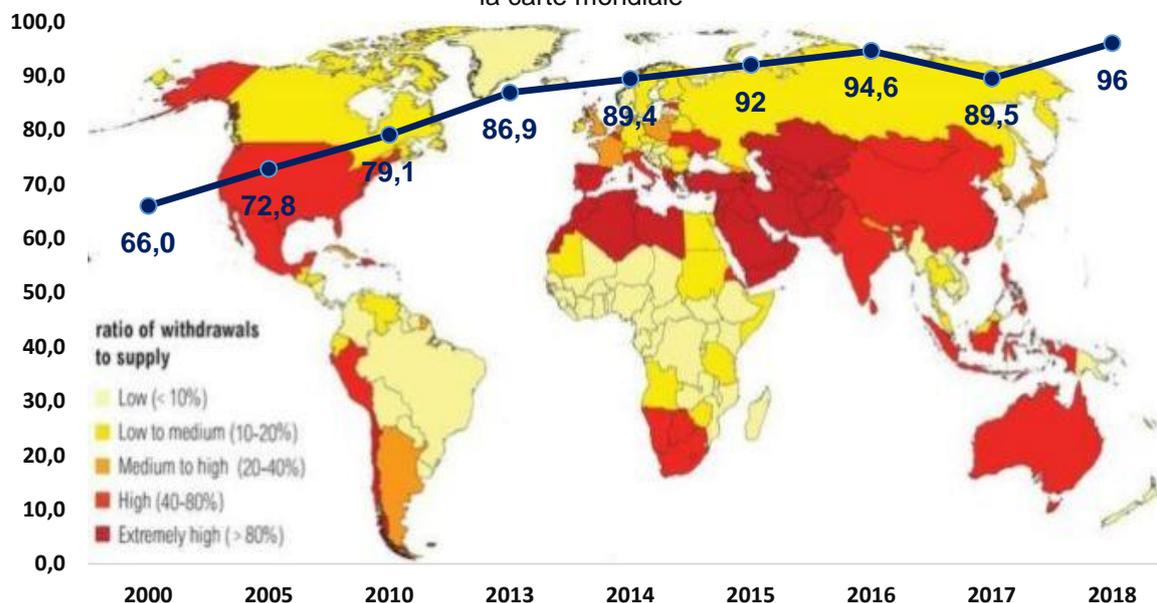
⁸² - Bird DN, Benabdallah S, Gouda N, Hummel F, Koeberl J et al. 2016 Modelling climate change impacts on and adaptation strategies for agriculture in Sardinia and Tunisia using AquaCrop and value-at-risk. *Sci. Total Environ.* 543, 1019–1027

⁸³ - Annabi M, Bahri H, Cheick M'hamed H, « Integrating Future Climate Change, CO2 Increase and Technology Progress on Wheat Production in Northern Tunisia », (Springer International Publishing), 69–70. Dans cette étude dont l'objectif principal de cette étude était d'évaluer les effets du changement climatique, la concentration de CO2, le développement technologique et leurs effets intégrés sur la production de blé dans le cadre du changement climatique futur, les auteurs ont indiqué que les résultats obtenus de l'étude ont prouvé que le Changement Climatique et le développement technologique semblaient avoir le plus grand impact sur changement des rendements du blé. La plus forte augmentation du rendement du blé sur l'ensemble des sites et des périodes étudiés a été obtenue via le scénario A2. Parmi les emplacements faisant l'objet de l'étude, Bizerte a semblé enregistrer le changement positif le plus élevé dans le rendement du blé, tandis que le Kef a enregistré le changement de rendement relatif négatif le plus élevé. Au regard de l'indice de référence de base, le changement de rendement semblait aller de -8 à 54% une fois l'intégration de tous les facteurs prise en compte dans tous les emplacements. Il semble que l'on puisse s'attendre à un rendement de blé potentiellement plus élevé dans le nord de la Tunisie, en supposant des améliorations stables de la technologie de production.

inondations pourrait entraîner une diminution de -13 % de la production de céréales pluviales (Requier-Desjardins 2010)⁸⁴.

Fig - 29 - Stress hydrique - Tunisie (en %)

Source: Les auteurs d'après les données de la FAO pour la Tunisie et WTI pour la carte mondiale



Encadré – 8 - Le Stress hydrique

Également appelé « pénurie d'eau », voire « rareté de l'eau » dans les cas les plus extrêmes, le stress hydrique est une situation critique qui surgit lorsque les [ressources en eau](#) disponibles sont inférieures à la demande en eau.

D'une manière générale, le stress hydrique provient essentiellement d'un déséquilibre à la fois géographique et temporel. Ce terme de « stress hydrique » désigne notamment dans certaines zones géographiques et pendant une certaine période :

- Une demande en eau qui dépasse la quantité d'eau disponible,
- Une qualité de l'eau qui nécessite d'en limiter son usage (par exemple : une eau non potable, une eau saumâtre, etc.).

D'après les Nations Unies, à horizon 2025, les 2/3 de la population mondiale sera touchée par le phénomène de stress hydrique.

Le stress hydrique peut aussi bien s'exprimer en quantité d'eau disponible par an et par habitant (en m³) mais aussi en pourcentage (%) du rapport entre le besoin en eau et les ressources en eau disponibles.

Le stress hydrique est considéré comme :

- Faible s'il est inférieur à 10%
- Faible à moyen s'il est compris entre 10% et 20%
- Moyen à élevé s'il est compris entre 20% et 40%
- Élevé s'il est compris entre 40% et 80%
- Très élevé s'il est supérieur à 80%.

⁸⁴ - Requier-Desjardins M 2010 Impacts des changements climatiques sur l'agriculture au Maroc et en Tunisie et priorités d'adaptation. Notes d'Analyse du CIHEAM (56)

Le graphique précédent montre, en effet, que la Tunisie, comme la majorité des pays de la région, est sujette à un stress hydrique très sévère et qui a tendance à s'aggraver ; ce qui ne manquera pas d'affecter le secteur agricole, dépendant, dans une large mesure, des précipitations et de l'utilisation des nappes phréatiques sujettes à épuisement et même des eaux fossiles non renouvelables. Cela constitue un facteur de vulnérabilité pour le développement de l'agriculture tunisienne et de sa capacité à faire face aux besoins grandissant de la population.

Les récents travaux sur les changements climatiques réalisés en Tunisie prédisent la recrudescence de deux phénomènes extrêmes : la sécheresse et les inondations. Pendant la période 2011-2070, la variabilité, déjà élevée, pourrait augmenter en moyenne de 5 à 10% par rapport au siècle passé. Le modèle régionalisé utilisé pour les projections climatiques aux horizons 2030 et 2050 présente des résultats différenciés pour le nord, le centre et le sud de la Tunisie (GTZ 2006)⁸⁵. Ces trois régions ont, en effet, des caractéristiques naturelles et socio-économique différentes. Parmi ces régions, celles du centre et du sud connaîtront les situations climatiques les plus stressantes pour leurs écosystèmes et leurs agricultures.

Sur l'ensemble du pays, les impacts de ces projections sur la disponibilité en eau se traduiront essentiellement par la baisse des ressources en eau souterraine (-28%) et de la qualité (salinité) de l'eau disponible. Les ressources en eau de surface seront légèrement affectées (-5%).

Aussi, la stratégie de conservation des eaux et du sol vise surtout à consolider les réalisations et continuer le processus de protection proposant une approche de cogestion des ouvrages entre l'administration et les populations rurales organisées. Dans le domaine de la mobilisation et de la gestion des ressources en eau, les efforts ont permis une capacité d'exploitation de près de 90% du potentiel mobilisable et ainsi d'atteindre une surface moyenne annuelle irriguée de l'ordre de 400.000 ha soit un peu plus de 10% des surfaces mises en culture annuellement (120.000ha irrigués en 1972). Toutefois, l'efficacité avérée en termes d'exploration et de mobilisation de ces ressources cache une faiblesse sur le plan de l'efficacité de la valorisation puisque les surfaces irriguées ne participent que pour près de 35% à la valeur de la production agricole et comportent des menaces de dégradation des sols par salinisation. A ce sujet, Ayebe (2019) montre que si la surface irriguée a été multipliée par plus de huit entre les années 1960 et qui pourrait apparaître comme « un exploit et une victoire de l'expert, de l'ingénieur et d'une certaine modernité », il n'en demeure pas moins que sur le plan écologique et social, cette victoire est beaucoup moins évidente. Il explique cela, notamment, par le fait que « les inégalités provoquées par les conditions financières et/ou matérielle (voire sociale) d'accès à l'eau d'irrigation (sans oublier l'eau potable) se sont ajoutées aux inégalités foncières et les ont aggravées⁸⁶ ». En effet, la répartition des

⁸⁵ - GTZ (2006), « Stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques », Tunisie, citée par la brochure « Synthèse sur la désertification en Tunisie » publiée par le ministère tunisien des affaires locales et de l'environnement en janvier 2018.

⁸⁶ - Ayebe H., « De La Construction De La Dépendance Alimentaire en Tunisie », OSAE – Thimar, Décembre 2019.

exploitations agricoles irriguées révèle aussi la forte inégalité devant l'accès à l'eau d'irrigation puisque les exploitations de plus de 10 Ha accaparent à elles près de la moitié (48,9 %) des superficies irriguées, alors que les exploitations de moins de 5 Ha qui constituent 54 % du nombre total d'exploitations ne couvrent que 16 % de la surface irriguée totale selon les données du ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques de 2006 (Aye2019).

Les études montrent que la prochaine décennie va connaître un accroissement important de la demande tant sur le plan quantitatif que qualitatif et des problèmes de rareté absolue sont attendus d'ici 2025. Les mesures de gestion rationnelle de la demande en eau et de la ressource elle-même devront être une priorité.

Une stratégie de l'utilisation de l'eau, englobant tous les aspects du problème et **remettant en question tous les choix opérés** dans ce domaine, est plus que nécessaire pour garantir la pérennité et la survie du secteur agricole et de la souveraineté alimentaire du pays. Il y a du respect et de l'effectivité du **droit à l'alimentation et du droit à l'eau** bien explicite dans la Constitution. A cet effet, il nous paraît pertinent de rappeler la remarque de El Amami S.⁸⁷ sur l'aménagement hydraulique qui stipule que « *la conception centralisée de l'aménagement crée un espace agricole déshumanisé, vide et une dépendance de la collectivité à l'égard d'une technique structure secrétée par les grands ouvrages. Il n'est pas difficile de démontrer que seul un **aménagement décentralisé inspiré des techniques locales et fait avec la participation effective des populations rurales constitue une solution durable aux problèmes de développement qu'affronte l'agriculture*** ». Ce sont là les ingrédients de base de la souveraineté alimentaire qui étaient proposés depuis le début des années 1980 bien avant l'apparition de ce dernier concept.

4.3. La désertification

Outre la question de l'eau les études montrent que l'espace occupé par les activités agricoles s'élargira aux dépens des écosystèmes naturels. Le littoral connaîtra des problèmes préoccupants de dégradation et de fragilisation. Les **changements climatiques induiront une accentuation des pressions sur les ressources naturelles, ainsi que sur les principales activités socioéconomiques**. Les pertes économiques à l'horizon 2050 sont estimées à environ 2% du PIB agricole (2008). Sur le plan social, les pertes d'emplois sont estimées à environ 20.000 emplois dans les secteurs agricole et touristique⁸⁸.

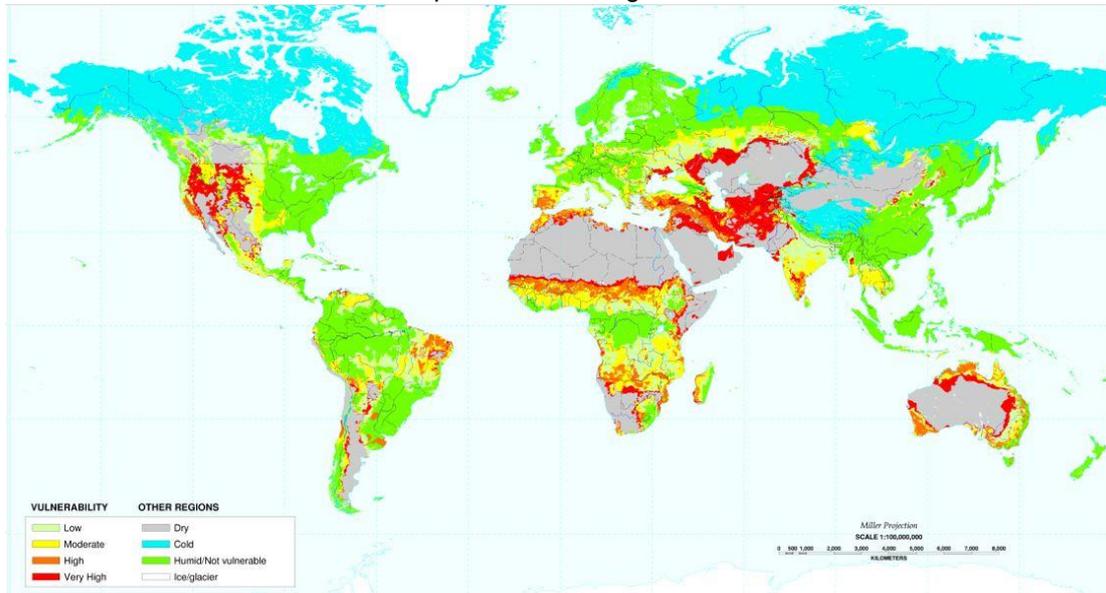
Le problème de la dégradation des sols nous renvoie à la question de la désertification qui constitue un autre facteur de vulnérabilité qui pèse sur le secteur agricole et le niveau de vie dans les zones rurales et défavorisées et, donc, sur la souveraineté alimentaire.

⁸⁷ - El Amami S., « Technologie et emploi dans l'agriculture », dans ouvrages collectif « Tunisie : Quelles technologies, quelles stratégies ? », GREDET, Union Nationale des Ingénieurs de Tunisie, Faculté de droit et des sciences économiques et politiques de Tunis, 1983.

⁸⁸ - Ministère des affaires locales et de l'environnement, « Synthèse sur la désertification en Tunisie », janvier 2018.

Fig – 30 - La désertification dans le monde

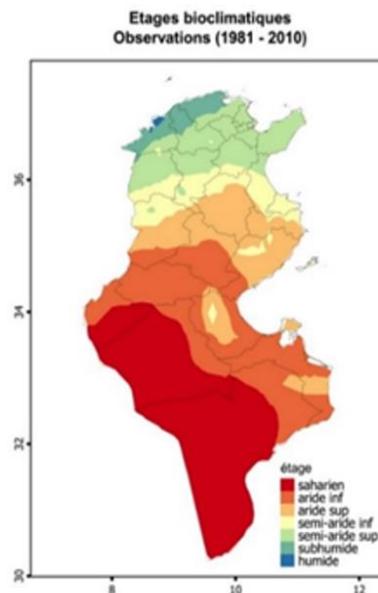
Source : département de l'agriculture – USA



La désertification des terres était, déjà, un problème qui concerne toute la planète. Mais aujourd'hui avec le changement climatique il devient plus préoccupant car le réchauffement climatique la favorise et amplifie ses conséquences notamment dans les zones vulnérables. La figure suivante, téléchargée du site du département de l'agriculture américain montre l'étendue du problème de la vulnérabilité des terres dans le monde. Les zones qui connaissent une vulnérabilité très élevée sont représentées en rouge⁸⁹.

Fig - 31 – Les étages bio climatiques – Tunisie

Source : INM Tunisie



⁸⁹ - Carte « desertification vulnerability » téléchargée à partir du site : <https://www.populationdata.net/wp-content/uploads/monde-desertification-vulnerabilite.png>

Selon la dernière étude réalisée par le CNEA en 2007, le territoire national tunisien est, déjà, considéré comme désertique pour 17,1 % de son territoire, très sensible à la désertification pour 40,2 %, sensible pour 31,7 % et moyennement sensible pour 5,5 % seulement. La carte suivante publiée par l'INM représente les différents étages bioclimatiques de la Tunisie.

Si le contexte bioclimatique aride représente, sans doute, le facteur le plus important du phénomène de désertification, il a lui-même contribué à induire et amplifier l'affectation et l'utilisation inappropriées des terres et des ressources naturelles qui constituent, aujourd'hui, un autre facteur d'aggravation du phénomène.

La grande variabilité climatique à laquelle sont exposés les territoires vulnérables a eu des conséquences plus ou moins profondes sur les modes de mobilisation et d'exploitation des ressources naturelles qui ont été, également, impactées par l'évolution démographique, les politiques agricoles, la déstructuration sociale, les carences institutionnelles et des services publics ainsi que de la pauvreté. La conjugaison de ces facteurs est à l'origine du phénomène de désertification, plus ou moins avancé, selon les régions et les écosystèmes. Il demeure un sujet préoccupant sur l'ensemble du territoire.

En effet, selon la brochure « Synthèse sur la désertification en Tunisie » publiée par le ministère des affaires locales et de l'environnement, les trois quarts du territoire national sont soumis à une désertification menaçante aux conséquences désastreuses. Les principaux facteurs de désertification cités par cette publication, sont :

- L'érosion hydrique qui est considérée comme forte pour 8 millions d'ha soit 51.8% de la superficie totale du pays et qui, à elle seule, fait perdre annuellement l'équivalent de 10 000 ha de sols en charriant environ 45 millions de tonnes/an de terres.
- L'érosion éolienne qui affecte, particulièrement, les zones de steppes sableuses du Centre et du Sud.
- La salinisation des sols et la rareté des ressources en eau (déjà exposée supra)
- La dégradation du couvert végétal, sachant que le couvert forestier a été ramené de 1.25 millions d'ha en 1881 à 1 million en 1929 à 368 000 ha en 1956. Après un effort considérable de reboisement après l'indépendance ce couvert a atteint 1 million d'ha actuellement, mais il est confronté à plusieurs risques et menaces.
- La pollution des sols d'origines et de formes diverses et variées (l'agriculture avec les pesticides, les engrais, le lisier... , les activités domestiques avec les décharges, boues d'épuration... et les activités industrielles avec leurs déchets solides, liquides et gazeux...). Ces sols deviennent quelques fois impropres à l'exploitation voire nocifs pour la vie des hommes et des écosystèmes. Cela est de nature à restreindre leur productivité et leur capacité à renforcer la souveraineté alimentaire et à fournir les services écosystémiques à l'échelle locale, régionale ou nationale et qui se manifestent, essentiellement, par la diminution de la fertilité des sols, de la capacité

de séquestration du carbone, de la production de bois, de la recharge des nappes phréatiques, des possibilités de chasse et de pâturage, et même leur aptitude à attirer le tourisme écologique.

Les études sur le coût économique de la désertification montrent que l'impact économique de la dégradation de l'environnement est estimé à près de 2,1% du PIB (Banque Mondiale 2003). L'étude du ministère de l'agriculture (Direction Générale des Forêts)⁹⁰, plus ciblée, situe cet impact économique annuel de la dégradation de l'environnement sur le capital naturel à près de 2.69% du PIB. Cette étude indique que la gestion non optimale des écosystèmes forestiers et pastoraux entraîne une diminution de leurs bénéfices d'environ 11% chaque année, soit un coût sensiblement plus élevé que celui observé dans d'autres pays comme le Maroc ou la Jordanie. Elle montre également que ces dommages qui s'accumulent au fil du temps, peuvent atteindre des dimensions alarmantes en imposant un coût social de 1 milliard DT.

Aussi, conclut-elle que « *Il est néanmoins réaliste de considérer que dans le cas de la désertification comme dans celui du changement climatique et leurs effets sur l'environnement, les sociétés et les économies, le coût de l'inaction risque d'être trois à quatre fois plus élevé que celui de l'action.* »

Ce constat est d'autant plus préoccupant que ce sont les espaces actuellement fortement menacés par la désertification qui sont les plus menacés par ces effets négatifs : "du changement climatique". Cela ne peut que contribuer à aggraver les inégalités spatiales, le chômage et l'exode rural et la migration, dans un cercle vicieux, qui accentuerait davantage la désertification et la dégradation de l'environnement.

En conclusion de ce paragraphe, nous sommes tentés de reprendre la conclusion de l'article de l'OSAE de la note de présentation de son Université d'été (1-10 septembre 2022) consacrée au sujet « Changement climatique, insécurité alimentaire et crises sociales » qui affirme que « *Les changements climatiques sont le produit des modèles économiques capitalistes basés sur l'exploitation extractiviste des ressources naturelles et l'usage intensif des hydrocarbures. Ainsi, alors que l'agriculture intensive et industrielle est l'un des domaines les plus émetteurs de dioxyde de carbone, l'agriculture paysanne et extensive est la plus exposée et la plus vulnérable aux conséquences des changements climatiques. D'où la nécessité de réfléchir sur le lien entre modèles agricoles, pauvreté paysanne et vulnérabilité climatique* »⁹¹

⁹⁰ - Direction Générale des Forêts et PROFOR, « Vers une gestion durable des écosystèmes forestiers et pastoraux en Tunisie : Analyse des bénéfices et des coûts de la dégradation des forêts et parcours », 2015.

⁹¹ - <https://osae-marsad.org/2022/03/18/universite-osae-changement-climatique-insecurite-alimentaire-et-crises-sociales/>.

5. L'inflation des prix des denrées alimentaires et l'accroissement des vulnérabilités sociales

5.1. Inflation et baisse du pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat est, sans aucun doute, un des éléments essentiels qui déterminent la sécurité et la souveraineté alimentaires.

Plusieurs facteurs structurels et conjoncturels, propres au pays ou importés, ont entraîné au cours de ces dernières années une envolée des prix et notamment les prix des produits alimentaires en Tunisie. En effet, les données de l'INS indiquent qu'au mois de septembre 2022, l'inflation confirme sa tendance haussière en augmentant encore une fois pour atteindre le taux de 9,1% après 8,6% en août 2022.

La tendance à la hausse observée des prix à la consommation, depuis plus de vingt ans, est durement endurée par les classes sociales défavorisées et difficilement supportée par les classes moyennes, d'autant plus que son rythme s'est nettement accéléré au cours de cette année comme le montre la figure suivante.

Fig - 32 - Evolution du taux d'inflation des prix de la consommation familiale

Source : INS

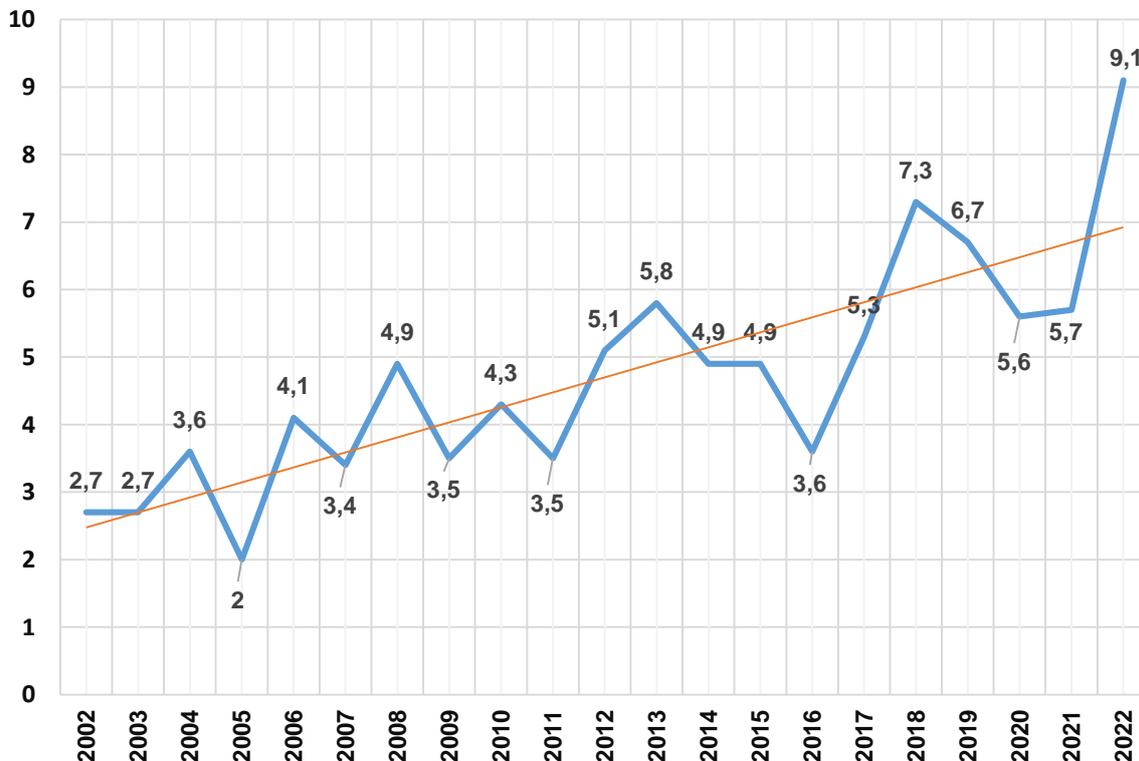


Fig – 33 – Taux d’inflation base 100 en 2015

Source : INS

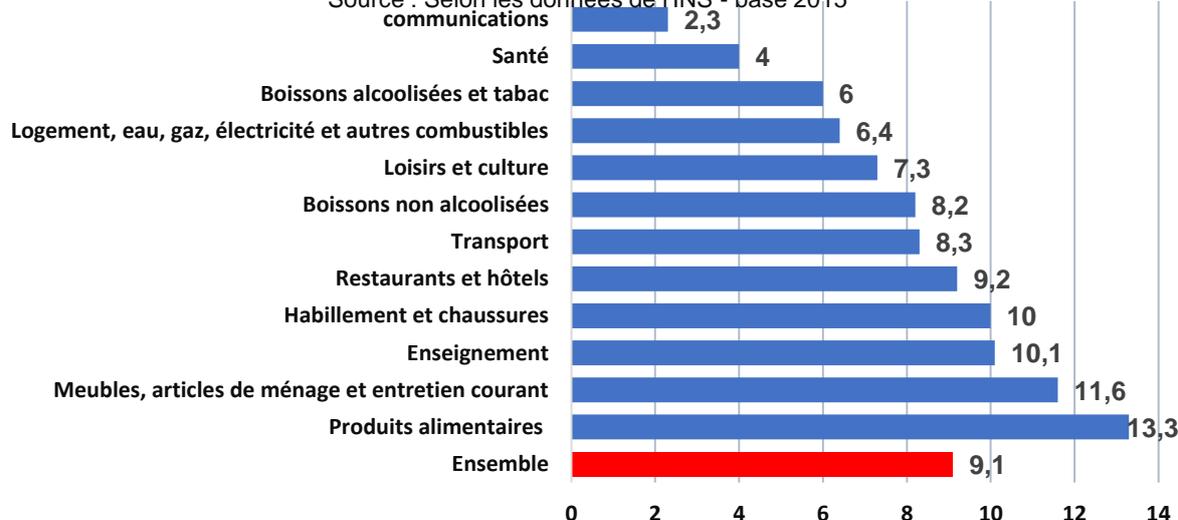


L'évolution mensuelle telle que retracée dans le graphique publié par l'INS dans sa brochure relative au mois de septembre 2022, montre clairement que l'envolée des prix à la consommation prend une allure exponentielle depuis le mois de septembre 2021.

Cette progression est expliquée essentiellement par l'accélération du rythme des hausses des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées à un taux de 13% contre 11,9% en août 2022. Les données de l'INS montrent que ce sont les produits alimentaires qui enregistrent les taux d'inflation, en glissement annuel, les plus élevés. Le graphique suivant montre que les produits alimentaires enregistrent, en 2022, un taux d'inflation supérieur au taux général de plus de 4.2 points de pourcentage.

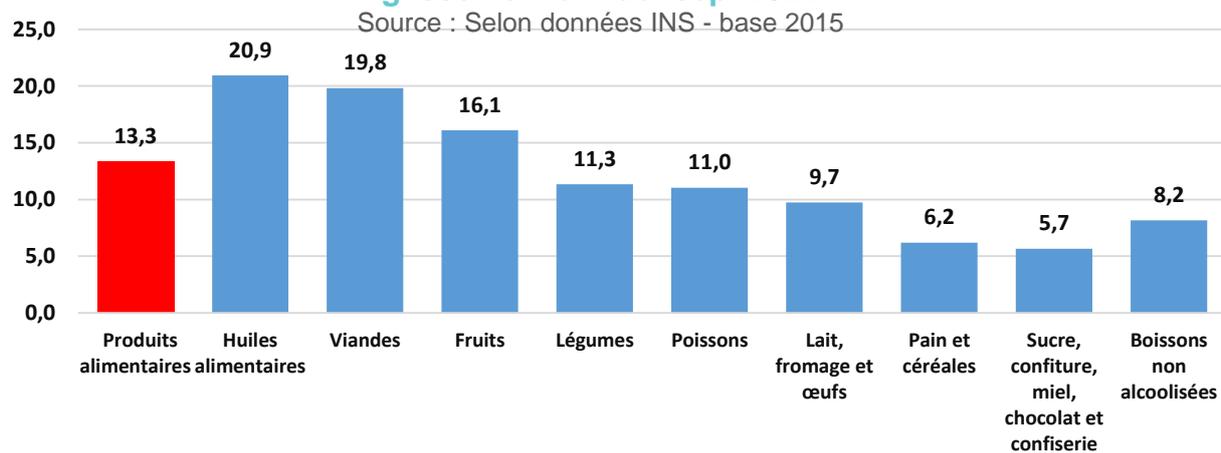
Fig - 34 - Taux d'inflation des prix à la consommation en glissement annuel - septembre 2022

Source : Selon les données de l'INS - base 2015



En glissement annuel, le taux d'inflation des produits alimentaires (sans les boissons non alcoolisées), dont la pondération représente près du quart de l'indice des prix à la consommation, est passé de 7.3%, en 2019, à 5.4% en 2020 avant de remonter à 7.2% en 2021 et de croître en flèche en 2022 atteignant 13.3%. Pour les produits alimentaires dont les prix sont libres, ce taux atteint 15.4%.

Fig - 35 - Taux d'inflation des produits alimentaires et boissons en glissement annuel-sept 2022



L'évolution des taux d'inflation par groupe de produits montre que ce sont les huiles alimentaires qui ont enregistré le plus fort taux avec 20.9 % bien avant la guerre en Ukraine qui a encore amplifié leur cours. Les viandes, après une légère baisse de leur taux en 2021, ont repris leur tendance à la hausse en 2022 enregistrant un taux de 19.8%. Selon les données de l'INS cette hausse provient principalement de l'augmentation des prix des volailles de 27,4%.

Si l'augmentation des prix des huiles végétales provient de l'augmentation des cours mondiaux successifs à la guerre en Ukraine, l'envolée des prix des volailles, des œufs (25%) et de la viande (ovine 14% - bovine 12.4%) reflète les difficultés des filières avicoles et de l'élevage en général du fait de la flambée des prix de l'alimentation animale, de la faiblesse ou de l'absence d'une intervention efficace des pouvoirs publics dans ce domaine.

Cependant, et bien que faisant face aux mêmes difficultés et de la **désorganisation des filières**, les prix des produits issus des céréales et du lait ont connu une évolution, relativement moins forte (avec respectivement 14% et 9.7%), en raison des prix administrés et de la compensation des produits de base. En effet, le taux d'inflation des produits alimentaires dont les prix sont administrés a été de 0.5%. Toutefois, il importe de relever que **la situation alarmante des finances publiques** a fait que l'Etat trouve des difficultés à honorer ses engagements auprès des producteurs nationaux ou les fournisseurs internationaux qui rejaillissent sur tout le secteur et créent des **pénuries qui contribuent à favoriser l'envolée des prix et la spéculation**.

Tableau - 10 - Evolution des taux d'inflation des groupes de produits alimentaires et boissons en glissement annuel

	Pondération	2019	2020	2021	2022
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	26,2%	7,3	5,3	7,2	13,0
Produits alimentaires	24,3%	7,3	5,4	7,7	13,3
<i>Huiles alimentaires</i>	2,0%	0,6	-11,1	20,1	20,9
<i>Viandes</i>	5,5%	8,6	8,2	6,6	19,8
<i>Fruits</i>	2,3%	7,8	5,7	4,4	16,1
<i>Légumes</i>	4,2%	10,1	10,3	12,8	11,3
<i>Poissons</i>	1,0%	5,3	5,8	8,2	11,0
<i>Lait, fromage et œufs</i>	4,0%	9,1	5,8	5,5	9,7
<i>Pain et céréales</i>	3,8%	3,9	4,3	3,1	6,2
<i>Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie</i>	0,8%	7,1	6,0	6,2	5,7
Boissons non alcoolisées	2,0%	6,9	3,9	1,3	8,2
<i>Eaux minérales, boissons gazeuses et jus de fruits</i>	1,4%	6,8	3,2	0,4	8,9
<i>Café, thé</i>	0,6%	7,2	5,5	3,5	6,6

Source : INS

La progression inquiétante de l'inflation à deux chiffres des denrées alimentaires constitue une menace pour la sécurité alimentaire et la consolidation de l'effectivité du droit à l'alimentation. La forte **dépendance aux importations alimentaires et la volatilité des cours mondiaux** de ces produits constituent une **autre source de vulnérabilité de la Tunisie et de sa souveraineté alimentaire** et pèsent de tout leur poids sur le budget de la compensation et l'équilibre déjà fortement fragilisé des finances publiques.

5.2. La compensation des produits de base, un sujet de discord

S'agissant des dépenses de compensation, signalons que le ministère des finances a indiqué que ces dépenses ont augmenté de 51% au cours du premier trimestre 2022 par rapport à la même période de 2021. Toutefois, si la hausse des dépenses de compensation du carburant, qui accaparent 67% des dépenses globales de compensation, a été de 370% par rapport à la même période de 2021, l'enveloppe consacrée aux dépenses de consommation des produits de base a diminué de 53%. Elle ne dépasse pas 0.4 milliards de dinars, soit 19% des dépenses de compensation ce qui explique les carences enregistrées dans ce domaine et les pénuries observées.

D'après un rapport publié par le ministère des Finances en 2022, le budget de compensation a atteint, à la fin de l'année 2021, pour une année entière, 6 milliards de dinars, soit une augmentation de 34% par rapport à 2020 avec 4.5 milliards de dinars. Reléguée à la deuxième place, la compensation des produits de base a coûté 2.2 milliards, contre 2.4 milliards de dinars en 2020, soit une baisse de 8.9%. Ainsi les produits de base n'ont bénéficié que de 36% du budget de la compensation, sachant que sa part était de 55% en 2015⁹². La compensation du carburant a, depuis, occupé le premier rang accaparant 55% du budget de

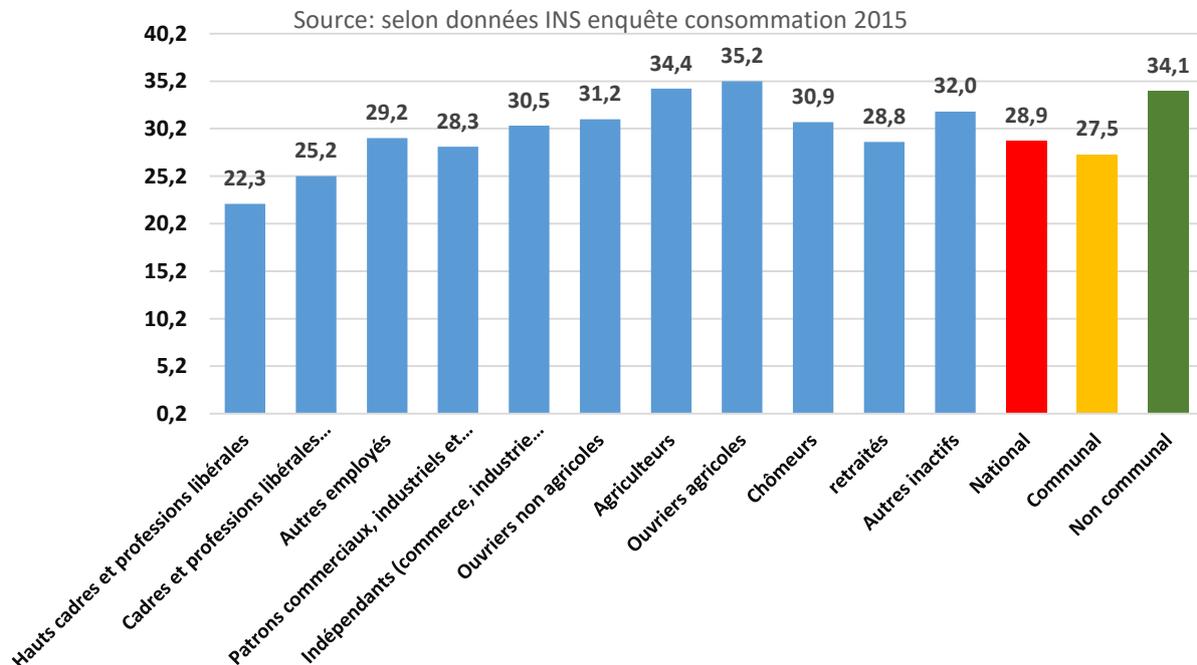
⁹² - Selon le document de travail de l'ICTEQ : « Gestion des dépenses publiques : Détermination d'un seuil optimal du déficit budgétaire », N° 57 – Mai 2017, Bouzid Amaira et Walid Mensi.

compensation avec 3.3 milliards de dinars en 2021 contre 1.5 milliards de dinars en 2020, soit une augmentation de 120%.

La situation préoccupante des finances publiques suscite depuis, des années un grand débat sur la question de **la compensation et la réalité des prix** et les appels fusent de la part, notamment, des instances financières mondiales issues de Bretton Woods de remplacer la compensation des prix par des cash transferts directs à servir aux catégories vulnérables. Mais des voix s'opposent à la levée de la compensation de peur de voir se dégrader davantage le pouvoir d'achat des classes sociales pauvres et moyennes. Le sujet divise et nécessite un **débat de société** auquel devraient prendre part toutes les parties prenantes pour aboutir à un minimum de consensus absolument nécessaire pour mener une réforme de fond dans ce domaine, comme dans tant d'autres. Mais dans l'état actuel de la situation politique où la concertation entre les acteurs n'est pas de mise, le pays vit dans une inertie totale dont l'issue est totalement imprévisible.

A ce sujet, il faut, particulièrement, insister, par ailleurs, **sur les conséquences plus lourdes de l'envolée des prix à la consommation des denrées alimentaires, sur les catégories les plus défavorisées** en raison de la part prépondérante de la rubrique alimentation dans leur budget.

Fig - 36 - Part des dépenses d'alimentation dans la dépense des ménages selon l'activité du chef de ménage (en %)



Les données de l'enquête de consommation des ménages de 2015, en attendant les résultats de 2020 qui tardent à être publiées, indiquent que la part des dépenses consacrées à l'alimentation représentait 39% des dépenses chez le décile le plus pauvre contre 19.8% pour le décile le plus riche. Et ce sont justement les ouvriers agricoles, les agriculteurs, les

autres inactifs les ouvriers non agricoles et les petits travailleurs indépendants qui consacrent plus de 30% du budget du ménage à l'alimentation. Ce sont, donc, ces catégories qui sont durement plus touchées par le renchérissement des denrées alimentaires. La différence entre les milieux montre, également, que ce sont les zones rurales qui seraient plus affectées que les zones urbaines au vu d'une différence de 6.6 points de pourcentage de cette part.

Cependant, la baisse drastique du pouvoir d'achat des catégories sociales, plus ou moins pauvres, qui découle de l'envolée des prix des denrées alimentaires, n'a pas été contrebalancée, ou du moins amortie, par des augmentations des salaires minimums ou légaux et des pensions et subventions sociales conséquentes qui tiennent compte de cette inflation. En effet, les augmentations salariales dans le secteur privé, du SMIG ou des fonctionnaires publics, intervenues ces dernières années et même en 2022, ont toutes été inférieures au taux d'inflation entraînant, sans aucun doute, la **détérioration générale du pouvoir d'achat** qui constitue une atteinte au droit à l'alimentation des catégories sociales défavorisées et des travailleurs, notamment, les plus pauvres et ceux qui sont employés dans l'économie informelle.

Or, quand on sait, selon les dernières données de l'INS sur l'emploi informel, que 44.8% des travailleurs en 2019, soit 1 598 700 personnes occupaient, bien avant la pandémie du Covid et la guerre en Ukraine, des emplois informels (tous secteurs confondus), on mesure l'ampleur des conséquences de l'envolée des prix sur ces personnes dont le revenu n'est, généralement, pas régi par la législation sociale et ne bénéficient, donc pas, le plus souvent, des augmentations légales des salaires.

5.3. L'emploi informel, un facteur de précarité et de vulnérabilité

Si l'informalité semble gagner du terrain dans plusieurs secteurs de l'économie tunisienne, dans le secteur agricole elle constitue une des caractéristiques structurelles de ce secteur d'activité. En effet, dans ce secteur le nombre de travailleurs occupant un emploi informel était de 85.6%, au quatrième trimestre 2019⁹³, soit près de 420 200 personnes contre une moyenne nationale de 38.3% pour l'ensemble des secteurs hormis le secteur de l'«agriculture et pêche». Le secteur du bâtiment arrive de loin en deuxième position avec 69.2%, suivi de celui du Commerce avec 64.7%.

Tableau - 11 - Personnes occupant un emploi informel selon le statut – 4T 2019

Secteur	Genre	Indépendant	Salarié	Aide familial	Non déclaré	Ensemble
Tous les secteurs	<i>Masculin</i>	604 400	622 800	62 900	7 500	1 297 600
	<i>Féminin</i>	75 900	188 000	32 400	4 800	301 100
	Ensemble	680 300	810 800	95 300	12 300	1 598 700
Secteur agricole excepté	<i>Masculin</i>	395 600	522 800	30 300	7 500	956 200
	<i>Féminin</i>	62 400	147 300	7 800	4 800	222 400
	Ensemble	458 000	670 100	38 100	12 300	1 178 600

Source : INS

⁹³ - Voir « indicateurs de l'emploi informel 2019 », INS, septembre 2020, <http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/>

La précarité dont souffrent les travailleurs informels les expose avec plus d'acuité à la vulnérabilité et à la pauvreté et, par conséquent, à l'insécurité alimentaire. Le bénéfice du droit fondamental à l'alimentation et la souveraineté alimentaire de ces catégories défavorisées, et notamment dans l'agriculture et le monde rural en général, s'en trouvent, donc, fortement affectés.

Dans une étude sur « le travail des femmes dans le secteur agricole : entre précarité et empowerment »⁹⁴, il est indiqué que, selon la Banque Mondiale, 70% des pauvres de la région MENA vivent en milieu rural et dont la plupart appartiennent à certains groupes sociaux vulnérables tels que les ménages dirigés par les femmes, les sans-terres et les travailleurs agricoles. Les femmes rurales, travaillant dans l'agriculture souffrent d'une double marginalisation en raison de leur appartenance à deux catégories vulnérables : d'abord celle des femmes rurales et ensuite à celle des salariés agricoles.



Ces femmes, bien que vivant une situation des plus précaires commencent à développer une conscience commune et engager un combat pour faire connaître les problèmes auxquels elles sont exposées. Elles ont, malgré les restrictions qui leur ont été imposées par les forces de l'ordre, réussi à organiser un sit-in le 3 octobre 2022 à Tunis à la suite duquel elles ont adopté une déclaration qui consigne leurs doléances à l'égard des pouvoirs publics et toute la société. Dans cette déclaration, relayée, notamment par le FTDES qui revendique haut et fort les droits de ces femmes, elles rappellent, particulièrement, qu'elles constituent, en fait, la colonne vertébrale de l'agriculture tunisienne, qu'elles représentent la main d'œuvre dont la contrepartie de son labeur est dévalorisée et dont les droits sont massacrés. Elles appellent les pouvoirs publics à reconnaître, à respecter et à concrétiser leurs droits pour :

⁹⁴ - Bouzidi Z, El Nour S., Moumen W., « le travail des femmes dans le secteur agricole : entre précarité et empowerment. Cas de trois régions en Egypte, au Maroc et en Tunisie », Recherche gate, janvier 2011.

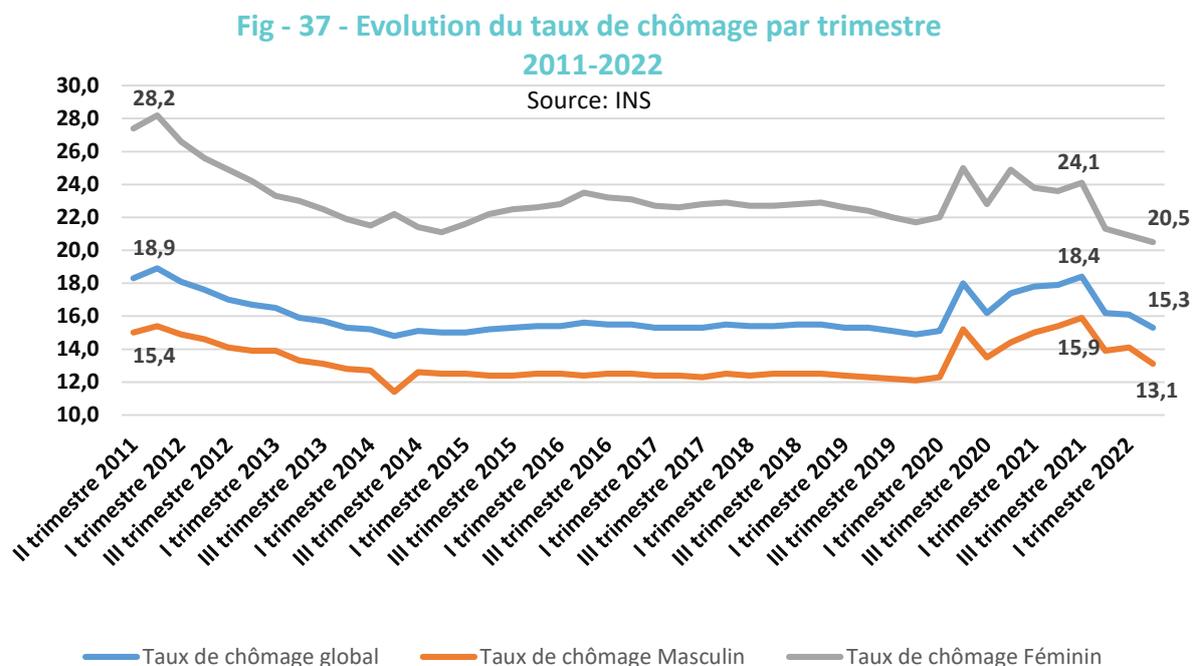
- Reconnaître le métier d'ouvrier agricole et leur permettre d'obtenir une carte professionnelle ;
- Un salaire décent ;
- Un transport décent et sûr ;
- L'obtention d'un carnet de soins, pour une protection sociale et une retraite ;
- Des conditions de travail sûres et une protection contre les pesticides et autres produits chimiques.

Elles ont, par ailleurs adressé un appel aux médias, aux associations et organisations des droits de l'homme et à l'UGTT pour les soutenir dans tous leurs mouvements et de leur permettre d'avoir des opportunités de formation et des **espaces pour s'exprimer et faire connaître leurs préoccupations** et d'exercer leur droit à former des syndicats qui les représentent et défendent leurs droits dans tous les gouvernorats et toutes les délégations du pays.

Leur combat, qui devrait être celui de tout le mouvement social, constitue une partie intégrante du mouvement pour la souveraineté alimentaire, de l'effectivité du droit à l'alimentation, du travail décent et de la démocratie sociale en général.

5.4. Le chômage, un facteur de vulnérabilité persistant

En outre, le chômage constitue un autre facteur de vulnérabilité, d'autant plus que le système de protection sociale n'offre pas de couverture aux personnes sans emplois. La pandémie du Covid et la faible croissance de l'économie ont entraîné une recrudescence du chômage, qui a été l'un des principaux déclencheurs de la révolution de 2011.



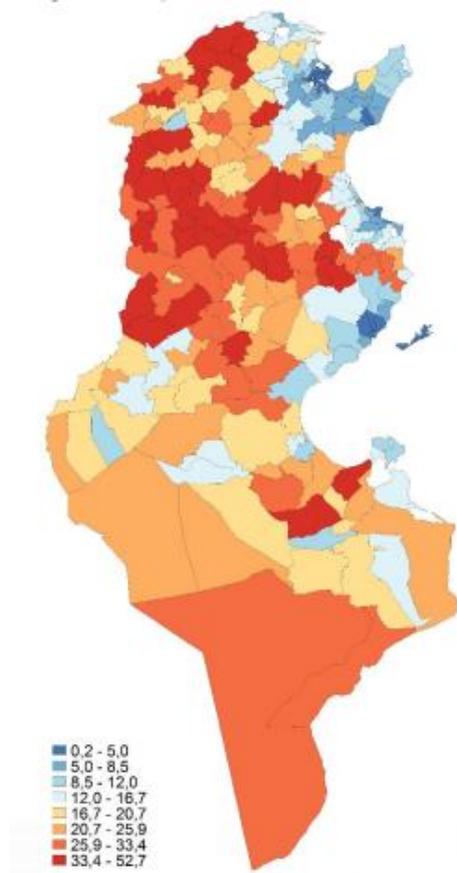
En effet, Le taux de chômage a atteint au cours du deuxième trimestre 2020, en pleine crise du Covid, un pic de 18%. Depuis, il a, certes, entamé une tendance à la baisse mais il demeure élevé estimé à 15.3% au cours du deuxième trimestre 2022. Aussi, faut-il souligner que le taux de chômage féminin demeure toujours nettement plus élevé que celui des hommes. Et bien qu'ayant régressé entre 2011 et 2022, passant de 27.4% à 20.5%, il demeure supérieur au taux de chômage masculin de 7.4 points de pourcentage, soit une différence supérieure à celle de 2011 (5.4 points) reflétant la persistance des inégalités de genre dans le domaine du travail. Ces inégalités apparaissent, même, sinon plus au niveau des diplômés de l'enseignement supérieur où le taux de chômage des femmes a atteint 40.7%, au cours du deuxième trimestre 2022, contre 17.6% chez les hommes.

5.5. La pauvreté, repart à la hausse après tant d'années de baisse

Le chômage et l'informalité persistants, la pandémie du Covid et la flambée des prix des denrées alimentaires ne peuvent que se répercuter fortement sur la pauvreté qui a connu, vraisemblablement une forte progression après tant d'années de régression. Juste après la pandémie les estimations concordent pour affirmer que le taux de pauvreté a connu une forte progression.

Fig – 38 - Carte de la pauvreté de la Tunisie

Source : « Carte de la pauvreté », INS, BM, septembre 2020



Selon les estimations de la Banque mondiale⁹⁵ de juin 2021, la pandémie est responsable de l'augmentation à 21% du taux de pauvreté contre 15,5% avec son apparition. Soit plus de 2,5 millions de Tunisiens vivant en dessous du seuil de la pauvreté. Ces estimations indiquent que la pauvreté devrait augmenter de 7,3 points de pourcentage selon le scénario optimiste et de 11,9 points de pourcentage selon le scénario pessimiste. Cela signifie une augmentation de plus de 50 % de la pauvreté dans le premier scénario et un quasi-doublement du taux de pauvreté dans le second - ce qui inverse la tendance à la baisse de la pauvreté constatée au cours de la dernière décennie. Les ménages dont la consommation par habitant se situe dans les 20 % les plus pauvres de la population - qui sont principalement concentrés dans les régions du centre-ouest et du sud-est de la Tunisie - seraient les plus touchés. Quant aux personnes les plus vulnérables, il s'agira probablement de femmes, vivant dans des ménages nombreux, sans accès aux soins de santé et d'employées sans contrat.

Au vu des taux de pauvreté, par délégation, estimés par l'INS et la Banque Mondiale dans l'étude publiée en septembre 2020⁹⁶, on remarque aisément, les inégalités entre les régions et les délégations et la concentration de la pauvreté, notamment, dans les régions de l'intérieur et les zones rurales.

A ce sujet, signalons que, selon les données de l'enquête consommation des ménages de 2015, bien qu'ayant reculé entre 2015 et 2010, la différence entre le taux de pauvreté monétaire dans le milieu communal (10.1%) et celui du milieu non communal (26%) reste encore très élevée. Elle était estimée à 15.9 points contre 23.4 points en 2010.

Tableau - 12 - Taux de pauvreté par milieu de résidence

Indicateur	2000	2005	2010	2015
Taux de pauvreté (en %)	25.4	23.1	20.5	15.2
Milieu communal	16.6	14.8	12.6	10.1
Milieu non communal	40.4	38.8	36	26

Source : Institut National de la Statistique

Pour la pauvreté extrême, le taux de pauvreté extrême dans les zones non communales représentait 5.5 fois celui des zones communales (6.6% contre 1.2%).

Tableau – 13 - Taux de pauvreté extrême par milieu de résidence

Indicateur	2000	2005	2010	2015
Taux de pauvreté extrême (%)	7.7	7.4	6	2.9
Milieu communal	3.4	3	2.1	1.2
Milieu non communal	15.2	15.5	13.6	6.6

Source : INS

Ces données montrent bien la fracture sociale et les disparités territoriales et les différences de niveau de vie entre les milieux urbain et rural sans prendre en compte les autres

⁹⁵ - « Quel est l'impact de COVID19 sur les ménages tunisiens ? », Kokas D, Acevedo G L, El Lahga A, Mendiratta V, 22 Décembre 2020. <https://blogs.worldbank.org/fr/arabvoices/how-covid-19-impacting-tunisian-households>

⁹⁶ - « Carte de la pauvreté », INS, BM, septembre 2020.

aspects des inégalités en termes de cadre de vie et d'accès aux services publics et notamment la santé et l'éducation. Ces inégalités qui accablent les populations rurales sont à l'origine, dans une large mesure de la **désaffection du secteur agricole et du monde rural qui constituent l'épine dorsale de la souveraineté alimentaire.**

L'enquête de consommation des ménages de l'INS dont les résultats sont attendus pour la fin de cette année, ne manqueront pas de jeter plus de la lumière sur l'évolution de ce fléau social qui a des conséquences certaines sur la sécurité alimentaire des millions de personnes et la santé des pauvres, des populations rurales, des régions de l'intérieur, des femmes et des enfants plus exposés à la pauvreté et à la sous-alimentation.

Une croissance atone, une inflation des prix des denrées alimentaires à deux chiffres, des inégalités spatiales criardes, un chômage persistant, une informalité et une précarité de plus en plus larges, une pauvreté en expansion après tant d'années de recul, constituent des **menaces certaines sur la sécurité et la souveraineté alimentaire** et risquent fort d'être à l'origine de troubles graves qui mettent en péril la stabilité du pays. Cela est d'autant plus grave que le climat politique prévalant, est loin d'être serein et n'aide guère à la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires pour sortir de cette mauvaise passe.

6. Les modes de production et les modes de consommation : la domination des multinationales alimentaires

Les modes de consommation alimentaire et la domination des modes de consommation des pays occidentaux sont intimement liés aux modes d'exploitation et de production agricoles, eux-mêmes dominés par l'agro-business et l'hégémonie des multinationales alimentaires.

Compte tenu des modifications du mode de consommation alimentaire, la plupart des pays connaissent, depuis la fin du siècle dernier, les problèmes dits de la malnutrition de l'abondance. Ces problèmes sont en évolution rapide et sont, de plus en plus préoccupants, car ils entraînent le développement des maladies nutritionnelles coûteuses (affections cardiovasculaires, accidents cérébraux, diabètes, hyper-tensions artérielles, obésités, certains types de cancer...). Ces maladies sont en train de prendre le pas sur les maladies infectieuses.

Le mode de consommation alimentaire dans nombre de pays est, donc, en train d'évoluer pour se rapprocher de celui des pays industrialisés favorisé par l'interdépendance mondiale, la globalisation de l'économie de marché, et la concentration des centres du pouvoir économique à l'échelle mondiale.

Ce mode de consommation alimentaire est à l'origine des déséquilibres puisqu'il se traduit par l'augmentation de la part des calories et des protéines d'origine céréalières ainsi que des calories et des protéines d'origine animale (viandes, produits laitiers et œufs). De plus

on assiste, dans plusieurs pays du sud, à la substitution de certains produits par d'autres, ayant une valeur nutritionnelle pas nécessairement supérieure mais de qualités différentes :

- Les denrées issues du blé dur et de l'orge par des denrées produites à partir de blé tendre dont surtout le pain de boulangerie ;
- L'huile d'olive par de l'huile mélangée (soja) ;
- Les laits frais par les laits transformés, avec une croissance rapide de ces produits ;
- Les légumes verts et secs par les tubercules (pommes de terre).
- Les viandes rouges par la viande blanche.

En outre, la quantité moyenne de sucre consommé et le nombre de calories qu'elle génère a augmenté d'une manière sensible.

En fait, le monde a connu, au cours des cinquante dernières années, une mutation de la consommation des produits issus de l'élevage extensif traditionnel vers la consommation des denrées issues de l'élevage intensif dit intégré basé pour l'essentiel sur des races et des intrants importés.

Ce changement des modes de consommation alimentaire, à l'échelle mondiale, est en relation étroite avec les mutations et les transformations intervenues dans les modes de production agricole et notamment, ceux observés, d'abord, aux Etats Unis et qui se sont étendus au reste du monde par la suite. Ce mode de production agricole intensif basé sur le couple maïs-soja, et sur la production de masse de produits animaux se base, de surcroît, sur une utilisation massive de produits énergétiques et chimiques (engrais artificiels, produits phytosanitaires, aliments industriellement préparés pour le bétail) dont les effets sur la santé humaine et l'environnement ne sont plus à démontrer. La viande de poulet qui constitue un exemple édifiant de ce nouveau mode qui est, également considéré comme énergophage⁹⁷.

Ce nouveau mode de production et le mode de consommation qui lui est consécutif se sont répandus sur toute la planète sous l'action des grandes multinationales de l'industrie agroalimentaire en commençant d'abord par les couches aisées des populations urbaines, pour s'étendre, ensuite, par effet de démonstration, aux autres catégories sociales. En fait, c'est dans la sphère de la production des semences, des plants, des intrants phytosanitaires et zoo-sanitaires, des engrais chimiques et de la machinerie agricole que les grandes firmes multinationales commandent et configurent le système agroalimentaire planétaire. Ces firmes géantes se répartissent le contrôle du système alimentaire mondial allant de la machinerie agricole, à l'industrie agro-alimentaire et à la distribution/restauration. En effet, une dizaine de firmes qui contrôlent, selon Oxfam, le marché des aliments et des boissons consommés dans le monde. Nous en citons, notamment, Nestlé, Pepsi Co, Coca-Cola, Unilever, Danone, General Mills, Kellogg, Mars, Associated British Foods et Mondelez. Alors

⁹⁷ - La transformation des calories végétales en calories animales est d'un rendement extrêmement faible : 10% environ, c'est-à-dire que pour produire une calorie d'origine animale, il faut consommer 10 calories d'origine végétale.

que des millions de personnes sont exposés à la faim et la pauvreté ces firmes entassent des milliards de dollars de profits et profitent, souvent, de l'absence de régulation financière mondiale pour se dérober de leurs obligations en termes d'impôts et taxes en ayant recours à l'optimisation fiscale, entre autres subterfuges plus ou moins « légaux ».

Ce mode de consommation et le mode de production à qui il est associé sont source de dépendance aux importations alimentaires, notamment pour les céréales, le maïs, le blé tendre, le soja et les pesticides. Leurs composantes essentielles sont devenues le poulet dont l'alimentation est pour la plupart importée, le pain de blé tendre moins riche en protéines, l'huile mélangée à base de soja de qualité inférieure et également importées et dont les prix sont sujets à des fluctuations au gré de la conjoncture climatique, économique et politique mondiale sur laquelle les pays importateurs n'ont aucune emprise. Les effets de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'envolée des cours de ces produits en constituent l'exemple le plus édifiant.

Ces mutations sont, donc, au cœur de l'insécurité agroalimentaire dans les pays sud. Outre les maladies de surcharge qu'elles génèrent ces modes de production et de consommation remettent en cause l'indépendance et la durabilité des systèmes alimentaires des pays pauvres aussi bien sur le plan économique qu'environnemental au vu des fortes pressions sur les finances publiques, les avoirs en devises, les ressources en eau et les sols, en plus des effets néfastes de l'usage excessif et croissant de produits chimiques et de pesticides.

Le tableau suivant montre la domination implacable des firmes multinationales géantes sur le système alimentaire mondial et la concentration des véritables pouvoirs économiques entre leurs mains.

Tableau - 14 - Principales firmes dominant la production agricole dans le monde

Produits	Principales firmes	Observations
Fourrage animal : En 2012, la production des matières fourragères s'élevait à 817 millions de tonnes.	<ul style="list-style-type: none"> • Cargill (USA) 2,3% • New Hope Group (Chine) 2,0 % • Charoen Pokphand-CP Group (T) 3,2 % • Purina Animal Nutrition (USA) 1,5 % • Brasil Foods (BR) 1,3 % • Wen's Food Group (Chine) 1,2 % • Tyson Foods (USA) 1,2 % • Nutreco (NL) ~1,0 % • COFCO (Chine) 1,0 % • East Hope Group (Chine) 1,0 % 	Les 10 plus importantes compagnies se partagent environ 16 % de ce marché.
L'Élevage : s'est converti en une industrie biotechnologique à forte concentration. Les grandes multinationales produisent du	<ul style="list-style-type: none"> • Hendrix Genetics (NL) Leader mondial des poules pondeuses brunes, N° 2 des dindes, N° 4 des poulets, N° 2 de la sélection porcine • Erich-Wesjohann-Gruppe (D) leader mondial de la génétique de volailles 	<ul style="list-style-type: none"> • Parts de marché des 4 plus grandes entreprises d'élevage de volailles : 99 % • En 2013, le chiffre d'affaires de GENUS s'élevait à plus de 500 millions de dollars.

<p>matériel génétique pour plusieurs espèces animales. Ces sociétés sont également actives dans le secteur vétérinaire et bénéficient, souvent, de subventions publiques pour la recherche.</p>	<p>(poules pondeuses blanches, poulets et dindes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe Grimaud (F) N° 2 de la sélection de volailles, a racheté le secteur porcs de Monsanto • Genus (UK) 1re multinationale de la sélection animale • Koepon Holding (NL) : sa filiale Alta Genetics No 2 de la sélection bovine • Tyson (USA) N° 1 de la transformation de viande • Danbred (DK) No 4 de la sélection porcine • Dansire (DK) : filière bovine • Semex (CAN) : filière bovine 	<ul style="list-style-type: none"> • Les profits engrangés par l'industrie de la sélection animale tiennent principalement à la sélection d'animaux hybrides et aux contrats de licence, qui limitent les possibilités de reproduction naturelle. • En Allemagne, deux tiers des antibiotiques vendus sont utilisés pour l'élevage. Aux Etats Unis, huit fois plus d'antibiotiques sont utilisés dans la production animale que dans les hôpitaux. • Avec la concentration des sélectionneurs, le nombre de lignées animales s'est considérablement réduit. 																								
<p>Les semences : Le marché mondial des semences protégées est estimé à 34,5 milliards de dollars.</p>	<table border="0"> <tr><td>• Monsanto (USA)</td><td>26.0%</td></tr> <tr><td>• DuPont (Pioneer) (USA)</td><td>18.2%</td></tr> <tr><td>• Syngenta (CH)</td><td>9.2%</td></tr> <tr><td>• Vilmorin (F) (Groupe Limagrain)</td><td>4.8%</td></tr> <tr><td>• WinField (USA) (Land O'Lakes)</td><td>3.9%</td></tr> <tr><td>• KWS AG (D)</td><td>3.6%</td></tr> <tr><td>• Bayer CropScience (D)</td><td>3.3%</td></tr> <tr><td>• Dow AgroSciences (USA)</td><td>3.1%</td></tr> <tr><td>• Sakata (J)</td><td>1,6 %</td></tr> <tr><td>• Takii & Company (J)</td><td>1,6 %</td></tr> <tr><td>• Autres compagnies</td><td>24,7 %</td></tr> </table>	• Monsanto (USA)	26.0%	• DuPont (Pioneer) (USA)	18.2%	• Syngenta (CH)	9.2%	• Vilmorin (F) (Groupe Limagrain)	4.8%	• WinField (USA) (Land O'Lakes)	3.9%	• KWS AG (D)	3.6%	• Bayer CropScience (D)	3.3%	• Dow AgroSciences (USA)	3.1%	• Sakata (J)	1,6 %	• Takii & Company (J)	1,6 %	• Autres compagnies	24,7 %	<ul style="list-style-type: none"> • Les parts de marché des trois plus grands producteurs de semences se montent à 90 % pour les betteraves sucrières, à 57 % pour le maïs et à 55 % pour le soja • Ces trois entreprises jouent en outre un rôle majeur dans le domaine des pesticides, qui sont largement utilisés dans la culture des semences. • Au cours du XXe siècle, on estime que 75 % des variétés agricoles ont été perdues à jamais. 		
• Monsanto (USA)	26.0%																									
• DuPont (Pioneer) (USA)	18.2%																									
• Syngenta (CH)	9.2%																									
• Vilmorin (F) (Groupe Limagrain)	4.8%																									
• WinField (USA) (Land O'Lakes)	3.9%																									
• KWS AG (D)	3.6%																									
• Bayer CropScience (D)	3.3%																									
• Dow AgroSciences (USA)	3.1%																									
• Sakata (J)	1,6 %																									
• Takii & Company (J)	1,6 %																									
• Autres compagnies	24,7 %																									
<p>Les engrais : En 2011, le chiffre d'affaires du secteur s'élevait à 160,3 milliards \$. Les 10 plus grandes entreprises de l'industrie des engrais représentaient environ 41 % de parts de marché.</p>	<table border="0"> <tr><td>• Yara (N)</td><td>6.4%</td></tr> <tr><td>• Agrium Inc. (CAN)</td><td>6.3%</td></tr> <tr><td>• The Mosaic Company (USA)</td><td>6.2%</td></tr> <tr><td>• PotashCorp (CAN)</td><td>5.4%</td></tr> <tr><td>• CF Industries (USA)</td><td>3.8%</td></tr> <tr><td>• Sinofert Holdings Ltd. (Chine)</td><td>3.6%</td></tr> <tr><td>• K + S Group (D)</td><td>2,7 %</td></tr> <tr><td>• Israel Chemicals Ltd. (IL)</td><td>2,4 %</td></tr> <tr><td>• Uralkali (Russie)</td><td>2,2 %</td></tr> <tr><td>• Bunge Ltd. (USA)</td><td>2,0 %</td></tr> <tr><td>• Autres compagnies</td><td>59.0 %</td></tr> </table>	• Yara (N)	6.4%	• Agrium Inc. (CAN)	6.3%	• The Mosaic Company (USA)	6.2%	• PotashCorp (CAN)	5.4%	• CF Industries (USA)	3.8%	• Sinofert Holdings Ltd. (Chine)	3.6%	• K + S Group (D)	2,7 %	• Israel Chemicals Ltd. (IL)	2,4 %	• Uralkali (Russie)	2,2 %	• Bunge Ltd. (USA)	2,0 %	• Autres compagnies	59.0 %	<ul style="list-style-type: none"> • Le phosphate se fait rare. • Les engrais nuisent aux écosystèmes et détériorent le climat. • Plusieurs estiment souvent qu'il y aurait plus de famines sans leur utilisation. Pourtant, la production agricole actuelle permettrait déjà de nourrir entre 12 et 14 milliards de personnes ; mais une grande partie de cette production est destinée au fourrage animal, à la production d'agro carburants ou est tout simplement jetée. 		
• Yara (N)	6.4%																									
• Agrium Inc. (CAN)	6.3%																									
• The Mosaic Company (USA)	6.2%																									
• PotashCorp (CAN)	5.4%																									
• CF Industries (USA)	3.8%																									
• Sinofert Holdings Ltd. (Chine)	3.6%																									
• K + S Group (D)	2,7 %																									
• Israel Chemicals Ltd. (IL)	2,4 %																									
• Uralkali (Russie)	2,2 %																									
• Bunge Ltd. (USA)	2,0 %																									
• Autres compagnies	59.0 %																									
<p>Les pesticides : Le chiffre d'affaires mondial des pesticides est estimé à 44 milliards \$. Les parts de marché des 10 plus grandes entreprises se montent à 95 % (et à 98 % pour les 11 plus importantes)</p>	<table border="0"> <tr><td>• Syngenta (CH)</td><td>23.1%</td></tr> <tr><td>• Bayer CropScience (D)</td><td>17.1%</td></tr> <tr><td>• BASF (D)</td><td>12.3%</td></tr> <tr><td>• Dow AgroSciences (USA)</td><td>9.6%</td></tr> <tr><td>• Monsanto (USA)</td><td>7.4%</td></tr> <tr><td>• DuPont (USA)</td><td>6.6%</td></tr> <tr><td>• Makhteshim-Agan Industries (IL)</td><td>6.1%</td></tr> <tr><td>• Nufarm (AUS)</td><td>5.0%</td></tr> <tr><td>• Sumitomo Chemical (J)</td><td>3.9%</td></tr> <tr><td>• Arysta LifeScience (J)</td><td>3.4%</td></tr> <tr><td>• FMC Corporation (USA)</td><td>3.3%</td></tr> <tr><td>• Autres compagnies</td><td>2,2%</td></tr> </table>	• Syngenta (CH)	23.1%	• Bayer CropScience (D)	17.1%	• BASF (D)	12.3%	• Dow AgroSciences (USA)	9.6%	• Monsanto (USA)	7.4%	• DuPont (USA)	6.6%	• Makhteshim-Agan Industries (IL)	6.1%	• Nufarm (AUS)	5.0%	• Sumitomo Chemical (J)	3.9%	• Arysta LifeScience (J)	3.4%	• FMC Corporation (USA)	3.3%	• Autres compagnies	2,2%	<ul style="list-style-type: none"> • Syngenta, le leader mondial est issu de la fusion en 2000 entre les divisions agrochimiques de Novartis (CH) et d'Astra-Zeneca (UK/S)
• Syngenta (CH)	23.1%																									
• Bayer CropScience (D)	17.1%																									
• BASF (D)	12.3%																									
• Dow AgroSciences (USA)	9.6%																									
• Monsanto (USA)	7.4%																									
• DuPont (USA)	6.6%																									
• Makhteshim-Agan Industries (IL)	6.1%																									
• Nufarm (AUS)	5.0%																									
• Sumitomo Chemical (J)	3.9%																									
• Arysta LifeScience (J)	3.4%																									
• FMC Corporation (USA)	3.3%																									
• Autres compagnies	2,2%																									

<p>Productions alimentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Blé : 5 pays ou régions contrôlent deux tiers de la production mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Union européenne 20% • Chine 18% • Inde 14% • Etats-Unis 9% • Russie 6% • Autres pays 33% 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur les 500 millions d'exploitations agricoles dans le monde, 97 % sont de petite taille et produisent environ 50% de notre alimentation. • Environ 450 millions d'ouvriers agricoles travaillent dans les plantations industrielles. • La canne à sucre est devenue le plus important produit agricole, devant le maïs. Une grande partie est cependant utilisée pour la production d'agro carburants.
<ul style="list-style-type: none"> • Maïs : 5 pays ou régions contrôlent 75% de la production mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Etats-Unis 32% • Chine 24% • Brésil 9% • Union européenne 7% • Argentine 3% • Autres pays 25% 	<ul style="list-style-type: none"> • La canne à sucre est devenue le plus important produit agricole, devant le maïs. Une grande partie est cependant utilisée pour la production d'agro carburants. • Aux Etats-Unis, plus d'un tiers du maïs est utilisé pour la production d'éthanol.
<ul style="list-style-type: none"> • Riz : 	<ul style="list-style-type: none"> • Chine 30% • Inde 22% • Indonésie 8% • Bangladesh 7% • Vietnam 6% • Autres pays 27% 	
<p>Le négoce des matières premières agricoles : En 2013, CA des 4 géants du négoce : près de 350 milliards \$, dont 136 md \$ pour Cargill.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cargill • Archer Daniels Midland, • Bunge, • Dreyfus <p>contrôlent environ 75% des échanges mondiaux de céréales et des oléagineux</p>	<p>Cargill contrôle la majeure partie des exportations de céréales d'Amérique (Nord et Sud). Elle fournit aux producteurs de denrées alimentaires et aux commerces de détail des produits de gros ou finis dans les domaines de l'alimentation et de l'énergie.</p>
<p>La transformation des produits alimentaires : Le chiffre d'affaires mondial de la branche est estimé à 1378 milliards \$, dont 28 % est contrôlé par les 10 plus grandes entreprises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nestlé (CH) 7 % • PepsiCo (USA) 3 % • Kraft (USA) 3 % • ABInBev (B) 3 % • ADM (USA) 2 % • Coca-Cola (USA) 2 % • Mars Inc. (USA) 2 % • Unilever (NL) 2 % • Cargill (USA) 2 % • Autres compagnies 72 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Nestlé a un chiffre d'affaires de 104 milliards \$. • Environ 600 000 agriculteurs dans 80 pays sont sous contrat avec Nestlé • Elle est critiquée pour ses ingrédients génétiquement modifiés, sa politique d'achat du café et du cacao ou encore pour ses méthodes de répression contre des syndicats en Colombie.
<p>Le commerce de détail : Le chiffre d'affaires global du commerce de détail alimentaire est estimé à 7180 milliards \$, en 2009, dont 10,5% sont détenus par les 10 plus grandes chaînes de supermarchés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Walmart (USA) 2,70 % • Carrefour (F) 1,50 % • Schwarz Group (D) 0,90 % • Tesco (UK) 0,90 % • Aldi (D) 0,85 % • Kroger (USA) 0,85 % • AEON (J) 0,70 % • Edeka (D) 0,70 % • Rewe Group (D) 0,70 % • Ahold (UK) 0,70 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Walmart Stores est la plus grande chaîne de supermarchés, mais aussi la plus grande multinationale du monde – avant BP, ExxonMobil, Shell et Toyota • Elle emploie 2,2 millions de personnes dans le monde. Son chiffre d'affaires, en 2013, se montait à 476 milliards \$, avec un bénéfice de 16 milliards \$. • Ses rentrées financières dépassent le budget national de l'Autriche ou de presque tous les pays en développement.

Source : Tableau construit à partir des données de la brochure « **AGROPOLY, Ces quelques multinationales qui contrôlent notre alimentation** », nouvelle édition actualisée en 2014, Vers un développement Solidaire n°216, numéro spécial – 2e édition, juin 2014

Une étude récente, publiée en septembre 2022, par ETC group, intitulée « Food barons 2022 : Crisis Profiteering, Digitalization and Shifting Power »⁹⁸, comporte des données actualisées sur la domination encore plus forte des grandes firmes multinationales sur le système alimentaire mondial. Elle examine la situation des grandes entreprises qui contrôlent chacune des 11 branches « agroalimentaires » clés, à savoir : les semences, les produits agrochimiques, la génétique du bétail, les engrais synthétiques, les machines agricoles, les produits pharmaceutiques pour animaux, le négoce des matières premières, les transformateurs alimentaires, les viandes, le commerce de détail et la livraison des denrées alimentaires. Les classements présentés sont basés sur les chiffres d'affaires de 2020.

La principale conclusion est que « *ces barons de l'agroalimentaire sapent les droits des paysans et des petits exploitants, pêcheurs et éleveurs qui produisent de la nourriture pour leurs propres communautés. Ils exploitent les travailleurs, empoisonnent le sol et l'eau, diminuent la biodiversité, entravent la justice climatique et perpétuent un système alimentaire structuré basé sur l'injustice raciale et économique.* »

L'étude relève, par ailleurs trois grandes tendances qui augmentent la capacité des Barons de l'Alimentation - Big Ag, avec Big Tech et Big Finance - pour garder le contrôle sur la chaîne de valeurs de l'alimentation industrielle :

- La première est la **numérisation de l'alimentation et de l'agriculture**. En effet, En amont et en aval de la chaîne alimentaire industrielle, les recherches en cours révèlent que chaque secteur de la Chaîne Alimentaire Industrielle est en train de se transformer en entreprise numérique. Dans le même temps, les géants de la technologie (Big Tech) deviennent étroitement liés avec la production alimentaire industrielle. Les données extraites à travers les technologies numériques sont désormais devenues, elles-mêmes, une marchandise : ainsi la chaîne alimentaire industrielle s'appuie sur les géants du numérique (Big Data) pour cultiver, transformer, commercialiser, suivre, vendre et transporter ses produits.
- La deuxième est la **montée en puissance des Food Barons asiatiques**.
- La troisième est **l'intégration horizontale**, y compris l'implication croissante des sociétés de gestion d'actifs dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture - ce qui crée un semblant de concurrence, mais diminue, en fait, la concurrence réelle.

L'étude montre, par ailleurs, que **la concentration du pouvoir** des géants de l'agroalimentaire et de la technologie s'est sensiblement accentuée. Cela apparaît clairement à travers le contrôle des parts de marché de l'alimentation mondiale. L'étude indique particulièrement, que :

⁹⁸ - ETC group, « Food barons 2022 : Crisis Profiteering, Digitalization and Shifting Power », septembre 2022.

- Pour les semences : 2 firmes contrôlent 40% du marché mondial contre 10 firmes il y a 25 ans. Les 6 premières contrôlent 58% du marché. Le leader BAYER contrôle, à lui seul, 23% du marché mondial.
- Pour l'Agrochimie, 4 multinationales s'accaparent 62% du marché mondial ; les 6 premières contrôlent 78% de ce marché. Le géant chinois « Sygenta » détient, tout seul, un quart du marché des pesticides
Les 4 firmes « Sygenta group », « BAYER », « BASF » et « CORTEVA » contrôlent, en même temps, la moitié du commerce mondial des semences et 62% de celui des pesticides.
- En génétique animale, 3 firmes contrôlent environ 100% des reproducteurs aviaires ;
- S'agissant de la pharmacologie animale, 61% du marché mondial sont contrôlés par les 4 premières firmes. Cette part monte à 78% pour les 6 premières compagnies. Le leader « Zootis » accapare 20% du marché.
- Sur le plan de la machinerie agricole, les 4 premières compagnies détiennent 44% du marché mondial et les 6 premières en contrôlent 50%. « Deer & Co », détient à elle seule 18% des parts de ce marché.

Selon cette étude, l'objectif premier des systèmes alimentaires **s'éloigne de plus en plus de l'alimentation des personnes pour se concentrer sur les profits**. Plus récemment, les sociétés de capital-investissement et de gestion d'actifs affluent vers l'agroalimentaire mondial. En 2020, le secteur du capital-investissement gérait plus de 7 500 milliards de dollars américains de capital, avec une influence croissante sur les leviers du pouvoir des entreprises des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation. A titre d'exemple, trois des plus grands gestionnaires d'actifs au monde contrôlent collectivement plus d'un quart de toutes les parts institutionnelles de certaines grandes entreprises agroalimentaires.

Sur un autre plan non moins important, l'étude indique qu'à mesure que la concentration des entreprises augmente, celles-ci deviennent de plus en plus prudentes avec leurs informations. Dans un monde où « l'intelligence du marché » est exclusive c'est à dire qu'elle n'est plus accessible qu'à ceux qui peuvent la payer, il devient beaucoup plus difficile pour la société civile, les mouvements sociaux et même certains gouvernements d'accéder à l'information et de connaître le niveau de contrôle du système alimentaire exercé par une poignée d'entreprises multinationales. Or l'accès à ces informations est essentiel pour la démocratie.

En conséquence ce nouveau mode de production – mode de consommation extraverti et accentuant la dépendance vis-à-vis des multinationales et des centres du pouvoir économique dominant, et dont des pans entiers de l'agriculture tunisienne s'y trouvent confrontées, apparait en complète contradiction avec les fondements du concept de sécurité alimentaire. Il est contraire au *«droit des populations, des communautés et des pays, de définir leurs propres politiques concernant l'agriculture, (...) qui soient écologiquement, socialement, économiquement, et culturellement appropriées à leurs spécificités »*. Il

n'accorde aucune latitude aux populations locales d'opérer les choix qui puissent leur assurer une **alimentation saine et sûre**.

La réalisation de notre souveraineté alimentaire et la limitation de notre dépendance alimentaire passe inexorablement par la déconnexion de notre système alimentaire de ce système néolibéral mondial et de changement complet de paradigme.

CONCLUSION GENERALE

L'analyse des différentes questions abordées dans cette étude, nous permet de tirer les principales conclusions suivantes :

1. Sur le plan conceptuel :

- 1.1.** Le droit à l'alimentation est un droit fondamental que d'aucuns ne peuvent entraver et que les pouvoirs publics sont tenus de protéger et de garantir à tous, sans distinction aucune, et de réaliser des résultats tangibles et effectifs dans ce domaine pour permettre une alimentation suffisante, adéquate et saine à chaque individu sur le territoire national dans la dignité et le respect des spécificités de chacun. Toutefois, en Tunisie ce droit n'est pas explicitement affirmé dans la Constitution et devrait être mieux exprimé dans la législation nationale. La question de l'instauration d'un revenu minimum à tout individu ou famille mérite, à notre avis, d'être étudiée comme un des leviers de la garantie du droit à l'alimentation.
- 1.2.** Si le concept de sécurité alimentaire constitue, certes, une des composantes de la sécurité humaine, et un concept institutionnalisé au niveau international doté d'indicateurs de mesure et d'évaluation standardisés, il n'en demeure pas moins qu'il reste insuffisant pour évaluer la situation alimentaire d'un pays et la manière dont l'alimentation est produite et commercialisée. Il ne permet pas d'appréhender les asymétries des relations et des centres de pouvoir qui régissent les systèmes alimentaires.
- 1.3.** Par contre, le concept de souveraineté alimentaire permet non seulement d'appréhender ces éléments essentiels, mais il constitue, en plus, un cadre général de pensée et d'action alternatif qui s'oppose à la domination hégémonique des pouvoirs économiques et financiers qui ont la main mise sur le système alimentaire mondial au dépens des petits agriculteurs, pêcheurs, producteurs et commerçants qui produisent une alimentation locale plus accessible, plus adaptée, plus saine et plus respectueuse de la nature et des hommes.
- 1.4.** Les divergences profondes entre les deux concepts renvoient à une antinomie et à deux projets économiques, sociaux, politiques et environnementaux opposés plutôt qu'à une confusion ou un amalgame. L'action des OSC devrait, à notre avis, être guidée par les principes de la souveraineté alimentaire. Ces organisations sont appelées à mettre en avant ce concept et en faire un cadre de référence et d'analyse.
- 1.5.** L'appropriation des objectifs de l'Agenda 2030, relatifs à l'alimentation, la santé et la lutte contre la faim, la pauvreté et les inégalités, par les OSC est plus que nécessaire pour pousser les pouvoirs publics à intensifier leur action et à œuvrer davantage en vue d'atteindre, voire, dépasser ces objectifs et les cibles qui y sont associées. Car le droit à l'alimentation et la sécurité/souveraineté alimentaire sont au cœur du développement durable.

2. Sur le plan des indicateurs de la sécurité alimentaire :

- 2.1.** La prévalence de la sous-alimentation et de l'insécurité alimentaire ont repris, depuis la pandémie du Covid 19 une tendance à la hausse en Tunisie comme partout dans le monde. La recrudescence de la pauvreté, du chômage et de l'informalité explique, dans une large mesure, cette évolution et démontrent la limite du modèle de développement et des choix économiques et sociaux libéraux des pouvoirs en place depuis des décennies. L'inversement de ces tendances passe inéluctablement par le changement de paradigme et de modèle de développement.
- 2.2.** Les inégalités de revenu, de santé et territoriales nécessitent d'être combattues avec plus de vigueur et d'efficacité pour assurer une meilleure alimentation aux groupes de population vulnérables et notamment les enfants et les femmes en milieu rural et dans les régions défavorisées. La Tunisie qui a réalisé des acquis considérables dans le domaine de la santé semble connaître ces dernières années un essoufflement, voire une régression de certains aspects de la santé maternelle et infantile et dans l'accès aux soins des populations défavorisées.
- 2.3.** L'évolution des maladies liées aux comportements alimentaires, elles-mêmes liées aux modes globalisés de consommation et de production prévalents (maladies cardiovasculaires, diabète, obésité des adultes et surtout des enfants, anémie chez les femmes...), exigent la mise en place d'une stratégie multiforme et pluridisciplinaire pour lutter contre ce fléau et des choix politiques en rupture avec les systèmes alimentaires dominants.

3. Sur le plan de la diffusion du concept de la souveraineté alimentaire :

- 3.1.** Le concept de la souveraineté reste encore mal connu et souvent confondu avec l'autosuffisance alimentaire, ce qui nécessite un long travail de d'éclaircissement et de diffusion des véritables principes et valeurs de la souveraineté alimentaire, notamment, dans les milieux académiques, médiatiques et associatifs.
- 3.2.** Les indicateurs permettant d'évaluer la souveraineté alimentaire ne font pas encore l'objet d'un consensus au niveau institutionnel mondial. Si un ensemble d'indicateurs est proposé par des institutions ou des chercheurs, le concept de souveraineté est tellement vaste qu'il semble impossible à cerner par des indicateurs statistiques quantitatifs, aussi objectifs soient-ils, s'ils ne sont pas accompagnés d'une analyse qualitative des rapports de force et de relations de pouvoir. De plus, même les statistiques d'ordre quantitatif font défaut, dans la majorité des pays en développement et en l'occurrence en Tunisie pour évaluer certains aspects de la souveraineté alimentaire. D'où la nécessité d'intensifier l'action en vue d'amener les institutions gouvernementales à collecter, exploiter et fournir les données susceptibles de permettre le suivi de la situation du pays.
- 3.3.** La participation effective des paysans, des petits producteurs et des commerçants travaillant dans les systèmes alimentaires est une condition nécessaire pour garantir la souveraineté alimentaire et exige une meilleure représentation de ces catégories

dans les corps intermédiaires et les organisations professionnelles pour faire entendre leurs voix. Cette question revêt une importance capitale pour la mise en œuvre du droit à l'alimentation et la consolidation de la souveraineté alimentaire. Aussi, la mobilisation de la société civile autour de cette question acquiert-elle, à nos yeux, un caractère prioritaire.

4. Sur le plan des déterminants de la souveraineté alimentaire en Tunisie : Les facteurs évoqués dans le cadre de cette étude montrent des vulnérabilités de différents ordres qui nécessitent une remise en cause de certains choix et politiques en vue de consolider la souveraineté alimentaire et de préserver les intérêts du pays et d'améliorer les conditions et le cadre de vie de ses citoyens. Nous en citons particulièrement :

4.1. Au niveau de l'agriculture et de la pêche :

4.1.1. Les inégalités foncières sont persistantes. Elles semblent même s'être élargies avec le phénomène de l'accaparement des terres par des « investisseurs » étrangers au monde agricole. Ces investisseurs adoptent, généralement, une agriculture « extractive » dépossédant les petits paysans, nuisible aux ressources naturelles et à l'environnement, et approfondissant la dépendance alimentaire vis-à-vis de l'étranger.

4.1.2. Aucune stratégie n'a été mise en place, d'une manière concertée pour faire du patrimoine public des terres domaniales, qui est en train de périliter en termes de rendement et d'efficacité, une base pour une réforme agraire concertée et une nouvelle politique pouvant consolider la souveraineté alimentaire et impulser le développement rural et local.

4.1.3. L'accès des femmes à la propriété et à la gestion des exploitations agricoles demeurent problématiques en raison de la persistance des législations et des pratiques traditionnelles anachroniques.

4.1.4. L'insuffisance des politiques publiques de soutien à l'agriculture qui apparaît à travers, notamment, la baisse tendancielle de la part du budget de l'Etat dédié à l'agriculture, l'insuffisance des investissements, l'importance des pertes et gaspillages avant et après consommation, les difficultés d'accès aux crédits bancaires et l'inadaptation des soutiens publics aux producteurs agricoles, ont entraîné la détérioration progressive des filières agricoles (céréales, élevage, lait, huile d'olives...). La détérioration de ces filières, que la Tunisie a mis des décennies à construire, constitue une menace au système alimentaire tunisien.

4.1.5. L'inadaptation du soutien public et des politiques agricoles favorise les transformateurs aux dépens de petits producteurs primaires et les importateurs étrangers au détriment des paysans et des consommateurs locaux. Elle accroît la dépendance alimentaire vis-à-vis de l'étranger et notamment au niveau des céréales et des oléagineux qui constituent la base des modes de consommation alimentaire tunisiens. Outre ses effets économiques et financiers qui grèvent les finances publiques et le système de compensation des produits de base, cette

dépendance met en péril les disponibilités alimentaires et l'accès physique et économique aux aliments, en cas de crise sécuritaire ou politique, comme c'est le cas lors de la guerre en Ukraine.

4.1.6. Contrairement aux principes de la souveraineté alimentaire, la législation tunisienne favorise, également, la dépendance aux semences hybrides importées en interdisant la vente et la commercialisation des semences locales. De ce fait elle approfondit, également, la dépendance aux intrants importés qu'exigent les semences importées.

4.1.7. S'agissant de la pêche, malgré les atouts dont dispose le pays, la pêche tunisienne ne parvient pas à satisfaire la demande intérieure ni à consolider la souveraineté alimentaire. Des obstacles majeurs handicapent le développement de la pêche côtière et artisanale, qui emploie la majeure partie des travailleurs de ce secteur et mettent en péril la durabilité des ressources halieutiques. Ces obstacles sont, également, à l'origine de la désaffectation du secteur par les jeunes, et du vieillissement de sa population occupée.

4.2. Au niveau des accords commerciaux, les accords de partenariats conclus avec le partenaire européen risquent, s'ils sont étendus aux produits agricoles, comme le prévoit le projet d'ALECA, tel que proposé par l'U.E, de nuire considérablement aux agriculteurs tunisiens, d'aggraver la dépendance alimentaire de la Tunisie et de porter atteinte aux droits économiques et sociaux des Tunisiens. Ce projet d'accord est de nature à perpétuer les choix néolibéraux, le déséquilibre des rapports de forces entre l'UE et la Tunisie et la domination des multinationales sur le système alimentaire tunisien.

4.3. Au niveau des facteurs environnementaux, la Tunisie est confrontée, comme les pays du pourtour méditerranéen à des défis importants, du fait du changement climatique, qui risquent d'affecter sensiblement la production agricole, dans plusieurs domaines, et d'aggraver davantage les fortes pressions déjà exercées par le stress hydrique et la désertification. Leurs conséquences sur la croissance, l'emploi, les mouvements humains et les conditions de vie de certaines communautés rurales seraient difficilement supportables si rien n'est fait pour intensifier la lutte contre les pratiques portant atteinte à l'environnement et à la biodiversité et pour s'adapter progressivement aux changements climatiques inévitables. Le prix de l'inertie ou du retard de réaction sera bien plus lourd que le coût de l'action.

4.4. Au niveau du coût de la vie et des vulnérabilités sociales, l'inflation et l'envolée des prix des denrées alimentaires, ont entraîné une détérioration certaine et généralisée du pouvoir d'achat, difficilement supportable pour les classes sociales plus ou moins pauvres, mais surtout pour les chômeurs et les travailleurs de l'informel. Le cercle de la pauvreté s'est donc élargi après des décennies de recul. La précarité s'est étendue notamment dans le milieu rural et agricole. Cela ne peut que contribuer à aggraver l'insécurité alimentaire de ces catégories et fragiliser davantage la souveraineté

alimentaire du pays. Cela est d'autant plus grave que certaines voix s'élèvent, dans ce contexte de déséquilibre grave des finances publiques, pour réformer le système de compensation dans un sens qui réduit son intervention à un cercle plus ou moins limité de la population. L'absence d'un débat citoyen et sociétal qui pourrait aboutir à un consensus sur la question, risque fort de constituer un facteur de déstabilisation et de désordres sociaux dont l'issue ne peut être qu'incertaine.

4.5. Au niveau des modes de production et de consommation, la domination implacable exercée par les géants de l'agrobusiness, de l'alimentation, de la technologie et de la distribution mondiale, qui a été clairement exposée dans l'étude, montre que les systèmes alimentaires des différents pays et leur souveraineté alimentaire ne peuvent résister à cette emprise destructrice que si les Etats reprennent en main les rênes de leurs politiques macroéconomiques et sectorielles. A cet effet, les pays, comme la Tunisie, se doivent de réorienter leurs choix économiques et sociaux dans une direction qui concrétise les principes de la souveraineté alimentaire. Des choix qui consacrent la rupture totale avec le système néolibéral mondialisé, qui soient l'émanation d'une volonté citoyenne consensuelle, et qui tendent à remodeler les schémas de développement en vue d'adopter des modèles plus justes, plus inclusifs, plus durables et qui mettant en avant les intérêts nationaux et les droits fondamentaux des populations locales.



CHAPITRE VI :

LE ROLE DES SOCIETES CIVILES ET LES RECOMMANDATIONS

1. La Société civile et la genèse du concept de souveraineté alimentaire

Nul ne peut réfuter que ce sont des organisations de la société civile qui ont été derrière la genèse du concept de souveraineté alimentaire et son apparition sur les scènes activiste, médiatique, politique et académique. Le rôle de la société civile dans la lutte pour contrer les approches néolibérales, s'opposer à la domination implacable des multinationales qui écrasent les plus faibles, affectent la santé des hommes et détruisent l'environnement naturel, et pour plaider en faveur la mise en place de modes de production et de consommation alternatifs et durables, revêt une importance capitale.

Ce rôle commence tout d'abord par le domaine du plaidoyer pour la diffusion du concept de souveraineté alimentaire, du soutien aux mouvements ruraux revendiquant le développement et la justice, ainsi que de la représentation des petits agriculteurs et de faire entendre leur voix au sein des organisations professionnelles (enracinement de la DEMOCRATIE SOCIALE) et auprès des pouvoirs publics.

Sur le plan international, ce mouvement de libération des paysans du joug des multinationales et de la domination du système néolibéral globalisé et de sa mainmise sur le système alimentaire mondial de l'amont de la production des semences, des engrais et de la production de masse de monocultures, à l'aval du commerce de détail des denrées alimentaires, en passant par le négoce des productions agricoles et de leur transformation, a été amorcé par la Via Campesina.

Ce mouvement qui a vu le jour dans le sillage du mouvement social mondial et de l'alter mondialisme se présente comme étant la voix des paysans et des campagnes, il a été à l'origine du concept de souveraineté alimentaire. Le site de l'Organisation reprend cette déclaration d'un paysan basque pour expliquer les motivations qui fondent sa genèse : « *La Via Campesina est née pour donner une voix aux sans-voix, pour que les mouvements paysans prennent pleinement leur rôle de leader. À ce moment-là, c'était intuitif : nous savions que nous voulions disposer de notre voix. La première étape a consisté à rassembler tous les mouvements opposés aux politiques néolibérales, à construire une culture paysanne de solidarité et à créer une conscience de classe en tant que paysan.ne.s. Nous avons décidé de construire notre identité de manière ascendante, et non sur un principe patriarcal. Nous voulions former un mouvement autonome, indépendant des pouvoirs politiques et économiques. Nous voulions participer aux négociations internationales portant sur les politiques alimentaires et agricoles. À ce moment-là, nous étions déjà un mouvement revendiquant la diversité et nous voulions appliquer cette diversité dans tous les sens du terme.* »

La Via Campesina, après plus d'un quart de siècle de combat, compte aujourd'hui parmi ses membres 181 organisations paysannes dans plus de 80 pays. Leur vision est que la souveraineté alimentaire constitue « *un cadre pour le développement et la mise en œuvre de politiques publiques sur l'alimentation et l'agriculture* ».

Le réseau paysan mondial et ses alliés ont mené les négociations à l'ONU pendant 17 ans, ce qui a conduit les Nations Unies à adopter la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Paysans et Autres Personnes Travaillant dans les Zones Rurales (UNDROP) en 2018. Le combat continue pour l'institutionnalisation de la souveraineté alimentaire et son adoption comme cadre de développement alternatif.

En effet, le mouvement continue à œuvrer, aujourd'hui, avec des alliés et des syndicats de toute la planète pour construire une vision collective, un plan et une plateforme pour apporter la souveraineté alimentaire à tous les territoires. Il insiste notamment, sur **la réforme agraire, la paix sociale et le féminisme paysan comme condition préalable essentielle** pour atteindre cet objectif. Son action trouve, désormais, un écho dans toutes les sociétés progressistes.

La société civile tunisienne commence à frayer son chemin dans ces luttes internationales et nationales pour faire avancer la souveraineté alimentaire et l'adopter comme cadre de développement.

Depuis le début de la guerre en Ukraine et ses conséquences néfastes attendues sur le système alimentaire et le pouvoir d'achat en Tunisie, le débat sur la souveraineté alimentaire revêt, selon Ayari K⁹⁹, une urgence ressentie auprès du public et des médias de masse. Cela advient dans un cadre où, depuis des années, un travail de documentation, de mémoire et de recherche-action se constitue, qui place la Tunisie dans la lutte mondiale pour la souveraineté alimentaire notamment le mouvement paysan international Via Campesina.

Plusieurs associations se sont spécialisées dans ces questions dont nous citons, notamment¹⁰⁰ :

- L'Observatoire de la Souveraineté Alimentaire et de l'Environnement,
- Le groupe de travail pour la souveraineté alimentaire,
- L'Observatoire de l'économie tunisienne,
- L'association tunisienne de permaculture,
- La plateforme des alternatives
- Terre et humanisme ...
- La plateforme siyada
- Et plusieurs associations locales

⁹⁹ - « Guerre en Ukraine et insécurité alimentaire en Tunisie, où se situe l'urgence ? », 4 août 2022, <https://www.arab-reform.net/fr>

¹⁰⁰ - « Guerre en Ukraine et insécurité alimentaire en Tunisie, où se situe l'urgence ? », Ayari K., Bawader, 4-8-2022, Arab Reform Initiative.

Le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux offre, aujourd'hui, un cadre de réflexion, de recherche, de soutien et de coordination qui pourrait jouer un rôle de catalyseur pour faire avancer davantage la lutte pour la concrétisation des objectifs et des principes de la souveraineté alimentaire et de droit à l'alimentation.

Par ailleurs, la recherche en sciences sociales rurales s'établit progressivement et rassemble des géographes, sociologues, économistes, historiens pour une analyse pluridisciplinaire et systémique contemporaine tunisienne et régionale (région arabe, pays du Sud).

Dans ce cadre est né le Forum Tunisien de la souveraineté alimentaire. Son objectif principal est, d'après Ayeb H, d'ouvrir le débat sur des questions sur la souveraineté alimentaire, sur la politique agricole ancienne, celle d'aujourd'hui et celle qu'on aimerait qu'elle devienne, qu'elle soit adoptée en Tunisie ou ailleurs. La Tunisie c'est une première étape ; la deuxième serait l'Afrique du nord, la troisième l'Afrique.¹⁰¹

Le forum a regroupé des personnes, à titre individuel, avec des backgrounds différents et des préoccupations et des intérêts différents. Cependant, Ils ont en commun leur conscience des problèmes à des degrés divers... Cela constitue une preuve que l'idée du débat citoyen sur la question est en train de prendre forme. Dans ce Forum, les paysans sont prioritaires. Ils participent dans la coordination, les commissions, et les activités intermédiaires. « *Les beaux fauteuils (il n'y en aura pas, mais virtuellement), ne seront réservés ni aux chercheurs ni aux responsables ni à personne d'autre que les paysans* » a ajouté Ayeb. C'est un principe sacro-saint de la souveraineté alimentaire.

Dans le cadre de ce débat d'idées, et en vue de doter les composantes de la société civile tunisienne des éléments leur permettant d'être des forces de proposition et de porter des choix alternatifs à discuter et de chercher à constituer des alliances et des consensus autour de celles qui puissent trouver des chemins à la mise en œuvre, nous nous proposons, dans ce qui suit, de présenter un certain nombre de recommandations. Il va sans dire que nous ne revendiquons aucunement la paternité de ces recommandations que nous avons rassemblées à travers la compulsions d'un certain nombre de documents, d'études, d'articles ou de revendications, lors de l'élaboration de la présente étude, et que nous avons jugé utile de les soumettre au débat.

2. Les recommandations

La première des recommandations est de lancer **un débat sociétal sur la souveraineté alimentaire et l'avenir du système alimentaire national**, en vue d'approfondir la réflexion commune, avec toutes les parties prenantes, sur toutes les questions qui lui sont connectées, en vue d'arrêter une vision à moyen et long terme et des objectifs globaux et sectoriels bien

¹⁰¹ - « Le Forum Tunisien de la souveraineté alimentaire », Habib Ayeb, sur Nawat.org. 5-2-2016 : *Comment est née l'idée de ce Forum ?*

définis. Cela ne peut se faire que dans le cadre d'une nouvelle approche de développement inclusif et durable et des choix économiques et sociaux en rupture avec le modèle néolibéral actuel. Cela reste, peut-être, illusoire, au vu de la situation actuelle où le débat et le dialogue est rompu entre les composantes de la société, mais le combat de la société civile devrait s'intensifier, notamment dans ce type de climat, pour amener les forces vives du pays à se rencontrer pour discuter, malgré leurs divergences, des questions qui mettent en péril l'avenir et la stabilité du pays et donc de sa sécurité et de sa souveraineté alimentaire.

En attendant l'organisation d'un tel débat, les recommandations que nous avons rassemblées s'articulent autour des 8 axes suivants :

2.1. Contrôle démocratique, responsabilisation et participation des paysans et petits producteurs

La souveraineté alimentaire repose sur le principe que les petits exploitants agricoles doivent participer directement à la formulation des politiques agricoles à tous les niveaux... Ces droits constituent la base d'une bonne gouvernance, de la responsabilité et d'une participation égale à la vie économique, politique et sociale, exempte de toute forme de discrimination.

Dans le cadre de cette réflexion collective, et partant des principes et des objectifs de la souveraineté alimentaire, il est proposé de :

2.1.1. Au niveau de la représentation :

- Permettre l'émergence d'une représentation effective des paysans et petits agriculteurs dans les structures de représentations, syndicats, groupements d'agriculteurs et pêcheurs, qui puissent exprimer la voie et les avis de ces catégories.
- Encourager la création par les femmes rurales ou actives dans l'agriculture à créer des structures représentatives locales et régionales pour leur offrir des espaces d'expression et de défense de leurs intérêts.

2.1.2. Au niveau de la participation

- Faire participer ces structures représentatives aux choix des orientations et de toutes les stratégies, les politiques et les décisions qui sont en rapport avec les systèmes alimentaires locaux, régionaux ou nationaux.

2.1.3. La satisfaction des besoins locaux d'abord

La guerre en Ukraine a montré la nécessité impérieuse de consacrer toutes les potentialités du pays à produire les denrées essentielles pour contribuer à réduire la dépendance à l'importation des denrées de base et notamment les céréales. Aussi, est-il recommandé de :

- En attendant la mise en place et la mise en œuvre d'une stratégie efficace de promotion de la production nationale de céréales et de garantir une autosuffisance au

niveau de cette filière hautement stratégique, prendre des mesures adéquates en vue d'encourager massivement, et par tous les moyens possibles, et là où c'est possible, les producteurs agricoles du pays à s'orienter vers la production de céréales. A cet effet les prix des céréales à la récolte doivent être augmentés, les soutiens publics aux petits agriculteurs doivent être renforcés afin que les surfaces emblavées soient élargies et que la récolte nationale puisse contribuer à limiter au maximum la dépendance à l'importation des céréales ;

- Dans le même esprit et afin de permettre l'augmentation des superficies réservées aux cultures essentielles qui répondent aux besoins nationaux, mobiliser tous les instruments financiers et réglementaires pour réduire autant que possible les exportations des produits agricoles issus de l'agriculture irriguée. Cela permettra, également de préserver les ressources hydrauliques et de réduire un tant soit peu le stress hydrique.
- A titre transitoire, et dans le cadre de mesures exceptionnelles imposées par les conséquences de la guerre en Ukraine, envisager de suspendre pendant un certain temps toutes les importations de produits agricoles non alimentaires afin de réserver les ressources financières disponibles à l'acquisition des produits alimentaires de base.
- Transférer les budgets consacrés actuellement à l'aide aux exportations agricoles, au profit des petits paysans dans le cadre d'accords individuels qui lient les financements à la qualité et au volume de production des produits alimentaires destinés au marché local et aux pratiques de protection des ressources naturelles et de la biodiversité ;
- Développer des échanges Win-Win avec les partenaires du Sud, et œuvrer afin de conclure, avec les voisins maghrébins qui le souhaitent, des accords pour entreprendre des achats groupés de denrées agricoles et alimentaires de base pour pouvoir influencer sur les cours et les conditions d'acquisition.
- Mettre en place un plan d'action participatif en vue de limiter autant que possible les pertes et les gaspillages post-récoltes, et lancer des campagnes de sensibilisation en direction des différents publics de consommateurs visant à lutter contre les gaspillages alimentaires et à promouvoir les bonnes pratiques anti-gaspillage et de solidarité dans ce domaine.

2.1.4. L'agroécologie et l'agriculture paysanne :

- Favoriser, encourager et valoriser les pratiques de l'agroécologie : engrais et pesticides non chimiques, semences locales, diversification des cultures, élevages extensifs et pastoralisme, méthodes traditionnelles de stockage... et circuits courts ;
- Soutenir l'agriculture paysanne et intensifier les efforts de vulgarisation et d'action publique pour améliorer la productivité des terres à travers des modes

agroécologiques se basant sur la valorisation de la recherche enrichie par les techniques de culture ancestrales et le savoir-faire des paysans.

- Réduire les élevages intensifs, dont la consommation d'intrants et de céréales est très élevée et le plus souvent importée, et interdire les élevages en stabulations fixes ;
- Adoption rapide de la règle du « pollueur-payeur » dans l'agriculture ;
- Sur le plan de la promotion de l'utilisation des semences locales :
 - Soutenir et renforcer la Banque Nationale des gènes afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle et ses capacités à récupérer et développer le stock de semences locales tunisiennes ainsi qu'à effectuer les recherches nécessaires pour retrouver les semences autochtones et les multiplier.
 - Légaliser les semences locales en les intégrant en totalité dans le catalogue des semences commercialisables afin que leur commercialisation et leur échange soient légaux.
 - Créer et légaliser les points de vente et d'échange des semences locales entre agriculteurs.
 - Imposer des taxes sur les semences hybrides importées et/ou subventionner les semences locales.
 - Les services de L'Etat devraient mettre à disposition des agriculteurs des semences locales et les encourager à les utiliser à la place des semences hybrides.
- Mettre en place une véritable stratégie concertée et participative d'économie et de rationalisation de l'utilisation de l'eau, en veillant à la participation effective des petits agriculteurs et paysans concernés. Mettre en place un système d'incitations et de bonus-malus dans le domaine de l'économie de l'eau en agriculture.
- Impliquer les représentants de l'agriculture paysanne, des petits pêcheurs et de l'économie locale dans les approches de gestion durable des terroirs.
- Protéger, soutenir et renforcer la pêche côtière à travers :
 - la lutte contre la pêche illicite, non réglementée et non déclarée ;
 - la réglementation des circuits de commercialisation des produits halieutiques ;
 - le renforcement de la protection sociale des petits pêcheurs et des travailleurs du secteur ;
 - l'aménagement de l'infrastructure portuaire et la mise en place d'un plan pour assurer la sécurité en mer.
- Renforcer les plans et programmes de lutte contre la désertification et de Conservation de l'Eau et des Sols en tenant compte des conséquences du Changement Climatique.

2.1.5. Le foncier et l'accès aux crédits et outils de production

- Engager le débat sur la nécessité d'une réforme agraire participative qui pourrait viser en même temps d'éviter le morcellement et le maintien des exploitations à une certaine échelle humaine (avec une taille minimale et un plafond des exploitations agricoles et selon la qualité des sols, la pluviométrie moyenne locale et de la disponibilité d'eaux souterraines mobilisables). Une telle réforme pourrait être mise en place, après études et débats, sur une période de cinq à dix ans. Elle est de nature à limiter les inégalités et l'injustice foncière.
L'intensification et l'accélération de l'opération de l'immatriculation obligatoire qui est de nature à clarifier la propriété, pourrait être un élément et une étape qui pourraient concourir à la mise en place de cette réforme.
- Remettre sur la table des discussions la question de l'égalité de l'héritage foncier entre les hommes et les femmes dans le respect des principes universels d'égalité et veiller au respect et à l'effectivité du droit des femmes de disposer de leurs biens (propriété, droit d'usage, modes de gestion...).
- Mettre à la disposition (sous forme de cession à moyen terme et long terme) des petits paysans, des enfants de paysans, des jeunes ayant une formation agricole et des chômeurs des zones limitrophes, avec obligation de formation préalable, des parcelles des terres appartenant au domaine de l'Etat, pour exploitation avec des conditions précises et un soutien et un suivi régulier.
- Renforcer le soutien des petits agriculteurs et les paysans et leur faciliter l'accès aux crédits et réviser les modalités et les conditions de crédits actuelles, notamment à travers la diversification des instruments financiers et de les rapprocher des petits agriculteurs et pêcheurs et le développement des services financiers numériques.

2.1.6. L'accès aux marchés et les chaînes de valeur de circuits courts :

- Etablir et soutenir l'émergence de chaînes de valeur étroitement connectées aux marchés locaux, régionaux et urbains qui protègent, en même temps, les intérêts des paysans, des petits commerçants et des consommateurs.
- Favoriser l'approche en termes de filières courtes, lors de la définition des politiques des différentes branches du secteur alimentaire, en veillant à intégrer toutes les dimensions (de la production à l'écoulement en passant par la collecte, le transport, le stockage et la transformation), et à éviter de créer toutes sortes de monopoles.
- Veiller à la sauvegarde de l'agriculture nationale et aux intérêts des agriculteurs tunisiens et au système alimentaire national lors des négociations d'accords commerciaux avec d'autres pays ou groupements régionaux et fixer des lignes rouges infranchissables aux négociateurs au niveau de chaque domaine.

2.1.7. Les services publics et la protection sociale des ruraux et des travailleurs de l'agriculture et de la pêche

- Veiller à la disponibilité, la qualité et l'efficacité des services publics dans les zones rurales et défavorisées en vue de permettre aux populations concernées un accès égal aux services publics dont, notamment, les services de santé, de l'enseignement, de soutien et de vulgarisation agricole, de la culture... Il y va du maintien des liens sociaux et de la vie socio-économique et culturelle dans ces régions et de la fixation de leurs populations.
- Garantir une protection sociale aux populations actives dans le secteur de l'agriculture et la pêche à travers l'application égale et effective de la législation et de la couverture sociale à travers des salaires décents, des conditions de travail et de transport dignes et sûrs, et une protection contre l'utilisation abusive des pesticides et autres produits et les accidents du travail à l'instar des autres secteurs structurés.
- Mettre en œuvre une stratégie participative de formalisation du secteur informel qui prend en considération les caractéristiques et les capacités des actifs dans ce secteur, sans stigmatisation ni marginalisation.

2.1.8. Les modes de consommation

- Promouvoir le retour à une alimentation méditerranéenne produite localement, associée à une réduction des déchets alimentaires, à des économies d'eau outre les bienfaits pour la santé au vu de l'augmentation de la prévalence de l'obésité, de l'hypertension artérielle et du diabète qui se sont considérablement accélérés depuis la seconde moitié du XXe siècle en rapport avec les changements des modes de vie et de consommation. Des actions d'information et de sensibilisation d'envergure, en collaboration entre les pouvoirs publics, les institutions éducatives, sanitaires et médiatiques et les organisations de la société civile sont nécessaires à cet effet.

2.1.9. Pour un cadre de référence statistique et de suivi pour la souveraineté alimentaire

- Intensifier l'action et les pressions sur le Conseil National de la Statistique et de l'INS afin de développer, en collaboration avec toutes les parties prenantes, la collecte, l'exploitation et la publication régulière des indicateurs qui permettent de suivre et d'analyser d'une manière objective la situation alimentaire et qui repose sur le concept de souveraineté alimentaire comme cadre de référence.

Toutes ces recommandations pourraient faire l'objet d'un **débat et d'une discussion** qui pourraient être engagés par la FTDES regroupant, dans une première étape les organisations travaillant dans le domaine de la souveraineté alimentaire avant de les soumettre à un débat plus élargi.

Ce débat constituerait, en outre, une occasion propice pour **renforcer la coopération et la coordination** entre les associations tunisiennes pour mener des actions communes, nouer

des relations privilégiées avec les organisations non gouvernementales internationales actives dans le domaine de la souveraineté alimentaire et renforcer les liens avec les collectifs régionaux opérant dans ce domaine.

Les conclusions de cette réflexion commune devraient **guider l'action des organisations dont le credo est de faire de la souveraineté alimentaire un principe de base, un objectif central et un des fondements d'un modèle alternatif de développement, juste, inclusif et durable** dont les politiques globales et sectorielles doivent concourir, d'une manière cohérente, à cet objectif central.

RESUME ANALYTIQUE

La sécurité alimentaire représente l'un des défis immédiats le plus important auquel sont confrontés la Tunisie et nombre de pays arabes africains et qui va sûrement s'intensifier dans les années et décennies à venir. En effet, la crise de 2008, la pandémie de la Covid-19 et la guerre en Ukraine et leurs incidences sur les cours des denrées alimentaires et la situation des catégories vulnérables dans le monde et notamment dans les pays pauvres ont, encore une fois, montré l'importance de la sécurité et de la souveraineté alimentaires. Ces incidences constituent une menace certaine sur la mise en œuvre du droit à l'alimentation. Le combat pour protéger ce droit fondamental est au-devant des priorités des OSC. Le rôle de ces organisations est éminemment important pour infléchir les politiques publiques vers plus de justice et d'égalité. Mais cela exige, de leur part auparavant, une meilleure connaissance de ces questions et des implications des choix et des politiques économiques et sociales adoptées sur la souveraineté alimentaire et la réalisation du droit à l'alimentation.

C'est dans l'objectif de doter ces organisations des outils de connaissance nécessaires à leur action de plaidoyer, de persuasion et de défense de ce droit que nous nous proposons dans cette étude de présenter les concepts de droit à l'alimentation, de sécurité et de souveraineté alimentaires et de leurs implications et de la situation de la Tunisie et des défis qu'elle se doit de relever dans ces domaines, et particulièrement dans le contexte mondial actuel.

Contexte de l'étude

Après la pandémie du Covid19, la guerre en Ukraine est venue aggraver ces conséquences, parfois désastreuses sur l'état de la sécurité/souveraineté alimentaires. Les deux belligérants de cette guerre sont parmi les principaux producteurs et

exportateurs de céréales. L'Ukraine, est en effet un géant des céréales. Avant la guerre, elle était le 5^e producteur mondial de maïs (2020)¹⁰², le 8^e producteur de blé (2020)¹⁰³, le premier producteur de tournesol (2020)¹⁰⁴, le troisième producteur de sarrasin (2021)¹⁰⁵. Au niveau global, 12% des exportations mondiales de céréales sont originaires d'Ukraine¹⁰⁶. La hausse des prix, combinée aux perturbations des exportations, menace les pays fortement dépendants du blé ukrainien dont la Tunisie. Le risque de crise alimentaire n'est donc pas négligeable.

Cette guerre pose, donc, non seulement la question : comment continuer assurer le droit à l'alimentation ? Mais aussi celui, non moins essentiel, de la sécurité et de la souveraineté alimentaires pour un pays comme la Tunisie qui dépend des importations, pour une large part de sa consommation de produits céréaliers.

En effet, la Tunisie ne produit qu'environ 50 % de ses besoins en blé. Le pays importe à hauteur de 60% de sa consommation en blé auprès de ces deux pays en guerre, et en particulier de l'Ukraine puisque 45 à 50 % de ses importations viennent de ce pays. Toutes ces données montrent que la question de la sécurité/souveraineté alimentaire de la Tunisie mérite d'être approfondie, notamment, dans cette conjoncture mondiale et nationale caractérisée, en particulier par des pressions majeures sur les finances publiques et les prix, les équilibres macroéconomiques, et la cohésion sociale du pays. C'est dans cette optique que l'étude, se propose d'approfondir les différents aspects de ces questions et expliquer l'importance de la sécurité et de la souveraineté alimentaires dans la réalisation du droit à l'alimentation pour tous. Elle essaye de donner un aperçu sur la situation de la sécurité alimentaire de la Tunisie dans son environnement mondial et d'analyser les déterminants de la souveraineté alimentaire et des défis que le pays se

¹⁰² - Selon atlasocio.com

¹⁰³ - op. cit.

¹⁰⁴ - Selon atlasbig.com

¹⁰⁵ - Selon tridge.com

¹⁰⁶ - « Céréales ; les exportations ukrainiennes et russes menacées, les prix au plus haut » Valentin Grille, le 24/02/2022, <https://www.bfmvtv.com/economie/international>

doit de relever dans ce domaine dans le contexte politique, économique, social et climatique actuel.

Elle s'articule, donc, autour de **six chapitres**.

Chapitre I : Le droit à l'alimentation

Le **chapitre premier** est consacré au **droit à l'alimentation et son institutionnalisation dans le cadre du système universel des droits de l'homme** et des instruments juridiques internationaux et nationaux.

Etant reconnu, par tous les instruments juridiques internationaux, que le droit à l'alimentation est un **droit fondamental**, les Etats sont donc tenus d'œuvrer à concrétiser leurs trois obligations de **respect**, de **protection** de ce droit et de **réalisation de résultats** de manière à garantir et favoriser l'accès facile de toute la population aux denrées alimentaires et à en tirer les bénéfices pour une vie saine et active.

La mise en œuvre de ce droit exige, donc, l'implication effective des Etats dans des actions tendant à accroître les opportunités d'accès de la population aux ressources et aux moyens qui puissent lui assurer une vie saine. Dans ce cadre, la formulation et l'application de stratégies nationales concernant le droit à l'alimentation passent, aussi, par « le respect intégral des principes de responsabilité, de transparence, de participation de la population, de décentralisation, d'efficacité du pouvoir législatif et d'indépendance du pouvoir judiciaire ». Ces principes sont primordiaux et exigent de faire participer toutes les parties prenantes, et donc les composantes de la société civile, dans la conception et la mise en œuvre des stratégies et des politiques tendant à la réalisation du droit à l'alimentation.

Les ODD 2030 constituent, également, un des leviers de réalisation de ce droit qui se trouve au centre de la majorité de ces objectifs de cet Agenda, mais surtout au niveau de l'objectif², tendant à « **Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable** », et ses différentes cibles.

L'appropriation de ces objectifs par les composantes de la société civile revêt une importance capitale pour suivre et veiller à la réalisation de ces objectifs.

La Tunisie a présenté au Forum politique de haut niveau sur le développement durable, 2 rapports nationaux de revue volontaire (RNV) sur le processus de mise en œuvre de ces Objectifs. Le deuxième rapport a été publié en 2021. Après avoir présenté la situation au regard de la sécurité alimentaire et le recul de certains indicateurs en relation avec la santé maternelle et infantile et l'augmentation de l'insécurité alimentaire, après plusieurs décennies de progrès, ce rapport a mis en exergue la fragilité du pays face aux risques liés à la grande dépendance aux marchés extérieurs pour les denrées de base et au phénomène de changement climatique sans cesse croissant dans la région. Il déplore le manque de moyens financiers pour l'exécution des programmes et l'absence de données pour certains indicateurs notamment ceux relatifs à la préservation de la biodiversité.

Il indique, en outre, que les défis en matière de pauvreté et de difficultés d'accès aux soins qui se posent, actuellement, avec acuité, sont de nature à entraver le progrès de la Tunisie sur le chemin de la consolidation de sa sécurité/souveraineté alimentaire et de la réalisation de ses engagements relatifs à cette question dans l'Agenda 2030. En effet, plusieurs études se sont accordées pour montrer la vraisemblance de l'accroissement du taux de pauvreté depuis la pandémie du Covid 19. A ce sujet, il importe de relever que, selon l'INS, 95.37% des ménages les plus pauvres ont réduit la quantité et la qualité de la nourriture consommée durant le confinement imposé lors de cette pandémie.

Sur un autre plan, les maladies liées aux modes de vie et aux comportements alimentaires, constituent un autre défi à relever notant que les pourcentages de décès à cause du diabète, des maladies cérébrovasculaires, cardiopathies ischémiques, hypertensives ont atteint en 2020, respectivement, 7.6%, 6.8%, 4.3% et 3.2% de l'ensemble des décès,

soit un total de 21.9%.¹⁰⁷ Ces maladies sont au cœur de la question de la souveraineté alimentaire.

S'agissant de l'institutionnalisation du droit à l'alimentation dans les législations nationales, l'étude indique que plusieurs pays ont adopté dans leurs Constitutions des dispositions qui font de la souveraineté alimentaire un cadre institutionnel de leurs politiques, stratégies et programmes agricoles et alimentaires. (L'Equateur depuis 2008 suivi par le Sénégal, le Mali, la Bolivie, le Népal...). La nouvelle Constitution tunisienne promulguée le 17 août 2022 n'a pas apporté de nouvelles dispositions relatives au droit à l'alimentation ou à la souveraineté alimentaire. Ses dispositions se limitent à la garantie du droit à la santé (Article 43), du droit à un « environnement sain et équilibré et à la participation à la sécurité climatique... (Article 47) », ainsi qu'au « droit à l'eau potable pour tous sur le même pied d'égalité... ».

Chapitre II : Le concept de sécurité alimentaire

Le deuxième chapitre traite du concept de sécurité alimentaire, de l'évolution de sa définition, de ses dimensions et de ses principaux indicateurs de mesure mis en place par la FAO.

Le concept de sécurité alimentaire, apparu dans les années soixante-dix, a évolué dans le temps pour aboutir à une définition plus ou moins consensuelle, lors du sommet mondial de l'alimentation de 1996 qui l'a défini comme suit : « La sécurité alimentaire existe lorsque **tous** les êtres humains ont, à **tout moment**, un **accès physique et économique** à une **nourriture suffisante, saine et nutritive** leur permettant de satisfaire leurs **besoins** énergétiques et leurs **préférences** alimentaires pour mener une **vie saine et active**.¹⁰⁸ »

L'évolution des différentes définitions s'est faite dans quatre principales directions :

- d'une préoccupation macroéconomique vers une préoccupation micro,
- d'une préoccupation au niveau de l'offre, vers une préoccupation de la satisfaction de la demande.

- Les **conditions d'accès physiques et économiques** ont acquis une importance capitale. Le concept a, ainsi, évolué pour prendre en compte la sécurité alimentaire au **niveau individuel**
- d'une préoccupation de court terme vers la recherche d'une sécurité alimentaire de **long terme (préoccupation de durabilité)**.

La sécurité alimentaire revêt, ainsi, quatre dimensions principales, à savoir La disponibilité physique des aliments, l'accès économique et physique aux aliments, l'utilisation des aliments et La stabilité des trois autres dimensions dans le temps ; sachant que l'altération de n'importe laquelle d'entre elles peut entraîner l'insécurité alimentaire.

Aussi, l'étude a-t-elle présenté un certain nombre de concepts qui sont liés à l'insécurité alimentaire tels que la sous-alimentation, la faim, la malnutrition, ainsi que la pauvreté.

Sur le plan des indicateurs de mesure, l'étude a présenté les indicateurs que la FAO utilise pour évaluer la sécurité alimentaire. Ces indicateurs, qui sont considérés comme plus ou moins neutres, présentent l'avantage de permettre la comparabilité entre les différents pays et régions du monde. L'étude a présenté, également, la nouvelle échelle de mesure développée par la FAO, à savoir la FIES (Food Insecurity Experience Scale). Cette échelle, qui se base sur l'expérience subjective et la confrontation de la faim ou la sous-alimentation essaye de mesurer, à travers un questionnaire de 8 modules, des aspects qui ne sont pas objectivement observables, vient compléter les indicateurs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui existent déjà. Les résultats obtenus permettent de composer une échelle qui couvre plusieurs degrés d'insécurité alimentaire et permettent de procéder aux comparaisons entre les pays.

Chapitre III : La souveraineté alimentaire

Le troisième chapitre est consacré à la présentation du concept de la souveraineté alimentaire, du processus de son institutionnalisation qui reste à

¹⁰⁷ - NSP. Statistiques nationales sur les causes de décès en Tunisie, 2020. Avril 2021.

¹⁰⁸ - « Comité de la sécurité alimentaire mondiale », Rome (Italie), 15-20 octobre 2012, fao.org/3/MD776F/MD776F.pdf

développer et à parachever, ainsi que des tentatives de sa mesure avec un ensemble d'indicateurs proposés mais qui nécessitent encore de faire l'objet d'approfondissement et de discussions.

La souveraineté alimentaire est un concept plus récent. Il a été développé et présenté pour la première fois par l'Organisation « Via Campesina » lors du Sommet de l'alimentation organisé par la FAO à Rome en 1996. Il est considéré comme un droit international qui laisse la possibilité aux populations, aux États ou aux groupes d'États de mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées à leurs populations sans qu'elles puissent avoir un effet négatif sur les populations d'autres pays. Il est précisé que la souveraineté alimentaire repose sur 7 principes, à savoir :

1. La nourriture est un droit humain fondamental ;
2. La Réforme agraire est nécessaire, pour donner aux paysans et sans terre – en particulier aux femmes – la propriété et le contrôle de la terre qu'ils travaillent et restituer les territoires aux peuples autochtones ;
3. La protection des ressources naturelles est une nécessité ;
4. La réorganisation du commerce alimentaire est une exigence ;
5. La mondialisation de la faim doit cesser ;
6. La paix Sociale est une exigence ;
7. Le contrôle démocratique est une condition nécessaire pour donner aux petits exploitants le droit de participer directement à la formulation des politiques agricoles à tous les niveaux.

Les mouvements porteurs du concept de la souveraineté alimentaire considèrent que la faim n'est pas la conséquence de la seule domination du système néolibéral mondial mais aussi des systèmes nationaux qui sont représentés et dominants dans le concert des nations, c'est dans cette optique qu'ils considèrent que le concept de sécurité alimentaire n'est pas neutre et qu'il est un attribut du système néolibéral dominant.

Certains auteurs définissent la souveraineté alimentaire comme un modèle qui essaye de :

- démanteler le monopole des multinationales,
- redistribuer les terres agricoles, à travers des réformes agraires redistributives,

- affirmer le droit des communautés à l'eau, aux semences, à des modes de vie durables et à mettre en place des systèmes alimentaires propres et les démocratiser,
- protéger du dumping et de la surproduction et organiser les marchés et l'offre.
- relancer l'agriculture paysanne gérée agro-écologiquement.

Elle constitue, donc, un système alternatif en **rupture avec le mode néolibéral dominant** aussi bien au niveau des modes de production, qu'à ceux des échanges ou de consommation. Elle est considérée comme radicale par rapport au mode réformiste du concept de sécurité alimentaire.

L'étude essaye, par ailleurs, et au-delà des débats idéologiques, de synthétiser les principales divergences entre les deux concepts de sécurité et de souveraineté alimentaires qui s'adosent tous les deux au droit à l'alimentation. Quatre divergences principales sont identifiées, à savoir :

- La souveraineté alimentaire dépasse le droit des personnes de l'accès à une alimentation saine et suffisante. Elle s'interroge sur comment cet accès et la disponibilité des aliments sont garantis. Elle met l'accent et insiste sur **les** droits des populations, des communautés, des minorités, des petits paysans et producteurs alimentaires et des ruraux ;
- la souveraineté alimentaire prône un modèle où, en plus de l'agroécologie, l'agriculture familiale et à petite échelle et la valorisation des connaissances locales constituent des piliers des systèmes alimentaires ;
- Si la sécurité alimentaire se présente comme un concept neutre au vu des relations de pouvoirs, la souveraineté alimentaire insiste, au contraire, sur l'asymétrie des marchés alimentaires et des centres de pouvoir et des rapports de force qui caractérisent les chaînes alimentaires et les négociations commerciales ;
- Le cadre économique qu'implique la souveraineté alimentaire est plus clair et se présente comme **une alternative au modèle néolibéral dominant**. Il accorde une importance capitale à la participation des petits producteurs et assimilés à la mise en place des politiques et aux choix des systèmes alimentaires. Il constitue

un modèle de développement rural, et un cadre global de développement inclusif et durable.

Les divergences profondes entre les deux concepts renvoient, donc, à une antinomie et à deux projets économiques, sociaux, politiques et environnementaux opposés, plutôt qu'à une confusion ou un amalgame.

Toutefois, malgré l'importance des luttes et de la mobilisation de la société civile pour faire avancer le concept de souveraineté alimentaire, le chemin reste encore long pour infléchir les choix, les stratégies et les politiques alimentaires dans une optique qui coïnciderait avec les objectifs et les principes sur lesquels repose ce concept. Mais l'adoption de la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, par l'assemblée générale des Nations Unies (UNDROP), en 2018, constitue un pas non négligeable sur le chemin de l'institutionnalisation.

Dans cette optique, il est absolument nécessaire de doter l'ensemble des institutions et organismes militant pour ce droit des grilles d'analyse et des outils statistiques leur permettant de disposer des arguments objectifs et tangibles pour étayer leurs thèses et leurs revendications. Dans ce cadre, plusieurs essais et études sont entrepris en vue de mettre en place un cadre de mesure des systèmes alimentaires dans une optique de la souveraineté alimentaire. La Plateforme de la Souveraineté Alimentaire (PSA) a proposé un guide, comprenant 69 indicateurs qui permettraient d'évaluer les systèmes alimentaires et d'évaluer les projets de transformation agricole et de mise en œuvre des droits consacrés par l'UNDROP.

Par ailleurs, l'étude intitulée « Évaluation multi-indicateurs de la durabilité des systèmes alimentaires mondiaux »¹⁰⁹, présente une analyse, à l'échelle mondiale, quantifiant l'état de la performance du système alimentaire national de 156 pays, en utilisant 25 indicateurs de durabilité dans 7 domaines :

- Sur le plan de **l'adéquation nutritionnelle**, appréhendée à travers 6 indicateurs mesurant la diversité des disponibilités et la qualité de l'énergie alimentaire, l'étude révèle les effets positifs d'un revenu élevé sur l'adéquation et la diversité nutritionnelles.
- Au niveau de **la stabilité de l'écosystème**, qui reflète la situation des pays sur le plan environnemental, les pays qui bénéficient une qualité nutritionnelle élevée ont, aussi, une empreinte environnementale élevée.
- Pour ce qui est de **l'accessibilité et la disponibilité**, lorsque le statut économique et le revenu s'améliorent, en accompagnant une croissance élevée et une amélioration du pouvoir d'achat, la capacité des populations à s'offrir des aliments nutritifs se trouve, également, renforcée.
- S'agissant du **bien être socio-culturel**, il s'avère que les facteurs sociaux sont corrélés entre eux et sont corrélés avec le PIB, à l'exception du facteur « **Genre** » qui ne dépend que faiblement du PIB.
- Sur le plan de **la résilience**, l'indicateur de diversité révèle que les scores des pays à revenus élevés ont des scores tout juste un peu plus élevés au niveau de la diversité, sans doute, en raison, notamment, de la faiblesse de la diversité de leurs productions et des modes de monoculture qui y prévalent.
- Dans le domaine de la **sécurité des aliments**, les pays à faible revenu, les pays ayant un accès limité à l'eau potable, les populations des zones tropicales, les régions où les médicaments manquent, ou difficilement accessibles, enregistrent les plus faibles scores sur ce plan.
- Quant au dernier point relatif aux **pertes et gaspillage des denrées alimentaires avant et après consommation**, des pays comme le Canada, les Etats Unis, l'Australie et des pays de l'UE, enregistrent des scores plus faibles que certains pays à faible revenu.

¹⁰⁹ - Chaudhary, A., Gustafson, D. & Mathys, A. Multi-indicator sustainability assessment of global food systems. <https://doi.org/10.1038/s41467-018-03308-7>

Une autre étude sur les « Indicateurs de mesure des systèmes alimentaires utilisant la souveraineté alimentaire comme cadre conceptuel », propose 97 indicateurs répartis en 6 catégories :

- L'accès aux ressources ;
- Les modèles productifs ;
- La commercialisation ;
- La consommation alimentaire et le droit à l'alimentation ;
- Les politiques agraires et l'organisation de la société civile, et
- Le genre.

Cependant, la disponibilité des statistiques aussi détaillées et aussi pertinentes, pour la majorité des pays en développement, constitue, à l'heure actuelle, un facteur de blocage qui limite fortement les possibilités d'action dans ce domaine. Aussi, faut-il que les organisations de la société civile poussent les pouvoirs publics et les organismes en charge des statistiques pour la mise en place de plans d'action pour développer la collecte, le traitement et la publication des données qu'exige le suivi des différents aspects de la souveraineté alimentaire.

Chapitre IV : L'état de la sécurité alimentaire en Tunisie et dans le monde

Dans le quatrième chapitre, l'étude procède à une revue de la situation de la sécurité alimentaire dans le monde et en Tunisie au vu de certains indicateurs de la FAO sur la sécurité alimentaire. Il brosse un tableau de l'évolution de la faim et de l'insécurité alimentaire, des résultats sur le plan de l'utilisation de la nourriture

A partir des données du dernier « rapport sur la sécurité alimentaire dans le monde 2022 » et le « Yearbook 2021 » de la FAO, l'étude présente les principaux enseignements, à savoir que :

1. **La faim a gagné du terrain** dans le monde : La prévalence de la sous-alimentation (PoU) est passée de 8% en 2019 à 9,8 % en 2021. Entre 702 millions et 828 millions de personnes ont souffert de la faim en 2021. En Tunisie, cet indicateur, qui a connu une baisse constante depuis le début du millénaire (de 4.4% en 2001 à moins de 2.5% entre 2015 et 2018), a augmenté à 3% en 2019.

2. **L'insécurité alimentaire sévère est en augmentation** partout. Elle a touché 11,7% de la population mondiale en 2021. En Tunisie, bien qu'étant de loin inférieure à la moyenne mondiale estimée à 30.4%, la prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou sévère, est passée de 18.1% en 2015 à 25.3% en 2019. Le nombre de personnes ayant vécu cette situation est passé de 2 031 000 en 2015 à 2 929 000 personnes en 2019. Quant aux populations en situation d'insécurité alimentaire sévère, leur pourcentage a connu, en Tunisie, une augmentation continue entre 2015 et 2019 passant de 9.1% à 10.7%, soit, respectivement, 1 091 000 personnes et 1 248 000 personnes.

3. **L'utilisation de la nourriture : au niveau de l'enfance, les résultats sont en deçà des objectifs escomptés.** Les données de la FAO indiquent que 22% des enfants de moins de cinq ans, dans le monde, présentaient un retard de croissance, 6,7% étaient émaciés et 5,7% étaient en surpoids. Les enfants vivant en milieu rural et dans des ménages pauvres, et dont les mères n'ont pas bénéficié d'un enseignement scolaire, sont plus exposés au retard de croissance et à l'émaciation.

En Tunisie, le pourcentage des enfants souffrant de retard de croissance est en continuelle régression. Il est descendu sous la barre de 10% depuis 2009. Il se situait à 8.6% en 2020 bien en deçà de la moyenne mondiale.

Quant aux enfants émaciés, leur taux est passé de 2.9% en 2000 à 2.1% en 2019. Toutefois, les moyennes nationales de la prévalence du retard de croissance des enfants cachent, en Tunisie comme ailleurs, des déséquilibres et des inégalités sensibles entre les genres, les milieux, les régions et les classes de revenus des parents. Sur un autre plan, pour ce qui est de l'excès pondéral, la Tunisie est en train d'enregistrer une évolution très rapide puisque le taux des enfants de moins de cinq ans se trouvant dans cette situation est passé de 4.6% en 2000 à 9.5% en 2010 et à 16.5% en 2020.

Les carences en micronutriments constituent une autre forme de dénutrition. Les carences les plus préoccupantes sont celles en vitamine A, en fer et en iode. En Tunisie, la prévalence de l'anémie

chez les femmes enceintes était estimée, selon la BM, à environ 31% en 2019, contre 32% en 2009 et 34% en 2000, soit une régression très lente. La prévalence des carences en vitamines A était estimée à 14.6% en Tunisie contre une moyenne de 3.9% dans les pays développés et 20.1% dans les pays arabes. Quant à la prévalence de la carence en iode elle était estimée à 16.3% en Tunisie, contre 37.7% dans les pays développés et 35.9% dans les pays arabes.

4. Les femmes sont plus exposées à l'insécurité alimentaire. L'écart de genres en matière d'insécurité alimentaire s'est creusé au niveau mondial, du fait de la pandémie de COVID-19. En 2021, 31.9% des femmes étaient en situation d'insécurité alimentaire modérée ou sévère contre 27.6% pour les hommes. Et près d'une femme sur trois (de 15 à 49 ans) dans le monde (571 millions) souffrait d'anémie en 2019.

En Tunisie, ce pourcentage a connu une courbe décroissante entre 2000 et 2011, passant de 31.5% à 30.3%. Il connaît, depuis, une recrudescence sensible puisqu'il est passé à 31.7% en 2018 et à 32.1% en 2019, soit des niveaux supérieurs à ceux du début du millénaire.

5. L'alimentation saine et les habitudes alimentaires : Des défis majeurs à relever : La prévalence de l'obésité chez les personnes adultes (18 ans et plus) est passée, dans le monde, de 8.7% en 2000 à 13.1% en 2016. Dans les pays d'Europe et d'Amérique du nord ce taux est passé de 19.1% en 2000 à 26.9% en 2016, contre, respectivement, 7.9% et 12.8% en Afrique. L'évolution au niveau de cet indicateur pourrait être qualifiée de préoccupante pour la Tunisie où ce taux est passé de 18.2% en 2000 à 26.9% en 2016, soit un niveau comparable à celui des pays développés. L'obésité est devenue un problème de santé publique qu'il convient de la combattre avec plus d'efficacité grâce à une politique pluridisciplinaire et multiforme.

6. La réorientation du soutien public à l'alimentation et à l'agriculture est une nécessité. Le rapport sur la situation de l'alimentation dans le monde en 2021 indique que le soutien public à l'alimentation et à l'agriculture, dans le monde, se chiffre à près de 630 milliards d'US\$ par an en moyenne sur la période 2013-2018. Cependant, il stipule que

« ce soutien, outre qu'il est à l'origine de distorsions des marchés, ne bénéficie pas à beaucoup d'agriculteurs, est néfaste à l'environnement et n'encourage pas la production d'aliments nutritifs ». En conséquence, La réorientation du soutien public actuel devrait concourir à accroître les disponibilités en aliments nutritifs proposées aux consommateurs et contribuer à rendre l'alimentation saine moins coûteuse et plus abordable dans le monde entier. La protection sociale et les politiques relatives aux systèmes de santé devront atténuer les éventuelles conséquences indésirables de la réorientation du soutien public pour les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants. Des politiques en matière d'environnement, de transport et d'énergie et des politiques portant sur le système des services de santé seront aussi nécessaires.

Pour ce qui est de la Tunisie, signalons, à ce sujet, qu'une « étude prospective sur la sécurité alimentaire à l'horizon 2030 » a été pilotée par le ministère de l'agriculture et l'ONAGRI. En se référant au concept de sécurité alimentaire, elle a procédé à un diagnostic de la situation actuelle et a arrêté les orientations et les objectifs futurs. Elle révèle que la situation demeure très sensible dans plusieurs domaines caractérisés par l'insuffisance et la volatilité de la production ainsi que d'un ensemble de facteurs négatifs tels que :

- l'absence de transparence et la désorganisation des circuits de distribution ;
- l'augmentation des prix ;
- la spéculation ;
- les difficultés d'application de la loi ;
- le gaspillage et la consommation non rationalisée ;
- la fluctuation des cours mondiaux...

Quatre scénarii ont été identifiés pour l'évolution et le développement futurs du système de sécurité alimentaire du pays. Quatre objectifs principaux ont été proposés pour être assignés à la politique agricole et alimentaire, à savoir :

- réaliser l'autosuffisance en denrées alimentaires de base et diminuer la dépendance dans le domaine des céréales ;
- améliorer la balance commerciale alimentaire ;

- améliorer la qualité de la vie en consolidant le pouvoir d'achat et en fournissant une alimentation saine sûre et équilibrée ;
- limiter le gaspillage et les pertes alimentaires.

Chapitre V : Les déterminants de la souveraineté alimentaire

Consacré aux déterminants de la souveraineté alimentaire, le chapitre cinq a mis l'accent sur les principaux facteurs qui sont en relation étroite avec ce concept particulièrement en Tunisie.

1. L'agriculture un pilier fragilisé

1.1. Le poids de l'histoire

Au niveau de la place de l'agriculture, l'étude est partie de l'héritage historique colonial caractérisé par la dépossession et la paupérisation du monde paysan tunisien et qui s'est poursuivi après l'indépendance, même pendant l'expérience de collectivisation avortée ou les différentes phases de libéralisation et d'extraversion qui l'ont suivie. Aussi assiste-t-on à une marginalisation de la paysannerie, à une dépendance de plus en plus grave du pays aux importations alimentaires et à un déséquilibre de plus croissant de la balance alimentaire qui affecte gravement les grands équilibres macroéconomiques.

1.2. La place de l'agriculture

Ne disposant que de 0.32% des terres cultivables et de 0.15% des prairies et pâturages permanents de l'ensemble de ces terres dans le monde, la valeur ajoutée de l'agriculture tunisienne ne dépasse guère 0.13% de la valeur ajoutée agricole mondiale pour une population qui représente 0.15% de la population mondiale. Bien qu'elle dépende encore, pour une large part, des conditions climatiques et des précipitations, la participation de la valeur ajoutée de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche tourne autour d'une moyenne de 10% du PIB, contre une moyenne mondiale de 4.2%. Elle emploie plus de 14% des personnes occupées.

44.3% des terres cultivées en Tunisie sont réservées aux cultures à huile, c'est-à-dire essentiellement à l'olivier. La céréaliculture occupe 34.1% de ces terres

alors que les cultures de fruits, légumes et tubercules en occupent 10.9% des sols.

1.3. Une dépendance structurelle aux importations

Malgré l'importance des surfaces réservées à la céréaliculture qui faisait de la Tunisie, auparavant, « le grenier de Rome », le pays n'est plus en mesure depuis des décennies d'atteindre l'autosuffisance nationale sur le plan des céréales qui constituent la source principale des apports énergétiques alimentaires de la population tunisienne. On assiste dès lors à une dépendance du pays à l'importation des céréales qui grève les finances publiques et mettent en péril sa souveraineté alimentaire.

Entre 2000 et 2020, le taux de dépendance de l'importation des céréales a varié dans un intervalle allant de 55.8% durant la période 2004-2006 à 71.5% au cours de la période 2017-2019¹¹⁰. Le taux de couverture de la consommation nationale de blé dur par la production nationale est passé de 96% en 2005 à 63% en 2021. Celui du blé tendre est passé, durant la même période de 21% à 3%.

Les données de l'ONAGRI indiquent que la balance commerciale alimentaire a enregistré à fin juillet de l'année 2022 un déficit de 1793,7 MD contre un déficit de 1081,0 MD durant la même période de l'année précédente ; enregistrant ainsi, un taux de couverture de 66,0% en 2022 contre 71,4% en 2021. La part du déficit de la balance alimentaire, dans le déficit de la balance commerciale globale (-13.708,3 MD, au cours des 7 mois 2022), a augmenté de 0,7 point de pourcentage, par rapport à la même période de l'année dernière, passant à 13,1%.

L'envolée des cours des produits céréaliers sur le marché mondial, notamment suite à la guerre en Ukraine, combinées avec la baisse continue de la production nationale ont eu des effets néfastes sur la balance commerciale à un moment où le pays souffre, déjà, d'un déséquilibre, sans commune mesure, de ses finances publiques.

1.4. Des soutiens publics mal adaptés

L'étude « Evaluation du système de soutien au secteur agricole en Tunisie », CHEBBI H E, 2018,

¹¹⁰ - Selon les données de la FAO Yearbook 2021.

révèle que les soutiens pour les petits producteurs de céréales restent faibles et la politique de soutien par le soutien aux prix du marché (SPM) n'est pas favorable aux petites exploitations céréalières. Dans le même sens, le bulletin de Conjoncture de l'économie tunisienne publié par la Banque Mondiale cet été (2022) intitulé « Gérer la crise en temps d'incertitudes », a mis en relief les errements de la politique du pays dans ce domaine, notamment **l'achat des céréales des producteurs tunisiens à des prix inférieurs aux cours internationaux**. Les faibles prix payés aux agriculteurs ont amené plusieurs exploitants à **abandonner la production de blé**. La surconsommation et le gaspillage alimentaire constituent, en outre, selon cette étude, des effets pervers de ces politiques. Le gaspillage, était estimé à plus de 570 Millions de Dinars par an, selon le ministre tunisien du commerce¹¹¹, ce qui correspond à plus du quart des dépenses de compensation des produits de base ou aux deux tiers du déficit de la balance alimentaire de 2020.

Sur un autre plan, le nombre des bénéficiaires des **crédits de campagne** a enregistré une tendance à la baisse, alors que le montant en monnaie courante a connu une évolution en dents de scie. Cela reflète les difficultés rencontrées par les agriculteurs à financer leur activité et probablement une tendance à la concentration dans ce secteur.

Les études montrent que les soutiens publics, orienté de plus en plus vers les transformateurs et les consommateurs plutôt que les producteurs primaires, sont également observables, également, dans **la filière laitière**. Pour ce qui est de la filière oléicole, les soutiens aux exportateurs font que ce sont les consommateurs tunisiens qui sont lésés par rapports aux clients étrangers.

Les effets pervers de cette politique, qui désavantage les producteurs, qui ont des difficultés de plus en plus grandes à supporter l'augmentation des coûts de leurs charges, et entraîne la baisse de leurs revenus et de leur production, se manifestent surtout par :

- la désorganisation et la destruction des filières agricoles, que d'aucuns n'osent nier aujourd'hui ;
- les pénuries qui favorisent la spéculation ;
- la paupérisation et la précarisation de la situation des paysans et des travailleurs agricoles.

La crise des finances publiques, que vit le pays ces dernières années, est de nature à contribuer à aggraver davantage, cette situation et à accroître dangereusement les vulnérabilités du pays sur les plans de la sécurité et de la souveraineté alimentaire.

1.5. Des inégalités foncières persistantes

Les inégalités foncières constituent une des caractéristiques persistantes de l'agriculture tunisienne. Elles apparaissent clairement quand on remarque que les exploitations de moins de 5 hectares représentaient 55 % des exploitants et producteurs, en 2004-2005¹¹², alors qu'elles ne disposaient que de 11 % de la terre agricole totale. A l'opposé, celles disposant de plus de 100 hectares et plus et qui ne constituaient que 1 % du nombre total des exploitations disposaient de 22 % de la surface agricole totale.

Le pourcentage des exploitations agricoles détenues par les femmes était estimé à 6.4% en 2015, contre 12.1% dans les pays en développement, 12.8% dans le monde et 15.4% dans les pays d'Afrique subsaharienne. Cela révèle les inégalités criardes auxquelles sont soumises les femmes rurales et le déficit d'autonomisation dont elles souffrent, alors qu'elles constituent, sans doute, la majeure partie de la main d'œuvre agricole, mais qui n'a que peu d'opportunités pour diriger elles-mêmes les exploitations qu'elles font, réellement, vivre. Cette situation est en complète contradiction avec les principes de la souveraineté alimentaire Et c'est justement au niveau de l'accès à la propriété, que la Tunisie enregistre le plus mauvais score dans le classement mondial du rapport « Global Gender Gap 2021 », en raison des discriminations à l'encontre des femmes sur le plan de **l'héritage** qui sont **contraires au principe de l'égalité des droits**.

¹¹¹ - Conférence régionale sur « Le gaspillage alimentaire en Tunisie : enjeu et voies de réduction », 22-11-2018, FAO – MARH – INC.

¹¹² - Date du dernier recensement agricole (ESEA).

1.6. Les terres domaniales, un atout ?

Sur un autre plan, et bien que l'Etat tunisien dispose d'un patrimoine foncier précieux, souvent utilisé comme un outil de clientélisme politique, aucune stratégie n'a été mise en place, d'une manière concertée, pour faire de ce patrimoine, qui est en train de périlcliter en termes de rendement et d'efficacité, une base pour une réforme agraire participative et une nouvelle politique pouvant consolider la souveraineté alimentaire.

1.7. L'accapement des terres, une spoliation en règle

Le monde assiste au resurgissement du phénomène d'accapement des terres agricoles dans les pays pauvres, par les capitaux étrangers de certaines firmes multinationales ou certains riches Etats, pour assurer leur sécurité alimentaire au dépend d'autres pays. En Tunisie, si la cession des terres agricoles aux étrangers n'est pas permise, il n'en demeure pas moins que des voix s'élèvent aujourd'hui pour dire que si le processus d'appropriation est rarement évoqué en utilisant le terme d'accapement, peut-être parce que les acteurs sont des nationaux, ce phénomène existe et qu'il n'est pas nouveau. Le modèle de culture, opéré par les nouveaux acquéreurs, sans passé agricole connu, est qualifié d'**agriculture extractive contraire aux principes de l'agroécologie**. Il a entraîné, une paupérisation et une précarisation des anciens propriétaires et une féminisation du salariat agricole sans aucune protection sociale ou contre la manipulation des substances dangereuses.

1.8. La question des semences, une autre manifestation de la dépendance

Le droit d'utiliser les semences locales constitue, un des principes fondamentaux de la souveraineté alimentaire. Ce principe se trouve, aujourd'hui, en opposition totale avec le modèle dominant de l'agriculture industrielle et de l'agro-business. Les semences hybrides, produites par des multinationales, sont, malgré quelques avantages, non reproductibles et imposent aux agriculteurs et petits producteurs une dépendance totale vis-à-vis des producteurs de semences qui dominent le marché mondial. Elles créent, par ailleurs, une autre dépendance vis-à-vis des producteurs d'intrants qui sont, parfois, les mêmes multinationales productrices des semences. La Tunisie, n'a pas échappé à l'utilisation très importante de ces semences et ces intrants importés qui accentuent

fortement sa dépendance alimentaire. La loi tunisienne rend très difficile, sinon impossible l'utilisation des semences locales puisqu'elle stipule que les semences commercialisées et utilisées en Tunisie doivent impérativement être inscrites dans un catalogue de semences, et que les semences inscrites aux catalogues doivent obéir à la norme DHS (Distincte, Stable et Homogène) et donne, de ce fait, l'exclusivité d'inscription aux semences hybrides. Des mouvements alternatifs militent aujourd'hui pour faire revivre les semences et plants locaux sans se suffire de leur conservation à la Banque Nationale des Gènes.

2. La pêche et de l'aquaculture,

La pêche constitue une composante centrale de la production alimentaire mondiale. La pêche industrielle s'accapare 65% des prises au niveau mondial alors que plus de 90% des pêcheurs et des travailleurs de la pêche sont employés dans des entreprises de pêche artisanale. Ces modes de pêche industrielle sont à l'origine des dommages sociaux et écologiques importants qui nuisent aux communautés côtières et à leurs modes de vie.

En Tunisie, la pêche constitue une activité d'une importance capitale. Elle génère environ 4 % de la valeur de la production agricole, et occupe environ 53.000 emplois dont 73% dans la pêche côtière, qui ne contribue que de 36.2% du volume de la production du secteur (en 2019).

Malgré sa contribution appréciable dans l'exportation des denrées alimentaires, La part des produits de la pêche dans la valeur des exportations agricoles et agroalimentaires a enregistré une tendance à la baisse, passant de 16,2% en 2001 à 11% en 2017. Le taux de la couverture des importations de ces produits a été de 190% en 2020. Il est en baisse continue depuis 2017.

Des études montrent que des obstacles majeurs handicapent le développement de la pêche côtière et artisanale et sont à l'origine de la diminution progressive des ressources halieutiques. Il s'agit, essentiellement, du manque d'encadrement des pêcheurs, de la défaillance de l'infrastructure de base, de l'absence de sécurité en mer, des conflits avec les autres activités, notamment la pêche au

chalut, l'incursion illégale de certaines unités de la pêche hauturière dans des zones de faibles profondeurs et le non-respect du calendrier.

La diminution accrue du taux d'occupation des jeunes dans le secteur de la pêche d'une année à l'autre, reflète **une désaffectation de ce secteur**, et entraîne le vieillissement de la population des pêcheurs.

Ces handicaps contribuent, donc, à rendre encore plus vulnérable la situation de la Tunisie au regard de la sécurité et de la souveraineté alimentaires.

3. Les traités commerciaux et leurs effets sur la souveraineté alimentaire

Pour les organisations revendiquant la souveraineté alimentaire, les accords de libre-échange (ALE), vont à l'encontre de l'agriculture paysanne, car ils tendent à réduire l'agriculture à une simple machine à produire pour conquérir les marchés étrangers, et non plus pour nourrir la population locale. Le libre-échange productiviste détruit, à leurs yeux, le tissu social et le patrimoine environnemental d'un pays.

Aussi, assiste-t-on à une mobilisation de plus en plus ferme à la libéralisation des échanges, notamment, celle des denrées agricoles et alimentaires pour préserver l'agriculture locale, les territoires et les habitudes alimentaires de la domination destructrice des multinationales.

Un nouveau cadre international, alternatif à celui de l'OMC, est revendiqué pour l'agriculture et le commerce, qui soit fondé sur la souveraineté alimentaire.

La Tunisie a conclu plusieurs accords bilatéraux ou multilatéraux de libre-échange. L'UE constitue son partenaire principal avec lequel elle est liée par un accord d'association. Cependant, nombre d'études ont montré que les accords d'association avec l'UE et surtout le projet d'Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi (ALECA), qui a failli être conclu avec cette Union n'eut été la mobilisation de la société civile tunisienne, sont néfastes pour l'agriculture tunisienne, pour la souveraineté

alimentaire du pays, pour ses finances publiques et pour la situation des droits économiques et sociaux. Ils consacrent le déséquilibre des relations entre les deux entités et la dépendance de la Tunisie. Elles concluent que quels que soient les autres aspects des retombées macroéconomiques ou sectorielles de ce projet d'accord, dans sa forme proposée par l'UE, l'agriculture tunisienne et la souveraineté alimentaire du pays risquent d'être fort négativement affectées.

Quant à la perception de cet accord par la majorité des parties prenantes, une étude du FTDES publiée en octobre 2018¹¹³, corrobore ces appréhensions, notamment dans les milieux agricoles, et indique que les craintes sur la perte de souveraineté alimentaire sont rappelées plusieurs fois.

Si la Tunisie ratifiait cet accord, en l'état et au regard du déséquilibre des rapports de force, elle aurait opté pour un choix libéral qui consacre la domination des multinationales qui est de nature à porter atteinte aux droits et à la situation des paysans et des petits producteurs et des travailleurs agricoles.

En somme, un choix en totale contradiction avec les principes et les valeurs de la souveraineté alimentaire.

4. Les facteurs environnementaux

Comme le démontrent le GIEC ou la FAO, si rien n'est fait pour s'y adapter, le réchauffement climatique aggravera la situation d'insécurité alimentaire mondiale qui touche, aujourd'hui, plus de 800 millions de personnes. Le premier rapport d'évaluation de la Méditerranée sur le changement climatique et environnemental prévoit que le rendement des récoltes devrait baisser dans les décennies à venir dans la plupart des zones actuelles de production et pour la plupart des cultures agricoles du pourtour méditerranéen.

Pour la Tunisie, souffrant déjà d'un stress hydrique sévère et qui risque de s'amplifier davantage, des épisodes récurrents de sécheresse pourraient

¹¹³ - FTDES, « Perceptions de l'ALECA, Etude des attentes et conséquences économiques et sociales en Tunisie », Jonville M, octobre 2018.

induire des pertes d'environ -50 % de la production d'olives, et l'augmentation des inondations pourrait entraîner une diminution de -13 % de la production de céréales pluviales. Sur l'ensemble du pays, les impacts de ces projections sur la disponibilité en eau se traduiront essentiellement par la baisse des ressources en eau souterraine (-28%) et de la qualité (salinité) de l'eau disponible. Les ressources en eau de surface seront légèrement affectées (-5%). Les études montrent que la prochaine décennie va connaître un accroissement important de la demande tant sur le plan quantitatif que qualitatif et des problèmes de rareté absolue sont attendus d'ici 2025. Les mesures de gestion rationnelle de la demande en eau et de la ressource elle-même devront être une priorité.

Outre la question de l'eau, les changements climatiques induiront une accentuation des pressions sur les ressources naturelles, ainsi que sur les principales activités socioéconomiques. Les pertes économiques à l'horizon 2050 sont estimées à environ 2% du PIB agricole (2008). Sur le plan social, les pertes d'emplois sont estimées à environ 20.000 emplois dans les secteurs agricole et touristique.

La désertification des terres qui était, déjà, un problème, devient plus préoccupante car le réchauffement climatique favorise et amplifie ses conséquences, notamment dans les zones vulnérables. Les études sur le coût économique de la désertification montrent que l'impact économique de la dégradation de l'environnement est estimé à près de 2,1% du PIB (Banque Mondiale 2003). L'étude du ministère de l'agriculture (Direction Générale des Forêts), plus ciblée, situe cet impact économique annuel de la dégradation de l'environnement sur le capital naturel à près de 2.69% du PIB.

Ces effets sont de nature, si rien n'est fait pour les contrecarrer et trouver des **adéquates** pour revoir le lien entre les modèles agricoles, la pauvreté paysanne et la vulnérabilité climatique, d'affaiblir davantage la sécurité et la souveraineté alimentaires et d'affecter gravement les revenus et le niveau de vie de milliers de personnes vulnérables.

5. L'inflation et les vulnérabilités sociales

Plusieurs facteurs structurels et conjoncturels, propres au pays ou exogènes, ont entraîné au cours de ces dernières années une **envolée des prix et notamment les prix des produits alimentaires** en Tunisie. Les données de l'INS indiquent qu'au mois de septembre 2022, l'inflation confirme sa tendance haussière en augmentant encore une fois pour atteindre le taux de 9,1% après 8,6% en août 2022. L'envolée des prix à la consommation prend une allure exponentielle depuis le mois de septembre 2021. Le taux d'inflation des produits alimentaires (sans les boissons non alcoolisées), est passé de 5.4%, en 2020, à 13.3% en 2022. Pour les produits alimentaires dont les prix sont libres, ce taux atteint 15.4%.

La progression inquiétante de l'inflation à deux chiffres des denrées alimentaires constitue une menace pour la sécurité/souveraineté alimentaire et la consolidation de l'effectivité du droit à l'alimentation notamment pour les catégories sociales les plus défavorisées au vu de la part prépondérante de l'alimentation dans leur budget.

Si les dépenses de compensation ont augmenté de 51% au cours du premier trimestre 2022 par rapport à la même période de 2021, l'enveloppe consacrée aux dépenses de consommation des produits de base a diminué de 53% ce qui explique, pour une large part, les carences enregistrées dans ce domaine et les pénuries observées.

Le sujet de la **réforme du système de compensation** divise et nécessite un débat de société auquel devraient prendre part toutes les parties prenantes. La baisse drastique du pouvoir d'achat des catégories sociales, plus ou moins pauvres, n'a pas été contrebalancée, ou du moins amortie, par des augmentations des salaires minimums ou légaux et des pensions et subventions sociales conséquentes qui tiennent compte de cette inflation. La détérioration générale du pouvoir d'achat constitue une atteinte au droit à l'alimentation des catégories sociales défavorisées et des travailleurs les plus pauvres et ceux qui sont employés dans l'économie informelle. Les dernières données de l'INS sur l'emploi informel, indiquent que 44.8% des travailleurs en 2019, soit 1598 700 personnes

occupaient des emplois informels. Et si l'informalité semble gagner du terrain dans plusieurs secteurs de l'économie tunisienne, elle constitue une des caractéristiques structurelles du secteur agricole où 85.6% des travailleurs occupaient un emploi informel.

La **situation des femmes** travaillant dans ce secteur est encore plus précaire. Elles souffrent d'une double marginalisation en raison de leur appartenance aux femmes rurales et aux salariés agricoles. Leur combat, qui devrait être celui de tout le mouvement social, constitue une partie intégrante du mouvement pour la souveraineté alimentaire, le travail décent et le droit à l'alimentation.

Le **chômage** constitue un autre facteur de vulnérabilité, d'autant plus que le système de protection sociale n'offre pas de couverture aux personnes sans emplois. Le taux de chômage a atteint au cours du deuxième trimestre 2020, en pleine crise du Covid, un pic de 18%. Depuis, il a, certes, entamé une tendance à la baisse mais il demeure élevé estimé à 15.3% au cours du troisième trimestre 2022. Le taux de chômage féminin est estimé à 20.5%. Il demeure supérieur au taux de chômage masculin de 7.4 points de pourcentage. Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur a atteint 40.7%, pour les femmes, contre 17.6% chez les hommes (au 2e trimestre 2022).

Inflation galopante, informalité rampante, chômage persistant ne peuvent qu'entraîner un **élargissement du cercle de la pauvreté**. En effet, après tant d'années de régression, la pandémie du Covid19 est responsable de l'augmentation à 21% du taux de pauvreté contre 15,5% avec son apparition. (Selon les estimations de la Banque mondiale¹¹⁴ de juin 2021).

Au vu des taux de pauvreté, par délégation, estimés par l'INS et la Banque Mondiale dans l'étude publiée en septembre 2020¹¹⁵, on remarque aisément les inégalités entre les régions et les délégations et la concentration de la pauvreté, notamment, dans les régions de l'intérieur et les zones rurales. Ces données montrent bien la fracture sociale et les

disparités territoriales et les différences de niveau de vie entre les milieux urbain et rural, même sans prendre en compte les autres aspects des inégalités en termes de cadre de vie et d'accès aux services publics et notamment la santé et l'éducation.

Une croissance atone, une inflation des prix des denrées alimentaires à deux chiffres, des inégalités spatiales criardes, un chômage persistant, une informalité et une précarité de plus en plus larges, une pauvreté en expansion après tant d'années de recul, constituent des **menaces certaines sur la sécurité et la souveraineté alimentaires** et risquent fort d'être à l'origine de troubles graves qui mettent en péril la stabilité du pays. Cela est d'autant plus grave que le climat politique prévalant est loin d'être serein et n'aide guère à la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires pour sortir de cette mauvaise passe.

6. Les modes de production-modes de consommation

Compte tenu des modifications du mode de consommation alimentaire, la plupart des pays connaissent, depuis la fin du siècle dernier, les problèmes dits de la malnutrition de l'abondance (affections cardio-vasculaires, accidents cérébraux, diabète, hyper-tensions artérielles, obésités, certains types de cancer...). Ces maladies sont en train de prendre le pas sur les maladies infectieuses. Ce changement des modes de consommation alimentaire, à l'échelle mondiale, est en relation étroite avec les mutations intervenues dans les modes de production agricole intensifs, la production de masse de produits animaux, une utilisation excessive de produits énergétiques et chimiques. Ils se sont répandus à toute la planète sous l'action des grandes multinationales qui commandent et configurent le système agroalimentaire planétaire. Outre les maladies de surcharge qu'ils génèrent ces modes de production et de consommation remettent en cause l'indépendance et la durabilité des systèmes alimentaires des pays pauvres aussi bien sur le plan économique qu'environnemental. L'étude révèle, à travers des données publiées par plusieurs

¹¹⁴ - « Quel est l'impact de COVID19 sur les ménages tunisiens ? », Kokas D, Acevedo G L, El Lahga A, Mendiratta V, 22 Décembre 2020.

<https://blogs.worldbank.org/fr/arabvoices/how-covid-19-impacting-tunisian-households>

¹¹⁵ - « Carte de la pauvreté », INS, BM, septembre 2020.

institutions, la domination implacable des firmes multinationales géantes sur le système alimentaire mondial et la concentration des véritables pouvoirs économiques entre leurs mains.

La récente étude, publiée en septembre 2022, par ETC group, intitulée « Food barons 2022 : Crisis Profiteering, Digitalization and Shifting Power », indique que ces barons de l'agroalimentaire sapent les droits des paysans et des petits producteurs de la nourriture pour leurs propres communautés. Ils exploitent les travailleurs, empoisonnent le sol et l'eau, diminuent la biodiversité, entravent la justice climatique et perpétuent un système alimentaire structuré basé sur l'injustice raciale et économique. Selon cette étude, trois grandes tendances qui augmentent la capacité des Barons de l'Alimentation - Big Ag, avec Big Tech et Big Finance - pour garder le contrôle sur la chaîne de valeurs de l'alimentation industrielle, sont identifiés, à savoir : la numérisation de l'alimentation et de l'agriculture, la montée en puissance des Food Barons asiatiques l'intégration horizontale et la concentration du pouvoir des géants de l'agroalimentaire et de la technologie qui s'est sensiblement accentuée.

En conséquence ce nouveau mode de production – mode de consommation extraverti et accentuant la dépendance vis-à-vis des multinationales et des centres du pouvoir économique dominant, et dont des pans entiers de l'agriculture tunisienne se trouvent confrontées, apparaît en complète contradiction avec les fondements du concept de sécurité alimentaire. Il n'accorde aucune latitude aux populations locales d'opérer les choix qui puissent leur assurer une alimentation saine et sûre.

Chapitre VI : Le rôle des OSC et les recommandations

Le dernier chapitre met l'accent sur le rôle éminemment important des organisations de la société civile dans la mise en œuvre des principes de la souveraineté alimentaire comme fondement d'un cadre de référence alternatif de développement inclusif, juste et durable en rupture avec le mode de développement injuste et générateur de déséquilibres et de désordres économiques et sociaux.

*Aussi, le présent rapport présente-il, dans ce dernier chapitre, un ensemble de recommandations, recueillies à travers les différentes études, rapports et documents compulsés. Ils sont soumis à un **débat participatif large** sur la souveraineté alimentaire, que le FTDES pourrait initier, et qui grouperait toutes les parties prenantes en vue de contribuer à approfondir la réflexion commune afin de faire avancer et consolider la souveraineté alimentaire en Tunisie. Elles s'articulent autour des 8 axes suivants :*

- *Contrôle démocratique, responsabilisation et participation des paysans et petits producteurs.*
- *La satisfaction des besoins locaux d'abord ;*
- *Promouvoir l'agroécologie et l'agriculture paysanne*
- *Le foncier et l'accès aux crédits et outils de production ;*
- *L'accès aux marchés et la promotion des chaînes de valeur de circuits courts Les services publics ;*
- *La protection sociale des ruraux et des travailleurs de l'agriculture et de la pêche ;*
- *Les modes de consommation ;*
- *Pour un cadre de référence statistique et de suivi pour la souveraineté alimentaire.*

ANNEXE 1 : VERS DES INDICATEURS POUR PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE (selon PSA)

Les indicateurs de suivi présentés ici proviennent d'une part de la pratique effective des membres de la Plateforme Souveraineté Alimentaire (PSA) de la FGC et d'autre part de publications de référence. Ils sont regroupés par thèmes et suivent les principes de la Déclaration pour la souveraineté alimentaire.

1. Priorité aux pratiques culturelles agroécologiques, à l'agriculture paysanne familiale et à la production agricole locale

1.1. AGROÉCOLOGIE

- 1.1.1.** Nombre de groupes de paysan·ne·s pratiquant la recherche-action et partageant les résultats avec les autres membres de la communauté.
- 1.1.2.** Nombre de personnes formées restant actives dans un réseau de partage en agroécologie après un certain nombre d'années.
- 1.1.3.** Nombre et pourcentage d'exploitations paysannes dirigées par des femmes, par des hommes.
- 1.1.4.** Nombre d'hectares et pourcentage de champs/ parcelles gérés par des femmes.
- 1.1.5.** Variété des outils de vulgarisation des formateurs et formatrices en agroécologie (boîte à images, techniques de culture, traitements post-récolte, stockage).
- 1.1.6.** Évolution du revenu agricole.
- 1.1.7.** Revenu des exploitations paysannes comparé aux exploitations conventionnelles.
- 1.1.8.** Nombre et variétés d'arbres par hectare cultivé.
- 1.1.9.** Nombre de paysans et paysannes appliquant des techniques agroécologiques (revitalisation des sols et de la biodiversité : paillage, compostage, association de cultures, couverture vivante, aménagements antiérosifs, utilisation du fumier animal, reboisement, lutte biologique contre les ravageurs, sélection de semences paysannes, utilisation durable de l'eau, etc.) basées sur les savoirs endogènes, culturels et traditionnels.
- 1.1.10.** Nombre et variétés d'animaux par ménage.
- 1.1.11.** Pourcentage de matière organique, nombre et variétés des organismes dans le sol (par exemple, nombre de vers de terre ou de termites par m²).

1.2. DURABILITÉ ET PASSAGE À L'ÉCHELLE

- 1.2.1. Pourcentage d'énergie, eau et nutriments utilisés par rapport à la situation initiale.
- 1.2.2. Pourcentage d'intrants recyclés le long de la chaîne de production.
- 1.2.3. Participation active et effective de jeunes et femmes au projet (pourcentage).
- 1.2.4. Appréciation du bien-vivre des bénéficiaires par rapport à la situation initiale (critères alimentaires, de santé, économique, sociaux, d'autonomie, etc).
- 1.2.5. Taux d'emplois par rapport à la situation initiale.
- 1.2.6. Niveau de la démultiplication des bonnes pratiques, des formations, des outils pédagogiques pour un passage à l'échelle (local, régional, national, par visite d'échange, par participation à des évènements internationaux, par diffusion radio, etc.).

2. Droit d'accès aux ressources naturelles, en particulier à la terre, à l'eau et aux semences

2.1. FONCIER

- 2.1.1. Nombre de jeunes installés sur leurs terres ou pouvant vivre de leurs récoltes en exerçant des droits collectifs d'accès à la terre (désagrégé par âge et par sexe)
- 2.1.2. Surface cultivée en propriété ou droits collectifs de longue durée par rapport à la surface cultivée en location (en hectares, désagrégé par sexe).
- 2.1.3. Évolution des surfaces de terres cultivées.

2.2. SEMENCES – BIODIVERSITÉ

- 2.2.1. Pourcentage de semences échangées ou de sa propre production par rapport aux semences achetées.
- 2.2.2. Pourcentage de paysan·ne·s (ou de groupements paysans) autonomes dans la production semencière
- 2.2.3. Nombre de producteurs·trices ayant mis en place des champs de multiplication de semences ou se fournissant auprès d'un groupe dédié assurant la qualité.
- 2.2.4. Nombre de variétés disponibles pour une même espèce.
- 2.2.5. Nombre de communautés qui réalisent des diagnostics des variétés cultivées et non cultivées.

3. Des prix agricoles tenant compte des coûts de production et un commerce plus équitable

3.1. COMMERCIALISATION

- 3.1.1. Nombre de nouveaux produits agroécologiques disponibles sur le marché local (ex. pains avec farine de mil, bouillons naturels...).
- 3.1.2. Pourcentage de revenus issus de la vente directe aux consommateurs.
- 3.1.3. Utilisation des canaux de commercialisation rémunérateurs et fiables, après test des différentes options

- 3.1.4. Nombre de membres du réseau de commercialisation solidaire, qui traduit l'intérêt de la population à acheter le produit.
- 3.1.5. Existence d'une marque collective
- 3.1.6. Établissement d'une filière locale
- 3.1.7. Efficacité du processus de concertation entre les acteurs de la chaîne de valeur.

3.2. ENTREPRENEURIAT RURAL ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- 3.2.1. Nombre d'entreprises sociales et solidaires créées/ accompagnées en zone rurale, en lien avec les circuits courts (transformation des produits agroécologiques, reforestation et plantes médicinales, technologies agricoles adaptées, bio-intrants, etc.).
- 3.2.2. Évolution d'un fonds solidaire de soutien à la création d'entreprises.
- 3.2.3. Connaissances en gestion financière des jeunes ruraux.

4. L'accès universel à une alimentation saine et diversifiée

4.1. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITION

- 4.1.1. Nombre d'aliments en période de soudure.
- 4.1.2. Durée de la période de soudure.
- 4.1.3. Nombre de personnes consommant des produits locaux.
- 4.1.4. Pourcentage de dépenses pour les produits locaux
- 4.1.5. Nombre de dispositifs de stockage/transformation pour vendre au meilleur moment
- 4.1.6. Un indicateur de santé, par exemple le taux de malnutrition chez les enfants.

4.2. CONSOMMER LOCAL

- 4.2.1. Nombre de nouveaux plats culinaires adoptés.
- 4.2.2. Nombre de plats disparus réintroduits à base de produits de la biodiversité non cultivée.
- 4.2.3. Nombre de consommateurs et consommatrices sensibilisés au consommer local.

5. Reconnaissance des droits des paysans, des paysannes et des autres personnes travaillant dans les zones rurales

5.1. FORMATION

- 5.1.1. Pourcentage de personnes « installées » sur leurs terres après formation en agroécologie.
- 5.1.2. Évolution de la stratégie de formation et de formations continues (nombre de formations et leurs objectifs sur les droits des paysans, le plaidoyer et les stratégies de mise en œuvre de la Déclaration sur les droits des paysans, sur les modèles économiques, l'entrepreneuriat et les aspects organisationnels).
- 5.1.3. Part du budget assignée à la mise en place et au suivi du système de démultiplication des formations.
- 5.1.4. Connaissance des mécanismes de prévention des risques, de protection et de dénonciation liés aux droits humains et droits des paysans.

5.2. PLAIDOYER

- 5.2.1. Nombre d'actions de plaidoyer en faveur de mesures agroécologiques et de mesures liées aux droits des paysans dans les politiques nationales.
- 5.2.2. Pourcentage de personnes sensibilisées sur les semences paysannes et le consommateur local au niveau d'une région ou d'un pays
- 5.2.3. Nombre d'organisations paysannes constituant un mouvement national pour construire un plaidoyer lié aux effets du projet (ex. sur les changements dans la filière café, sur la production locale de semences, sur l'importation de produits agricoles, sur les droits des paysans).
- 5.2.4. Nombre d'hommes ruraux et de femmes rurales maîtrisant et utilisant des médias communautaires
- 5.2.5. Niveau d'influence auprès de décideurs locaux et nationaux
- 5.2.6. Nombre d'espaces de discussions démocratiques sur le rôle de l'agriculture paysanne familiale, la souveraineté alimentaire et/ou la mise en œuvre de la Déclaration UNDROP.

5.3. COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

- 5.3.1. Existence d'une communication envers tous les services de l'Etat sur le contenu de la UNDROP.
- 5.3.2. Coordination fonctionnelle entre les différents ministères au sujet de la UNDROP
- 5.3.3. Existence et partenariat avec un réseau de juristes et avocats experts de la UNDROP.

6. Participation des populations à la définition des politiques agricoles

6.1. AUTONOMIE

- 6.1.1. Projet directement porté par l'organisation paysanne
- 6.1.2. Relation politique des paysan·ne·s (ex. monopole, oligopole) sur les acteurs en aval de la chaîne agro-alimentaire.
- 6.1.3. Nombre de paysans/organisations paysannes continuant à bénéficier des résultats (techniques, institutionnels, politiques) du projet x années après la fin du projet
- 6.1.4. Autonomisation des organisations bénéficiaires : meilleure structuration, indépendance financière, création d'une identité collective, mise en réseaux avec d'autres organisations.

6.2. PARTICIPATION

- 6.2.1. Développement des capacités des bénéficiaires au niveau individuel, désagrégé par sexe.
- 6.2.2. Nombre de personnes actives dans le travail agricole dans la famille
- 6.2.3. Pourcentage de femmes dans les instances dirigeantes (coopératives, associations, etc.).

6.2.4. Nombre d'actions communes réalisées et d'épargne collectée (gouvernance responsable).

6.2.5. Cocréation, partage de connaissances et synergies lors de toutes les étapes du projet (diagnostic, montage, exécution et évaluation).

6.2.6. Nombre de leaders communautaires soutenus.

6.2.7. Nombre de participations à des réseaux internationaux soutenues.

7. Incitation des gouvernements à intégrer des indicateurs communs de suivi de la Déclaration UNDROP.

La Via Campesina a conçu une stratégie sur plusieurs niveaux. Aux niveaux local et national, les organisations membres et les partenaires doivent s'approprier du contenu de La Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, puis analyser la situation dans leur pays : adéquation ou non de la politique intérieure et extérieure avec les objectifs de la UNDROP.

BIBLIOGRAPHIE

- Amaira B. & Mensi W « Gestion des dépenses publiques : Détermination d'un seuil optimal du déficit budgétaire », document de travail, Notes et analyses de l'ITCEQ N° 57 – Mai 2017.
- Amayed A., « Les semences locales, une histoire de dépossession », 12 décembre 2020, Houloul, <https://www.houloul.org>.
- Annabi M, Bahri H, Cheick M'hamed H., "Integrating Future Climate Change, CO2 Increase and Technology Progress on Wheat Production in Northern Tunisia" in Recent Advances in Environmental Science from the Euro-Mediterranean and Surrounding Regions, Advances in Science, Technology & Innovation IEREK Interdisciplinary Series for Sustainable Development. 2017.
- Ayari K, « Guerre en Ukraine et insécurité alimentaire en Tunisie, où se situe l'urgence ? », Bawader, 4-8-2022, Arab Reform Initiative.
- Ayeb H., « De La Construction de La Dépendance Alimentaire en Tunisie », OSAE – Thimar, Décembre 2019.
- Ayeb H, « La crise alimentaire actuelle ; ou quand la guerre en Ukraine rappelle la dépendance alimentaire structurelle de la Tunisie », OSAE, 4 avril 2022, <https://osae-marsad.org>.
- Banque Mondiale, «Poverty and shared prosperity 2022», www.worldbank.org.
- Brenni C., « Souveraineté alimentaire et semences. questions autochtones et paysannes dans la gouvernance de la biodiversité agricole internationale (1970-2013) ». Editions Alphil - presses universitaires suisses, 2019.
- Brondeau F, « Les investisseurs étrangers à l'assaut des terres agricoles africaines », EchoGéo, Openedition Journals ;
- Brun M., »Sécurité, souveraineté alimentaire : tout comprendre », FARM, 29-8-2022, www.Fondation-farm.org.
- CCFD Terre Solidaire, «ALECA : 9 risques identifiés par la société civile tunisienne », ccfd-terresolidaire.org, 15-5-2019 actualisé le 2-1-2022.
- Centre Technique d'Aquaculture, « Au cœur du secteur aquacole », <https://www.ctaqua.tn/2021/04/07/la-peche-en-tunisie>.
- Chaudhary, A., Gustafson, D. & Mathys, A. «Multi-indicator sustainability assessment of global food systems», Nature communications, DOI: 10.1038/s41467-018-03308-7.
- Chebbi H. E, « Evaluation du système de soutien au secteur agricole en Tunisie », EPNARD, HAL archives ouvertes, 2018 ;
- Cramer, W., Guiot, J., Marini, K., "Climate and Environmental Change in the Mediterranean Basin – Current Situation and Risks for the Future. First Mediterranean Assessment Report », MedECC (2020), Union pour la Méditerranée, Plan Bleu, UNEP/MAP, Marseille, novembre 2020.

- Crisis group, « La Tunisie de Saïed ; privilégier le dialogue et redresser l'économie », Rapport de MENA Crisis group n° 232, 6 avril 2022 ; crisisgroup.org/ar ;
- Décarsin A., « La souveraineté alimentaire ou le droit des peuples à décider de leurs politiques agricoles », journals, Openedition, ideas ; <https://www.doi.org/10.4000/ideas.538>.
- Dumas L. R., « Tunisie : la pêche et les pêcheurs ne vont pas très bien », 12 décembre 2017, <http://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/economie-africaine> ;
- El Amami S., « Technologie et emploi dans l'agriculture », dans ouvrages collectif « Tunisie : Quelles technologies, quelles stratégies ? », GREDET, Union Nationale des Ingénieurs de Tunisie, Faculté de droit et des sciences économiques et politiques de Tunis, 1983.
- Elloumi M, « Les terres domaniales en Tunisie Histoire d'une appropriation par les pouvoirs publics » in « Appropriations des ressources naturelles au sud de la Méditerranée », Études rurales, 192 | 2013 ;
- El Makkari M.M., « Organisation de la chaîne logistique dans la filière céréalière en Tunisie : Etat des lieux et perspectives », in « Les céréales vers la Tunisie », France Agrimer, 2016, <http://www.franceagrimer.fr/farm>.
- [Emro.who.int/fr](https://emro.who.int/fr) ;
- Ertör I, Brent Z W., Gallar D. et Josse T., « La place de la pêche artisanale dans la lutte mondiale pour l'agroécologie et la souveraineté alimentaire », Transnational Institute ; Association Pleine Mer ; et Solidaritas Perempuan Amsterdam, Novembre 2020
- ETC group, "Foodbarons2022 : Crisis Profiteering, Digitalization and Shifting Power", Mapping corporate power in Big Food, septembre 2022. https://www.etcgroup.org/sites/www.etcgroup.org/files/files/food-barons-2022-full_sectors-final_16_sept.pdf
- FAO, Comité de la sécurité alimentaire mondiale, 26^{ème} session, « Indicateurs de référence qu'il est proposé d'utiliser pour évaluer la sécurité alimentaire », Rome 18-21 septembre 2000.
- FAO, Food export restrictions hurt millions in least developed countries, fao.org
- [FAO.org/newsroom/detail/mediterranean-dialogue-on-food-crisis-conflict-bolsters-the-case-for-transforming-agrifood-systems/fr](https://fao.org/newsroom/detail/mediterranean-dialogue-on-food-crisis-conflict-bolsters-the-case-for-transforming-agrifood-systems/fr);
- [FAO.org/sustainable-development-goals/indicators/](https://fao.org/sustainable-development-goals/indicators/);
- FAO, Statistical Yearbook 2021;
- Forum Global sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition, « La mesure de la sécurité alimentaire et nutritionnelle : quelle a été votre expérience ? », Synthèse de discussion n°74 du 2 au 22 novembre 2011 ;
- Gachet J. P, « L'agriculture : discours et stratégies », in « Tunisie au présent, une modernité au-dessus de tout soupçon ? », pages 181-228, IREMAM ;
- Gasselin P, Jarrige F, Martin T, Morene M, « La souveraineté alimentaire. Concept et conditions d'une mise en œuvre durable », Research Gate, juin 2020.

- Greenpeace MENA, “The implications of climate change for six countries in the MENA region”, in “Living on the edge”, 2 novembre 2002, <https://www.greenpeace.org/mena>.
- GTSA, “Le piège des concepts entre sécurité alimentaire et souveraineté alimentaire : où se positionnent les peuples ? », in dossier «L’universel au détriment du particulier : la tension entre sécurité alimentaire et souveraineté alimentaire», Ritimo, 8 juin 2020 ; <http://www.ritimo.org>.
- GTZ, « Stratégie nationale d’adaptation de l’agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques. Tunisie », 2006.
- Holt Giménez E. & Shattuck A, «Food crises, food regimes and food movements: rumblings of reform or tides of transformation? », The Journal of Peasant Studies Vol. 38, No. 1, January 2011, 109-144.
- Hrabanski M, «Souveraineté alimentaire : Mobilisations collectives agricoles et instrumentalisations multiples d’un concept transnational», dans Revue Tiers Monde 2011/3 (n° 207), Pg 151-168.
- INS, «Indicateurs de l’emploi informel 2019», PDF.
- INS, «Indice des prix à la consommation – septembre 2022», PDF.
- International Crisis group, « La Tunisie de Saïed : privilégier le dialogue et redresser l’économie », Rapport MENA n° 232, 6 avril 2022.
- Jackson D, Karray B. & al, « Tunisie, Tunisie, Analyse de la filière oléicole », FAO, Rome, 2015 ;
- Karlem, groundswellcenter.org ;
- Khaldi R. & Saaidia B, « Analyse de la filière céréalière en Tunisie et identification des principaux points de dysfonctionnement à l’origine des pertes », FAO ;
- Klaiï H, «Tunisia: The Need for a New Development Model», University of Bahrain, <https://articlegateway.com/index.php/JABE/article/view/5353/5094>;
- Mahjoub A. & Belghith M. M, « La souveraineté alimentaire dans les pays arabes à travers les données internationales », dans Rapport de l’observatoire des droits économiques et sociaux dans les pays arabes « Le droit à l’alimentation », ANND, Beyrouth, 2019.
- Mahjoub A & Belghith M. M, « Les inégalités en Tunisie », FTDES, mars 2022, Tunis.
- Mahjoub, A., « Economie et société : la formation du sous-développement : L’évolution socio-économique de la Tunisie précoloniale et coloniale ». In : Camau M, 1987. Tunisie au présent ; une modernité au-dessus de tout soupçon ? Institut De Recherches et d’Etudes Sur Le Monde Arabe Et Musulman.
- Ministère des affaires locales et de l’environnement, « Synthèse sur la desertification en Tunisie », Janvier 2018.
- Nations Unies, Assemblée générale, Conseil des droits de l’homme, 25^{ème} session, Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l’alimentation : « Le droit à l’alimentation, facteur de changement C, 24 janvier 2014.

- Nations Unies – République Tunisienne, « Rapport national volontaire sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Tunisie », Forum politique de haut niveau pour le développement durable, New York, 2021.
- Nations Unies, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; <http://www.un.org/fr/2030agenda>.
- North African Network for Food Sovereignty, « L'accaparement des terres en Tunisie, un phénomène réversible ? », <https://www.siyada.org/ar/siyada-board/>, 27 août 2022 ;
- ONAGRI, « Filière pêche et aquaculture en Tunisie »,
- ONAGRI, « La balance commerciale alimentaire à fin juillet 2022 », <http://www.onagri.nat.tn/uploads/balance/BCA-juillet-2022.pdf>;
- OSAE,
- Pimbert M, « Souveraineté alimentaire et systèmes alimentaires autonomes », IIED, collection « Diversité et Citoyenneté ». <http://www.iied.org/GO3358.pdf>.
- Pouch T, «Souveraineté alimentaire et développement durable », in «Conflits» revue de géopolitique, 26 février 2022.
- Rauschendorfer J, & Krivonos E, « Implications of the war in Ukraine for agrifood trade and food security in the southern and eastern mediterranean Egypt, Jordan, Lebanon, Morocco and Tunisia», FAO Investment Center, Rome 2022;
- Requier-Desjardins M 2010 Impacts des changements climatiques sur l'agriculture au Maroc et en Tunisie et priorités d'adaptation. Notes d'Analyse du CIHEAM (56)
- Réseau international des droits de l'homme Suisse et Europe, « La déclaration sur le droit des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales : historique et commentaires », 21 juin 2017 ; www.ridh.org
- RIPES, «Souveraineté alimentaire, agriculture soutenue par la communauté et l'ESS : De quoi parle-t-on ? Quels défis ?», <http://www.ripes.org>.
- Ruiz-Almeida, A., Rivera-Ferre, M.G. «Internationally-based indicators to measure Agri-food systems sustainability using food sovereignty as a conceptual framework». Food Sec. 11, 1321–1337 (2019).
- <https://doi.org/10.1007/s12571-019-00964-5>
- Siyada, « Le changement climatique en Tunisie, entre approches institutionnelles et réalité paysanne », siyada.org, 2 juin 2020 ;
- Siyeda, « L'accaparement des terres en Tunisie, un phénomène réversible », Siyeda, 22 août 2022 ;
- Standard & Poors Global, « Food prices stock reverbrates through Eastern and North African economies », 2022.
- Tunisia.un.org/sites/default/files/2021-09/VNR_Report_Tunisia%202021.pdf ;
- Townsend G, « June farming for justice recording - de la violence armée à la propriété familiale », groundswell center for local food & farming, 9 septembre 2020.

- Tröster B, & al, «Accord de Libre-échange Complet et Approfondi UE-Tunisie (ALECA): Impacts macroéconomiques et réponses politiques favorables au développement », OFSE, note politique (traduction) 28a/2018.
- Université Paris Saclay, « La sécurité alimentaire mondiale sous le prisme du réchauffement climatique », <https://news.universite-paris-saclay.fr/>
- [Unstats.un.org/sdgs/dataportal](https://unstats.un.org/sdgs/dataportal) ;
- Unctad Stat ;
- UNICEF, « Analyse de la situation des enfants en Tunisie 2020 », <https://www.unicef.org/tunisia/media/2986/file/SITAN-11-2020.pdf>;